

# **Rapport du Conseil de sécurité**

**1<sup>er</sup> août 2013-31 juillet 2014**



**Nations Unies • New York, 2014**

Merci de recycler



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Introduction .....	11
<b>Partie I</b>	
<b>Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales</b>	
I. Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité entre le 1 <sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014 . . .	81
II. Déclarations prononcées ou publiées par le Président du Conseil de sécurité entre le 1 <sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014 .....	84
III. Communiqués officiels publiés par le Conseil de sécurité entre le 1 <sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014 .....	86
IV. Séances du Conseil de sécurité tenues entre le 1 <sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014.....	89
V. Rencontres entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents tenues entre le 1 <sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014 .....	113
VI. Séances tenues par les organes subsidiaires du Conseil de sécurité entre le 1 <sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014 .....	114
VII. Rapports annuels des organes subsidiaires du Conseil de sécurité publiés entre le 1 <sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014 .....	117
VIII. Rapports des groupes d'étude et instances de surveillance publiés entre le 1 <sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014 .....	118
IX. Rapports sur les missions du Conseil de sécurité publiés entre le 1 <sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014 .....	119
X. Opérations de maintien de la paix créées, en activité ou dont le mandat a pris fin pendant la période du 1 <sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014.....	120
XI. Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités pendant la période du 1 <sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014.....	121
XII. Rapports du Secrétaire général publiés pendant la période du 1 <sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014.....	122
XIII. Exposés succincts du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité était saisi entre le 1 <sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014.....	127
XIV. Notes du Président du Conseil de sécurité publiées pendant la période du 1 <sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014.....	128
XV. Exposés mensuels sur les travaux du Conseil de sécurité établis par les anciens Présidents du Conseil pour la période du 1 <sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014.....	130

---

## Partie II

### Questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et la sécurité internationales

1. Questions concernant la situation au Moyen-Orient .....	131
A. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne .....	131
B. La situation au Moyen-Orient .....	139
1. Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement .....	139
2. Force intérimaire des Nations Unies au Liban et résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité .....	141
3. Résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité .....	145
4. Résolution 1595 (2005) du Conseil de sécurité .....	145
5. La situation au Moyen-Orient .....	145
6. Autres questions concernant la situation au Moyen-Orient .....	146
a) République arabe syrienne .....	146
b) Yémen .....	154
2. La situation à Chypre .....	155
3. La situation concernant le Sahara occidental .....	158
4. Opérations de maintien de la paix des Nations Unies .....	159
5. La situation au Libéria .....	160
6. La situation en Somalie .....	161
7. Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie .....	163
A. La situation en Bosnie-Herzégovine .....	163
B. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité .....	163
C. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 .....	164
8. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 .....	166
Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994 .....	166
9. La question concernant Haïti .....	167
10. La situation au Burundi .....	168
11. La situation en Afghanistan .....	169
12. La situation en Sierra Leone .....	171

13.	La situation concernant la République démocratique du Congo .....	172
14.	La situation en République centrafricaine .....	175
15.	Le sort des enfants en temps de conflit armé .....	178
16.	La situation en Guinée-Bissau .....	179
17.	Protection des civils en période de conflit armé .....	181
18.	Armes de petit calibre .....	182
19.	Les femmes et la paix et la sécurité .....	182
20.	Exposé du Président de la Cour internationale de Justice .....	183
21.	Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe .....	183
22.	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) .....	184
	A. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre .....	184
	B. Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement .....	184
	C. Force intérimaire des Nations Unies au Liban .....	184
	D. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental ..	184
	E. Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo .....	185
	F. Mission des Nations Unies au Libéria .....	185
	G. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire .....	185
	H. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti .....	185
	I. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ..	186
23.	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme .....	187
24.	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité .....	190
25.	La situation en Côte d'Ivoire .....	191
26.	Mission du Conseil de sécurité .....	193
27.	Promotion et renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales .....	193
28.	Région de l'Afrique centrale .....	194
29.	Non-prolifération des armes de destruction massive .....	195
30.	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud .....	196
31.	Consolidation de la paix après les conflits .....	200
32.	La situation concernant l'Iraq .....	201
33.	Menaces contre la paix et la sécurité internationales .....	203

34.	Non-prolifération . . . . .	204
35.	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest . . . . .	205
36.	Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée . . . . .	206
37.	Maintien de la paix et de la sécurité internationales . . . . .	208
	A. Questions d'ordre général . . . . .	208
	B. La guerre, ses enseignements et la quête de la paix permanente . . . . .	208
	C. Réforme du secteur de la sécurité : obstacles et possibilités . . . . .	208
38.	Paix et sécurité en Afrique . . . . .	209
	A. Questions d'ordre général . . . . .	209
	B. Région du Sahel . . . . .	210
39.	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales . . . . .	211
40.	La situation en Libye . . . . .	212
41.	La situation au Mali . . . . .	214
42.	Questions relatives à l'Ukraine . . . . .	216
	A. Lettre datée du 28 février 2014 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies . . . . .	216
	B. Lettre datée du 13 avril 2014 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies . . . . .	217

### **Partie III**

#### **Autres questions examinées par le Conseil de sécurité**

1.	Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale . . . . .	219
2.	Questions concernant la documentation, les méthodes de travail et la procédure du Conseil de sécurité . . . . .	219
	A. Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507) . . . . .	219
	B. Questions générales . . . . .	220

### **Partie IV**

#### **Comité d'état-major**

	Travaux du Comité d'état-major . . . . .	223
--	--	-----

---

## Partie V

### Questions portées à l'attention du Conseil de sécurité mais que celui-ci n'a pas examinées en séance au cours de la période considérée

1. Communications concernant la question Inde-Pakistan . . . . .	225
2. Communications concernant la question des îles de la Grande-Tumb, de la Petite-Tumb et d'Abou Moussa . . . . .	225
3. Communications concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït et rapports du Secrétaire général . . . . .	226
4. Communications concernant la situation dans le Haut-Karabakh et les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan . . . . .	226
5. Communications concernant la situation en Géorgie . . . . .	228
6. Communications concernant les relations entre le Cameroun et le Nigéria . . . . .	229
7. Communications concernant le Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994 . . . . .	230
8. Communications concernant la situation dans la région des Grands Lacs . . . . .	230
9. Communications concernant la non-prolifération des armes de destruction massive . . . . .	231
10. Rapport du Secrétaire général concernant la responsabilité de protéger . . . . .	231
11. Communication concernant le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale . . . . .	231
12. Communications concernant le Conseil des droits de l'homme . . . . .	231
13. Communications concernant la Cour pénale internationale . . . . .	232
14. Communication concernant la Communauté des Caraïbes . . . . .	232
15. Communication concernant l'Organisation du Traité de sécurité collective . . . . .	232
16. Communications concernant la Ligue des États arabes . . . . .	232
17. Communication concernant l'Organisation de la coopération islamique . . . . .	232
18. Communications concernant les relations entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée . . . . .	233
19. Communications concernant les relations entre El Salvador et le Honduras . . . . .	233
20. Communication concernant les relations entre la République islamique d'Iran et Israël . . . . .	233
21. Communication d'Israël . . . . .	234
22. Communication concernant le Nigéria . . . . .	234
23. Communication concernant l'accident survenu au cours du vol MH17 de Malaysia Airlines . . . . .	234

---

## Partie VI

### Travaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

1. Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies .....	235
2. Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée .....	236
3. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 .....	238
4. Tribunal pénal international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1994 et le 31 décembre 1994 .....	239
5. Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées .....	241
6. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste .....	243
7. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003) .....	245
8. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria .....	245
9. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo .....	246
10. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) .....	248
11. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire .....	249
12. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan .....	250
13. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1636 (2005) .....	251
14. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) .....	251
15. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) .....	253
16. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye .....	254
17. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) .....	256
18. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau .....	257
19. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine .....	258
20. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014) .....	259
21. Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix .....	260
22. Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique .....	265
23. Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004) .....	266

---

24. Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé . . . . .	266
25. Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure . . . . .	266
26. Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux . . . . .	267

**Appendices**

I. Liste des membres du Conseil de sécurité en 2013 et 2014 . . . . .	269
II. Nom des représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires accrédités auprès du Conseil de sécurité . . . . .	270
III. Présidents du Conseil de sécurité . . . . .	283
IV. Communications du Président du Conseil de sécurité ou du Secrétaire général reçues entre le 1 <sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014 . . . . .	284



---

## Introduction

1. Conscient de la responsabilité principale qui lui incombe en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a poursuivi la mise en œuvre d'un vaste programme de travail guidé par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Au cours de la période considérée, il a tenu 238 séances officielles, dont 218 publiques, adopté 55 résolutions et 26 déclarations de son président, et publié 113 déclarations à la presse. Il a également effectué deux missions, l'une dans plusieurs pays d'Afrique (République démocratique du Congo, Rwanda, Ouganda et Éthiopie) du 3 au 9 octobre 2013, et l'autre au Mali du 1<sup>er</sup> au 3 février 2014.

2. Au vu des conflits qui ont éclaté en Iraq et à Gaza et de la détérioration de la situation en Libye et en République arabe syrienne, la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord a tenu une place importante dans les travaux que le Conseil a menés durant la période considérée. Le Conseil a continué de concentrer son attention sur la crise en République arabe syrienne, et a adopté la résolution 2118 (2013), qui porte sur la destruction du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne, et les résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014), relatives à la situation humanitaire. Des désaccords ont toutefois subsisté entre ses membres en ce qui concerne certains aspects de la crise. D'autres faits nouveaux survenus au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, notamment la situation au Liban, au Yémen, au Sahara occidental et dans la zone d'opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, ont également été au premier rang des préoccupations du Conseil pendant la période considérée.

3. Le Conseil a fait porter une grande partie de ses efforts sur l'Afrique : il a notamment consacré des séances aux situations de conflit – Soudan du Sud, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Mali et Somalie. En ce qui concerne le Soudan du Sud, après la flambée de violence de décembre 2013, il a adopté la résolution 2155 (2014), par laquelle il a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et l'a étendu à la protection des civils. S'agissant de la République centrafricaine, au vu de la dégradation de la situation sur le plan de la sécurité et des droits de l'homme, le Conseil a décidé de créer la Mission

multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), dont le déploiement est prévu pour le 15 septembre 2014 et qui doit remplacer la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA). En outre, le Conseil a régulièrement concentré son attention sur la République démocratique du Congo, où un certain nombre de groupes armés, dont les Forces démocratiques de libération du Rwanda, continuent de sévir dans l'est du pays, et sur le Soudan et le Soudan du Sud, où la mise en œuvre des accords en vigueur n'a guère progressé.

4. En ce qui concerne l'Europe, le Conseil s'est réuni à plusieurs reprises pour examiner la crise en Ukraine, qui a débuté en novembre 2013. Le 21 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2166 (2014), dans laquelle il a condamné avec la plus grande fermeté la destruction de l'appareil de la Malaysia Airlines affrété pour le vol MH17, survenue le 17 juillet dans la province de Donetsk (Ukraine) et qui a entraîné la disparition tragique de 298 personnes. Par ailleurs, le Conseil a continué de suivre la situation en Bosnie-Herzégovine, à Chypre et au Kosovo. En Asie, le Conseil a continué de suivre la situation en Afghanistan, prorogant le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan par sa résolution 2145 (2014) et l'autorisation de la Force internationale d'Assistance à la sécurité par sa résolution 2120 (2013).

5. Le Conseil a continué de placer parmi ses priorités des questions thématiques, générales et transversales telles que la non-prolifération, les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme, la protection des civils en période de conflit armé, le sort des enfants en temps de conflit armé, les femmes et la paix et la sécurité, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits, la réforme du secteur de la sécurité, les sanctions, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, la paix et la sécurité en Afrique, et la primauté du droit. Il a également examiné des questions thématiques précises, principalement : la prévention des conflits par la lutte contre leurs causes profondes; la guerre, ses enseignements et la quête de

la paix permanente; et l'adoption par le Conseil des toutes premières résolutions visant à prévenir et combattre le génocide, et à lutter contre le transfert illicite, l'accumulation et l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre.

6. Le Conseil de sécurité s'est également employé à faire en sorte que les auteurs de crimes internationaux graves répondent de leurs actes. À cet égard, les travaux du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda ont également fait l'objet de plusieurs débats au Conseil. En outre, le Conseil a continué de surveiller les situations dont il a saisi la Cour pénale internationale, conformément à la résolution 1593 (2005), relative à la situation au Soudan, et à la résolution 1970 (2011), qui concerne la situation en Libye.

7. Au cours de la période considérée, le Conseil a créé deux nouveaux organes subsidiaires. Le 5 décembre 2013, par sa résolution 2127 (2013), il a établi un comité concernant la République centrafricaine, qu'il a chargé de surveiller l'embargo sur les armes imposé par ladite résolution, ainsi que l'interdiction de voyager et le gel des avoirs prévus par la résolution 2134 (2014). Le 26 février 2014, par sa résolution 2140 (2014), il a mis sur pied un comité chargé de surveiller l'interdiction de voyager et le gel des avoirs imposés au Yémen en application de ladite résolution.

8. On trouvera de plus amples informations sur les travaux du Conseil et un compte rendu plus détaillé des séances mentionnées ci-après dans les récapitulatifs mensuels disponibles à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/sc/programme/assessments.shtml>.

## **Afrique**

### **Burundi**

9. Le 28 janvier 2014, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information, suivie de consultations, sur la situation au Burundi. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), Parfait Onanga-Anyanga, a rendu compte de l'évolution du processus menant à la tenue d'élections transparentes, libres et pacifiques en 2015. Il a jugé encourageants les progrès accomplis par le Burundi, bien que des difficultés subsistent, comme la violence politique et l'absence de consensus au sujet de

la révision de la Constitution. Le Ministre burundais des relations extérieures et de la coopération internationale, Laurent Kavakure, et le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Suisse, Paul Seger, ont également fait des déclarations. Lors de consultations privées, les membres du Conseil ont continué d'examiner la situation politique et les conditions de sécurité au Burundi, et approuvé le principe d'une prorogation du mandat du BNUB jusqu'à la fin de l'année.

10. Le 13 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2137 (2014), par laquelle il a prorogé le mandat du BNUB jusqu'au 31 décembre 2014, prié le Secrétaire général de préparer la transition du Bureau vers une équipe de pays des Nations Unies et le transfert à celle-ci des responsabilités appropriées d'ici à cette date, et demandé à celui-ci de mettre en place une mission d'observation électorale chargée de suivre le processus électoral et d'en rendre compte dès la fin du mandat du BNUB, ainsi qu'avant, pendant et après les élections de 2015 au Burundi.

11. Lors de consultations tenues le 26 mars, le Conseil a entendu un exposé sur la situation au Burundi présenté par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun, qui a indiqué que la situation s'était encore détériorée depuis le dernier exposé. Les tensions entre le parti au pouvoir et son allié minoritaire au Gouvernement s'étaient intensifiées. Les membres du Conseil ont condamné les actes de violence commis au Burundi et prié toutes les parties de faire preuve de retenue et de rejeter la violence et le recours à la force.

12. Le 8 avril, dans le cadre de consultations privées, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, a informé les membres du Conseil de l'évolution de la situation politique au Burundi et, notamment, de la situation sur le plan de la sécurité. Il a indiqué que des jeunes militants du Conseil national pour la défense de la démocratie, parti au pouvoir, connus sous le nom d'Imbonerakure, s'organisaient progressivement en milice. Le Gouvernement n'avait rien fait pour remédier à cette situation. À son avis, la réticence du Gouvernement à prendre d'urgence des mesures pour apaiser les tensions politiques s'inscrivait dans le cadre d'un plan délibéré visant à établir un système de parti unique au Burundi. La plupart des membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la montée des tensions politiques et les violations des

droits de l'homme commises dans le pays. Ils ont de nouveau appelé les parties concernées à faire preuve de retenue et à tenir un dialogue sans exclusive afin que le processus électoral de 2015 se déroule dans un climat de paix.

13. Le 10 avril, dans une déclaration à la presse, le Conseil s'est déclaré préoccupé par les tensions politiques au Burundi et les atteintes persistantes à la liberté de la presse et aux libertés publiques, en particulier dans la perspective des élections de 2015. Les membres du Conseil ont souligné que le Gouvernement burundais devait de toute urgence mettre fin à l'impunité tout en respectant le droit à une procédure régulière.

14. Le 24 avril, dans le cadre de consultations plénières, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a renseigné le Conseil sur l'expulsion d'un chef du service de sécurité du BNUB par le Gouvernement burundais, intervenue à la suite de la publication d'un rapport dans lequel l'ONU affirmait que des armes avaient été distribuées à la section des jeunes du parti au pouvoir. Les membres du Conseil ont fait part de leurs préoccupations à cet égard et demandé au Gouvernement et au BNUB de faire preuve de compréhension mutuelle.

15. Le 14 mai, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, qui a insisté sur l'importance de la coopération entre le Gouvernement burundais et les partenaires internationaux pour le succès du transfert des responsabilités du BNUB à l'équipe de pays des Nations Unies. Dans le cadre de consultations privées, les membres du Conseil ont souligné qu'il serait essentiel d'assurer la liberté politique et l'ouverture au cours de la période précédant les élections de 2015. Plusieurs d'entre eux ont déclaré que le Gouvernement devait redoubler d'efforts pour consolider les acquis obtenus jusqu'alors.

16. Le 10 juillet, le Représentant spécial du Secrétaire général adjoint et le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, Ivan Šimonović, ont informé le Conseil de la situation politique et des droits de l'homme au Burundi. Le Représentant spécial a noté que les préparatifs des élections générales de 2015 avaient bien avancé, tout en se disant préoccupé par les restrictions politiques qui frappaient les dirigeants des partis d'opposition. Le Sous-Secrétaire général a rendu

compte aux membres du Conseil de la visite qu'il avait effectuée au Burundi du 25 au 27 juin 2014 et fait valoir que les restrictions croissantes imposées à la liberté d'expression et de réunion et d'association pacifiques étaient sources de préoccupation. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis dans les préparatifs des élections de 2015, bien que certains se soient dits préoccupés par les atteintes aux libertés publiques et civiles et les actes de violence à motivation politique. Ils ont vivement engagé le Gouvernement burundais à mener des enquêtes sur ces violations des droits de l'homme en vue d'amener leurs auteurs à répondre de leurs actes.

### Région de l'Afrique centrale

17. Le 20 novembre 2013, le Conseil a tenu une séance d'information au cours de laquelle le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), Abou Moussa, a fait le point de la situation dans la région de l'Afrique centrale et des efforts déployés pour lutter contre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Le Représentant spécial du Président de la Commission pour la coopération en matière de lutte contre le terrorisme de l'Union africaine, Directeur du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme et Envoyé spécial de l'Union africaine pour l'Armée de résistance du Seigneur, Francisco Caetano Madeira, qui participait également à la réunion, a renseigné le Conseil sur les activités de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par l'instabilité et la violence qui régnaient en République centrafricaine et ont demandé que des efforts conjoints soient faits pour rétablir la paix et la stabilité dans ce pays.

18. Le 25 novembre, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2013/18) dans laquelle il a de nouveau condamné fermement les odieuses attaques, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, les violations du droit international humanitaire et les atteintes aux droits de l'homme dont la LRA s'était rendue coupable.

19. Les 10 et 13 février 2014, le Secrétaire général et le Conseil ont procédé à un échange de lettres, par lequel le mandat du BRENUAC a été prorogé jusqu'au 31 août 2015.

20. Le 12 mai, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général sur le rapport du Secrétaire général concernant les activités du BRENUAC et la stratégie régionale de lutte contre la LRA (S/2014/319). Les membres du Conseil ont souligné le rôle central que jouait le BRENUAC s'agissant de régler les problèmes que rencontrait la région, tels ceux posés par les groupes armés, la piraterie, le terrorisme, les violations des droits de l'homme et l'impunité généralisée. Ils ont également souligné la nécessité d'intensifier l'échange d'informations et la coopération transfrontalière entre le BRENUAC, les missions de maintien de la paix des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales et les pays où sévit la LRA afin d'éliminer la menace que celle-ci faisait encore planer. Lors de cette séance, le Conseil a adopté une déclaration de son président sur la région de l'Afrique centrale (S/PRST/2014/8), dans laquelle il s'est dit préoccupé par l'aggravation de l'instabilité dans certaines parties d'Afrique centrale, en particulier en République centrafricaine, ainsi que par l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée, et a demandé à toutes les parties prenantes de renforcer leur coopération en vue de lutter contre la LRA et d'autres groupes armés.

### **République centrafricaine**

21. Le 14 août 2013, le Représentant spécial et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), Babakar Gaye, a fait un exposé au Conseil sur la situation dans le pays. Il a rendu compte des violations persistantes des droits de l'homme commises par les forces de la Séléka. Le Conseil a également entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, sur la détérioration de la situation humanitaire, et du Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, Ivan Šimonović, qui a demandé le rétablissement d'urgence de l'état de droit et l'adoption de mesures visant à atténuer les tensions religieuses et à mettre fin à l'impunité. Dans le cadre de consultations privées, les membres du Conseil ont condamné les nombreuses violations des droits de l'homme commises en République centrafricaine et se sont déclarés préoccupés par la situation humanitaire dans le pays. Ils se sont dits disposés à examiner la proposition tendant à modifier le mandat du BINUCA pour l'adapter aux besoins et à la situation de la

République centrafricaine. Le Conseil a ensuite fait une déclaration à la presse.

22. Le 10 octobre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2121 (2013), dans laquelle il a décidé de renforcer le mandat du BINUCA dans cinq domaines principaux, a dit compter sur la mise en place rapide de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA), et a exprimé son intention d'envisager différentes options pour l'appui à la MISCA, y compris la possibilité de transformer celle-ci en une opération de maintien de la paix des Nations Unies, sous réserve que les conditions sur le terrain le permettent.

23. Le 25 novembre, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations privées sur la situation en République centrafricaine, au cours desquelles le Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson, a indiqué que les conditions de sécurité et la situation humanitaire ne cessaient d'empirer, tandis que les forces armées du pays et les autres services de sécurité ne disposaient pour ainsi dire d'aucun moyen pour faire face à ces menaces. Il a énuméré cinq mesures que la communauté internationale pourrait prendre afin d'apporter son aide à la MISCA. Au cours des consultations privées, les membres du Conseil se sont déclarés gravement préoccupés par la détérioration rapide des conditions de sécurité et de la situation humanitaire en République centrafricaine et ont souligné qu'il importait que le Conseil et la communauté internationale agissent sans plus tarder.

24. Le 5 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2127 (2013). Adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, cette résolution a autorisé la MISCA et les forces françaises qui la soutiennent de prendre, pendant une année, toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils et rétablir l'ordre public, stabiliser le pays et restaurer l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire, créer les conditions propices à la fourniture d'une aide humanitaire aux populations qui en avaient besoin et soutenir les initiatives de désarmement, démobilisation et réintégration. Le Conseil a également imposé un embargo sur les armes limitant la fourniture d'armes et de matériels connexes à des acteurs non étatiques en République centrafricaine, et établi un comité des sanctions chargé d'administrer cet embargo.

25. Le 6 janvier 2014, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur

le BINUCA, qui a été suivi par des consultations officielles. La Ministre centrafricaine des affaires étrangères, de l'intégration africaine, de la francophonie et des Centrafricains de l'étranger, Léonie Banga-Bothy, participait également à la réunion. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire et des conditions de sécurité, et notamment par l'ampleur des atrocités perpétrées, et ont souligné que le déploiement rapide de la MISCA et de l'opération Sangaris avait permis d'empêcher que la situation ne dégénère et que le conflit ne s'aggrave encore. Ils ont également souligné que le désarmement, la démobilisation et la réintégration de tous les groupes armés devaient figurer parmi les plus hautes priorités. Ils ont déclaré qu'on ne pourrait stabiliser la situation qu'en promouvant la réconciliation nationale, elle-même tributaire de la lutte contre l'impunité et du dialogue interreligieux.

26. Le 22 janvier, le Conseil a tenu une séance d'information, suivie de consultations, sur la situation des droits de l'homme et la situation humanitaire en République centrafricaine. Il a entendu des exposés de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Leila Zerrougui, du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, Adama Dieng, de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Zainab Bangura, et de la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, Kyung-wha Kang. Tous ont évoqué la détérioration de la situation des droits de l'homme et de la situation humanitaire en République centrafricaine, qui était essentiellement liée aux crimes perpétrés par d'anciens éléments de la Séléka et des éléments « anti-balaka ». Ils ont appelé la communauté internationale à se mobiliser et à faire preuve de la volonté politique voulue pour intensifier son intervention et prendre des mesures énergiques en vue de mettre un terme à la crise. Les membres du Conseil se sont déclarés profondément préoccupés par certaines informations alarmantes faisant état de violations massives des droits de l'homme en République centrafricaine, et ont réaffirmé qu'ils étaient déterminés à faire en sorte que leurs auteurs soient amenés à rendre des comptes.

27. Le 28 janvier, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2134 (2014), par laquelle il a prorogé d'un

an le mandat du BINUCA. Il a demandé l'intensification du processus de transition, les élections devant se tenir d'ici à la fin de 2014, et confié d'autres tâches au Bureau, le chargeant notamment de coopérer avec le Comité créé par la résolution 2127 (2013) et son groupe d'experts. Le Conseil a élargi le régime des sanctions en imposant des sanctions financières et des interdictions de voyager ciblées aux individus et entités impliqués dans des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire ou entravant l'acheminement de l'aide humanitaire. Le mandat du Comité a été modifié en conséquence.

28. Le 20 février, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général concernant la situation en République centrafricaine. Le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smaïl Chergui, et le représentant de la République centrafricaine, Mesmin Dembassa Worogagoï, participaient également à la réunion. Le Secrétaire général a indiqué que des civils innocents étaient délibérément tués dans le pays en raison de leurs convictions religieuses ou de leur appartenance communautaire, et ajouté que plus de la moitié de la population avait besoin d'une aide humanitaire immédiate et que près d'un million de personnes avaient été déplacées. Afin de faire face aux principaux dangers pesant sur le peuple centrafricain, le Secrétaire général a proposé une initiative en six points. La réunion d'information a été suivie par un dialogue interactif informel avec le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et Chef de la MISCA, le général Jean-Marie Michel Mokoko.

29. Le 21 février, le Conseil a tenu des consultations privées au cours desquelles le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques lui a rendu compte de la dégradation des conditions de sécurité et de la situation humanitaire en République centrafricaine. Celui-ci a donné des renseignements complémentaires sur l'initiative en six points du Secrétaire général et déclaré qu'il était nécessaire de déployer immédiatement des contingents et des unités de police et de gendarmerie supplémentaires. Il a indiqué que les grandes lignes de la future opération de maintien de la paix des Nations Unies seraient présentées dans le rapport du Secrétaire général qui serait soumis au Conseil à brève échéance. Les membres du Conseil ont déclaré partager l'analyse du Secrétaire général adjoint

quant à la gravité de la situation en République centrafricaine et ont globalement appuyé l'initiative en six points du Secrétaire général, qui permettrait de mobiliser plus encore la communauté internationale afin de répondre aux besoins immédiats du pays.

30. Le 21 février, le Conseil a entendu, lors de consultations, un exposé de la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine et Représentante permanente de la Lituanie, Raimonda Murmokaitė. Celle-ci a donné un aperçu des travaux préparatoires menés à bien depuis l'adoption de la résolution le 5 décembre 2013, et informé le Conseil que le Secrétaire général, après avoir consulté le Comité, avait nommé les membres du Groupe d'experts. Les membres du Conseil ont indiqué qu'ils appuieraient les efforts que déploierait la Présidente du Comité et souligné qu'il importait de continuer à collaborer avec les pays de la région pour les aider à appliquer efficacement le régime des sanctions.

31. Le 6 mars, le Conseil a tenu une séance d'information sur la République centrafricaine, qui était présidée par le Ministre luxembourgeois des affaires étrangères, Jean Asselborn. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a présenté le rapport du Secrétaire général daté du 3 mars 2014 (S/2014/142) et les recommandations qu'il contenait sur la transformation de la MISCA en opération de maintien de la paix des Nations Unies, en application de la résolution 2127 (2013). Les membres du Conseil ont aussi entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, et du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, António Guterres, qui venaient tous deux de se rendre en République centrafricaine. La Secrétaire générale adjointe a déclaré que la crise en République centrafricaine exigeait l'adoption d'une stratégie unifiée et intégrée prévoyant le déploiement d'une opération multidimensionnelle de maintien de la paix, dont la première priorité serait la protection des civils. La Coordonnatrice des secours d'urgence et le Haut-Commissaire se sont tous deux déclarés préoccupés par la gravité de la situation humanitaire et par les nombreuses violations des droits de l'homme commises dans le pays. Au cours des consultations qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation au sujet de la situation humanitaire, de

la situation des droits de l'homme et des conditions de sécurité en République centrafricaine, et ajouté qu'il fallait déployer une opération de maintien de la paix des Nations Unies. La plupart des membres ont insisté également sur la nécessité urgente d'une réconciliation entre les communautés.

32. Le 10 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2149 (2014), par laquelle il a créé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et décidé de transférer à celle-ci les responsabilités de la MISCA le 15 septembre 2014. La MINUSCA a pour mandat d'aider les autorités de transition à rétablir la paix et la stabilité dans le pays.

33. Le 13 mai, le Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné avec force le meurtre d'un journaliste français à proximité de Bouar, en République centrafricaine, et demandé au Gouvernement transitoire de la République centrafricaine d'ouvrir sans délai une enquête sur ce crime et d'en traduire les auteurs en justice.

34. Le 30 mai, le Conseil a également fait une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné les attaques perpétrées peu de temps auparavant en République centrafricaine, notamment celle commise dans l'église de Notre-Dame de Fatima, à Bangui, le 28 mai, et appelé à l'accélération du processus de réconciliation politique et nationale en vue de créer les conditions nécessaires pour mettre fin à la violence.

35. Le 24 juin, lors d'une réunion publique d'information par visioconférence, le Représentant spécial du Secrétaire général a souligné que la situation sur le plan de la sécurité en République centrafricaine était tendue, évoquant notamment une série d'attaques meurtrières perpétrées par les rebelles de la Séléka et « anti-balaka » contre des civils. Il a noté que le désarmement et l'ouverture d'un processus de négociation débouchant sur un accord politique étaient des conditions *sine qua non* de l'instauration d'une sécurité durable. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Phumzile Mlambo-Ngcuka, a indiqué que l'objectif de la visite qu'elle avait effectuée peu de temps auparavant à Bangui était de mettre en évidence le sort des femmes et des filles, et notamment le fait qu'elles étaient victimes d'actes – viol, esclavage sexuel et mariage précoce et forcé – commis, selon

certaines informations, par des éléments armés en République centrafricaine. La Ministre de la santé publique et des affaires sociales de la République centrafricaine, Marguerite Marie Maliavo-Samba, a également fait une déclaration. Dans le cadre de consultations privées, les membres du Conseil se sont à nouveau déclarés vivement préoccupés par la détérioration des conditions de sécurité, de la situation humanitaire et de la situation des droits de l'homme en République centrafricaine, et ont déploré l'absence de progrès tangibles dans l'ouverture d'un dialogue politique sans exclusive et le processus de réconciliation, ainsi que dans le processus de désarmement, démobilisation et réintégration. Ils sont convenus qu'il était nécessaire de procéder dans les délais fixés au transfert de toutes les responsabilités à la MINUSCA, qui jouerait un rôle crucial s'agissant de normaliser la situation.

36. Le 11 juillet, le Conseil a entendu un exposé de la Présidente du Comité créé par la résolution 2127 (2013) sur l'application du régime des sanctions en République centrafricaine, en particulier sur la liste des personnes ne respectant pas les sanctions, les incidents avérés d'entrave à l'acheminement de l'aide humanitaire et l'exploitation illégale des ressources naturelles par des groupes armés, ainsi que sur le désarmement, qui n'avait pas été mené à bien. Lors de consultations privées, les membres du Conseil ont déploré l'impunité qui régnait en République centrafricaine et les violations du régime de sanctions, notamment de l'embargo sur les armes, qui y étaient commises, et ont remercié la Présidente du Comité de l'action qu'elle menait pour faire appliquer le régime des sanctions.

37. Le 16 juillet, dans le cadre de consultations privées, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a mis le Conseil au fait des préparatifs du déploiement de la MINUSCA. Il a déclaré qu'en dépit d'une amélioration dans la capitale, la situation sur le plan de la sécurité demeurait tendue et précaire dans l'ensemble du pays, les anciens éléments de la Séléka et les milices « anti-balaka » continuant de se livrer à des massacres et à des actes de représailles. Il s'est félicité des efforts déployés au niveau régional pour mettre fin à la crise puis a donné au Conseil un aperçu des progrès accomplis dans le déploiement et la préparation logistique de la MINUSCA, en cours malgré les difficultés sur le terrain. Les membres du Conseil se sont déclarés

vivement préoccupés par les conditions de sécurité, la situation humanitaire et la situation des droits de l'homme en République centrafricaine, soulignant qu'il fallait lutter contre l'impunité. Ils ont souligné l'importance d'un dialogue sans exclusive et de la réconciliation nationale, et pris note des progrès accomplis dans le déploiement de MINUSCA et dans le changement de commandement associé.

38. Le 24 juillet, le Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle il s'est félicité de la signature, au cours du Forum sur la réconciliation nationale et le dialogue politique, qui s'est tenu à Brazzaville le 23 juillet 2014, d'un accord de cessation des hostilités et des violences entre les groupes armés en République centrafricaine. et a appelé toutes les parties à appliquer immédiatement et intégralement cet accord.

### Côte d'Ivoire

39. Le 24 octobre 2013, dans le cadre de consultations privées, le Conseil a entendu un exposé du Représentant permanent du Guatemala, Gert Rosenthal, qui s'est exprimé en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire. L'orateur a résumé les grandes lignes du rapport de mi-mandat du Groupe d'experts ainsi que le débat tenu le 11 octobre par le Comité au sujet des conclusions du Groupe. Il a en outre indiqué au Conseil que le Comité avait examiné les recommandations figurant dans le rapport de mi-mandat et décidé de leur donner suite. Les membres du Conseil ont félicité le Groupe d'experts d'avoir présenté dans les délais voulus un rapport de mi-mandat complet et détaillé et ont exprimé leurs vues sur certains progrès de la situation en Côte d'Ivoire.

40. Le 27 janvier 2014, la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), Aichatou Mindaoudou Souleymane, s'est adressée au Conseil, par visioconférence depuis Abidjan, au sujet de la situation en Côte d'Ivoire. Elle a évoqué les progrès accomplis sur le plan de la réconciliation politique et noté l'évolution favorable du dialogue politique engagé dans le contexte du cadre permanent de dialogue. Elle a également fait part des mesures prises pour s'attaquer aux causes profondes de la crise ivoirienne, notamment l'adoption de lois sur le régime de propriété foncière et la nationalité. Elle a néanmoins signalé que la situation restait fragile et que les violences intercommunautaires et ethniques avaient augmenté. Elle a souligné qu'il

importait de créer des conditions propices à la tenue d'élections pacifiques, surtout dans les domaines de la réforme électorale, du désarmement et de la réforme du secteur de la sécurité, alors que la Côte d'Ivoire se prépare à l'élection présidentielle de 2015. Réunis en consultations privées, les membres du Conseil ont encouragé tous les acteurs politiques ivoiriens à œuvrer en faveur d'un dialogue politique ouvert et de la réconciliation nationale en Côte d'Ivoire.

41. Le 24 avril, lors de consultations plénières, le Représentant permanent du Chili, Cristián Barros, a fait un exposé devant le Conseil en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1572 (2004). Il a rendu compte des débats menés par le Comité le 21 mars et présenté une synthèse des principales conclusions contenues dans le rapport final établi par le Groupe d'experts en application de la résolution 2101 (2013), ainsi que du débat du Comité à ce sujet lors de ses consultations informelles du 11 avril.

42. Le 29 avril, le Conseil a adopté la résolution 2153 (2014), qui met fin à l'interdiction d'importer des diamants bruts en provenance de la Côte d'Ivoire et lève partiellement l'embargo sur les armes, selon qu'il s'agit d'armes létales ou non.

43. Le 9 juin, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à l'ONUCI. La Représentante spéciale du Secrétaire général a souligné les perspectives d'intensification de la coopération de l'ONUCI avec les Forces républicaines de Côte d'Ivoire dans les opérations de sécurité menées dans certaines régions du pays, ainsi que l'intention de l'ONUCI de collaborer encore plus étroitement avec la Mission des Nations Unies au Libéria, en particulier de part et d'autre de la frontière.

44. Le 16 juin, la Représentante spéciale a informé le Conseil de la situation en Côte d'Ivoire. Elle a déclaré que le pays s'était engagé sur la voie d'une stabilité durable et que le processus de réconciliation avait franchi un cap avec la signature le 22 mai d'un communiqué par le Gouvernement et le Front populaire ivoirien. La Représentante spéciale a souligné la nécessité de s'attaquer aux causes profondes du conflit, notamment les questions relatives au régime de propriété foncière et à la nationalité, et d'accélérer le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration sans exclusive. Lors des consultations privées qui ont suivi, les membres du Conseil ont fait

part de leur préoccupation en ce qui concerne les questions les plus urgentes dans le contexte ivoirien, telles que le problème de la propriété foncière et de la nationalité, la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la lutte contre l'impunité et la coopération avec la Cour pénale internationale.

45. Le 25 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2162 (2014), prorogeant jusqu'au 30 juin 2015 le mandat de l'ONUCI.

### **République démocratique du Congo**

46. Le 22 août 2013, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, a informé le Conseil de la reprise des hostilités dans la région du Nord-Kivu le 21 août, avec des affrontements entre le Mouvement du 23 mars (M23) et les Forces armées de la République démocratique du Congo près et autour de Goma. Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation face à la menace que ces attaques faisaient peser sur la population civile et le personnel des Nations Unies déployé dans la région. Ils sont également convenus de continuer à suivre l'évolution de la situation et de prendre les décisions qui s'imposaient.

47. Le 29 août, le Sous-Secrétaire général a de nouveau informé le Conseil de l'aggravation de la situation autour de Kibati, où les combats s'étaient intensifiés. Les forces armées, avec l'appui de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), avaient lancé une offensive sur les hauteurs de Kibati afin d'en chasser le M23. Les membres du Conseil ont demandé la cessation des hostilités et prié les États de la région de respecter l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Le Conseil a publié une déclaration à la presse.

48. Le 12 septembre, le Conseil a tenu des consultations privées sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MONUSCO, Martin Kobler, et l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Mary Robinson, ont fait des exposés par visioconférence sur les conditions de sécurité précaires sur le terrain, malgré la cessation des hostilités entre le M23 et les

forces armées. Ils ont en outre fait le point sur leurs initiatives diplomatiques, qui avaient permis de recentrer l'attention sur le processus politique. Les membres du Conseil ont rappelé leur inquiétude face à la fragilité de la sécurité dans l'est du pays et se sont félicités des efforts diplomatiques du Représentant spécial et de l'Envoyée spéciale visant à réduire les tensions. À l'issue des consultations, le Conseil a publié une déclaration à la presse.

49. Du 3 au 9 octobre 2013, le Conseil a effectué une mission dans la région africaine des Grands Lacs, au cours de laquelle il s'est rendu en République démocratique du Congo, au Rwanda, en Ouganda et en Éthiopie. L'objectif général de la mission était d'exprimer le ferme soutien du Conseil à l'amélioration des relations entre les pays de la région et de les encourager à continuer de renforcer leur coopération dans tous les domaines, en particulier sur les questions politiques, économiques et sécuritaires.

50. Le 21 octobre, en séance publique, le Conseil a entendu un exposé sur les conclusions de sa mission en Afrique. Les représentants qui avaient dirigé ou codirigé la mission ont communiqué des informations détaillées sur leurs rencontres et leurs entretiens avec les hauts responsables des pays où ils s'étaient rendus et avec des représentants d'organisations humanitaires et d'organisations de la société civile, ainsi que sur les travaux de la septième réunion consultative annuelle conjointe tenue à Addis-Abeba le 8 octobre 2013 entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et les membres du Conseil de sécurité.

51. Le 21 octobre, en séance publique, le Représentant spécial et l'Envoyée spéciale ont présenté au Conseil une mise à jour sur l'état des pourparlers entre le M23 et le Gouvernement de la République démocratique du Congo, qui avaient fait des progrès mais achoppaient sur la question de l'amnistie, du désarmement et de l'intégration du M23. Lors des consultations privées qui ont suivi, les membres du Conseil ont souligné que seule une solution politique pourrait permettre en fin de compte de régler la crise dans l'est du pays et ont lancé un appel à la conclusion rapide du Dialogue de Kampala, ainsi qu'à la mise en œuvre rapide des engagements nationaux, régionaux et internationaux en vertu de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

52. Le 25 octobre, le Conseil a entendu, lors de consultations privées, un exposé du Secrétaire général

adjoint aux opérations de maintien de la paix sur la détérioration des conditions de sécurité constatée dans l'est de la République démocratique du Congo du fait de la reprise des hostilités entre le M23 et les forces armées dans le Nord-Kivu. Les membres du Conseil ont condamné la reprise des hostilités, au cours desquelles le M23 avait attaqué à l'arme lourde les positions des forces armées, ainsi que les bombardements du territoire rwandais dont il avait été fait état. Ils ont souhaité que le Mécanisme conjoint de vérification élargi fasse la lumière au sujet des bombes tombées sur le territoire rwandais.

53. Le 28 octobre, lors de consultations privées, le Représentant spécial a informé le Conseil de l'intensification récente des combats dans l'est de la République démocratique du Congo. Il a rendu compte des opérations conjointes menées quelques jours plus tôt par les forces armées et la brigade d'intervention de la MONUSCO contre le M23, signalant que le Mouvement du 23 mars avait abandonné ses positions dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu ainsi que le long des frontières orientales de la République démocratique du Congo. Il a également rappelé l'importance de la recherche d'une solution politique et de la conclusion rapide du Dialogue de Kampala. Dans une déclaration à la presse faite à l'issue de ces consultations, les membres du Conseil ont condamné dans les termes les plus énergiques les attaques dirigées contre la MONUSCO par le M23 au Nord-Kivu, dans l'est du pays, au cours desquelles un soldat de la paix tanzanien a été tué, et ils ont exprimé leurs condoléances pour les pertes en vies humaines civiles en République démocratique du Congo ainsi qu'au Rwanda après la chute d'obus sur son territoire.

54. Le 6 novembre, le Conseil a tenu des consultations au cours desquelles le Représentant spécial et l'Envoyée spéciale (par visioconférence) l'ont informé d'améliorations récentes de la situation sur le terrain. Le Représentant spécial a dit que les succès militaires des forces armées au cours des quelques jours précédents avaient forcé le M23 à déclarer officiellement la fin de la rébellion. Les deux intervenants ont indiqué que le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le M23, qui s'étaient déjà entendus sur tous les éléments d'un document de paix, étaient entrés dans la phase finale du processus politique. Les membres du Conseil se sont félicités de l'évolution positive de la situation sur le terrain et ont demandé au Gouvernement et au M23

de mener à bien le processus politique et de signer un document de paix le plus rapidement possible.

55. Le 14 novembre, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2013/17) dans laquelle il se félicitait que le M23 ait annoncé mettre un terme à sa rébellion et que le Gouvernement ait accepté cette annonce et se réjouissait de la cessation des hostilités entre la République démocratique du Congo et le M23. Il a également demandé qu'un texte final, détaillé et concerté soit mis au point et mis en application. Le Conseil s'est déclaré profondément préoccupé par la menace que continuaient de faire peser sur la région les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et a souligné qu'il importait, conformément à la résolution 2098 (2013), de mettre hors d'état de nuire tant bien ces forces que tous les autres groupes armés, notamment les Forces démocratiques alliées (ADF), l'Armée de résistance du Seigneur et les différents groupes maï-maï.

56. Le 11 décembre, le Conseil a tenu des consultations avec le Représentant spécial, l'Envoyée spéciale et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, qui venaient de rentrer d'une visite en République démocratique du Congo où ils avaient assisté au déploiement initial des premiers drones de la MONUSCO. Bien que leur évaluation de la situation ait été positive, suite à la cessation de la rébellion du M23, les trois responsables ont souligné que les progrès devaient se poursuivre pour que ces gains soient irréversibles, dans la mesure où il restait encore de nombreux problèmes à régler. Le Représentant spécial a également informé les membres du Conseil que la MONUSCO avait commencé des opérations contre les FDLR, en application du mandat défini dans la résolution 2098 (2013), tout en soulignant les difficultés rencontrées dans ces opérations.

57. Le 13 janvier 2014, le Conseil a tenu une séance d'information pour examiner le dernier rapport du Secrétaire général sur la MONUSCO (S/2013/757), et a entendu des exposés du Représentant spécial et de l'Envoyée spéciale. Le Représentant spécial a indiqué que la MONUSCO avait réorienté et rationalisé ses priorités autour de trois grands axes : la sécurité et la protection; la stabilisation des zones touchées par le conflit; et la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Il a souligné qu'il importait de mettre en œuvre les déclarations de

Nairobi et a demandé à tous les États Membres d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation en finançant des programmes de stabilisation. L'Envoyée spéciale a rappelé la nécessité de poursuivre activement la mise en œuvre de l'Accord-cadre et a appelé à l'application rapide d'un programme effectif de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui permette de désarmer et de réintégrer les ex-combattants du M23. Au cours des consultations qui ont suivi, les membres du Conseil ont demandé que l'Accord-cadre soit pleinement mis en œuvre et souligné qu'il importait d'agir résolument contre tous les groupes armés dans l'est du pays, y compris les FDLR et les ADF.

58. Le 23 janvier, le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini, Représentant permanent de la Jordanie et Président du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, a fait un exposé devant le Conseil. Son intervention portait sur le rapport final du Groupe d'experts et les recommandations qu'il contient (S/2014/42).

59. Le 30 janvier, le Conseil a adopté la résolution 2136 (2014), par laquelle il a prorogé l'embargo sur les armes imposé aux groupes armés, les mesures ciblées prises contre les personnes et entités inscrites sur la Liste et le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2015.

60. Le 12 mars, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la MONUSCO. Le Représentant spécial a eu un échange de vues avec ces pays sur les activités de la MONUSCO, y compris celles de sa brigade d'intervention, compte tenu de l'adoption de la résolution 2098 (2013).

61. Le 14 mars, le Conseil a tenu une séance d'information, suivie de consultations, sur la situation en République démocratique du Congo. Le Représentant spécial et l'Envoyée spéciale lui ont fait le point de la situation. Ils ont présenté les rapports trimestriels du Secrétaire général sur la MONUSCO (S/2014/157) et sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2014/153). Ils ont souligné que des progrès considérables avaient été accomplis en 2013 et mentionné la défaite militaire du M23, les opérations conjointes contre les ADF et les FDLR, ainsi que le rétablissement progressif de l'autorité de l'État dans

les zones libérées. La plupart des membres du Conseil ont exprimé leur satisfaction quant au travail réalisé par la MONUSCO, le Représentant spécial et l'Envoyée spéciale, mais ont souligné également qu'il fallait poursuivre la neutralisation des groupes armés, accélérer la mise en œuvre des principales réformes nationales et atteindre les objectifs de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

62. Le 28 mars, le Conseil a adopté la résolution 2147 (2014), par laquelle il prorogeait le mandat de la MONUSCO, y compris de sa brigade d'intervention, jusqu'au 31 mars 2015.

63. Le 14 mai, au titre du point « Questions diverses », le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a indiqué au Conseil les enseignements tirés de l'expérience d'utilisation des drones déployés à la MONUSCO. Les membres du Conseil ont également visionné des séquences vidéo enregistrées par des drones durant leurs opérations.

### Guinée-Bissau

64. Le 5 septembre 2013, le Conseil a tenu des consultations privées pour entendre un exposé de José Ramos-Horta, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) sur les progrès accomplis dans la perspective du rétablissement de l'ordre constitutionnel. Le Représentant spécial a indiqué au Conseil que les autorités de transition avaient fait des pas importants dans cette voie, notamment en fixant la date du 24 novembre 2013 pour les élections présidentielle et législatives. Les membres du Conseil ont dans l'ensemble accueilli favorablement les progrès accomplis récemment sur la voie du rétablissement intégral de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau, mais se sont déclarés préoccupés par la persistance de la culture d'impunité et l'absence d'obligation de rendre des comptes. Le 11 septembre, le Conseil a fait une déclaration à la presse sur la Guinée-Bissau dans laquelle il a abordé ces différents points.

65. Le 26 novembre, le Conseil a tenu une séance d'information, suivie de consultations plénières, sur la situation en Guinée-Bissau. Le Représentant spécial a présenté les deux rapports du Secrétaire général sur la poursuite des efforts faits pour aider à rétablir l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau et sur les activités du

BINUGBIS (S/2013/680 et S/2013/681). Lors des consultations plénières, les membres du Conseil ont salué les engagements pris par les partenaires internationaux de la Guinée-Bissau de fournir une assistance électorale au pays. Ils ont souligné qu'il importait que les élections du 16 mars 2014 en Guinée-Bissau soient ouvertes à tous et se déroulent de façon crédible et pacifique et ont engagé les parties prenantes du pays à créer des conditions favorables à la tenue des scrutins.

66. Le 9 décembre, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2013/19), dans laquelle il exhortait les autorités de transition à organiser les élections déjà reportées à deux reprises et prévues pour le 16 mars 2014. Rappelant sa résolution 2048 (2012), il s'est redit prêt à envisager des sanctions ciblées contre ceux qui cherchaient à saper les efforts de rétablissement de l'ordre constitutionnel.

67. Le 26 février 2014, le Conseil a tenu une séance d'information suivie de consultations sur la situation en Guinée-Bissau. Le Représentant spécial a présenté le rapport du Secrétaire général et indiqué que la vie politique avait été dominée, pendant la période considérée, par les préparatifs des élections générales et une crise politique persistante au sein du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde. Il a annoncé qu'à la suite de consultations et à la demande des partis politiques le Président de transition avait reporté les élections, initialement prévues le 16 mars, au 13 avril 2014. Le Représentant spécial a également souligné qu'aucun réel progrès n'avait été réalisé concernant la protection des droits de l'homme et la lutte contre l'impunité. Les membres du Conseil ont salué la volonté de la Guinée-Bissau de restaurer l'ordre constitutionnel mais regretté que la date des élections ait été reportée pour la troisième fois, soulignant que ces reports avaient des effets délétères sur le bien-être économique et social du pays.

68. Le 26 février, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse dans laquelle ils ont fait observer que la normalisation de la situation en Guinée-Bissau en matière de sécurité et sur les plans politique, social et économique supposait le rétablissement de l'ordre constitutionnel, lequel passait notamment par l'organisation d'élections crédibles, ainsi que la mise en œuvre de réformes, la promotion du développement socioéconomique, l'amélioration de la situation humanitaire et la lutte contre l'impunité et le trafic de drogues.

69. Le 3 avril, lors de consultations, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil que les préparatifs des élections se déroulaient sans heurts avec l'appui de divers partenaires internationaux, en dépit de certains éléments dans le pays qui étaient déterminés à faire dérailler le processus par l'intermédiaire de tentatives d'intimidation visant des personnalités politiques. À l'issue de l'exposé du Secrétaire général adjoint, le Conseil a fait une déclaration à la presse, dans laquelle il a noté que les financements et les préparatifs des élections présidentielle et législatives du 13 avril 2014 en Guinée-Bissau étaient tout à fait dans les temps.

70. Le 19 mai, le Représentant spécial et Antonio de Aguiar Patriota, Représentant permanent du Brésil et Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, ont fait devant le Conseil des exposés dans lesquels ils ont tous deux souligné l'importance qu'il y avait à préserver l'unité, après les élections qui se sont déroulées avec succès, en vue d'édifier l'État et de favoriser le développement économique et social. Ils ont également prié les partenaires internationaux et régionaux d'aider activement la Guinée-Bissau pendant le processus politique postélectoral. Lors de consultations privées, les membres du Conseil se sont félicités de l'aboutissement du deuxième tour de l'élection présidentielle et ont appelé toutes les parties, y compris les services de sécurité, à en respecter le résultat. Ils ont également souligné qu'il fallait apporter une aide à la Guinée-Bissau en matière de mise en œuvre des réformes essentielles, de renforcement des institutions de l'État, de bonne gouvernance et de développement économique et social pour tous. À l'issue de la séance, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur la question.

71. Le 29 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2157 (2014), par laquelle il a prorogé le mandat du BINUGBIS jusqu'au 30 novembre 2014, et prié le Secrétaire général de procéder à un examen approfondi du mandat du BINUGBIS pour veiller à ce qu'il concorde avec les priorités définies par le gouvernement nouvellement élu.

## **Libéria**

72. Le 22 août 2013, le Conseil a tenu une réunion avec les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). La Représentante spéciale du

Secrétaire général et Chef de la MINUL, Karin Landgren, qui participait à la réunion par vidéoconférence depuis Monrovia, a présenté le vingt-sixième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission (S/2013/479).

73. Le 10 septembre, le Conseil a entendu un exposé et tenu des consultations sur la MINUL. La Représentante spéciale a dit que le Libéria méritait d'être félicité pour les progrès qu'il avait accomplis durant les 10 années écoulées depuis la signature de l'Accord général de paix, mais que les nombreux facteurs de risque de conflit encore existants exigeaient des réformes et une action en faveur du développement à long terme, et en particulier une gestion efficace des ressources naturelles. Dans le cadre de consultations à huis clos, de nombreux membres du Conseil se sont félicités des efforts déployés pour consolider la stabilité et la démocratie au Libéria au cours des 10 dernières années, certains d'entre eux faisant toutefois observer que le Gouvernement libérien devait faire plus d'efforts pour gérer ses ressources naturelles, lutter contre la corruption et améliorer la capacité de la Police nationale libérienne à prendre davantage en charge la sécurité à mesure que la MINUL se retire.

74. Le 18 septembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2116 (2013), par laquelle il a prorogé le mandat de la MINUL jusqu'au 30 septembre 2014 et autorisé le Secrétaire général à réduire de 1 129 hommes l'effectif de la composante militaire de la Mission.

75. Le 20 mars 2014, le Conseil a entendu un exposé de la Représentante spéciale reposant sur le vingt-septième rapport périodique du Secrétaire général (S/2014/123). L'oratrice a souligné que, même si la situation politique et les conditions de sécurité étaient restées relativement stables et que les progrès s'étaient poursuivis dans plusieurs domaines, le Libéria se heurtait à des obstacles considérables dans l'action qu'il menait pour institutionnaliser les réformes dans des secteurs vitaux et renforcer les capacités en vue d'une gouvernance efficace. En sa qualité de Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix, le représentant de la Suède, Staffan Tillander, a axé ses observations sur la justice et la sécurité, la réconciliation nationale, la propriété foncière et les ressources naturelles, la mobilisation d'un appui et de ressources, et la nécessité d'accélérer le renforcement des capacités en vue du transfert des attributions de la MINUL. Au cours des consultations,

le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a brièvement rendu compte des conclusions de l'examen stratégique qu'il avait dirigé au Libéria et en Côte d'Ivoire du 7 au 20 février 2014. Les membres du Conseil se sont dits satisfaits de ce que les conditions de sécurité au Libéria étaient restées stables. Ils ont souligné que le Gouvernement libérien devait accélérer la réforme du secteur de la sécurité et l'ont encouragé à s'attacher davantage à lutter contre l'impunité dont jouissent les auteurs de violence sexuelle ou sexiste.

76. Le 16 juin, le Représentant permanent de la Jordanie, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, a fait, lors de consultations plénières, un exposé sur l'état d'avancement des travaux entrepris en 2014 par le Comité, en mettant l'accent sur ses trois consultations et sur les conclusions et recommandations figurant dans le rapport de mi-mandat du Groupe d'experts. Les membres du Conseil ont pris acte des progrès accomplis par le Gouvernement libérien en matière de développement après le conflit, mais se sont déclarés préoccupés par la lenteur avec laquelle il s'employait à mettre en place une législation sur la possession d'armes, à marquer tous les stocks d'armes et à pleinement sécuriser ses frontières.

## Libye

77. Le 16 septembre 2013, le Conseil a entendu un exposé et tenu des consultations sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Il a entendu le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission, Tarek Mitri, ainsi que le Représentant permanent du Rwanda, Eugène-Richard Gasana, qui est intervenu en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Le Représentant spécial a dit que les problèmes de sécurité demeuraient très préoccupants et a fait état à ce sujet d'affrontements armés survenus peu de temps auparavant entre brigades révolutionnaires rivales, de l'assassinat de personnalités politiques et de hauts responsables des services de sécurité, ainsi que de journalistes, d'attentats perpétrés contre la communauté diplomatique et de menaces à l'encontre de l'ONU. Le Président du Comité a déclaré qu'en ce qui concerne l'embargo sur les armes, le Groupe d'experts avait conclu que les autorités libyennes avaient pris des mesures concrètes dans des domaines relatifs à l'assistance en matière de sécurité. Lors de

consultations à huis clos, les membres du Conseil se sont dits préoccupés par la dégradation des conditions de sécurité. S'agissant des sanctions, certains ont souligné que le Comité devait continuer à privilégier l'application de l'embargo sur les armes, qui constituait un moyen essentiel de favoriser la stabilité et de réduire la violence en Libye.

78. Dans une déclaration de presse en date du 4 octobre, les membres du Conseil de sécurité ont condamné, avec la plus grande vigueur, l'attentat perpétré le 2 octobre contre l'ambassade de la Fédération de Russie à Tripoli, qui s'est soldé par des intrusions dans les locaux diplomatiques, provoquant de sérieux dégâts.

79. Le 4 novembre, le Conseil a entendu par vidéoconférence, lors de consultations plénières relatives aux « Autres questions », un exposé du Représentant spécial sur la mise en œuvre de la résolution 2017 (2011). Le Représentant a déclaré que la sécurité était encore incertaine en Libye et que la MANUL était préoccupée par la présence de missiles sol-air portatifs et par le contrôle du concentré orange d'oxyde d'uranium. En application de la résolution 2017 (2011), la MANUL continuerait de soutenir la lutte de la Libye contre la prolifération des armes et du matériel connexe. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par les mouvements d'armes d'origine libyenne à l'intérieur et à l'extérieur du territoire et ont demandé la mise en œuvre intégrale des sanctions que le Conseil avait imposées.

80. Le 14 novembre, dans le cadre d'une séance publique, la Procureure de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda, a présenté au Conseil son sixième rapport sur l'application de la résolution 1970 (2011). Tout en se félicitant de la coopération du Gouvernement libyen dans l'affaire *Al-Senussi*, l'oratrice a rappelé que celui-ci avait l'obligation de remettre Saïf al-Islam Kadhafi à la Cour. Après avoir rappelé les défis que le Gouvernement libyen devait relever et les difficultés auxquelles son propre bureau faisait face, la Procureure a engagé tous les États à soutenir les efforts déployés par la Libye pour devenir une société digne de ce nom, sûre et démocratique. Les membres du Conseil ont salué les efforts déployés par le Gouvernement libyen pour rétablir la stabilité, développer l'économie, promouvoir la réconciliation nationale et améliorer le système judiciaire. Nombre d'entre eux ont rappelé que pour la Cour pénale internationale, l'appui du Conseil était important.

81. Le 26 novembre, le Conseil a entendu, lors de consultations plénières relatives aux « Autres questions », un exposé du Directeur de la Division Afrique II du Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU, João Honwana, sur la recommandation faite par le Secrétaire général d'envoyer un groupe de gardes à la MANUL. M. Honwana a souligné qu'en Libye, les conditions de sécurité étaient très précaires et qu'il était urgent de renforcer la protection du personnel et des installations des Nations Unies. Formé de 235 militaires au maximum, le contingent en question aurait pour mission de protéger les locaux de la Mission. Se déclarant profondément préoccupés par la dégradation des conditions de sécurité en Libye, les membres du Conseil ont appuyé cette proposition.

82. Le 9 décembre, le Conseil a entendu un exposé et tenu des consultations sur la Libye. Le Représentant spécial s'est inquiété de la précarité des conditions de sécurité et de l'aggravation des dissensions politiques dans le pays. Il a souligné qu'il importait d'avoir un dialogue national sans exclusive pour amorcer un processus de réintégration et de désarmement et parvenir à un consensus sur l'avenir de la Libye. Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) a indiqué que le Groupe d'experts restait préoccupé par les violations de l'embargo sur les armes depuis et vers la Libye qui continuaient d'être signalées. Le Groupe d'experts avait également des doutes quant à la capacité de nombreux États Membres d'appliquer et de respecter les mesures de gel des avoirs imposées par les Nations Unies.

83. Le 16 décembre, le Conseil a adopté une déclaration de son président sur la Libye (S/PRST/2013/21) constatant avec une vive inquiétude la détérioration des conditions de sécurité et l'aggravation des dissensions politiques, qui menacent de compromettre la réalisation d'une transition démocratique qui réponde aux aspirations du peuple libyen.

84. Le 10 mars 2014, le Représentant spécial a informé le Conseil de la situation en Libye, en s'appuyant sur le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2014/131). Il a indiqué que la violence avait considérablement augmenté dans l'ensemble du pays et que les efforts faits pour négocier un accord sur la gestion de la période de transition, portant notamment sur l'avenir du Congrès général national et du Gouvernement, n'avaient pas encore porté leurs fruits.

Le Président du Comité a rendu compte aux membres du Conseil des activités menées par le Comité et son groupe d'experts au cours de la période allant du 10 décembre 2013 au 10 mars 2014. Au cours de consultations, les membres du Conseil se sont dits préoccupés par l'évolution des conditions de sécurité en Libye et ont souligné qu'il convenait d'instaurer un dialogue politique national.

85. Le 14 mars, le Conseil a adopté la résolution 2144 (2014), par laquelle il a prorogé le mandat de la MANUL jusqu'au 13 mars 2015, reconduit le régime de sanctions qui s'applique à la Libye et prorogé jusqu'au 13 avril 2015 le mandat du Groupe d'experts assistant le Comité des sanctions.

86. Le 19 mars, le Conseil a adopté la résolution 2146 (2014) qui impose des mesures contre les navires désignés par le Comité des sanctions qui transportent du pétrole brut exporté illégalement de Libye.

87. Le 13 mai, la Procureure de la Cour pénale internationale a présenté au Conseil le septième rapport semestriel sur la situation en Libye, établi en application de la résolution 1970 (2011). Elle a déclaré que la détérioration continue des conditions de sécurité en Libye avait entravé les enquêtes et rappelé qu'il importait de traiter l'affaire Abdallah al-Senussi de façon appropriée et que le Gouvernement libyen avait l'obligation juridique de coopérer avec la Cour et de lui livrer Saïf al-Islam Kadhafi. Soulignant qu'il était important de faire respecter la primauté du droit, elle a demandé au Gouvernement de procéder rapidement au transfèrement des prisonniers vers des centres de détention contrôlés par l'État et de régler la question de Tawergha. Les membres du Conseil ont instamment demandé au Gouvernement libyen de redoubler d'efforts pour instaurer un climat de sécurité stable, et nombre d'entre eux ont appelé la Libye à coopérer avec la Cour pour que les auteurs de crimes répondent de leurs actes. Certains membres ont souligné qu'il était important d'enquêter sur tous les crimes qui auraient été commis par l'ensemble des parties au conflit armé en Libye.

88. Le 9 juin, le Représentant spécial a informé le Conseil des derniers événements survenus en Libye, se déclarant préoccupé par la persistance des tensions politiques et de l'insécurité qui menacent le processus de transition. Il a condamné la poursuite des affrontements entre différents groupes armés ainsi que les actes d'agression perpétrés contre des civils, en

particulier des magistrats et des journalistes, et souligné que l'insécurité continuait d'entraver le bon fonctionnement du système judiciaire et ralentissait la reconstitution du secteur de la sécurité. Le Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011) a présenté le treizième rapport du Comité, qui couvre la période allant du 10 mars au 9 juin, et exposé la suite donnée aux recommandations formulées par le Groupe d'experts. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur soutien à l'action de la MANUL et approuvé les mesures prises par les autorités libyennes en vue d'assurer la transition démocratique.

89. Le 23 juin, le Conseil a adopté, en prévision du scrutin prévu le 25 juin, une déclaration à la presse dans laquelle il se félicitait de la tenue d'élections législatives, qui constituaient une étape importante dans la transition du pays vers une gouvernance démocratique stable.

90. Le 17 juillet, le Conseil a tenu une séance d'information qui a été suivie de consultations à huis clos sur la situation en Libye. Le Conseil a entendu le Représentant spécial qui s'exprimait par visioconférence depuis Beyrouth, puis le Ministre libyen des affaires étrangères et de la coopération, Mohamed Abdulaziz. Le Représentant spécial a rendu compte de l'inquiétante détérioration de la situation en Libye, en particulier des combats à l'aéroport international de Tripoli et à Benghazi. Il s'est toutefois félicité du bon déroulement des élections législatives du 25 juin. Pour sa part, le Ministre des affaires étrangères a fait état des problèmes rencontrés à tous les niveaux de la société, notamment au niveau politique et dans le domaine de la sécurité, et appelé de ses vœux une mission des Nations Unies pour la stabilisation en Libye. Les membres du Conseil ont condamné les actes de violence survenus à Tripoli peu de temps auparavant et ont appelé l'ensemble des groupes armés et des milices à déposer les armes et à engager un dialogue politique. Ils se sont félicités de la tenue des élections le 25 juin et ont souligné que toutes les parties libyennes devaient s'engager dans un dialogue politique. À l'issue des consultations, les membres du Conseil ont fait une déclaration à la presse dans ce sens.

91. Le 23 juillet, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse dans laquelle ils se félicitaient de l'annonce des résultats définitifs des élections législatives du 25 juin et souhaitaient vivement que le Conseil des représentants siège dans

les meilleurs délais en vue de parvenir à un consensus politique de conclure un accord de gouvernement et de progresser rapidement sur la voie de la transition démocratique.

## Mali

92. Le 16 octobre 2013, le Conseil de sécurité a entendu, en séance publique, un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), Albert Koenders, qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2013/582). M. Koenders a appelé l'attention des membres du Conseil sur deux résultats importants, à savoir la tenue de l'élection présidentielle en juillet et août et la mise en place de la MINUSMA. L'exposé a été suivi de consultations à huis clos, au cours desquelles les membres du Conseil ont approuvé les mesures prises par la MINUSMA à la lumière des problèmes constatés lors de l'élection présidentielle afin de permettre la tenue d'élections législatives.

93. Le 23 octobre, le Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné dans les termes les plus vifs les attentats perpétrés contre la MINUSMA, le jour même à Tessalit, par des assaillants armés non identifiés, au cours desquelles des Casques bleus tchadiens ont été tués, d'autres ont été grièvement blessés et des civils innocents ont trouvé la mort.

94. Le 2 novembre, le Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle il condamnait l'enlèvement et l'assassinat, le même jour, de deux journalistes français au Mali.

95. Le 10 décembre, le Conseil a tenu des consultations sur la situation au Mali. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a présenté la situation et les possibilités d'accélérer le déploiement de la Mission. Les membres du Conseil ont salué les progrès accomplis dans la transition démocratique, en particulier la tenue dans des conditions satisfaisantes du premier tour des élections législatives, le 15 novembre, ainsi que l'organisation par les autorités maliennes de consultations nationales. Ils ont exprimé leur préoccupation face à la persistance de la menace terroriste dans le nord du Mali et demandé que soit organisé un dialogue national sans exclusive comme

prévu par l'Accord préliminaire de Ouagadougou, signé le 18 juin 2013.

96. Le 14 décembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle ses membres condamnaient de la façon la plus énergique l'attentat contre la Banque malienne de solidarité perpétré le même jour à Kidal, dans le nord du Mali, et demandaient au Gouvernement malien de mener une enquête afin de traduire rapidement les auteurs en justice.

97. Le 16 janvier 2014, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial, qui a souligné l'amélioration générale de la situation humanitaire au Mali et le retour à l'ordre constitutionnel, mais mis en garde contre le fait que ces acquis pourraient se trouver compromis si l'on ne déployait pas rapidement de nouveaux contingents en nombre suffisant pour instaurer un climat propice à des pourparlers de paix et à la réconciliation entre le Gouvernement et les autres parties, notamment les groupes armés non terroristes du nord du pays. Il a également rappelé la précarité des conditions de sécurité dans le nord, condamné l'augmentation du nombre d'attaques perpétrées par des éléments extrémistes et appelé les autorités maliennes à consolider les acquis et à s'attaquer aux causes profondes de la crise que traverse le pays. Les membres du Conseil ont pris acte des progrès substantiels accomplis par le Mali, tout en constatant qu'il restait encore des problèmes à résoudre, en particulier en ce qui concerne la sécurité et l'autorité de l'État dans le nord. Ils ont demandé l'ouverture d'un dialogue politique sans exclusive et l'engagement d'un processus de réconciliation nationale.

98. Le 23 janvier, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2014/2), dans laquelle ce dernier s'est réjoui du bon déroulement des élections législatives tenues dans la paix et la transparence les 24 novembre et 15 décembre 2013.

99. Le 26 février, le Conseil a entendu un exposé sur la mission qui s'était déroulée au Mali du 1<sup>er</sup> au 3 février. L'objectif général de cette mission, tel qu'énoncé dans le mandat, était de réitérer l'appel urgent lancé par le Conseil en faveur d'un processus de négociation crédible ouvert à toutes les communautés du nord du Mali, le but étant de parvenir à un règlement politique de la crise et d'instaurer durablement la paix et la stabilité dans l'ensemble du pays. Les représentants de la France et du Tchad, qui

dirigeaient conjointement la mission, ont rendu compte au Conseil des entretiens qui avaient eu lieu avec des responsables maliens de haut niveau, les autorités locales de la région de Mopti et des représentants de la société civile et des groupes armés qui avaient signé l'Accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali du 18 juin 2013 ou y ont adhéré.

100. Le 23 avril, le Représentant spécial du Secrétaire général a déclaré au Conseil que le rétablissement de l'ordre constitutionnel et l'ouverture de pourparlers informels entre le Gouvernement et les groupes armés laissaient espérer que le Mali sortirait de la crise profonde qu'il traversait. Dans une déclaration à la presse, les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude devant le piétinement des pourparlers de paix et demandé au Gouvernement et aux groupes armés de convenir d'urgence d'une feuille de route, le but étant de parvenir à un règlement politique de la crise et d'instaurer durablement la paix et la stabilité dans l'ensemble du pays.

101. Le 20 mai, le Conseil a entendu le Ministre malien des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale, Abdoulaye Diop, ainsi que le Représentant spécial. Évoquant les incidents violents survenus à Kidal les 16 et 17 mai, le Représentant spécial a condamné les actes de violence et souligné qu'il fallait en traduire les auteurs en justice. Il a également fait ressortir l'importance de la reprise du processus politique et souligné que l'Organisation des Nations Unies continuerait d'accompagner les parties concernées dans ce processus de réconciliation et de dialogue politique. Le Ministre des affaires étrangères a qualifié ces attaques d'actes odieux et de violations flagrantes, délibérées et préméditées de tous les engagements antérieurs. Il a demandé qu'une commission internationale soit constituée pour déterminer les faits et que la MINUSMA soit dotée d'un mandat plus robuste. Le Conseil a ensuite publié une déclaration à la presse dans laquelle il condamnait les affrontements et demandait la reprise du processus de cantonnement ainsi que de pourparlers de paix sincères entre le Gouvernement malien et les groupes armés qui avaient signé l'Accord préliminaire.

102. Le 28 mai, lors de consultations à huis clos, le Représentant spécial du Secrétaire général a présenté au Conseil un exposé sur les affrontements violents qui s'étaient produits à Kidal, ainsi que sur l'accord de

cessez-le-feu du 23 mai. Les membres du Conseil ont pris acte de la conclusion d'un cessez-le-feu par les parties maliennes et se sont félicités du rôle joué à cet égard par le Président de l'Union africaine et le Représentant spécial. Ils ont exhorté les signataires à appliquer le cessez-le-feu pleinement et de bonne foi.

103. Le 11 juin, le Conseil a adopté une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné dans les termes les plus vigoureux l'acte de violence perpétré contre la Mission dans la ville malienne d'Aghelhoc, qui avait causé la mort de quatre Casques bleus tchadiens.

104. Le 17 juin, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la MONUSCO. Le Représentant spécial a mis l'accent sur les principaux problèmes qui se posaient à la Mission compte tenu des menaces asymétriques dans le nord du pays.

105. Le 18 juin, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a présenté un rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, en insistant sur le fait que les conditions de sécurité s'étaient fortement détériorées, que de violents affrontements étaient survenus dans le nord du pays et que le processus politique demeurait fragile. Il a souligné la nécessité urgente de mener à bien aussi rapidement que possible le plan de déploiement du personnel militaire et de police de la Mission et apporté des précisions sur les quatre recommandations générales formulées par le Département des opérations de maintien de la paix à la suite d'un examen stratégique de la MINUSMA. Le Ministre malien des affaires étrangères a également fait une déclaration. Les membres du Conseil ont souligné que les autorités maliennes devaient assumer pleinement la responsabilité des conditions de sécurité sur l'ensemble du territoire national, avec l'appui de la communauté internationale.

106. Le 25 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2164 (2014), par laquelle il a prorogé jusqu'au 30 juin 2015 le mandat de la MINUSMA.

107. Le 1<sup>er</sup> juillet, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné avec la plus grande fermeté l'attentat perpétré le 30 juin à 30 kilomètres à l'ouest de Tombouctou à l'aide d'un engin explosif improvisé qui avait provoqué la mort d'un soldat de la paix burkinabé et en avait blessé six autres.

108. Le 28 juillet, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2014/15), dans laquelle il se

félicitait de l'ouverture à Alger, le 16 juillet 2014, des négociations intermaliennes en vue d'un accord de paix global mettant un terme à la crise que traversait le pays. Il a félicité les parties pour le dialogue et les discussions constructifs tenus à Alger du 16 au 24 juillet 2014, qui les ont conduites à adopter par consensus la feuille de route des négociations dans le cadre du processus d'Alger. Il leur a demandé de respecter pleinement les engagements qui y étaient énoncés, et notamment de participer aux négociations de paix globales qui devaient s'ouvrir à Alger le 17 août 2014.

### Sierra Leone

109. Le 18 septembre 2013, le Conseil a entendu un exposé sur la situation en Sierra Leone présenté par le Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), Jens Anders Toyberg-Frandzen. Ce dernier a présenté le dernier rapport en date du Secrétaire général sur le BINUCSIL et a fait le point sur la consolidation de la paix dans le pays. Il a confirmé que le plan de transition se déroulait selon le calendrier prévu pour permettre la fermeture du Bureau le 31 mars 2014 au plus tard, conformément à la résolution 2097 (2013), les fonctions résiduelles devant être transférées à l'équipe de pays des Nations Unies. Lors de consultations à huis clos, les membres du Conseil se sont d'une manière générale félicités de l'évolution positive de la situation en Sierra Leone, qui constituait une bonne nouvelle dans le programme de travail du Conseil, et ont appuyé à l'unanimité les travaux accomplis par le Représentant exécutif dans la perspective de la fermeture du Bureau.

110. Le 26 mars 2014, le Conseil a entendu un exposé du Représentant exécutif relatif au rapport final du Secrétaire général sur le Bureau, dont la fermeture devait intervenir le 31 mars. Le Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Canada, Guillermo Rishchynski, a informé le Conseil que la Commission continuerait d'apporter un appui à la Sierra Leone, quoique dans le cadre d'une structure plus légère, afin de l'aider à surmonter les derniers obstacles à la consolidation de la paix. Les membres du Conseil ont souscrit à l'évaluation faite par les orateurs selon laquelle la Sierra Leone avait accompli des progrès remarquables tant sur le plan socioéconomique que sur le plan de la justice transitionnelle, mais avait

encore beaucoup à faire pour remédier aux causes profondes du conflit. À la fin de l'exposé, le Conseil a adopté une déclaration de la Présidente sur la situation en Sierra Leone (S/PRST/2014/6) pour marquer la fin du mandat du BINUCSIL.

## **Somalie**

111. Le 12 septembre 2013, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), Nicholas Kay, qui a souligné les progrès significatifs accomplis vers l'édification d'un État – ajoutant toutefois que ces progrès pouvaient être remis en cause. Le Représentant spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), Mahamat Saleh Annadif, a demandé instamment au Conseil d'approuver l'augmentation des contingents de la Mission et le renforcement du soutien logistique nécessaire pour la formation des forces somaliennes de sécurité. Les deux orateurs ont pris note du prochain examen conjoint ONU-Union africaine de l'AMISOM. Les membres du Conseil ont insisté sur la nécessité pour l'AMISOM et les forces somaliennes de poursuivre leur combat contre les Chabab et se sont déclarés prêts à examiner des propositions à cet égard, dans le cadre de l'examen conjoint de l'AMISOM. Le 13 septembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse au sujet de la réunion.

112. Le 30 octobre, le Conseil, réuni en séance publique, a entendu un exposé du Vice-Secrétaire général, à son retour de Somalie. Ce dernier a indiqué qu'il avait vu une nouvelle Somalie prendre forme, ajoutant que le Gouvernement avait réaffirmé sa volonté de réconciliation et de formation d'un État fédéral fondé sur le partage du pouvoir. Il a présenté les recommandations de la mission conjointe Union africaine-ONU en Somalie chargée de définir les critères à appliquer pour le déploiement d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies ainsi que d'évaluer l'AMISOM et les forces somaliennes. Il a également présenté le rapport du Secrétaire général sur les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer au large des côtes somaliennes. Lors des consultations à huis clos qui ont suivi, les membres du Conseil ont approuvé les recommandations de la mission conjointe Union africaine-ONU sur le renforcement des effectifs de l'AMISOM et celles du

Secrétaire général concernant les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer au large des côtes somaliennes.

113. Dans une déclaration à la presse publiée le 9 novembre, les membres du Conseil de sécurité se sont déclarés profondément indignés par l'attentat à la bombe perpétré à Mogadiscio, qui avait fait de nombreux morts et blessés, et dont les Chabab avaient revendiqué la responsabilité. Ils ont rappelé qu'ils soutenaient fermement le processus de paix et de réconciliation engagé en Somalie et réaffirmé leur volonté d'appuyer les efforts déployés par la communauté internationale et la Somalie pour éliminer la menace que les Chabab faisaient peser sur le pays et la région tout entière.

114. Le 12 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2124 (2013), dans laquelle il a autorisé les États Membres de l'Union africaine à proroger le déploiement de l'AMISOM jusqu'au 31 octobre 2014, prié l'Union africaine de porter les effectifs de l'AMISOM à un maximum de 22 126 hommes et décidé d'élargir le dispositif d'appui logistique aux membres de l'armée nationale somalienne menant des opérations conjointes avec l'AMISOM.

115. Le 18 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2125 (2013), dans laquelle il a reconduit, pour une nouvelle période de 12 mois, l'autorisation accordée aux opérations de lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

116. Le 26 novembre, lors de consultations plénières, le Président du Comité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) concernant la Somalie et l'Érythrée et le Représentant permanent de la République de Corée, Oh Joon, ont rendu compte au Conseil des travaux menés par le Comité pendant la dernière période de 120 jours, l'accent étant mis sur la question du charbon de bois, en particulier l'élaboration d'un projet de notice d'aide à l'application des résolutions.

117. Le 10 décembre, le Conseil a tenu une réunion d'information sur la situation en Somalie, laquelle a été suivie de consultations. Le Représentant spécial est intervenu par visioconférence depuis Mogadiscio. Il a présenté le rapport trimestriel du Secrétaire général sur l'exécution du mandat de la MANUSOM (S/2013/709), soumis en application de la résolution 2102 (2013). Il a fait part de son optimisme quant aux efforts déployés

par le Gouvernement somalien pour faire avancer le processus de formation de l'État fédéral, en mettant en exergue la mise en place de l'administration intérimaire de Djouba. Les membres du Conseil ont réitéré leur soutien à la MANUSOM et à l'action de l'AMISOM, notamment après l'adoption de la résolution 2124 (2013), par laquelle il a autorisé l'augmentation du plafond des troupes de l'AMISOM.

118. Dans une déclaration à la presse publiée le 2 janvier 2014, les membres du Conseil ont condamné les attentats terroristes commis la veille à Mogadiscio et revendiqués par les Chabab, qui avaient fait un grand nombre de victimes et de blessés.

119. Les 13, 21 et 27 février, respectivement, les membres du Conseil ont publié trois déclarations à la presse condamnant les attentats terroristes commis en Somalie, qui avaient fait de nombreux morts et blessés, et dont les Chabab avaient revendiqué la responsabilité.

120. Le 5 mars, le Conseil a adopté la résolution 2142 (2014), dans laquelle il a prorogé jusqu'au 25 octobre 2014 la levée partielle de l'embargo sur les armes destinées au Gouvernement fédéral somalien.

121. Le 11 mars, le Conseil a tenu une réunion d'information, suivie de consultations, sur la situation en Somalie. Le Représentant spécial est intervenu par visioconférence depuis Mogadiscio. Il a présenté le rapport trimestriel du Secrétaire général sur l'exécution du mandat de la MANUSOM (S/2014/140). Il a souligné que, vu la dégradation des conditions de sécurité à Mogadiscio, l'AMISOM et l'armée nationale somalienne avaient lancé de nouvelles opérations contre les Chabab qui avaient d'emblée donné d'excellents résultats. Il a fait preuve d'un optimisme prudent au sujet des efforts déployés par le Gouvernement pour faire avancer le processus de réconciliation nationale et de formation de l'État fédéral, de l'aboutissement du processus constitutionnel, du rétablissement des institutions chargées de la sécurité et du renforcement de la gestion des finances publiques.

122. Durant les consultations, le Représentant permanent de la République de Corée et Président du Comité, faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009), a présenté son rapport trimestriel.

123. Le 19 mars, le Conseil a adopté une déclaration à la presse dans laquelle ses membres ont fermement

condamné l'attentat commis la veille contre un hôtel de la ville somalienne de Bula Burde, qui avait fait un grand nombre de victimes et de blessés et dont les Chabab avaient revendiqué la responsabilité.

124. Les 4 et 24 mai, le Conseil de sécurité a publié des déclarations à la presse condamnant les attentats terroristes à Mogadiscio, revendiqués par les Chabab et qui avaient fait de nombreux morts et blessés. Dans leurs déclarations, les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils étaient résolus à apporter leur soutien au processus de paix et de réconciliation en Somalie et souligné que ces attentats terroristes ne remettraient pas en cause leur appui au peuple somalien.

125. Le 22 mai, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial, qui a présenté le rapport trimestriel du Secrétaire général sur l'exécution du mandat de la MANUSOM (S/2014/330), soumis en application de la résolution 2102 (2013). Il a déclaré que la Somalie avait progressé sur les plans politique, économique et de la sécurité, tout en rappelant au Conseil qu'il restait encore des défis importants à relever dans un certain nombre de domaines. Le Représentant spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie et Chef de l'AMISOM s'est également adressé au Conseil, indiquant que la première phase des opérations militaires avait été un succès et que les conditions de sécurité s'étaient sensiblement améliorées, en dépit de la persistance des attentats terroristes commis par les Chabab. Lors des consultations qui ont suivi, les membres du Conseil ont noté que des progrès importants avaient été accomplis dans le pays tant sur le front politique que militaire et ont souligné qu'il était important de rétablir l'autorité de l'État dans les zones reprises aux Chabab. Au cours de la séance, les membres du Conseil ont adopté une déclaration présidentielle sur la suspension partielle de l'embargo sur les armes imposé à la Somalie (S/PRST/2014/9).

126. Le 29 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2158 (2014), qui proroge de 12 mois le mandat de la MANUSOM.

127. Le 4 juin, le Conseil a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence sur la situation humanitaire en Somalie. Elle a noté que les progrès accomplis par le pays vers l'édification de l'État et la consolidation de la paix ne s'étaient pas

encore traduits par une amélioration de la situation humanitaire. Quelque 857 000 personnes avaient besoin d'une aide d'urgence pour survivre. Deux millions de Somaliens étaient au bord de l'insécurité alimentaire. Des décennies de conflit avaient déplacé plus d'un million de personnes et forcé 1 million d'autres à chercher refuge dans les pays voisins. Elle a insisté sur le fait que l'Appel humanitaire de 2013 était financé à hauteur de 15 % seulement et a préconisé la prise de mesures urgentes pour éviter que le pays ne sombre de nouveau dans une grave crise. Lors des consultations à huis clos qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur vive inquiétude face à la situation humanitaire en Somalie et leur soutien pour l'action menée au niveau local par les organismes compétents. Elle a souligné que la communauté internationale devait accorder une plus grande attention aux besoins humanitaires du peuple somalien.

128. Dans une déclaration à la presse publiée le 3 juillet, le Conseil a vivement condamné l'assassinat, le même jour, d'un membre du Parlement de la République fédérale de Somalie, Ahmed Mohamud Hayd, dont les Chabab avaient revendiqué la responsabilité.

129. Le 11 juillet, le Conseil a une nouvelle fois entendu un exposé du Président du Comité, qui a indiqué que le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée avait observé dans son rapport à mi-parcours que les violations du régime de sanctions continuaient et que les conditions de sécurité n'avaient guère évolué dans le sud de la Somalie, où les Chabab poursuivaient leur campagne de terreur. Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation devant la dégradation des conditions de sécurité à Mogadiscio et promis de soutenir le Président du Comité et le Groupe de contrôle dans les efforts qu'ils mènent pour faire en sorte que le régime de sanctions imposé en Somalie et en Érythrée soit intégralement appliqué.

130. Également le 11 juillet, au titre des questions diverses, le Représentant spécial a informé le Conseil de la situation en Somalie, à la suite des attentats commis par les Chabab à Mogadiscio. Il a souligné qu'il importait d'adopter une approche multidimensionnelle pour s'attaquer aux causes profondes du conflit somalien, tout en poursuivant les opérations militaires et en apportant un soutien à l'armée nationale somalienne. À l'issue de cette réunion, le Conseil a publié une déclaration à la presse condamnant dans les termes les plus vifs les attaques

menées la semaine précédente à Mogadiscio par les Chabab contre la Villa Somalia, le Parlement et les députés.

### **Soudan et Soudan du Sud**

131. Le 7 août 2013, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, rendant compte au Conseil de la situation à Abyei, s'est arrêté sur la décision prise par le Soudan et le Soudan du Sud de charger une équipe spéciale de contrôle d'enquêter sur les accusations de soutien à des groupes rebelles opérant sur le territoire de l'autre lancées de part et d'autre; sur la mise en place de l'équipe chargée de déterminer la ligne médiane pour permettre de délimiter la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, et sur l'impasse dans laquelle se trouvent les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, Soudan. Les membres du Conseil ont témoigné leur appui aux travaux du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et aux nouvelles équipes, nourrissant l'espoir que ces organes permettraient d'aller encore de l'avant.

132. Le 22 août, Haile Menkerios, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, a fait un exposé aux membres du Conseil, réunis en consultations privées, soulignant l'amélioration des relations bilatérales. Le Soudan avait sursis à sa décision de couper l'acheminement du pétrole, afin de permettre aux deux nouvelles équipes de poursuivre leurs travaux. Il a également entretenu le Conseil du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité de l'ouverture de l'enquête sur le meurtre du chef suprême des Ngok Dinka, perpétré le 4 mai, de la question d'Abyei et de la situation dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Les membres du Conseil ont dit la préoccupation que leur inspirait la situation humanitaire dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, en appelant à la cessation des hostilités, à l'octroi d'accès à la région aux organismes humanitaires et au règlement du conflit par la voie des négociations.

133. Le 22 août, le Conseil a également tenu des consultations plénières sur les sanctions imposées au Soudan. La Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan et Représentante permanente de l'Argentine, María Cristina Perceval, a rendu compte au Conseil des travaux réalisés par le Comité pendant la période allant du 16 mai au 21 août 2013. Les membres du Conseil se

sont inquiétés de l'état de sécurité, des attaques contre les soldats du maintien de la paix, des violations de l'embargo sur les armes, de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs, et ils ont exhorté les parties, en particulier les groupes armés non signataires, à rallier le processus de Doha.

134. Le 23 août, les membres du Conseil de sécurité ont adopté une déclaration de la Présidente (S/PRST/2013/14) et fait une déclaration à la presse sur l'État du Jongleï (Soudan du Sud).

135. Le 5 septembre, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, qui a déclaré que les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud avaient continué de s'améliorer, comme en témoignaient les pourparlers présidentiels tenus les 3 et 4 septembre à Khartoum et la décision du Gouvernement soudanais de ne pas bloquer les livraisons de pétrole en provenance du Soudan du Sud. Ce nonobstant, on n'avait guère avancé s'agissant ni de la création d'institutions provisoires, ni de la détermination de la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, des investigations de l'Équipe spéciale d'enquête sur les allégations mutuelles de soutien aux rebelles dans l'autre État, ni encore de la campagne de vaccination contre la poliomyélite dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Les membres du Conseil ont fait valoir qu'il était indispensable d'établir des institutions dans cette région, notamment une force de police. Ils ont réaffirmé qu'il importait d'éviter toute action unilatérale quant à la tenue d'un référendum.

136. Le 10 octobre, le Conseil, réuni en consultations privées, a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et du général de division Yohannes Tesfamariam, commandant de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), sur la situation à Abyei. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a déclaré qu'au lendemain du sommet présidentiel de septembre, le climat des relations bilatérales entre le Soudan et le Soudan du Sud était resté au beau fixe, l'acheminement du pétrole ayant repris. Néanmoins, aucun progrès concret n'avait été accompli au sujet des questions de sécurité, notamment de la détermination de la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, de la création d'institutions provisoires à Abyei, des négociations relatives au statut final d'Abyei, la situation dans les États du Kordofan méridional et du

Nil Bleu, en particulier la campagne de vaccination contre la poliomyélite, n'ayant guère évolué. Le commandant de la FISNUA a déclaré quant à lui que, pendant la période considérée, la situation dans la région sur le plan de la sécurité avait été globalement calme mais demeurait très imprévisible. Les membres du Conseil ont salué le climat favorable des relations bilatérales entre le Soudan et le Soudan du Sud et ont été unanimes à s'inquiéter de l'absence de progrès en vue du lancement, le 5 novembre, d'une campagne de vaccination contre la polio.

137. Le 11 octobre, les membres du Conseil ont fait une déclaration à la presse dans laquelle ils se sont dits vivement préoccupés et alarmés de constater qu'il existait un risque imminent de propagation de la polio dans le Kordofan méridional et que des cas de polio continuaient de se déclarer dans la Corne de l'Afrique. Ils ont demandé au Gouvernement soudanais et au Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (SPLM-N) de régler d'urgence leurs différends concernant les questions techniques, notamment celles du libre passage, afin de pouvoir procéder dans les meilleurs délais à la campagne de vaccination contre la polio.

138. Le 14 octobre, dans une déclaration à la presse, les membres du Conseil ont condamné avec la plus grande fermeté l'attaque perpétrée le 11 octobre par des assaillants armés non identifiés contre un observateur militaire zambien de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) à Al-Fasher (Darfour septentrional), au cours de laquelle cet observateur militaire avait été tué, et celle perpétrée le 13 octobre par des assaillants armés non identifiés contre un convoi de la MINUAD près de El-Geneina (Darfour occidental), au cours de laquelle trois soldats de la paix sénégalais avaient été tués et un autre blessé.

139. Le 16 octobre, le Conseil, réuni en consultations privées, a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur les attaques perpétrées les 11 et 13 octobre contre le personnel de la MINUAD.

140. Le 23 octobre, le Conseil, réuni en séance publique, a entendu un exposé de Mohamed Ibn Chambas, Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour et Chef de la MINUAD, qui s'est dit gravement préoccupé par l'insécurité au Darfour et les menaces qui pesaient sur la MINUAD et le personnel

humanitaire, situation que les conflits entre tribus venaient compliquer davantage. Il a expliqué que les refus d'accès, les restrictions sur les déplacements et les obstacles bureaucratiques continuaient de faire problème, même si le nombre de ces restrictions était relativement faible par rapport au nombre de patrouilles et escortes de la mission. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a également fait le point de l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour et du dialogue au Darfour et des consultations y relatives. Les membres du Conseil ont été unanimes à s'inquiéter vivement de l'intensité sans précédent des attaques perpétrées contre des soldats de la paix de la MINUAD et du nombre de victimes qu'elles avaient faites dans leurs rangs. Ils ont demandé l'ouverture d'une enquête sans tarder pour traduire les auteurs en justice et souligné qu'il fallait prendre des mesures supplémentaires pour renforcer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies.

141. Le 24 octobre, le Conseil, réuni en consultations privées, a entendu un exposé de Tayé-Brook Zerihoun, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, sur les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud, qui a indiqué qu'au cours des deux semaines précédentes, les relations bilatérales avaient continué de s'améliorer dans certains domaines, mais qu'il restait à régler des questions telles que la détermination de la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et la création d'institutions provisoires à Abyei. Il a également informé le Conseil de la décision de la Conférence générale des Ngok Dinka de tenir un référendum unilatéral et de la situation dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, au sujet de laquelle il a indiqué que le Gouvernement soudanais avait déclaré un cessez-le-feu unilatéral de deux semaines à compter du 1<sup>er</sup> novembre pour permettre le lancement de la campagne de vaccination contre la polio le 5 novembre. Dans leurs interventions, les membres du Conseil se sont félicités du bon climat des relations bilatérales entre le Soudan et le Soudan du Sud, mais se sont en revanche tous vivement préoccupés de l'extrême instabilité de la situation dans la zone d'Abyei, et ont instamment prié toutes les parties intéressées de s'abstenir de toute action unilatérale susceptible d'aggraver les tensions ou d'entraver la recherche d'une solution.

142. Le 25 octobre, le Conseil, réuni en consultations privées, a entendu un exposé du Secrétaire général

adjoint aux opérations de maintien de la paix, sur la situation dans l'État du Jongleï (Soudan du Sud), qui a indiqué que, le 20 octobre, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) avait été informée par les autorités sud-soudanaises d'attaques meurtrières perpétrées contre des civils dans plusieurs localités du comté de Twic East de l'État du Jongleï, attaques qui avaient fait de nombreux morts et blessés chez les Dinka. Les milices d'insurgés Murle menées par David Yau Yau étaient sans doute à l'origine de ces attaques, bien que ce dernier ait affirmé le contraire. Les membres du Conseil se sont déclarés vivement préoccupés par les violences commises récemment contre des civils dans l'État du Jongleï et ont demandé l'ouverture d'une enquête sans délai pour en traduire les auteurs en justice.

143. Le 6 novembre, le Conseil, réuni en consultations plénières au titre du point intitulé « Questions diverses », a entendu un exposé d'un représentant du Département des opérations de maintien de la paix sur les atteintes à la sécurité du personnel de la MINUSS et d'autres organismes des Nations Unies au Soudan du Sud. Les membres du Conseil ont fait part des graves préoccupations que leur inspirait la multiplication des exactions (attaques, harcèlement, détentions, pillages et entraves aux opérations menées par le personnel des Nations Unies dans le pays), commises principalement par les forces de sécurité du Soudan du Sud, et exigé des autorités qu'elles prennent immédiatement des mesures en vue de garantir le strict respect de l'accord conclu avec la MINUSS sur le statut des forces et traduisent en justice les auteurs de ce type d'actes illégaux.

144. Le 11 novembre, le Conseil, réuni en consultations plénières, a entendu le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et John Ging, Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, sur l'évolution récente des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud, notamment sur le référendum unilatéral organisé par la communauté Ngok Dinka, la visite à Abyei du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et sur l'état d'avancement de la campagne de vaccination contre la poliomyélite envisagée dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Les membres du Conseil ont redit qu'ils s'opposaient à toute action unilatérale concernant le statut final d'Abyei, exprimé leurs inquiétudes quant à l'aggravation possible des tensions

pendant les migrations de la saison sèche et engagé toutes les parties prenantes à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver la situation.

145. Le 18 novembre, le Conseil, réuni en séance publique, a entendu Hilde Johnson, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la MINUSS, sur les derniers événements au Soudan du Sud et les activités de la Mission. Lors de consultations, les membres du Conseil ont félicité la MINUSS pour son action et se sont déclarés gravement préoccupés par les atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies sur le terrain.

146. Le 20 novembre, le Conseil, réuni en consultations plénières, a entendu la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) sur les derniers travaux du Comité. Les membres du Conseil ont dit demeurer préoccupés par l'insécurité au Darfour, la situation humanitaire et les violations du régime de sanctions imputables au Gouvernement soudanais.

147. Le 25 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2126 (2013), venue proroger le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour une période de six mois.

148. Toujours le 25 novembre, le Conseil a fait une déclaration à la presse condamnant très fermement l'attaque perpétrée le 24 novembre près de Kabkabiya, dans le Darfour septentrional, par des assaillants armés non identifiés contre une patrouille de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), au cours de laquelle l'un des soldats de la paix rwandais avait été tué. Les membres du Conseil ont présenté leurs condoléances à la famille du soldat de la paix tombé, ainsi qu'au Gouvernement rwandais et à la MINUAD et ont demandé au Gouvernement soudanais d'ouvrir rapidement une enquête sur l'attaque et d'en traduire les responsables en justice.

149. Le 5 décembre, le Conseil a tenu des consultations sur les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud, ainsi que sur la FISNUA. Dans son exposé, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a relevé l'amélioration des relations entre les deux pays, tout en regrettant qu'aucun progrès tangible n'ait été réalisé dans la mise en œuvre de l'Accord d'Addis-Abeba, signé le 27 septembre 2012, si ce n'est en ce qui concerne l'acheminement du

pétrole. Il a également évoqué la poursuite des hostilités entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord dans le Kordofan méridional et dans la région du Nil Bleu, qui empêchait le lancement de la campagne de vaccination prévue. Il a fait remarquer que la situation à Abyei s'était aggravée encore plus du fait qu'en octobre 2013, les Ngok Dinka avaient unilatéralement organisé un référendum, que la police chargée de surveiller les champs de pétrole était restée à Diffra et que la mise en place d'institutions provisoires dans la région n'avait pas avancé.

150. Le 11 décembre, le Conseil a entendu un exposé de la Procureure de la Cour pénale internationale qui a présenté son dix-huitième rapport semestriel établi en application de la résolution 1593 (2005), par laquelle le Conseil a décidé de déférer à la Cour la situation au Darfour depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002. La Procureure a annoncé que le premier procès dans l'affaire *Le Procureur c. Abdallah Banda Abakaer Nourain* devait s'ouvrir le 5 mai 2014.

151. Les 17, 20 et 23 décembre, le Conseil a consacré des consultations d'urgence à la situation au Soudan du Sud. Les membres du Conseil ont entendu des exposés du Secrétaire général adjoint pour les opérations de maintien de la paix, le 17 décembre, et du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, les 20 et 23 décembre, évoquant la dégradation rapide et très préoccupante de la sécurité après ce qui avait été qualifié par le Président Salva Kiir de tentative de coup d'État, le 15 décembre. Ces affrontements s'étaient progressivement étendus à une grande partie du pays, faisant des milliers de meurtres d'inspiration ethnique et des centaines de milliers de personnes déplacées, dont plusieurs dizaines de milliers avaient trouvé refuge dans des bases de la MINUSS pour échapper aux combats. Le Conseil a adopté deux déclarations à la presse, les 17 décembre et 20 décembre, respectivement.

152. Le Conseil s'est réuni le 23 décembre pour examiner une lettre du Secrétaire général de l'ONU datée du 23 décembre (S/2013/758), dans laquelle celui-ci demandait d'autoriser le renforcement temporaire de la composante militaire de la MINUSS (5 500 hommes supplémentaires) et de ses effectifs de police (423 personnels) ainsi que de son matériel. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix ainsi que la Secrétaire générale adjointe à

l'appui aux missions, Ameerah Haq, ont fait un exposé au Conseil.

153. Le 24 décembre, le Conseil a adopté sa résolution 2132 (2013) par laquelle il a augmenté temporairement les effectifs globaux de la MINUSS, les portant de 7 000 à 12 500 pour la composante militaire et de 800 à 1 323 pour la composante police, et autorisé le Secrétaire général à procéder à des transferts intermissions afin de redéployer les effectifs et le matériel nécessaires pour faire face à la dégradation de la sécurité et de la situation humanitaire au Soudan du Sud, et permettre à la MINUSS de remplir son mandat consistant à protéger les civils et son propre personnel.

154. Le 30 décembre, le Conseil s'est de nouveau réuni en consultations pour examiner la situation au Soudan du Sud. La Représentante spéciale et le général Delali Johnson Sakyi, le commandant de la MINUSS, ont, par vidéoconférence, fait aux membres du Conseil le point de la situation sur le terrain. Le Secrétariat a également fait état des progrès accomplis pour mobiliser des contingents supplémentaires dans le cadre de la coopération entre missions. En application de la résolution 2132 (2013), la Présidente du Conseil a, le 30 décembre 2013, adressé une lettre au Secrétaire général autorisant la MINUSS à déployer deux hélicoptères d'attaque, l'unité de soutien sanitaire de niveau II ainsi que 500 éléments additionnels (S/2013/784). Le même jour, le Conseil a adopté une déclaration à la presse.

155. Par ailleurs, le 30 décembre, le Conseil a adopté une déclaration à la presse pour condamner les dernières attaques contre les Casques bleus au Darfour.

156. Le 9 janvier 2014, le Conseil, réuni en consultations privées, a entendu des exposés sur la situation au Soudan et au Soudan du Sud, présentés par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et, en visioconférence, par l'Envoyé spécial ainsi que par la Représentante spéciale. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par le caractère extrêmement tragique de la situation au Soudan du Sud, exacerbée par la menace de la guerre civile et des violations massives des droits de l'homme, qui continuait de contribuer directement à la détérioration de la situation humanitaire. Ils ont réitéré leur ferme appui à la médiation engagée par l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement (IGAD) et appelé les parties à mettre fin à la violence, à garantir la

protection des civils, à assurer l'accès de l'aide humanitaire et à préserver les infrastructures économiques, tout en recherchant une solution pacifique à la crise du Soudan du Sud. Le 10 juillet, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse sur ce sujet.

157. Le 23 janvier 2014, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a rendu compte au Conseil des activités de la MINUAD, faisant la synthèse du rapport du Secrétaire général (S/2014/26) et des mesures prises par le Secrétariat pour permettre à la MINUAD de gagner en efficacité. Il a fait observer que le processus de paix n'avait guère évolué et que le Darfour avait toujours besoin d'une aide humanitaire substantielle. Il a en outre évoqué la multiplication d'attaques perpétrées par des éléments armés contre la MINUAD et le personnel humanitaire et les accrochages sporadiques entre les forces gouvernementales et celles des mouvements armés, les conflits intercommunautaires pour la maîtrise des ressources et le banditisme généralisé, qui continuaient d'exposer les civils à de graves risques de violence physique. Les membres du Conseil ont une fois de plus condamné les attaques persistantes contre les soldats de maintien de la paix de la MINUAD. Déplorant le fait que la mise en application du Document de Doha pour la paix au Darfour piétine, ils ont réaffirmé que la paix au Soudan passe par ce document.

158. Le 23 janvier, le Conseil, réuni en consultations privées, a entendu des exposés du Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme et de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la situation au Soudan du Sud. Les membres du Conseil ont condamné toutes les actions du Gouvernement et des forces d'opposition tendant à soumettre le personnel de la MINUSS à des obstructions, blocages ou menaces. Ils ont également souligné la contribution attendue de la communauté internationale et de la MINUSS aux enquêtes sur les violations des droits de l'homme et autres exactions commises durant le conflit. À l'issue de cette réunion, la Présidente du Conseil de sécurité a fait publier une déclaration à la presse accueillant avec satisfaction la signature d'un accord de cessation des hostilités entre les parties et invitant toutes les parties à appliquer pleinement et immédiatement cet accord.

159. Le 11 février, à l'occasion de consultations, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a rendu compte aux membres du Conseil de l'évolution récente des relations entre le Soudan et le

Soudan du Sud et de la situation à Abyei. Il a précisé que les relations entre les deux États demeuraient normales, mais que, depuis novembre 2013, la détermination de la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et l'application d'autres dispositions des accords du 27 septembre 2012 étaient au point mort, sauf que l'on avait repris la production de pétrole et le partage des revenus entre le nord et le sud. Concernant Abyei, le Secrétaire général adjoint a déclaré qu'aucun progrès concret n'avait été accompli au sujet de l'application des dispositions en suspens de l'Accord du 20 juin 2011 entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, ou en ce qui concerne le statut final d'Abyei. S'agissant du conflit dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, le Secrétaire général adjoint a déclaré que les hostilités continuaient de faire rage, l'accès des convois humanitaires à certaines zones restant le plus gros problème.

160. Le 11 février, à l'occasion de consultations, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence et, par vidéoconférence, la Représentante spéciale ont rendu compte au Conseil de la situation au Soudan du Sud. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a retracé l'évolution politique récente au Soudan du Sud, s'arrêtant sur les violations de l'accord de cessation des hostilités et de l'accord sur le statut des forces et saluant les initiatives de médiation menées sous la houlette de l'IGAD. La Coordinatrice des secours d'urgence a rendu compte au Conseil de son séjour au Soudan du Sud, évoquant la situation humanitaire catastrophique sur le terrain. La Représentante spéciale a précisé que les hostilités se poursuivaient et que la sécurité s'était améliorée, mais demeurait précaire. Les membres du Conseil ont été unanimes à s'inquiéter des violations persistantes de l'accord sur le statut des forces, notamment les restrictions et menaces qui pèsent sur la MINUSS et le personnel humanitaire. Ils ont salué les efforts consentis par l'IGAD, mais se sont dits préoccupés par les violations persistantes de l'accord de cessation des hostilités et par les lenteurs de la mise en œuvre du mécanisme de surveillance et de vérification et ont été unanimes à s'inquiéter vivement de la situation

humanitaire et des droits de l'homme au Soudan du Sud.

161. Le 11 février, le Conseil, réuni en consultations, a entendu la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) sur les travaux de ce comité pendant la période allant du 20 novembre 2013 au 11 février 2014. Elle a évoqué sa récente visite à Khartoum et au Darfour et les entretiens qu'elle a eus avec divers interlocuteurs. Informant le Conseil de la présentation par le Groupe d'experts de son rapport final, elle a précisé que lors du débat au sein du Comité, nombre de membres avaient dit la préoccupation que leur inspirait la dégradation de la sécurité et de la situation humanitaire au Darfour.

162. Le 13 février, les membres du Conseil ont fait une déclaration à la presse dans laquelle ils se félicitaient des pourparlers politiques entre dirigeants sud-soudanais et exprimaient leur ferme appui aux médiateurs de l'IGAD et aux efforts déployés par l'Union africaine pour régler la situation au Soudan du Sud. Les membres du Conseil ont fermement condamné les violations généralisées des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et condamné dans les termes les plus vifs toutes actions du Gouvernement et des forces d'opposition tendant à soumettre le personnel de la MINUSS à des obstructions, blocages ou menaces.

163. Le 13 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2138 (2014), venue proroger le mandat du Groupe d'experts pour une période de 13 mois.

164. Le 14 février, les membres du Conseil ont fait une déclaration à la presse saluant la reprise des négociations entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (SPLM-N) le 13 février à Addis-Abeba et demandant l'ouverture de pourparlers directs et constructifs afin de parvenir à un accord mettant fin au conflit qui sévit dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Les membres du Conseil ont redit la profonde préoccupation que leur inspirait la situation humanitaire critique dans ces États et ont invité toutes les parties à garantir aux organismes humanitaires un accès en toute liberté et sécurité afin de permettre d'assurer pleinement en toute célérité l'acheminement de l'aide humanitaire, notamment la vaccination universelle.

165. Le 20 février, lors de consultations au titre de « Questions diverses », la Présidente du Conseil a

informé les membres de l'issue de l'entretien qu'elle avait eu avec le Représentant permanent du Soudan du Sud à la demande du Conseil. Elle a expliqué avoir fait part des préoccupations du Conseil qu'inspiraient les prises de position du Président du Soudan du Sud et d'autres hauts responsables contre l'ONU et dit l'importance de respecter l'accord de cessation des hostilités et de la coopération sans réserve du Gouvernement sud-soudanais aux efforts de surveillance et de vérification consentis par l'IGAD. Elle a informé les membres du Conseil des vues exprimées par le Représentant permanent du Soudan du Sud, qui a souligné que le Gouvernement sud-soudanais partageait pleinement l'essentiel des préoccupations du Conseil.

166. Le 12 mars, le Conseil a consacré des consultations aux relations entre le Soudan et le Soudan du Sud, ainsi qu'à la FISNUA. L'Envoyé spécial a fait remarquer que ces relations demeuraient normales dans l'ensemble, malgré la crise au Soudan du Sud, crise qui faisait toutefois obstacle à la mise en œuvre des accords de septembre 2012. L'Envoyé spécial a également fait aux membres du Conseil le point des négociations entre le Gouvernement du Soudan et le SPLM-N et de la situation humanitaire dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Présentant le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la situation à Abyei et sur l'exécution du mandat de la FISNUA (S/2014/126), le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a souligné que le conflit qui fait rage au Soudan du Sud a directement influé sur la situation à Abyei, comme le montrent la montée des tensions intercommunautaires et la multiplication des incidents, aucun progrès n'ayant par ailleurs été accompli dans la mise en place des arrangements provisoires (Administration de la zone d'Abyei, Conseil de la zone d'Abyei et Service de police d'Abyei) ou au sujet du statut final de la zone d'Abyei. La plupart des membres ont encouragé le Gouvernement soudanais à continuer de faire preuve de retenue afin de prévenir toute escalade des tensions, tout en saluant le concours prêté par ce dernier aux efforts consentis par l'IGAD au Soudan du Sud.

167. Le 12 mars, le Conseil a entendu, à l'occasion de consultations, un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix présentant le rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2014/138), établi en application de la

résolution 2113 (2013). Les membres du Conseil se sont vivement préoccupés par la détérioration de l'état de sécurité au Darfour en 2013, en particulier ses répercussions sur la population civile. Ils ont en outre énergiquement condamné les attaques lancées contre la MINUAD et souligné que tous les responsables devaient en être traduits en justice. La plupart des membres du Conseil ont salué l'examen approfondi et les recommandations du Secrétaire général et ont appelé la MINUAD à redoubler d'efforts pour mettre pleinement en œuvre les priorités stratégiques révisées.

168. Le 17 mars, le Conseil a adopté une déclaration à la presse dans laquelle ses membres ont exprimé leur vive préoccupation face à l'instabilité de la situation sur les plans sécuritaire et humanitaire dans la région d'Abyei et demandant au Soudan et au Soudan du Sud de mettre en œuvre les dispositions en suspens de l'accord du 20 juin 2011 concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei.

169. Le 18 mars, le Conseil a entendu un exposé sur la situation au Soudan du Sud fait par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix présentant le rapport du Secrétaire général daté du 6 mars 2014 (S/2014/158) dans lequel celui-ci demande au Conseil d'envisager d'autoriser une augmentation temporaire des effectifs militaires de la MINUSS et des effectifs de police pour une période d'un an. Il a également informé les membres du Conseil de l'évolution récente des pourparlers politiques et du processus de médiation engagé par l'IGAD, soulignant que les chefs d'État de l'IGAD avaient décidé le 13 mars de déployer une force de protection et de dissuasion pour veiller à la sécurité des observateurs intervenant dans le cadre du mécanisme de surveillance et de vérification. Dans son exposé, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive chargée d'ONU-Femmes a déclaré que les femmes et les filles étaient exposées à un niveau encore plus élevé de violence et de criminalité, notamment à des violences sexuelles et sexistes. Elle a exhorté le Conseil à user de son rôle pour garantir une intervention plus immédiate et décisive à l'appui du peuple sud-soudanais et a insisté sur la nécessité d'appliquer le principe de responsabilité et de réconciliation. À l'occasion de consultations, la Représentante spéciale a rendu compte aux membres du Conseil de la détérioration de la situation sur le terrain. Ces derniers ont dit la vive préoccupation que

leur inspiraient l'insécurité, la situation des droits de l'homme et la situation humanitaire sur le terrain et ont également réaffirmé leur plein appui au processus de médiation engagé par l'IGAD.

170. Le 3 avril 2014, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2148 (2014) par laquelle il a approuvé le rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen de l'UNAMID, prescrit par sa résolution 2113 (2013).

171. Le 3 avril, lors de consultations, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, lequel a rendu compte des activités des Forces d'appui rapide du Gouvernement et des milices armées ainsi que de attaques menées contre les forces gouvernementales par des mouvements non signataires. Il a souligné que la situation remettait en cause l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour et a appelé de ce fait les parties à apaiser la situation. Il a également appelé de ses vœux l'ouverture d'un dialogue national durable qui permette de mettre un terme au conflit et de jeter les bases de la réconciliation nationale. Des membres du Conseil ont accueilli l'exposé avec satisfaction, mais se sont dits profondément préoccupés par la situation sur le terrain, et ont appelé de leurs vœux l'établissement d'un processus ouvert à tous qui soit porteur de paix, de sécurité et de stabilité durables au Darfour.

172. Le 10 avril 2014, lors de consultations privées par visioconférence, l'Envoyé spécial du Secrétaire général, rendant compte au Conseil de la mise en œuvre de la résolution 2046 (2012) par le Soudan et le Soudan du Sud, a indiqué que, depuis son précédent compte rendu qui remontait à mars, l'application de cette résolution n'avait guère avancé. Les membres du Conseil se sont dits encouragés par les relations généralement cordiales entre le Soudan et le Soudan du Sud, et ont invité les deux pays à donner suite aux engagements qu'ils ont pris, ainsi qu'à prendre des mesures supplémentaires pour régler les différends qui subsistent entre eux, notamment en ce qui concerne le statut final d'Abeyi.

173. Le 10 avril, le Conseil a entendu en séance privée un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur la situation au Soudan du Sud. Celui-ci s'est dit préoccupé par la poursuite des violations de l'accord de cessation des hostilités, signé le 23 janvier 2014 par le Gouvernement du Soudan du Sud et le Mouvement/Armée populaire de libération du

Soudan dans l'opposition et a également insisté sur l'aggravation de la crise humanitaire au Soudan du Sud, laquelle avait atteint des proportions alarmantes. S'agissant des relations entre le Gouvernement du Soudan du Sud et la MINUSS, il a relevé que les récentes interventions, tant du Secrétaire général que de sa Représentante spéciale, avaient contribué de façon déterminante à apaiser la situation. Les membres du Conseil ont vivement encouragé les parties à reprendre le dialogue dans le cadre des efforts de médiation de l'IGAD et à respecter l'accord de cessation des hostilités.

174. Le 18 avril, dans une déclaration à la presse, les membres du Conseil ont exprimé leur indignation à la suite d'attaques menées les 14 et 17 avril au Soudan du Sud par des groupes armés qui ont délibérément pris pour cibles les civils ainsi que les sites de Bentiu et Bor de la MINUSS.

175. Le 23 avril, le Conseil a entendu le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme. Le Secrétaire général adjoint a informé le Conseil des attaques meurtrières survenues à Bentiu et à Bor et évoqué notamment le sort des personnes déplacées cherchant refuge dans les sites de la MINUSS. Il a demandé au Conseil d'agir d'urgence pour empêcher que de tels drames se reproduisent. Le Sous-Secrétaire général a indiqué au Conseil que la crise avait de nouveau revêtu un vilain caractère ethnique qui risquait de s'étendre à tout le pays, voire au-delà. Les membres du Conseil ont condamné ces tueries et souligné la nécessité d'en traduire les auteurs en justice. Ils ont insisté sur la responsabilité qui incombait au premier chef au Gouvernement du Soudan du Sud de protéger l'ensemble de ses citoyens et d'assurer le maintien de l'ordre public.

176. Le 24 avril, faisant au Conseil le point de la situation politique, humanitaire, économique, sécuritaire et du processus de paix au Darfour, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a souligné que les activités des Forces d'appui rapide et des milices armées étaient venues exacerber les tensions tant dans le nord que dans le sud du Darfour. Certains membres du Conseil ont condamné l'escalade de la violence, qui avait créé une situation humanitaire profondément préoccupante. Le même jour, le Conseil a adopté une déclaration à la presse sur la situation au Soudan du Sud.

177. Le 2 mai, Navi Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et Adama Dieng, Conseiller spécial pour la prévention du génocide, ont rendu compte au Conseil de leur récent séjour au Soudan du Sud. Ils ont évoqué la rapide et brutale détérioration de la situation des droits de l'homme ainsi que la crise humanitaire généralisée dans le pays. Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation devant les atrocités commises contre des civils et exhorté les parties au conflit à respecter les droits de l'homme et le droit humanitaire, soulignant le respect du principe de responsabilité.

178. Le 8 mai, le Conseil a tenu ses consultations mensuelles sur la MINUSS. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et Maqsood Ahmed, Conseiller militaire pour les opérations de maintien de la paix, lui ont fait chacun un exposé. La Représentante spéciale a participé aux consultations par visioconférence. Ils ont décrit l'état de sécurité dans les États producteurs de pétrole et la catastrophe humanitaire au Soudan du Sud. Ils ont également indiqué qu'il était nécessaire de créer une nouvelle force de maintien de la paix afin de répondre au conflit en cours. Les membres du Conseil ont suggéré des moyens d'encourager les deux responsables en conflit à mettre fin aux hostilités et exprimé leur appui à l'intégration des forces de maintien de la paix de l'IGAD au sein de la MINUSS.

179. Le 12 mai, lors d'une séance publique, le Secrétaire général a rendu compte au Conseil de sa visite au Soudan du Sud du 6 mai. Il a exhorté les dirigeants du Soudan du Sud à ouvrir le pays aux secours humanitaires et à œuvrer ensemble à refermer les blessures. Lors des consultations qui ont suivi la séance d'information, les membres du Conseil ont rendu hommage au Secrétaire général d'avoir pris une part active dans la sortie de l'impasse au Soudan du Sud et souligné que les deux dirigeants qui sont en conflit devraient honorer pleinement les engagements qu'ils ont pris en vue de stabiliser au plus tôt le Soudan du Sud.

180. Le 19 mai, le Conseil a tenu ses consultations mensuelles sur le Soudan et le Soudan du Sud et ses consultations bimestrielles sur la FISNUA lors d'une session conjointe. L'Envoyé spécial (intervenant par visioconférence depuis Addis-Abeba), et le commandant de la Force de la FISNUA ont expliqué que la situation était relativement stable mais qu'aucun progrès majeur n'avait été enregistré sur les questions

bilatérales entre le Soudan et le Soudan du Sud. Ils ont également souligné qu'il fallait apporter rapidement une réponse aux tensions en Abyei avant qu'elles ne s'accroissent encore. Les membres du Conseil ont entendu accorder la priorité au Comité mixte de contrôle d'Abyei et aux arrangements provisoires pour l'administration de la zone d'Abyei et appuyer un examen stratégique de la FISNUA en vue de sortir de l'impasse en ce qui concerne la détermination du futur statut d'Abyei.

181. Le 20 mai, le Conseil a entendu un rapport trimestriel de la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005). Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation devant la dégradation de la sécurité et de la situation humanitaire au Darfour. Certains membres ont rappelé que le Gouvernement soudanais devrait appliquer intégralement les dispositions des résolutions du Conseil, y compris l'embargo sur les armes, et délivrer des visas à entrées multiples aux membres du Groupe d'experts. D'autres membres ont évoqué l'importance du relèvement économique pour s'attaquer aux causes profondes du conflit au Darfour et rappelé à cet égard l'appel qu'ils ont lancé tendant à voir accorder au Soudan une aide financière, alléger sa dette et lever les sanctions contre le pays.

182. Le 24 mai, le Conseil a publié une déclaration à la presse au sujet de l'attentat perpétré à Kabkabiya (Darfour septentrional) contre la MINUAD, demandant au Gouvernement soudanais de mener rapidement une enquête sur cette attaque et d'en traduire les auteurs en justice.

183. Le 27 mai, le Conseil a adopté la résolution 2155 (2014) à l'unanimité, venue proroger jusqu'au 30 novembre 2014 le mandat de la MINUSS, portant sur la protection des civils, les droits de l'homme, l'aide humanitaire et la mise en œuvre de l'accord de cessation des hostilités.

184. Le 29 mai, le Conseil a adopté la résolution 2156 (2014), venue proroger le mandat de la FISNUA jusqu'au 15 octobre 2014, dans laquelle il accueille avec satisfaction l'examen stratégique de la FISNUA réalisé par l'Organisation des Nations Unies.

185. Le 10 juin, l'Envoyé spécial a, par vidéoconférence, fait un exposé aux membres du Conseil réunis en consultations privées, soulignant que des progrès avaient été récemment faits concernant la mise en œuvre des accords du 27 septembre 2012, que

les combats entre le Gouvernement soudanais et le SPLM-N s'étaient intensifiés dans les deux zones, et que des attaques auraient été commises par ce dernier contre des « cibles civiles » dans les zones aux mains des rebelles. Toutefois, les négociations entre le Gouvernement soudanais et le SPLM-N devaient reprendre dans le courant du mois, après des échanges préparatoires avec les chefs rebelles par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation face à l'insécurité et à la situation humanitaire dans les deux zones et souligné que le Soudan et le Soudan du Sud devaient aller encore de l'avant dans leurs relations.

186. Le 17 juin, la Procureure de la Cour pénale internationale a présenté au Conseil un rapport sur la situation actuelle au Darfour que celui-ci lui avait déferé en application de la résolution 1593 (2005). Elle a fait part du vif mécontentement que lui inspiraient le fait que rien n'avait véritablement été fait pour appréhender les suspects encore en liberté ainsi que le fait que certains États persistaient à ne pas coopérer avec la Cour à l'exécution des mandats d'arrêts lancés contre quatre suspects. Elle a également évoqué les récentes allégations selon lesquelles des rapports de la MINUAD avaient fait l'objet de manipulations. Les membres du Conseil se sont déclarés profondément préoccupés par la situation au Darfour en 2013, en particulier par le nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées et les agressions contre les membres des forces de maintien de la paix et le personnel participant aux opérations humanitaires dans la région. Plusieurs membres ont partagé les préoccupations de la Procureure devant le défaut de coopération de certains États. Certains ont souligné combien il importait de concilier les impératifs de la paix et ceux de la justice en réglant la situation au Darfour.

187. Le 27 juin, lors d'un dialogue interactif informel, Seyoum Mesfin, Président de l'équipe de médiation de l'IGAD sur le Soudan du Sud, a souligné les obstacles persistants au processus de paix dans ce pays, qu'il attribue au manque de volonté politique, à l'adhésion constante à une solution militaire et à la réticence à s'engager dans des négociations inclusives manifestées par les deux parties en présence. Si l'accord de paix devait continuer d'être violé, il privilégierait comme solution de renforcer l'action collective afin de faire pression sur toute partie qui n'aurait pas honoré ses

engagements, notamment en imposant des mesures punitives à appliquer en dernier recours et qui devraient être calibrées. Il a également préconisé que le Conseil, l'Union africaine et l'IGAD se concertent étroitement au sujet de ces mesures, notamment de leurs délais d'exécution et de leur portée. Les membres du Conseil ont partagé les préoccupations du Président de l'équipe face à l'absence de progrès concernant le processus de paix et la situation humanitaire grave au Soudan du Sud ainsi que sa conception des mesures d'incitation et d'autres moyens d'action susceptibles d'être appliqués pour encourager les parties en présence à remplir leurs engagements.

188. Le 16 juillet, le Conseil réuni en consultations privées a entendu des exposés faits par l'Envoyé spécial (en visioconférence) et la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence. L'Envoyé spécial a indiqué que la situation politique entre le Soudan et le Soudan du Sud s'était quelque peu améliorée, spécialement en ce qui concerne la reprise des activités du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, mais a déploré la dégradation de la sécurité au Soudan du Sud et dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. La Coordonnatrice des secours d'urgence s'est arrêtée sur la situation humanitaire dans les deux pays et a dit toute l'inquiétude que lui inspiraient la persistance des bombardements aériens dans les deux régions de nature à mettre à mal la sécurité alimentaire, et le récent bombardement de Kadugli par le SPLM-N. S'agissant de la situation humanitaire au Soudan du Sud, elle a fait observer que près d'un million de personnes étaient au bord de la famine en raison de la persistance des hostilités. Lors des consultations, les membres du Conseil ont adopté des éléments de déclaration à la presse faisant part de leurs vives inquiétudes face à l'insécurité et à la situation humanitaire dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu et ont appelé les parties en présence à mettre fin aux hostilités et à entamer un dialogue direct. Ils ont par ailleurs déploré vivement la détérioration de la situation humanitaire au Soudan du Sud et se sont inquiétés d'apprendre que l'une et l'autre parties recrutaient des membres et se procuraient des armes, violant ainsi leur accord du 10 juin. Ils se sont dits prêts à envisager d'adopter des sanctions appropriées contre quiconque n'honorait pas son engagement en faveur de la paix au Soudan du Sud.

189. Le 25 juillet, le Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle il condamnait avec la dernière énergie les séries d'offensives lancées le 20 juillet par des jeunes armés et des forces d'opposition et les attaques du 23 juillet perpétrées par les forces gouvernementales, cherchant à prendre le contrôle de la ville de Nassir, État du Haut-Nil, Soudan du Sud.

190. Le 25 juillet, le Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a fait part de la vive inquiétude que lui inspire l'insécurité alimentaire catastrophique qui règne au Soudan du Sud, la plus grave au monde à l'heure actuelle. Les membres du Conseil ont engagé tous les États Membres à s'acquitter promptement de leurs promesses et à accroître leur contribution. Ils ont invité toutes les parties à respecter et à protéger les populations civiles et à garantir aux organismes humanitaires un accès en toute liberté et sécurité.

### **Sahara occidental**

191. Le 30 octobre 2013, le Conseil a entendu, dans le cadre de consultations à huis clos, un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental et Chef de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), Wolfgang Weisbrod-Weber, et de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Christopher Ross. Le Représentant spécial a déclaré que la situation au Sahara occidental était restée stable au cours de la période considérée. Il a ajouté que des progrès avaient été accomplis dans la mise en œuvre des mesures de renforcement de la confiance et des activités de surveillance du cessez-le-feu de la Mission. L'Envoyé personnel a informé les membres du Conseil de la visite qu'il avait effectuée dans la région du 12 au 26 octobre et de son intention d'organiser une « navette diplomatique ». Il a réaffirmé l'objectif de parvenir à une solution politique mutuellement acceptable et a souligné combien il importait de promouvoir la pleine adhésion des parties au processus de paix. Dans leurs observations, la plupart des membres du Conseil ont manifesté leur soutien aux efforts déployés par l'ONU et souligné la nécessité d'une solution politique mutuellement acceptable au conflit.

192. Le 16 avril 2014, le Conseil s'est réuni en séance privée avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la MINURSO et a entendu un exposé du Représentant spécial.

193. Le 17 avril, le Conseil a entendu lors de consultations le Représentant spécial et l'Envoyé personnel du Secrétaire général. Le Représentant spécial a informé les membres du Conseil que dans l'ensemble, la situation au Sahara occidental restait calme et stable. Pour sa part, l'Envoyé personnel a informé le Conseil de la dernière initiative visant à tenir des consultations bilatérales et organiser une navette diplomatique avec les acteurs concernés en vue de parvenir à un règlement politique mutuellement acceptable de la situation au Sahara occidental. Il a indiqué que sur le fond, les négociations demeuraient inchangées en dépit de pourparlers prolongés au cours desquels aucun progrès n'avait été enregistré. Il a invité les parties à mieux s'engager dans les pourparlers et à faire preuve de souplesse dans la recherche de compromis. Des membres du Conseil ont manifesté leur soutien à la stratégie conduite par les Nations Unies et ont fermement invité les parties, les pays voisins et le groupe d'amis à intensifier leur participation au processus de négociation. Ils ont réaffirmé que seul un règlement politique mutuellement acceptable apporterait une solution durable au conflit.

194. Le 29 avril, le Conseil a adopté la résolution 2152 (2014), qui proroge le mandat de la MINURSO jusqu'au 30 avril 2015.

### **Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest**

195. Le 14 août 2013, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration présidentielle sur la piraterie dans le golfe de Guinée (S/PRST/2013/13), dans laquelle il s'est déclaré préoccupé par la menace que les actes de piraterie et vols à main armée commis dans le golfe de Guinée faisaient peser sur la navigation, la sécurité et le développement dans la région, la sécurité et le bien-être des gens de la mer, ainsi que la sécurité des routes maritimes commerciales. Le Conseil s'est félicité des initiatives déjà prises par les États de la région et les organisations régionales pour renforcer la sûreté et la sécurité maritime.

196. Le 17 décembre, le Conseil a entendu un exposé sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest au cours du deuxième semestre de l'année 2013, présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et Chef du Bureau, Saïd Djinnit. Les membres du Conseil ont salué l'action menée par le Représentant spécial et le Bureau, en application de

leur mission de bons offices et de coordination régionale. Ils ont appuyé la recommandation que le Secrétaire général avait formulée dans son douzième rapport sur les activités du Bureau (S/2013/732), à savoir proroger de trois ans le mandat du Bureau, jusqu'au 31 décembre 2016.

197. Le 19 décembre, le Président du Conseil de sécurité a reçu une lettre du Secrétaire général des Nations Unies (S/2013/753) recommandant la prorogation du mandat du Bureau pour trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016. Le 23 décembre, le Président du Conseil a adressé une lettre au Secrétaire général approuvant sa demande et prorogeant le mandat du Bureau jusqu'au 31 décembre 2016 (S/2013/759).

198. Le 8 juillet 2014, le Conseil a entendu un exposé, suivi de consultations à huis clos, sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest au cours du premier semestre de l'année 2014, présenté par le Représentant spécial. Le lendemain, les membres du Conseil ont adopté une déclaration à la presse dans laquelle ils faisaient part de leur plein appui aux activités menées par le Représentant spécial et le Bureau, notamment sur le plan de la coordination des stratégies régionales et internationales, en faveur de la paix et du développement en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel.

#### **Paix et sécurité en Afrique (Guinée)**

199. Le 23 octobre 2013, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur la situation récente en Guinée et l'évolution politique depuis les élections législatives du 28 septembre 2013. Dans une déclaration à la presse publiée le 24 octobre, les membres du Conseil ont félicité le peuple guinéen de sa participation pacifique au processus électoral.

#### **Paix et sécurité en Afrique (Kenya)**

200. Le 21 septembre 2013, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné l'attentat terroriste commis à Nairobi et exprimé ses condoléances aux familles des victimes ainsi qu'au peuple et au Gouvernement kenyans.

201. Le 31 octobre, le Conseil a organisé un dialogue interactif informel avec le Groupe de contact du Conseil exécutif de l'Union africaine sur la Cour pénale internationale afin d'examiner une demande

formulée dans une lettre en date du 21 octobre 2013 adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/624).

202. Le 12 novembre, le Conseil a tenu des consultations plénières à huis clos sur un projet de résolution concernant la demande de report des poursuites engagées par la Cour pénale internationale contre le Président et le Vice-Président du Kenya. Aucun accord n'a été conclu sur le projet de résolution, certains membres du Conseil n'étant pas parvenus à s'entendre sur l'applicabilité de l'article 16 du Statut de Rome.

203. Le 15 novembre, le Conseil a procédé au vote sur le projet de résolution concernant la demande de report. Le projet a recueilli sept voix pour, avec huit abstentions, et n'a pas été adopté.

#### **Paix et sécurité en Afrique (Sahel)**

204. Le 12 décembre 2013, le Conseil a tenu une séance d'information sur la région du Sahel. Le Secrétaire général, le Président de la Banque mondiale, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel ont présenté les conclusions de leur visite conjointe dans les pays du Sahel, au début du mois de novembre 2013. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel a fait le point de la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Les membres du Conseil ont demandé que la coopération entre les États de la région soit renforcée et que la communauté internationale leur apporte un appui pour relever les défis auxquels ils étaient confrontés : menace terroriste, criminalité transnationale, pauvreté et corruption. Ils ont encouragé la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel afin d'améliorer l'efficacité de l'action menée par l'ONU dans tous les domaines, à savoir gouvernance, sécurité et résilience.

205. À la même séance, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président sur le Sahel (S/PRST/2013/20), dans laquelle il a salué les initiatives des États de la région visant à renforcer la coopération régionale, en particulier la deuxième Conférence ministérielle régionale sur la sécurité des

frontières, organisée à Rabat les 13 et 14 novembre 2013, et la réunion ministérielle sur la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui s'est tenue à Bamako, le 5 novembre 2013.

206. Le 19 juin 2014, le Conseil a entendu un exposé de l'Envoyée spéciale pour le Sahel, M<sup>me</sup> Hiroute Guebre Sellassie, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel dans les domaines de la gouvernance, de la sécurité et de la résilience. Elle a évoqué la dégradation de la situation politique et des conditions de sécurité dans la région, les problèmes persistants en Libye et au Mali sur le plan politique et de la sécurité, et la menace constante posée par les actes de terrorisme dans la région. Elle a demandé à la communauté internationale d'améliorer la coordination des initiatives lancées dans la région du Sahel. Les membres du Conseil ont exprimé leur plein appui à l'Envoyée spéciale et souscrit à son analyse de la situation alarmante dans la région, soulignant la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des problèmes existants, qui sont intimement liés.

### **Paix et sécurité en Afrique : lutte contre le trafic de drogues au Sahel et en Afrique de l'Ouest**

207. Le 18 décembre 2013, le Conseil a tenu un débat consacré à la lutte contre le trafic de drogues au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Le Secrétaire général, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest ont fait des déclarations sur l'augmentation du trafic et de la consommation de drogues en Afrique de l'Ouest et sur les mesures prises par les Nations Unies à cet égard. À cette séance, le Conseil a adopté une déclaration du Président sur la lutte contre le trafic de drogue au Sahel et en Afrique de l'Ouest (S/PRST/2013/22).

## **Amériques**

### **Haïti**

208. Le 26 août 2013, le Conseil s'est réuni en séance privée avec les pays fournissant des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). La Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la MINUSTAH, Sandra Honoré, a présenté le dernier

rapport du Secrétaire général (S/2013/139), qui portait notamment sur les conditions de sécurité et la situation politique et humanitaire dans le pays et les activités de la MINUSTAH.

209. Le 10 octobre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2119 (2013) par laquelle il a décidé de proroger jusqu'au 15 octobre 2014 le mandat de la MINUSTAH, dans l'intention de le renouveler encore. Il a décidé en outre que l'effectif global de la MINUSTAH comprendrait une composante militaire qui pourrait atteindre 5 021 soldats et une composante de police qui pourrait compter 2 601 personnes.

210. Le 14 mars 2014, le Conseil s'est réuni en séance privée avec les pays fournissant des contingents et du personnel de police à la MINUSTAH. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour Haïti, Carl Alexandre, le Commandant de la Force, le général de corps d'armée Edson Leal Pujol, et le chef de la police, Luis Miguel Carrilho, ont procédé à un échange de vues avec les pays fournissant des contingents et du personnel de police sur la situation en Haïti et les effets que la reconfiguration de la Mission pourrait avoir sur le processus de stabilisation du pays.

211. Le 24 mars, le Conseil a tenu un débat au cours duquel la Représentante spéciale a présenté le rapport du Secrétaire général sur les activités menées par la Mission (S/2014/162). Elle a informé le Conseil que les conditions de sécurité en Haïti étaient restées relativement stables dans l'ensemble et que la Police nationale d'Haïti continuait de gagner en efficacité. Elle a exprimé par ailleurs un optimisme prudent et un nouvel espoir quant à la situation économique, a mis en exergue les progrès accomplis dans le travail de reconstruction après le séisme, et a indiqué que l'on pourrait envisager d'accélérer la transition vers une nouvelle configuration de la présence de l'ONU en Haïti si les conditions sur le terrain le permettaient. Les membres du Conseil ont salué la reprise du dialogue politique en Haïti et souligné l'importance de la tenue d'élections avant la fin de l'année.

## **Moyen-Orient**

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

212. Le 20 août 2013, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco, a rendu compte au Conseil, en séance publique, de la situation

au Moyen-Orient. Il a indiqué que les progrès accomplis sur le dossier du conflit israélo-palestinien pourraient avoir une incidence positive sur la stabilité régionale. L'action menée au cours des mois précédents par le Secrétaire d'État américain, John F. Kerry, avait abouti à une série de réunions préparatoires entre les négociateurs. Dans ce contexte, le Secrétaire général s'était rendu dans la région – en Jordanie, en Palestine et en Israël – les 15 et 16 août 2013 pour apporter personnellement son appui aux dirigeants des deux parties, les félicitant de leur courageuse décision d'engager un dialogue direct qui restait la voie la plus crédible pour parvenir à une solution et le seul moyen qui permettrait aux Palestiniens de réaliser leurs aspirations légitimes à un État palestinien indépendant et viable, et aux Israéliens de répondre à leur besoin légitime de sécurité. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil se sont félicités de la reprise des négociations entre les parties.

213. Le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, a présenté son exposé mensuel sur le Moyen-Orient au Conseil, le 17 septembre. Il a indiqué que la reprise des négociations directes dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, le 29 juillet, avait été largement saluée. Il a souligné que les deux camps avaient participé à plusieurs cycles de pourparlers et les a encouragés à accélérer et intensifier ces discussions. Durant les consultations qui ont suivi, de nombreux membres du Conseil se sont félicités de la volonté politique dont avaient fait preuve les parties au processus de paix au Moyen-Orient en reprenant les négociations. Ils ont également reconnu qu'il fallait que la situation sur le terrain s'améliore, en ce qui concernait notamment les activités d'implantation en Cisjordanie et les restrictions à Gaza, ainsi que les intérêts légitimes des parties en matière de sécurité.

214. Le 22 octobre, le Conseil a tenu son débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Dans son exposé, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a déclaré que la réunion se tenait alors que les crises en cours et les sources de détention de longue date dans la région, notamment le conflit syrien, le processus de paix au Moyen-Orient et les questions liées à la prolifération nucléaire, faisaient l'objet d'une activité diplomatique intense et de vives discussions. De nombreux membres du Conseil ont salué les progrès

récemment accomplis dans le processus de paix au Moyen-Orient. Les membres ont également débattu de l'escalade de la violence et de la dégradation de la situation humanitaire en République arabe syrienne, et la plupart d'entre eux ont souligné qu'une solution politique était le seul moyen de mettre durablement fin à la crise. Certains se sont également inquiétés des répercussions croissantes de la crise syrienne sur la stabilité et la sécurité au Liban et dans l'ensemble de la région.

215. Le 19 novembre, dans le cadre de la réunion d'information mensuelle, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a noté que, quatre mois après la reprise des négociations directes, le processus avait connu un important revers avec une série d'annonces concernant des plans d'implantation en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, qui avaient entraîné la démission des négociateurs palestiniens. Il a indiqué que la situation sur le terrain restait tendue, et que les forces de sécurité israéliennes continuaient d'effectuer des perquisitions et arrestations. Lors des consultations à huis clos qui ont suivi, de nombreux membres du Conseil ont noté avec une vive préoccupation et condamné le plan d'implantation à grande échelle récemment annoncé par Israël. De nombreux membres ont également souligné la nécessité d'améliorer les conditions de vie de la population dans la bande de Gaza et de respecter les intérêts légitimes des parties en matière de sécurité.

216. Le 16 décembre, le Coordonnateur spécial a informé le Conseil de l'état des négociations israélo-palestiniennes en cours. Au deuxième semestre de 2013, il y avait eu plus de 20 sessions de négociation, ponctuées d'incidents graves sur le terrain et de provocations qui avaient considérablement empoisonné l'atmosphère. Le Coordonnateur spécial a brièvement évoqué la situation en République arabe syrienne pour rappeler que si la question des armes chimiques avait reçu une attention particulière, la vaste majorité des assassinats et des démolitions étaient toujours commis au moyen d'armes classiques. Il a demandé à tous ceux en mesure d'exercer une influence d'aider les parties à participer de manière constructive à la deuxième conférence de Genève.

217. Le 20 janvier 2014, le Conseil a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Dans son exposé, le Secrétaire général s'est dit alarmé par les violences récurrentes et les incitations de la part de toutes les parties, et par la

poursuite des activités de peuplement. Il a ajouté que les deux parties devaient agir de manière responsable et avec retenue. Il a ensuite informé le Conseil des efforts faits pour formuler un cadre couvrant toutes les questions fondamentales qui permettrait de satisfaire les aspirations des Israéliens et des Palestiniens de manière juste et équilibrée et de poursuivre les négociations en vue d'un accord sur le statut final. Les membres du Conseil ont félicité les parties palestiniennes et israéliennes d'avoir repris les négociations de paix et ont exprimé leur soutien aux efforts entrepris par les États-Unis en ce sens. Ils ont également évoqué la crise syrienne et dit attendre avec intérêt la deuxième conférence de Genève qui se tiendrait la même semaine. Ils se sont aussi dits très préoccupés par l'aggravation de la crise humanitaire en République arabe syrienne.

218. Le 25 février, le Conseil a tenu la séance mensuelle consacrée au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Dans son exposé, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait observer que le travail accompli par le Secrétaire d'État américain pour tenter de répondre aux aspirations et aux préoccupations des Israéliens et des Palestiniens avait ouvert une voie politique crédible vers une solution à deux États, mais que la situation sur le terrain restait néanmoins fragile. S'agissant de la République arabe syrienne, il a mentionné la tenue de la deuxième conférence de Genève et l'adoption de la résolution 2139 (2014) concernant la situation humanitaire dans le pays. À propos du Liban, il a indiqué que la formation d'un gouvernement « d'intérêt national » était un important pas en avant dans un contexte de tensions persistantes découlant d'attentats terroristes meurtriers, en notant toutefois avec préoccupation les tirs d'artillerie et les fusillades provenant de Syrie. Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur appui aux efforts déployés par le Secrétaire d'État américain. Ils ont réaffirmé qu'une solution politique était le seul moyen de mettre un terme à la crise syrienne et ont salué la formation du Gouvernement libanais.

219. Le 18 mars, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil des événements au Moyen-Orient. Il a déclaré que, huit mois après la reprise des pourparlers entre Israéliens et Palestiniens, les efforts menés sous les auspices des États-Unis en vue de présenter une base pour la poursuite des

négociations se poursuivaient. Il a rappelé que la poursuite des activités de peuplement en Cisjordanie était contraire au droit international et constituait un obstacle à la paix, notant qu'il y avait eu une escalade dangereuse de la violence à Gaza entre le 11 et le 13 mars. Plus de 70 roquettes et cinq obus de mortier avaient été tirés sans discrimination en direction d'Israël, et Israël avait effectué 15 raids aériens contre Gaza en mars. Il a souligné que l'incitation, quelle qu'en soit l'origine, portait atteinte à un climat propice à la paix. Lors des consultations qui ont suivi, les membres du Conseil sont convenus que les pourparlers entre Israéliens et Palestiniens avaient atteint un stade critique et qu'il fallait poursuivre les efforts faits pour s'entendre sur le statut final en vue de mettre en œuvre la solution des deux États. À propos de la République arabe syrienne, des membres du Conseil ont rappelé que seule une solution politique pourrait mettre un terme au conflit, soulignant l'importance des pourparlers de Genève.

220. Le 29 avril, le Conseil a tenu un débat public sur le Moyen-Orient et entendu un exposé du Coordonnateur spécial, qui a indiqué que des efforts sans précédent avaient été accomplis au cours des neuf derniers mois pour faire avancer le processus de paix. Ces efforts s'étaient toutefois heurtés à l'incapacité des deux parties à concilier leurs positions, ce qui avait conduit Israël à suspendre les négociations après l'annonce d'un accord de réconciliation entre deux factions palestiniennes rivales, le Fatah et le Hamas. Les États membres se sont dits préoccupés par cette situation et ont appelé toutes les parties à continuer de soutenir les négociations entre Israël et les Palestiniens, seule voie possible pour parvenir à concrétiser l'idée de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

221. Le 20 mai, le Conseil a tenu sa séance d'information et ses consultations mensuelles sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a fait le point des négociations israélo-palestiniennes en cours et de la situation en République arabe syrienne et au Liban. Lors des consultations à huis clos, les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude face à l'interruption des pourparlers de paix directs entre Israël et la Palestine et ont appelé les deux parties à revenir à la table des négociations et à faire preuve de la plus grande retenue. Au sujet de la Syrie, les membres du Conseil ont de nouveau déploré la

démission du Représentant spécial conjoint, Lakhdar Brahimi, et certains d'entre eux ont suggéré que le Conseil devrait respecter le plan d'action en sept points que celui-ci avait présenté. Les membres du Conseil ont également rappelé qu'il fallait trouver une solution politique à la crise syrienne.

222. Le 23 juin, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a rendu compte au Conseil de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Il a évoqué la vaste opération de ratissage menée en Cisjordanie à la suite de l'enlèvement de trois étudiants israéliens près d'Hébron, la grève de la faim suivie par des détenus palestiniens, l'annonce de nouvelles implantations et la formation d'un gouvernement palestinien de consensus national. Il a souligné que les deux parties devaient faire preuve de la plus grande retenue, rétablir le calme et envisager des possibilités de revenir à la table des négociations. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont exhorté les Israéliens et les Palestiniens à désamorcer la situation en mettant fin à la violence et en évitant de prendre des mesures qui pourraient entraîner de nouvelles complications et préjuger de l'issue de tout accord futur. Ils ont condamné l'enlèvement des trois jeunes Israéliens et souligné l'aide apportée par les autorités palestiniennes pour l'opération de recherche.

223. Le 1<sup>er</sup> juillet, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a exprimé sa profonde indignation face au meurtre de trois jeunes Israéliens dont les corps avaient été découverts près de la ville d'Hébron le 30 juin, et a condamné ces actes dans les termes les plus énergiques. L'une des victimes était aussi un ressortissant des États-Unis d'Amérique.

224. Le 2 juillet, dans une déclaration à la presse, le Conseil a exprimé sa profonde peine et condamné dans les termes les plus vifs l'enlèvement et le meurtre d'un adolescent palestinien de Jérusalem-Est, tous deux commis le même jour.

225. Le 10 juillet, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général sur la dégradation des relations entre Gaza et Israël. Celui-ci s'est dit préoccupé par le risque d'une escalade généralisée entre Israël et Gaza, et il a invité la communauté internationale à redoubler d'efforts pour mettre immédiatement fin à l'escalade de la violence, alarmé par le nombre croissant de victimes parmi les civils palestiniens. Lors des consultations qui ont suivi, des membres du Conseil

ont exprimé leur inquiétude face au risque d'une nouvelle escalade de la violence et ont appelé toutes les parties à respecter le cessez-le-feu de novembre 2012 à Gaza. Ils ont également appelé à une reprise urgente du processus de paix.

226. Le 12 juillet, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il se déclarait vivement préoccupé par la crise qui sévissait à Gaza, appelait à désamorcer la situation et à rétablir le cessez-le-feu de novembre 2012, et exprimait son appui à la reprise de négociations directes entre les Israéliens et les Palestiniens avec comme objectif de parvenir à un accord de paix global fondé sur l'existence de deux États.

227. Le 18 juillet, le Conseil a convoqué d'urgence une séance d'information à la suite du lancement d'opérations terrestres à Gaza par les Forces de défense israéliennes. Lors de cette séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a exposé la situation aux membres du Conseil. Tout en soulignant qu'Israël avait des préoccupations légitimes concernant sa sécurité et en condamnant les tirs aveugles de roquettes venant de Gaza, il a exprimé l'inquiétude que lui inspirait la riposte musclée israélienne. Il a rappelé que le Secrétaire général avait exhorté les parties à tout faire pour protéger les civils ainsi que le personnel et les installations des Nations Unies, et pour garantir que l'aide humanitaire parvienne à tous ceux qui en avaient besoin. Il a également rappelé qu'il importait de s'attaquer aux causes profondes de l'escalade actuelle. Les membres du Conseil se sont dits profondément préoccupés par la situation humanitaire catastrophique à Gaza et ont appelé les parties à conclure un cessez-le-feu, tel que proposé par l'Égypte, et les ont exhortées à revenir à la table des négociations pour parvenir à une paix durable et à une solution à deux États.

228. Le 20 juillet, le Conseil a convoqué d'urgence une séance sur la situation à Gaza, et entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui a indiqué que la situation à Gaza avait continué de se détériorer. S'étant rendu dans la région, le Secrétaire général avait appelé à un arrêt immédiat des hostilités et exhorté les parties à revenir à la table des négociations. Lors du débat qui a suivi, les membres du Conseil ont adopté des éléments de déclaration destinés à la presse, dans lesquels ils ont appelé les parties à cesser immédiatement les hostilités et à respecter l'accord de cessez-le-feu de novembre 2012, et ont accueilli favorablement les efforts faits par

l'Égypte pour parvenir à un accord de cessez-le-feu ainsi que ceux déployés par le Secrétaire général.

229. Le 22 juillet, le Conseil a tenu son débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient. S'adressant aux membres du Conseil par visioconférence depuis Ramallah, le Secrétaire général a fermement condamné les tirs de roquettes aveugles du Hamas et du Jihad islamique, lancés de Gaza en direction d'Israël, et s'est dit alarmé par la riposte musclée d'Israël, qui a fait de très nombreuses victimes parmi les civils. En visite dans la région, il a indiqué qu'à chacune de ses escales, il avait transmis le même message en trois points, exhortant les Israéliens et les Palestiniens à mettre fin aux hostilités, à reprendre le dialogue et à s'attaquer aux causes profondes des cycles de violence auxquels ils continuaient d'être en proie. Les membres du Conseil et d'autres États Membres ont exprimé leur inquiétude face à l'intensification de la crise. Ils ont de nouveau appelé à un cessez-le-feu immédiat et déclaré qu'ils appuyaient le cessez-le-feu négocié par l'Égypte.

230. Le 28 juillet, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2014/13), dans laquelle il a appuyé fermement l'appel lancé par les partenaires internationaux et le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu humanitaire immédiat et sans conditions à Gaza, afin que puisse être fournie d'urgence l'assistance nécessaire, et appelé instamment toutes les parties à accepter et à respecter intégralement cette trêve humanitaire à la veille de l'Aïd et au-delà.

231. Le 31 juillet, le Conseil a convoqué d'urgence une séance d'information sur la situation à Gaza. S'adressant aux membres du Conseil par visioconférence, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence a déclaré que la situation à Gaza, déjà instable, avait été envenimée par 24 jours de conflit ayant fait des milliers de morts, de blessés et de déplacés. Elle a souligné que, tant qu'un cessez-le-feu à long terme n'aurait pas été conclu, d'autres pauses humanitaires devraient être aménagées pour permettre aux agents humanitaires d'avoir accès à ceux qui en avaient besoin. S'adressant aux membres du Conseil par téléphone depuis Gaza, le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Pierre Krähenbühl, a de nouveau condamné l'attaque dirigée contre une école primaire de filles située à Jabalya, qui servait d'abri d'urgence des

Nations Unies, et a demandé l'ouverture immédiate d'une enquête. Il a aussi informé les membres du Conseil que des roquettes appartenant à des groupes armés de Gaza avaient été découvertes dans des locaux vacants de l'UNRWA, et a dénoncé l'entreposage d'armes dans des écoles de l'UNRWA. Lors des consultations qui ont suivi, les membres du Conseil ont adopté des éléments de déclaration destinés à la presse, dans lesquels ils se disaient profondément déçus que les parties n'aient pas tenu compte des messages contenus dans la déclaration du Président datée du 28 juillet. Ils appelaient de leurs vœux un cessez-le-feu humanitaire immédiat et sans conditions, qui pourrait ouvrir la voie à un cessez-le-feu durable, sur la base de la proposition égyptienne.

### **La situation au Moyen-Orient (République arabe syrienne)**

232. Le 20 août 2013, lors d'une réunion d'information publique du Conseil, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco, a déclaré que le bain de sang se poursuivait en République arabe syrienne et que l'acheminement de l'aide humanitaire à ceux qui en avaient besoin restait problématique. Il a rappelé que pour le Secrétaire général il n'existait pas de règlement militaire possible du conflit et qu'il fallait de toute urgence trouver une solution politique à l'occasion de la Conférence de Genève. En outre, la Mission d'enquête des Nations Unies concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne, conduite par Åke Sellström, était arrivée à Damas et avait commencé ses travaux. Lors des consultations qui ont suivi, tous les membres ont réaffirmé la nécessité de trouver une solution politique au conflit et ont demandé que la deuxième Conférence de Genève se tienne le plus tôt possible.

233. Le 21 août, le Conseil de sécurité a tenu des consultations comme suite aux allégations selon lesquelles des armes chimiques auraient été utilisées ce même jour dans la zone de Ghouta, dans la banlieue de Damas. À cette occasion, le Vice-Secrétaire général a déclaré que des informations relatives à ces allégations avaient été reçues mais que le Secrétariat n'avait pas pu les vérifier ou les confirmer, même s'il était avéré que de violents affrontements s'étaient déroulés dans cette zone. Le Vice-Secrétaire général a indiqué qu'il était nécessaire que le Gouvernement syrien donne son accord et que l'ensemble des parties coopèrent avec

l'équipe dirigée par M. Sellström pour pouvoir enquêter sur ces récentes allégations. Les membres du Conseil se sont dits très préoccupés par ces allégations, ont réaffirmé que l'utilisation d'armes chimiques était contraire au droit international et ont réclamé que toute la lumière soit faite sur cette affaire. Ils ont ainsi salué la détermination du Secrétaire général à mener une enquête approfondie, impartiale et rapide.

234. Le 16 septembre, lors de consultations privées, le Secrétaire général a informé le Conseil des conclusions de la Mission d'enquête des Nations Unies concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne, à savoir que des armes chimiques avaient été employées à relativement grande échelle le matin du 21 août dans la banlieue de Damas. Il s'est félicité du fait que les États-Unis et la Fédération de Russie se soient mis d'accord le 14 septembre à Genève sur un cadre de référence pour l'élimination des armes chimiques syriennes et a invité le Conseil à prendre des mesures pour veiller à ce qu'il soit appliqué. Les membres du Conseil ont condamné l'emploi des armes chimiques et beaucoup d'entre eux ont préconisé l'adoption d'une résolution contraignante visant à garantir le respect de l'accord susmentionné.

235. Le 26 septembre, après d'intenses débats, les représentants des États-Unis et de la Fédération de Russie ont présenté au Conseil un projet de résolution sur la destruction des armes chimiques en République arabe syrienne. Tous les membres du Conseil ayant indiqué qu'ils se porteraient coauteurs de la résolution, celle-ci a été présentée comme texte de la présidence, puis adoptée à l'unanimité par le Conseil le 27 septembre en tant que résolution 2118 (2013). Après l'adoption de la résolution, tous les membres du Conseil ont fait des déclarations pour se féliciter de ce résultat et appeler à sa pleine application. La plupart d'entre eux étaient représentés au niveau ministériel.

236. À la suite de l'adoption de la résolution 2118 (2013), les représentants de l'Australie et du Luxembourg ont annoncé leur intention de distribuer un projet de déclaration du Président sur la situation humanitaire en République arabe syrienne. Un projet de texte a été distribué aux membres du Conseil le 28 septembre et a fait l'objet d'un débat informel le 30 septembre.

237. Le 2 octobre, les membres du Conseil ont adopté une déclaration du Président (S/PRST/2013/15) dans laquelle ils se sont déclarés gravement préoccupés par

la sérieuse et rapide détérioration de la situation humanitaire en République arabe syrienne. Ils ont condamné tous les cas de refus d'accès humanitaire et ont demandé instamment à l'ensemble des parties, en particulier aux autorités syriennes, de prendre toutes les mesures appropriées pour faciliter les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et tous les acteurs offrant une aide humanitaire et permettre à ces derniers de fournir immédiatement ce type d'assistance à la population syrienne touchée.

238. Le 10 octobre, lors de consultations privées, le Conseil a entendu la Directrice de Cabinet, Susana Malcorra, à propos de la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013). Elle a brièvement rappelé les principales recommandations concernant le rôle que l'Organisation des Nations Unies avait à jouer dans le démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne, qui figurent dans la lettre datée du 7 octobre adressée au Conseil par le Secrétaire général (S/2013/591), conformément à la résolution. Dans leurs observations, les membres du Conseil se sont félicités des mesures rapides prises par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour mettre en œuvre la résolution 2118 (2013) et ont exprimé leur appui à la recommandation du Secrétaire général visant à établir une mission conjointe OIAC/ONU aux fins du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

239. Par une lettre datée du 11 octobre 2013 (S/2013/603) adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, le Conseil a autorisé la création de la Mission conjointe OIAC/ONU chargée de démanteler le programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

240. Le 25 octobre, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, qui a présenté la situation humanitaire en République arabe syrienne et l'état de mise en œuvre de la déclaration du Président du Conseil du 2 octobre (S/PRST/2013/15). Elle a indiqué avec regret que, alors même que le Conseil, étant profondément préoccupé par la détérioration rapide et marquée de la situation humanitaire, avait lancé un appel en faveur du renforcement d'urgence de l'aide humanitaire, les combats continuaient de s'intensifier dans l'ensemble du pays et leurs conséquences pour les civils

s'aggravaient chaque jour. La réunion a été suivie par des consultations privées au cours desquelles les membres du Conseil se sont déclarés gravement préoccupés par le fait que les parties au conflit n'avaient pas donné suite à la déclaration du Président du 2 octobre. Ils ont souligné qu'il fallait d'urgence mettre fin aux hostilités afin de permettre la fourniture d'urgence d'une aide humanitaire aux populations touchées et ont demandé à toutes les parties de respecter l'obligation qui leur incombait de protéger les civils.

241. Le 4 novembre, au cours de consultations plénières au titre des questions diverses, la Coordinatrice des secours d'urgence a indiqué que la situation en République arabe syrienne continuait à se détériorer rapidement et que 9,3 millions de personnes étaient dans le besoin, dont 6,5 millions de personnes déplacées. Elle a également rappelé qu'elle avait engagé les États Membres à faire pression sur l'ensemble des parties au conflit afin qu'elles prennent des mesures concrètes pour améliorer l'accès aux populations dans le besoin et remédier à la situation humanitaire.

242. Le 5 novembre, lors de consultations, la Coordinatrice spéciale de la Mission conjointe OIAC/ONU, Sigrid Kaag, a exposé la suite donnée à la décision du Conseil exécutif de l'OIAC relative à la destruction des armes chimiques syriennes et à la résolution 2118 (2013) du Conseil. Elle a confirmé que, depuis l'adoption de la résolution 2118 (2013), des mesures importantes avaient été prises et certains objectifs avaient été atteints; 21 des 23 sites déclarés par la République arabe syrienne avaient été inspectés et le Gouvernement syrien avait procédé à la destruction fonctionnelle de son arsenal chimique en présence d'équipes de vérification de l'OIAC et avait soumis une déclaration formelle initiale à l'Organisation, conformément à la Convention sur les armes chimiques. Les membres du Conseil ont salué les progrès accomplis dans la vérification et la destruction des armes chimiques syriennes.

243. Le 28 novembre, le Président du Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il a fermement condamné l'attaque au mortier perpétrée le 28 novembre contre l'ambassade de la Fédération de Russie à Damas, qui a fait un mort et neuf blessés.

244. Le 2 décembre, le Conseil a tenu des consultations avec la Coordinatrice des secours

d'urgence sur la situation humanitaire en République arabe syrienne. La Coordinatrice a souligné que deux mois après l'adoption par le Conseil, le 2 octobre 2013, de la déclaration du Président (S/PRST/2013/15), les combats continuaient dans des zones densément peuplées, au mépris de la vie des civils. Le nombre de bombardements aveugles était en augmentation et les installations civiles étaient toujours prises pour cibles. L'adoption de la déclaration du 2 octobre et les engagements pris par le Gouvernement syrien dans une lettre datée du 22 novembre adressée au Conseil de sécurité (S/2013/686) n'avaient pas entraîné une amélioration notable de la situation humanitaire sur le terrain.

245. Le 4 décembre, le Conseil a tenu une réunion avec la Coordinatrice spéciale de la Mission conjointe OIAC/ONU pour examiner la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013). Dans son exposé, la Coordinatrice spéciale a rappelé les éléments du rapport transmis par le Secrétaire général le 27 novembre (S/2013/700), notamment les deux principales difficultés auxquelles la Mission faisait face, à savoir : a) la précarité de la situation en matière de sécurité, qui constituait un problème tant pour le transport des matières chimiques que pour le travail du personnel des Nations Unies; et b) le transfert hors de Syrie des matières les plus dangereuses en vue de leur destruction, qui nécessiterait une contribution importante des États Membres. Tous les membres du Conseil ont félicité la Coordinatrice spéciale pour les progrès réalisés et pour l'excellente coopération entre l'ONU et l'OIAC depuis le début de la mission.

246. Le 16 décembre, le Conseil a tenu des consultations avec le Chef de la Mission de vérification des allégations d'emploi d'armes chimiques en Syrie, Åke Sellström. Celui-ci lui a fait part des conclusions de son rapport, remis le 13 décembre, qui a également été présenté à l'Assemblée générale (S/2013/735-A/68/663). Il a confirmé que des armes chimiques avaient été utilisées dans le conflit en cours en République arabe syrienne. Les membres du Conseil ont remercié le Secrétaire général et le Chef de la Mission pour le rapport, ont condamné l'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne et ont souligné qu'il était important de mettre pleinement en œuvre la résolution 2118 (2013).

247. Le 8 janvier 2014, lors de consultations privées, le Conseil a entendu la Coordinatrice spéciale à propos de la mise en œuvre de la résolution

2118 (2013). Elle a rappelé la teneur du rapport transmis par le Secrétaire général le 27 décembre (S/2013/774), en particulier le retrait de neuf conteneurs de produits chimiques prioritaires de la République arabe syrienne et a fait observer que l'échéance pour le retrait de la totalité des produits chimiques prioritaires, fixée au 31 décembre, n'avait pas été respectée. Les membres du Conseil ont félicité la Coordinatrice spéciale pour les progrès accomplis. Ils ont souligné qu'il importait que le Gouvernement syrien respecte tous les délais fixés pour le retrait et la destruction des matières chimiques restantes.

248. Le 5 février, lors de consultations, le Conseil a entendu la Coordinatrice spéciale faire le point de l'application de la décision du Conseil exécutif de l'OIAC relative à la destruction des armes chimiques syriennes et à la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013). Elle a informé le Conseil que la Mission conjointe avait continué à collaborer avec la République arabe syrienne et les États Membres dans le but d'assurer la poursuite des opérations visant à débarrasser le pays des matières chimiques aussi rapidement que possible et en toute sécurité, conformément aux décisions du Conseil exécutif de l'OIAC et à la résolution 2118 (2013). Dans des éléments destinés à la presse lus par la Présidente du Conseil à l'issue de ces consultations, les membres du Conseil ont, entre autres, constaté que seuls des progrès limités avaient été réalisés concernant le retrait de matières liées aux armes chimiques, et demandé au Gouvernement syrien d'accélérer le transport de toutes les matières chimiques concernées afin qu'elles soient détruites rapidement et en toute sécurité.

249. Le 13 février, lors de consultations, la Coordinatrice des secours d'urgence a fait le point de la situation humanitaire en République arabe syrienne. Elle a indiqué que depuis que le Conseil avait adopté la déclaration du Président (S/PRST/2013/15), le conflit s'était intensifié, des informations faisant état d'actes de violence visant systématiquement certaines communautés pour leur appartenance religieuse, de l'utilisation du siège comme d'une arme de guerre et du refus délibéré de laisser l'aide humanitaire parvenir aux populations dans le besoin. La déclaration du Président n'avait donc pas eu l'effet escompté, et elle a exhorté le Conseil à prendre les mesures nécessaires pour défendre les principes et valeurs de l'Organisation des Nations Unies. Compte tenu de la détérioration de la situation humanitaire, certains membres du Conseil ont

suggéré que le Conseil adopte une résolution sur la question.

250. Le 22 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2139 (2014) présentée par l'Australie, le Luxembourg et la Jordanie, dans laquelle il a exigé de toutes les parties qu'elles mettent immédiatement fin à toutes les formes de violence ainsi qu'à toutes les attaques contre les civils, cessent d'utiliser sans discrimination des armes dans des zones peuplées, et lèvent immédiatement le siège de ces zones. Le Conseil a également exigé que toutes les parties, en particulier les autorités syriennes, autorisent immédiatement un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave aux organismes humanitaires des Nations Unies et à leurs partenaires d'exécution, y compris à travers les lignes de conflit et à travers les frontières des pays voisins. Le Secrétaire général et les membres du Conseil se sont félicités de l'adoption de la résolution sur la situation humanitaire en République arabe syrienne et ont demandé aux parties de l'appliquer intégralement sans délai.

251. Le 5 mars, lors de consultations, le Conseil a entendu un exposé de la Coordinatrice spéciale sur les activités de la Mission conjointe, qui s'appuyait sur le cinquième rapport mensuel du Directeur général de l'OIAC et sur la lettre du Secrétaire général, en date du 27 février, concernant l'application de la résolution 2118 (S/2014/133). Elle a informé le Conseil que quelque 35 % des matières déclarées entrant dans la composition des armes chimiques en République arabe syrienne avaient été soit retirées du territoire syrien soit détruites. Environ 93 % du stock d'isopropanol du pays avait été détruit avant l'échéance fixée. Cependant, les 7 % restants se trouvent dans un site jugé inaccessible par les autorités syriennes en raison des mauvaises conditions de sécurité. Elle a indiqué que la Mission conjointe continuerait à bien faire comprendre à ses interlocuteurs à quel point il importait, à ce stade critique, que les transferts de matières chimiques hors du pays se fassent de manière systématique et prévisible et dans des conditions adaptées aux volumes à transporter. Les membres du Conseil ont pris acte des progrès accomplis et ont souligné que la République arabe syrienne devait honorer les obligations internationales qui lui incombent et que les objectifs d'étape du mois d'avril et l'échéance du 30 juin pour l'élimination complète des matières liées aux armes chimiques devaient être respectés.

252. Le 13 mars, lors de consultations, le Conseil a entendu le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la République arabe syrienne, Lakhdar Brahimi, qui a exposé les difficultés rencontrées pour rapprocher les deux délégations syriennes au cours des deux séries de pourparlers qui s'étaient tenues dans le cadre de la Conférence de Genève en janvier et février 2014. Plus de trois ans d'un conflit meurtrier s'étaient traduits par des destructions considérables qui risquaient de faire de la République arabe syrienne un État en faillite d'ici à 2015. Tout en saluant l'admirable hospitalité des pays voisins et la solidarité généreuse de la communauté des donateurs, il a souligné que ces efforts ne permettraient pas de remédier durablement à une catastrophe d'une telle ampleur et que seul un règlement politique pourrait y parvenir. Selon lui, aucune partie ne remporterait de victoire militaire décisive en 2014. Lors des consultations, les membres du Conseil ont déclaré qu'ils appuyaient sans réserve le Représentant spécial conjoint et la plupart d'entre eux ont également manifesté leur soutien à son ordre du jour en quatre points pour la reprise des pourparlers. Ils se sont également déclarés favorables à la reprise des pourparlers à Genève, étant entendu que toutes les parties devaient s'engager véritablement à mettre en œuvre toutes les dispositions du communiqué de Genève du 30 juin 2012.

253. Le 28 mars, lors des consultations, le Conseil a entendu la Coordinatrice des secours d'urgence qui a présenté le premier rapport du Secrétaire général relatif à la mise en œuvre de la résolution 2139 (2014) (S/2014/208). Elle a évoqué la persistance des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment les bombardements aériens, les pilonnages, les tirs de mortiers et les attentats à la voiture piégée dans des zones peuplées, qui ont fait de nombreux morts et blessés parmi les civils. Elle a également attiré l'attention sur les efforts que l'Organisation des Nations Unies continuait de déployer pour faciliter l'accès aux zones difficiles à atteindre ou assiégées. Elle a souligné que tous les États qui avaient une influence sur les parties en République arabe syrienne devaient continuer d'en user pour faciliter l'accès humanitaire, protéger les civils et lever les sièges mis en place pour contrôler les populations, en violation flagrante du droit international humanitaire. Lors des consultations, la plupart des membres du Conseil ont

fait observer que la République arabe syrienne n'avait pas respecté les principales exigences que le Conseil avait formulées dans la résolution 2139 (2014). Certains d'entre eux ont rappelé que, dans cette résolution, le Conseil avait déclaré qu'il entendait prendre des mesures supplémentaires en cas de non-respect de ladite résolution.

254. Le 3 avril, lors de consultations privées, le Conseil a entendu la Coordinatrice spéciale, qui a fait le point de la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) concernant le retrait et l'élimination des stocks d'armes chimiques syriennes. Les membres du Conseil ont insisté sur la nécessité d'accélérer le retrait des matières liées aux armes chimiques, étant donné que les échéances du 27 avril pour le retrait du pays de toutes les matières chimiques déclarées et du 30 juin pour la conclusion du démantèlement du programme d'armes chimiques syriennes approchaient à grand pas. Le 23 avril, la Coordinatrice spéciale a informé le Conseil de l'état d'avancement du démantèlement du programme d'armes chimiques syrien.

255. Le 17 avril, le Conseil a tenu de nouvelles consultations privées pour débattre de la situation en République arabe syrienne suite à la prise de la vieille ville de Homs par les forces gouvernementales. Il a entendu la Coordinatrice des secours d'urgence et le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques. Les membres du Conseil se sont déclarés gravement préoccupés par les conséquences humanitaires pour les civils des violents combats menés dans la vieille ville de Homs et le quartier d'Al-Waer. Ils ont exigé la mise en œuvre immédiate de la résolution 2139 (2014).

256. Le 30 avril, le Conseil a une nouvelle fois entendu un exposé de la Coordinatrice des secours d'urgence, qui lui a fait part de la persistance des violations de la résolution 2139 (2014) par toutes les parties. Elle a exprimé sa préoccupation face aux attaques aveugles perpétrées contre des civils en violation des principes des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Les membres du Conseil ont fait part de leur préoccupation face à la non-application de la résolution 2139 (2014), laquelle avait des conséquences désastreuses sur la situation humanitaire. Ils ont appelé les parties à assumer leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et à prendre des mesures pour mettre un terme à la violence.

257. Le 8 mai, lors de consultations privées, le Conseil a entendu la Coordinatrice spéciale, qui a fait le point sur l'état de mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) dans laquelle le Conseil demandait que le programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne soit démantelé et éliminé au plus tard à la fin de juin 2014. Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'il fallait terminer rapidement le retrait des armes chimiques encore sur le territoire syrien ainsi que la destruction des installations de fabrication. Ils ont également salué le rôle que les Nations Unies continuaient à jouer pour faciliter le déroulement de l'opération. Les membres se sont aussi félicités de l'envoi, par l'OIAC, d'une mission d'enquête sur les allégations d'utilisation de chlore gazeux en République arabe syrienne.

258. Le 13 mai, le Conseil a entendu le Représentant spécial conjoint, qui a fait observer que l'effroyable conflit en Syrie se poursuivait et avait fait jusque-là 150 000 morts, 2,5 millions de réfugiés et un nombre de personnes déplacées estimé à 6,5 millions. Il a insisté sur le fait qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit et que la poursuite des combats ne ferait que prolonger les souffrances intolérables de la population, mettant en péril les chances d'un relèvement indispensable du pays et risquant même de compromettre son intégrité territoriale. Avant de se démettre de ses fonctions, le Représentant spécial conjoint a présenté sept grandes orientations dont le Conseil pourrait tenir compte pour mettre fin à la crise en République arabe syrienne. Les membres du Conseil ont accueilli avec regret la démission du Représentant spécial conjoint et ont salué ses efforts inlassables de médiation.

259. Le 22 mai, le Conseil s'est prononcé sur un projet de résolution (S/2014/348) proposant de saisir la Cour pénale internationale de la situation en République arabe syrienne depuis mars 2011. Treize membres ont voté en faveur du projet de résolution qui n'a toutefois pas été adopté en raison du vote négatif de deux membres permanents.

260. Le 29 mai, le Conseil a tenu des consultations au cours desquelles il a entendu un exposé de la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence concernant le dernier rapport en date du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2139 (2014) (S/2014/365). La Sous-Secrétaire générale a déploré les violations continues de la résolution 2139 (2014) et

a souligné que le refus arbitraire d'autoriser les acteurs humanitaires à entrer en République arabe syrienne depuis les pays voisins constituait une violation du droit international et contrevenait aux dispositions de la résolution. Les membres du Conseil ont constaté avec une profonde déception que la situation humanitaire s'était dégradée en République arabe syrienne et que les parties continuaient à violer la résolution 2139 (2014). Les représentants de l'Australie, de la Jordanie et du Luxembourg ont informé les membres du Conseil qu'ils préparaient un nouveau projet de résolution pour remédier à certains cas de non-respect de la résolution 2139 (2014).

261. Le 4 juin, lors de consultations privées, la Coordinatrice spéciale a exposé au Conseil l'état de mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) concernant le démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne. Elle a souligné que, étant donné que plus de 90 % des matières chimiques avaient été retirées du territoire syrien ou détruites, on pouvait considérer que d'importants progrès avaient été accomplis en seulement neuf mois en ce qui concerne l'élimination de la plupart des armes chimiques déclarées de la République arabe syrienne. Elle a expliqué que d'importantes tâches restaient toutefois à accomplir et que toutes les activités restantes ne seraient pas terminées au 30 juin, et elle a insisté sur la nécessité de reconfigurer la Mission au terme des opérations de retrait. Les membres du Conseil ont pris note du retrait de 93 % des matières chimiques déclarées de la République arabe syrienne et ont souligné qu'il fallait que les opérations de retrait soient achevées et que la mission d'enquête mène à bien ses travaux sur les allégations d'utilisation de chlore gazeux en République arabe syrienne.

262. Le 26 juin, au cours d'une réunion publique d'information sur la situation humanitaire en République arabe syrienne, la Coordinatrice des secours d'urgence a déclaré que la résolution 2139 (2014) continuait d'être violée par toutes les parties. Les actes de violence et les attaques perpétrées contre des civils se poursuivaient, avec des conséquences désastreuses pour les personnes touchées. Le Représentant permanent de la République arabe syrienne, Bashar Ja'afari, a également pris la parole. Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont condamné les violations du droit international humanitaire commises par toutes les parties en République arabe syrienne et

ont pris note du fait que la résolution 2139 (2014) n'avait pas été mise en œuvre. À cet égard, certains ont exigé que des mesures politiques sérieuses soient prises d'urgence tandis que d'autres ont déclaré souhaiter une nouvelle résolution prévoyant des opérations transfrontières. Certains ont indiqué que des difficultés d'ordre bureaucratique et des restrictions de la part du Gouvernement syrien entravaient la fourniture d'aide humanitaire aux régions où se déroulaient les combats et aux mains de l'opposition. D'autres ont expliqué que des groupes armés antigouvernementaux bloquaient toutes les routes principales, ce qui constituait un obstacle majeur à l'acheminement de l'aide vers des régions difficiles d'accès.

263. Le 7 juillet, le Conseil a entendu la Coordonnatrice spéciale, qui a indiqué que toutes les matières liées aux armes chimiques déclarées par le Gouvernement de la République arabe syrienne avaient été retirées du territoire syrien ou détruites. Toutefois, la Coordonnatrice spéciale a attiré l'attention sur les tâches restant à accomplir, notamment la destruction des 12 installations de fabrication d'armes chimiques et la conclusion des consultations en cours concernant d'éventuelles anomalies dans la déclaration initiale présentée par le Gouvernement syrien. Dans leurs déclarations, les membres du Conseil ont félicité la Coordonnatrice spéciale et son équipe d'avoir réussi, dans des conditions difficiles, l'exploit de retirer du territoire syrien toutes les matières liées aux armes chimiques déclarées, et ils ont demandé que les tâches restantes, notamment la destruction des 12 installations de fabrication de produits chimiques, soient accomplies sans attendre.

264. Le 14 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2165 (2014) proposée par l'Australie, le Luxembourg et la Jordanie, dans laquelle il a décidé que les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution étaient autorisés à utiliser les routes franchissant quatre postes frontière supplémentaires afin de faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne aux personnes qui en ont besoin dans tout le pays.

265. Le 30 juillet, le Conseil a tenu ses consultations mensuelles privées sur la situation humanitaire en République arabe syrienne. La Coordonnatrice des secours d'urgence a présenté au Conseil un exposé sur le cinquième rapport du Secrétaire général concernant l'application de la résolution 2139 (2014) (S/2014/525)

et a fait un premier point de l'état de mise en œuvre de la résolution 2165 (2014). Elle a indiqué que, le 24 juillet, après l'adoption de la résolution 2165 (2014), un premier convoi d'aide humanitaire était entré en République arabe syrienne à partir de la Turquie par le poste frontière de Bab el-Salam. Elle a souligné que les bombardements aériens aveugles effectués par les forces gouvernementales ainsi que les pilonnages systématiques par des groupes d'opposition armés, des groupes extrémistes et certains groupes terroristes désignés continuaient à alourdir le bilan des morts et des blessés et à provoquer le déplacement de populations. Elle a exhorté toutes les parties à se conformer aux décisions du Conseil à cet égard. Les membres du Conseil ont pris note avec satisfaction des premières mesures prises en application de la résolution 2165 (2014), telles que la première livraison d'aide humanitaire acheminée par le poste frontière de Bab el-Salam. Toutefois, ils ont exprimé leur profonde préoccupation face à la poursuite des hostilités et au non-respect de la résolution 2139 (2014) par les parties et ont exhorté celles-ci à permettre un accès sans entrave à l'aide humanitaire.

#### **Liban**

266. Le 14 août 2013, le Conseil a tenu une réunion privée avec les pays fournissant des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

267. Le 15 août, il a publié une déclaration à la presse dans laquelle il condamnait vigoureusement l'attentat terroriste commis le même jour dans le sud de Beyrouth et qui avait fait au moins 10 morts et plus d'une centaine de blessés (d'après les chiffres disponibles au moment de la publication).

268. Le 20 août, lors d'une réunion d'information publique du Conseil, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco, a déclaré que le calme relatif qui avait régné pendant la période considérée avait pris fin de façon tragique avec l'explosion d'une bombe le 15 août à Rouweiss, un faubourg de Beyrouth, et fait allusion à d'autres projets d'attentat qui avaient été découverts au stade de leur planification et avant qu'ils ne soient mis à exécution. Il a ajouté que la crise syrienne continuait de nuire à la stabilité du Liban, notamment dans les zones frontalières. Durant les consultations plénières qui ont suivi, plusieurs membres du Conseil ont de nouveau fait part de leur inquiétude face aux effets

déstabilisateurs de la crise syrienne sur le Liban et réaffirmé leur soutien à la politique de dissociation du Liban.

269. Le 22 août, le Conseil a tenu des consultations concernant la FINUL. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a déclaré que le calme avait prévalu dans la zone d'opérations et que la FINUL continuait de jouer un rôle crucial dans le maintien de la stabilité du sud du Liban. Toutefois, la situation était précaire à cause de l'instabilité régionale et des atteintes à la souveraineté du Liban. Les membres du Conseil ont demandé aux parties de s'employer à avancer sur les questions visées par la résolution 1701 (2006) et se sont prononcés en faveur du renouvellement du mandat de la Force, comme l'avait demandé le Gouvernement libanais et recommandé le Secrétaire général dans sa lettre du 31 juillet 2013 (S/2013/457).

270. Le 23 août, le Conseil a fait une nouvelle déclaration, condamnant énergiquement les attentats perpétrés le même jour à Tripoli, qui avaient fait au moins 42 morts et plus de 400 blessés.

271. Le 29 août, il a adopté la résolution 2115 (2013), dans laquelle il décidait de proroger le mandat de la Force jusqu'au 31 août 2014.

272. Le 24 octobre, lors de consultations privées, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004), Terje Roed-Larsen, a présenté le rapport semestriel du Secrétaire général (S/2013/612). Il a indiqué qu'au cours de la période considérée, aucun progrès n'avait été fait concernant la mise en œuvre des principales dispositions de la résolution et que la sécurité et la stabilité au Liban étaient de plus en plus menacées, notamment compte tenu des difficultés pour continuer de dissocier le pays de la crise syrienne. Dans leurs observations, les membres du Conseil se sont déclarés gravement préoccupés par l'absence de progrès tangibles accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1559 (2004) et ont souligné la nécessité pour toutes les parties de s'acquitter de leurs obligations internationales. Ils ont déploré que le conflit syrien ait des retombées au Liban et ait notamment débouché sur des violences intercommunautaires et une crise humanitaire, et ont demandé à toutes les parties au conflit syrien de respecter la neutralité du Liban.

273. Le 19 novembre, le Président du Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il condamnait

les attentats terroristes contre l'ambassade de la République islamique d'Iran à Beyrouth et appelait tous les Libanais à protéger l'unité nationale face aux atteintes à la stabilité du pays.

274. Le 26 novembre, lors de consultations plénières, le Coordonnateur spécial pour le Liban, Derek Plumbly, et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix ont rendu compte au Conseil de la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) et des activités menées par la FINUL au cours des quatre mois précédents. Le Coordonnateur spécial a indiqué que la situation le long de la Ligne bleue et dans la zone d'opérations de la Force demeurait calme, même si les attaques terroristes perpétrées pendant les mois précédents à Beyrouth et à Tripoli, en particulier l'attentat commis à l'extérieur de l'ambassade iranienne à Beyrouth, constituaient une nouvelle évolution dangereuse. La majorité des membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation face aux violations par Israël de la souveraineté libanaise et ont soutenu la politique libanaise de dissociation du conflit en République arabe syrienne. À l'issue de consultations, le Président du Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il se félicitait de la création du Groupe international d'appui au Liban, appelait toutes les parties libanaises à respecter la politique de dissociation et s'exprimait en faveur de la paix et de la stabilité au Liban.

275. Le 16 décembre, les membres du Conseil ont entendu, dans le cadre de consultations, un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur l'incident grave survenu le 15 décembre à Naqoura, au cours duquel un soldat des Forces de défense israéliennes a été tué par balle du côté israélien de la Ligne bleue par un soldat libanais. Le Secrétaire général adjoint a indiqué qu'une réunion tripartite exceptionnelle, en présence d'officiers supérieurs des armées libanaise et israélienne, avait été convoquée par la FINUL le 16 décembre et qu'elle s'était déroulée dans une atmosphère constructive.

276. Le 16 décembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il déplorait la mort par balle du soldat des Forces de défense israéliennes et exhortait les parties à faire preuve de retenue et à continuer de coopérer avec la FINUL pour établir les faits.

277. Le 27 décembre, le Conseil a également adopté une déclaration à la presse condamnant l'attentat

terroriste commis à Beyrouth, qui avait coûté la vie à un ancien ministre libanais, Mohammed Chatah, et à au moins quatre autres personnes et fait de nombreux blessés, notamment parmi les civils.

278. Le 2 janvier 2014, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse condamnant l'attentat terroriste perpétré le même jour dans le sud de Beyrouth, qui avait fait au moins cinq morts et des dizaines de blessés.

279. Le 16 janvier, ils ont publié une déclaration à la presse condamnant l'attentat terroriste perpétré à Hermel (Liban), qui avait fait cinq morts et des dizaines de blessés.

280. Le même jour, ils ont publié une autre déclaration à la presse, dans laquelle ils se félicitaient de l'ouverture du procès devant le Tribunal spécial pour le Liban, près de neuf ans après l'attentat terroriste odieux qui avait coûté la vie à l'ancien Premier Ministre, Rafic Hariri, et à 21 autres personnes.

281. Le 21 janvier, ils ont publié une déclaration à la presse, dans laquelle ils condamnaient l'attentat terroriste perpétré le même jour dans le sud de Beyrouth, qui avait fait au moins quatre morts et plusieurs dizaines de blessés.

282. Le 1<sup>er</sup> février, ils ont publié une déclaration à la presse dans laquelle ils condamnaient fermement l'attentat terroriste perpétré le même jour à Hermel, qui avait fait au moins quatre morts et des dizaines de blessés.

283. Le 15 février, ils ont publié une déclaration à la presse, dans laquelle ils se félicitaient de la formation d'un nouveau gouvernement au Liban.

284. Le 19 février, ils ont publié une déclaration à la presse condamnant vigoureusement les attentats terroristes perpétrés dans le quartier de Bir Hassan à Beyrouth, à proximité du centre culturel iranien, qui avaient coûté la vie à au moins huit personnes et fait plus d'une centaine de blessés.

285. Le 25 mars, lors de consultations, le Coordonnateur spécial et le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix ont exposé au Conseil les principales conclusions du dernier rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil (S/2014/130). Les deux intervenants ont informé les membres du Conseil que la situation dans la zone d'opérations de la Force était

restée calme dans l'ensemble. Ils ont cependant ajouté que les menaces contre la sécurité et la stabilité du Liban résultant de la guerre en République arabe syrienne s'étaient sensiblement accrues. Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils voulaient la stabilité au Liban et ont souligné leur préoccupation croissante devant l'augmentation marquée du nombre de tirs provenant de la République arabe syrienne ainsi que d'attentats terroristes et d'actes de violence commis dans tout le Liban. Ils ont exhorté toutes les parties à privilégier le dialogue, à préserver l'unité du Liban, à renoncer à l'extrémisme et à la violence, à adhérer à la politique de dissociation adoptée par le Liban, qui était énoncée dans la Déclaration de Baabda, et à se désengager des combats en République arabe syrienne.

286. Le 6 mai, lors de consultations, l'Envoyé spécial a présenté au Conseil le dernier rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1559 (2004) (S/2014/296). Il a fait un exposé sur l'instabilité des conditions de sécurité dans le pays en raison des attentats à l'explosif et autres actes terroristes à la frontière libano-syrienne, dans le contexte de la crise syrienne, et a estimé que la résolution 1559 (2004) n'était pas pleinement appliquée. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction la formation d'un nouveau gouvernement sous la direction du Premier Ministre, Tammam Salam, et souligné qu'il fallait procéder à l'élection d'un nouveau président dans les meilleurs délais pour assurer la stabilité du pays. Nombre d'entre eux se sont dits préoccupés par l'absence de progrès dans l'application de la résolution 1559 (2004), notamment s'agissant du désarmement de toutes les milices et du contrôle de l'ensemble du territoire libanais par le Gouvernement. En outre, les membres du Conseil ont appelé toutes les parties à respecter la politique de dissociation du pays, comme elles s'y étaient engagées dans la Déclaration de Baabda.

287. Le 29 mai, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2014/10), dans laquelle il se disait déçu qu'un nouveau président n'ait pas été élu dans les délais fixés par la Constitution et invitait le Liban à tenir l'élection présidentielle dès que possible.

288. Le 9 juillet, le Coordonnateur spécial et le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix ont présenté au Conseil des exposés sur l'application de la résolution 1701 (2006), sur la base du dernier rapport du Secrétaire général (S/2014/438). Le Coordonnateur spécial a déclaré que la situation

dans la zone d'opérations de la Force était restée calme et stable dans l'ensemble, mais a déploré la persistance de la menace que faisait peser le conflit en République arabe syrienne pour la sécurité et la stabilité du Liban. Pour sa part, le Sous-Secrétaire général s'est félicité de l'excellente qualité de la collaboration et de la coordination entre la FINUL et l'Armée libanaise, qui comportaient des entraînements et des manœuvres conjointes. Les membres du Conseil ont noté le calme relatif qui avait régné dans la zone d'opérations de la Force au cours des quatre mois précédents mais souligné qu'il importait que toutes les parties se penchent sur toutes les questions en suspens dans l'application de la résolution 1701 (2006).

### **Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement**

289. Le 19 septembre 2013, lors de consultations à huis clos, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a rendu compte au Conseil des activités de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). Il a rappelé aux membres du Conseil que toute présence militaire autre que celle de la Force dans la zone de séparation constituait une violation de l'Accord de 1974 sur le dégage ment des forces et que le conflit syrien pouvait exacerber les tensions entre Israël et la République arabe syrienne. Les activités récentes de l'opposition armée, y compris le recours à des engins explosifs improvisés, faisaient courir des risques au personnel de la Force qui avait de ce fait été contraint de limiter ses mouvements. Les membres du Conseil ont exprimé leur profonde gratitude au Département des opérations de maintien de la paix pour les efforts déployés afin de renforcer les moyens dont dispose la Force, notamment en accroissant ses effectifs. Bon nombre d'entre eux ont exhorté les parties à faire preuve de retenue face aux atteintes à la sécurité et à respecter les dispositions de l'Accord sur le dégage ment de 1974.

290. Le 16 décembre, le Conseil a tenu ses consultations trimestrielles sur la Force, en vue d'en renouveler le mandat. Le Secrétaire général adjoint a appelé l'attention sur les éléments contenus dans le rapport du Secrétaire général (S/2013/716) : les conditions de sécurité dans la zone d'opérations s'étaient encore dégradées, de violents combats à l'arme lourde continuant d'avoir lieu dans la zone de séparation entre les forces armées syriennes et les membres armés de l'opposition; la présence d'engins

explosifs improvisés et leur utilisation croissante par les membres armés de l'opposition constituait une menace sérieuse pour la sécurité de la Force et sa liberté de mouvement; et la Force avait été prise pour cible à plusieurs occasions. Toutefois, le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne avait été globalement respecté. Les membres du Conseil ont unanimement réitéré leur soutien à la Force, remercié les pays fournisseurs de contingents et, le 18 décembre, adopté à l'unanimité, la résolution 2131 (2013) portant renouvellement du mandat de la Force pour une durée de six mois, jusqu'au 30 juin 2014. Une réunion avec les pays fournisseurs de contingents avait eu lieu le 10 décembre.

291. Lors de consultations tenues le 26 mars 2014, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a présenté au Conseil, sur la base du dernier rapport du Secrétaire général (S/2014/199), un exposé sur les activités menées au cours des trois mois précédents par la Force. Il s'est dit préoccupé par la dégradation continue des conditions de sécurité en République arabe syrienne et les incidences qu'elle pourrait avoir sur la stabilité dans la zone d'opérations de la Force et dans l'ensemble de la région. Il a lancé un appel à toutes les parties au conflit syrien afin qu'elles cessent leurs opérations militaires dans tout le pays, y compris dans la zone d'opérations de la Force, rappelant qu'il ne devrait y avoir aucune force militaire dans la zone de séparation, à l'exception de la Force. Les membres du Conseil ont souligné que les activités militaires en cours risquaient d'exacerber les tensions entre Israël et la République arabe syrienne et de mettre en péril le cessez-le-feu entre ces deux pays. Ils ont réaffirmé, à cet égard, qu'il ne devrait y avoir aucune force militaire dans la zone de séparation, à l'exception de la Force.

292. Le 17 juin, au cours d'une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Force et à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, le Département des opérations de maintien de la paix a fait un exposé au Conseil sur l'évolution de la situation dans la zone de déploiement au Golan, appelant l'attention sur les récentes violations de l'Accord sur le désengagement.

293. Le 18 juin, lors de consultations privées, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a rendu compte au Conseil de la situation dans la zone d'opérations de la Force. Il a rappelé que la Force avait été mise en place il y a 40 ans et déclaré

que la situation au Golan sur le plan de la sécurité restait tendue et menaçait le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne. Il a souligné qu'il importait de maintenir la présence de la Force pour garantir la stabilité dans le Golan et la région et demandé au Conseil d'en proroger le mandat pour une nouvelle période de six mois. Les membres du Conseil ont exprimé leur plein appui à la Force, demandant que cessent tous les actes mettant en péril le personnel de la Force et de l'Organisme dans leur zone de responsabilité, notamment les hostilités entre les deux parties syriennes, qui recourent chacune de plus en plus souvent aux armes lourdes, y compris des chars.

294. Le 25 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2163 (2014), par laquelle il prorogeait jusqu'au 31 décembre 2014 le mandat de la Force.

### **Iraq**

295. Le 25 novembre 2013, le Conseil a tenu une réunion d'information sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission, Nickolay Mladenov, y a fait le point sur la situation en Iraq et rendu compte de l'action menée par la Mission au cours des quatre mois précédents. Il a fait observer que de nombreux responsables politiques, religieux, tribaux et civils iraqiens avaient participé à la Conférence sur la paix sociale, signé un code national d'honneur et s'étaient engagés à maintenir l'unité de l'Iraq et de son peuple. Il s'est également félicité de l'amélioration des relations entre l'Iraq et le Koweït. Il s'est cependant dit préoccupé par les problèmes qui continuaient de caractériser la situation politique et les conditions de sécurité en Iraq, notamment la multiplication des actes de violence confessionnelle et des attentats terroristes. Dans le cadre de consultations privées, les membres du Conseil ont salué le dialogue politique récent et l'amélioration continue des relations entre l'Iraq et le Koweït. Ils ont fait part de leurs préoccupations concernant la détérioration des conditions de sécurité en Iraq et les conséquences de la crise syrienne sur le pays. À l'issue des consultations, le Conseil a fait une déclaration à la presse, condamnant la dernière vague de violence survenue peu de temps auparavant en Iraq et réaffirmant son soutien à la paix et à la stabilité en Iraq.

296. Le 9 janvier 2014, le Conseil a entendu, en consultations à huis clos, un exposé du Représentant spécial sur la situation en Iraq, et plus précisément à Fallouja et Ramadi, dans la province d'Anbar. Il a expliqué que Fallouja était pour l'essentiel contrôlée par des groupes terroristes. Il a également dit son inquiétude au sujet du nombre croissant de déplacés, plus de 8 000 familles ayant été forcées de fuir leur foyer à Anbar, et exhorté la communauté internationale à fournir une aide humanitaire. Il a constaté que le Gouvernement s'était efforcé d'améliorer les conditions de sécurité et souligné qu'il importait que le processus politique soit ouvert à tous afin d'inciter les différentes composantes de la société iraqienne à dialoguer. Il a également mis l'accent sur l'importance de tenir des élections libres et régulières en avril 2014 et prié le Conseil d'aider l'Iraq dans ce domaine. Le 10 janvier, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2014/1), dans laquelle il condamnait les attaques perpétrées par l'État islamique d'Iraq et du Levant, groupe affilié à Al-Qaïda, contre le peuple iraqien pour tenter de déstabiliser le pays et la région.

297. Le 27 mars, dans son exposé fondé sur les rapports du Secrétaire général relatifs, d'une part, aux activités de la Mission (S/2014/190) et, d'autre part, à la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales (S/2014/191), le Représentant spécial a déclaré que, comme les divisions continuaient de toucher durement la politique iraqienne, le conflit en cours dans la République arabe syrienne avait ajouté une dimension régionale aux tensions confessionnelles et donnait aux réseaux terroristes l'occasion de forger des liens transfrontières et de bénéficier d'un plus large soutien. À cet égard, il a souligné que l'Organisation des Nations Unies continuerait de soutenir l'Iraq, mais que les problèmes ne pouvaient être résolus sans un dialogue politique ouvert à tous. S'agissant de la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, il a fait part de l'absence de nouveaux résultats. Au cours des consultations qui ont suivi, les membres du Conseil ont condamné toutes les attaques terroristes et tous les actes de violence, qui contribuaient à déstabiliser le pays et la région. Ils ont également souligné qu'il était plus urgent que jamais que toutes les forces politiques iraqiennes engagent un dialogue national ouvert à tous en vue de mettre fin

à l'aggravation des tensions et de trouver une solution aux causes profondes de l'instabilité politique et de l'insécurité.

298. Le 20 mai, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle les membres du Conseil accueilleraient avec intérêt les résultats provisoires des élections législatives en Iraq et attendaient avec impatience les résultats définitifs.

299. Le 4 juin, le Représentant spécial a informé le Conseil, en consultations privées, de la situation en Iraq à la suite des élections au Conseil des représentants qui s'étaient tenues le 30 avril. Il a informé le Conseil des résultats préliminaires des élections, lesquelles s'étaient déroulées de manière satisfaisante malgré la persistance des problèmes de sécurité, et accordé une attention particulière aux perspectives au lendemain des élections. Les membres du Conseil ont souligné qu'il était nécessaire de former un gouvernement d'unité nationale en Iraq, rapidement et dans le calme. Il a été recommandé que les dirigeants irakiens à tous les niveaux continuent de mener un dialogue de paix sans exclusive dans tout le pays. Les membres du Conseil ont partagé les préoccupations du Représentant spécial concernant la persistance de la menace terroriste en Iraq, tout en précisant que toutes les normes du droit international humanitaire devaient être respectées pendant les opérations antiterroristes menées par le Gouvernement.

300. Le 5 juin, le Conseil a adopté le texte d'une déclaration à la presse dans lequel il exprimait son appui à l'action que mène la Mission et à l'assistance apportée par l'ONU à l'Iraq. Les membres du Conseil ont félicité la Haute Commission électorale indépendante, les forces de sécurité et la population irakiennes pour le bon déroulement des élections, en dépit des problèmes de sécurité que causaient les groupes terroristes, notamment l'État islamique d'Iraq et du Levant.

301. Le 11 juin, le Conseil a adopté une déclaration à la presse dans laquelle il déplorait les événements qui s'étaient produits dans la ville irakienne de Mossoul, où des éléments de l'État islamique d'Iraq et du Levant avaient attaqué du personnel de sécurité et des civils irakiens, causant le déplacement de centaines de milliers de personnes, et dénonçait la prise d'otages au consulat de Turquie.

302. Le 12 juin, lors de consultations à huis clos, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial

sur l'évolution, très inquiétante, de la situation en Iraq, dans lequel celui-ci se déclarait extrêmement préoccupé par la progression rapide de l'État islamique d'Iraq et du Levant dans les provinces du nord et de l'ouest du pays. Il a appelé l'attention du Conseil sur la situation humanitaire catastrophique dans les zones touchées. Les membres du Conseil ont exprimé leur vive préoccupation face à la progression rapide et sans entrave des combattants de l'État islamique d'Iraq et du Levant, et réaffirmé leur engagement en faveur de la sécurité et de l'intégrité territoriale de l'Iraq.

303. Le 21 juillet, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il se déclarait profondément préoccupé par les informations selon lesquelles des minorités religieuses et ethniques faisaient l'objet de menaces à Mossoul et dans d'autres parties de l'Iraq aux mains de l'État islamique d'Iraq et du Levant, notamment par l'ultimatum adressé aux chrétiens, sommés de quitter la ville et de payer un tribut et de se convertir à l'islam, sans quoi ils s'exposeraient à une mort imminente.

304. Le 23 juillet, le Conseil a tenu une réunion d'information, suivie de consultations, sur la situation en Iraq. Le Représentant spécial a déclaré que l'État islamique d'Iraq et du Levant contrôlait désormais environ un tiers du pays et commettait des violations flagrantes des droits de l'homme, et notamment persécutait les chrétiens et d'autres minorités ethniques et religieuses. Il a demandé au Conseil d'exiger la cessation des hostilités et d'amener les auteurs de ces violations à répondre de leurs actes, ajoutant que la crise ne pourrait être réglée par des moyens militaires. Les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude au sujet des conditions de sécurité en Iraq et condamné l'État islamique d'Iraq et du Levant pour ses actes d'hostilité à l'encontre du Gouvernement et ses violations flagrantes des droits de l'homme. Ils ont en outre invité instamment les représentants irakiens à élire le Président et le Premier Ministre et à former dès que possible un gouvernement ouvert à tous.

305. Le 30 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2169 (2014), par laquelle il prorogait le mandat de la Mission jusqu'au 31 juillet 2015.

## Yémen

306. Le 27 septembre 2013, le Conseil a tenu une réunion d'information sur la situation au Moyen-Orient (Yémen) sous la présidence de la Ministre australienne

des affaires étrangères, Julie Bishop, et en présence de plusieurs ministres représentant leurs délégations. Le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Jamal Benomar, et le Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe, Abdul Latif bin Rashid Al-Zayani, ont informé le Conseil de sécurité de l'évolution de la situation. Le Ministre yéménite des affaires étrangères, Abu-Bakr Abdullah Al-Qirbi, a fait une déclaration. Le Conseiller spécial a déclaré que la Conférence de dialogue national au Yémen était le processus de délibération le plus authentique, transparent et ouvert de toute la région arabe, et que le dialogue national avait beaucoup progressé et presque atteint son but. Les membres du Conseil ont constaté les progrès notables que le Yémen avait faits s'agissant de sa transition politique malgré des problèmes d'ordre humanitaire et économique et de sécurité considérables. Ils ont encouragé toutes les parties au Yémen à poursuivre ce dialogue afin de respecter le plus possible le calendrier fixé par le Conseil de coopération du Golfe pour la transition. Ils se sont déclarés préoccupés par les récentes attaques terroristes, notamment par la menace que fait peser Al-Qaida sur la péninsule arabique.

307. Le 27 novembre, le Conseil de sécurité s'est réuni en consultations plénières et a entendu un exposé présenté par le Conseiller spécial, qui a indiqué que la Conférence de dialogue national entrait dans sa dernière phase et que le Yémen avait réalisé des progrès remarquables en dépit des problèmes de sécurité. À l'issue des consultations privées, le Président du Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il exprimait son soutien au processus de transition politique au Yémen et aux efforts déployés par le Gouvernement pour protéger la sécurité, promouvoir le développement économique et social et encourager des réformes politiques, économiques et dans le domaine de la sécurité. Le Conseil s'attendait que la Conférence de dialogue national trouve une conclusion rapide, fondée sur l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son dispositif d'application. Il s'est inquiété des tentatives visant à entraver le processus politique et à fragiliser le Gouvernement yéménite.

308. Le 5 décembre, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse condamnant les attaques contre le Ministère de la défense au Yémen.

309. Le 28 janvier 2014, le Conseiller spécial a présenté un exposé sur l'évolution du processus de

transition politique au Yémen. Il s'est félicité de l'adoption du document final de la Conférence de dialogue national, mais a fait observer que des fauteurs de troubles, y compris l'ex-Président Saleh et Al-Qaida dans la péninsule arabique, menaçaient, par leurs agissements, le processus de transition au Yémen. Il a rappelé la résolution 2051 (2012) dans laquelle le Conseil se déclarait prêt à envisager de nouvelles mesures, en vertu de l'Article 41 de la Charte des Nations Unies, pour dissuader tout acte visant à porter atteinte au Gouvernement d'unité nationale et à perturber la transition politique. Les membres du Conseil se sont félicités de la conclusion de la Conférence de dialogue national et ont rejeté toute tentative d'obstruction visant à ébranler le Gouvernement d'unité nationale et la transition politique. Ils se sont déclarés prêts à envisager des mesures supplémentaires en vue de dissuader ceux qui tentaient d'entraver les progrès politiques.

310. Le 26 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2140 (2014), dans laquelle il se félicitait des résultats de la Conférence de dialogue national sans exclusive et souhaitait vivement voir franchir les prochaines étapes de la transition, notamment la rédaction d'une nouvelle constitution, ainsi que la tenue d'un référendum sur le projet de constitution et d'élections générales en temps voulu. Par cette résolution, le Conseil mettait en place un régime de sanctions fait de mesures s'appliquant aux personnes et entités qui se livrent ou apportent un appui à des actes qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité du Yémen, y compris le fait d'entraver ou de compromettre la réussite de la transition politique prévue dans l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et l'Accord sur le mécanisme de mise en œuvre; le fait d'empêcher la mise en œuvre des décisions énoncées dans le rapport final de la Conférence de dialogue national sans exclusive en se livrant à la violence ou en s'attaquant aux infrastructures essentielles; le fait de préparer, de donner l'ordre de commettre ou de commettre des actes qui violent le droit international des droits de l'homme ou le droit international humanitaire, ou qui constituent des atteintes aux droits de l'homme au Yémen. Le Conseil de sécurité a également créé un comité chargé de suivre, notamment, la mise en œuvre du gel des avoirs financiers et de l'interdiction de voyager visant des particuliers ou des entités désignés par le Comité.

311. Le 25 mars, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle ses membres condamnaient fermement l'attentat terroriste perpétré le 24 mars dans l'Hadramaout (Yémen), qui a coûté la vie à 20 soldats.

312. Le 24 avril, lors de consultations plénières, le Conseiller spécial sur la situation au Yémen l'a informé que le processus de transition politique au Yémen était en bonne voie, malgré les activités des groupes liés à Al-Qaida dans l'ensemble du pays. Les membres du Conseil ont exprimé l'espoir qu'une coopération étroite s'instaurerait entre le Comité créé par la résolution 2140 (2014), le Gouvernement yéménite, les partenaires régionaux et le Conseil de coopération du Golfe pour lutter contre les auteurs de troubles.

313. Le 5 mai, les membres du Conseil de sécurité ont adopté une déclaration à la presse, dans laquelle ils condamnaient l'attaque terroriste perpétrée à Sanaa, qui a coûté la vie à un ressortissant français et a fait plusieurs blessés, ainsi que les autres attentats commis peu auparavant au Yémen.

314. Le 14 mai, le Conseil a tenu une réunion, suivie de consultations, sur les travaux du Comité créé par la résolution 2140 (2014). Le Président du Comité, le Représentant permanent de la Lituanie, lui a rendu compte des débats et activités du Comité depuis l'adoption de la résolution et l'a informé que le rapport du Groupe lui serait présenté au plus tard le 25 juin. Lors de consultations, les membres du Conseil ont pris acte des activités menées par le Comité et se sont prononcés en faveur de la poursuite de la coopération étroite entre le Comité et d'autres comités des sanctions du Conseil et organisations régionales, y compris le Conseil de coopération du Golfe.

315. Le 20 juin, le Conseiller spécial a informé le Conseil de sécurité, réuni en consultations privées, de la situation au Yémen, en mettant l'accent sur le processus politique en cours ainsi que la récente offensive gouvernementale contre Al-Qaida dans la péninsule arabique. S'agissant du conflit avec les Houthis dans le nord du pays, il a indiqué que le cessez-le-feu du 4 juin, bien que précaire en raison des affrontements épisodiques qui continuaient de se produire, était respecté dans l'ensemble. Il a également insisté sur les problèmes humanitaires et la crise budgétaire. Des éléments de l'ancien régime poursuivaient leurs agissements perturbateurs et le Conseil devait appuyer la transition politique dans le

pays. Les membres du Conseil ont souscrit à l'avis du Conseiller spécial qui considérait que, malgré l'existence de nombreuses graves difficultés, notamment la nécessité de lutter contre Al-Qaida dans la péninsule arabique, le Yémen progressait sur la voie de la transition politique. Ils ont indiqué à cet égard qu'il fallait aider le peuple yéménite à édifier un État démocratique et pacifique, fondé sur les décisions de la Conférence de dialogue national, et réaffirmé la nécessité de combattre tous ceux qui perturbaient le processus politique et de faire face aux besoins humanitaires.

316. Le 9 juillet, le Conseiller spécial a présenté au Conseil un exposé sur la situation au Yémen, au titre du point intitulé « Autres questions ». Il a indiqué que les Houthis avaient pris la ville d'Amran, et que d'anciens membres du régime, y compris l'ancien Président Saleh, appuyaient ce groupe. Il a exhorté le Conseil à envoyer un message fort à ceux qui tentaient de saboter le processus de transition, notamment les membres de l'ancien régime et les Houthis. Le 11 juillet, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il exigeait que les Houthis, tous les groupes armés et les parties engagées dans ce cycle de violence se retirent d'Amran et en abandonnent le contrôle. Ils ont en outre exhorté le Groupe d'experts à se pencher sur la question des auteurs de troubles et à présenter au Comité des recommandations pertinentes dans les meilleurs délais, sur la base du régime de sanctions établi par la résolution 2140 (2014).

### **La situation au Moyen-Orient (Égypte)**

317. Le 15 août 2013, le Conseil a tenu des consultations sur la situation en Égypte. Le Vice-Secrétaire général a indiqué que la situation y était devenue extrêmement volatile à la suite de la violente opération menée le 14 août pour disperser les camps installés par les partisans du Président démis, Mohamed Morsi, et qu'il y avait eu des émeutes dans de nombreuses villes. Il fallait absolument mettre fin à la violence, instaurer un véritable dialogue et rétablir l'état de droit. Les membres du Conseil ont déploré les pertes de vies humaines et se sont accordés à dire que les violences devaient cesser immédiatement et que toutes les parties devaient faire preuve de la plus grande retenue et renouer le dialogue afin de trouver une solution politique à la situation du pays.

318. Le 16 février 2014, dans une déclaration à la presse, les membres du Conseil ont condamné avec la

plus grande fermeté l'attentat terroriste perpétré le même jour contre un bus transportant des touristes de la République de Corée dans la péninsule du Sinaï (Égypte), attentat qui avait fait au moins quatre morts et des dizaines de blessés.

## **Asie**

### **Afghanistan**

319. Le 5 août, le Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse, dans laquelle il a condamné, dans les termes les plus énergiques, l'attentat-suicide intervenu le 3 août près du consulat indien à Jalalabad (Afghanistan), qui a fait plusieurs morts et blessés parmi les civils, essentiellement des enfants, et tué des membres du personnel de sécurité afghans. Les membres du Conseil ont redit leur vive préoccupation face aux menaces posées par les Taliban, Al-Qaïda et les groupes armés illégaux.

320. Le 19 septembre, le Conseil a tenu son débat public trimestriel sur l'Afghanistan. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), Ján Kubiš, a présenté au Conseil un exposé s'inspirant du rapport du Secrétaire général. Il a souligné les progrès accomplis en ce qui concerne la transition de l'Afghanistan dans les domaines de la politique, la sécurité et l'économie. D'importantes difficultés subsistaient mais les efforts se poursuivaient. Les Taliban continuaient de s'en prendre essentiellement aux Afghans, mais n'étaient pas parvenus à remporter une réelle victoire militaire. Les Forces nationales de sécurité afghanes exerçaient la responsabilité de la sécurité dans tout le pays. Leurs capacités n'étant pas encore suffisantes, elles avaient besoin de recevoir une aide soutenue de la part de la communauté internationale. Le Représentant spécial a fait observer qu'il importait de maintenir cette aide dans les années à venir. Les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de faire avancer l'application du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, s'agissant notamment des questions ayant trait aux droits de l'homme, et en particulier des droits des femmes et des filles.

321. Le 13 septembre, le Conseil a fait une déclaration à la presse condamnant l'attentat commis contre le consulat des États-Unis à Hérat (Afghanistan) et revendiqué par les Taliban.

322. Le 10 octobre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2120 (2013), dans laquelle il a décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 2014 l'autorisation de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et prié le commandement de la FIAS de lui communiquer régulièrement, par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'ONU, des informations sur l'exécution du mandat de la Force, notamment en lui présentant en temps utile des rapports trimestriels, et son rapport final en décembre 2014.

323. Le Conseil de sécurité a publié le 4 décembre une déclaration à la presse condamnant les attaques perpétrées la semaine précédente contre le personnel humanitaire déployé en Afghanistan, dans les provinces de Faryab et d'Orouzgan. Il a rappelé l'importance du travail humanitaire et de développement dans le pays.

324. Le 17 décembre, le Conseil a tenu un débat consacré à l'Afghanistan. Le Représentant spécial a demandé la tenue d'élections présidentielle et provinciales inclusives. Les avancées de l'Afghanistan en matière de droits de l'homme, de développement et de renforcement de l'état de droit devaient être préservées. La communauté internationale devait tenir les engagements qu'elle a pris à Chicago et à Tokyo. Le Représentant spécial a également mis en garde contre le développement d'une économie illicite fondée sur la croissance sans précédent de la production de drogue. Les membres du Conseil se sont félicités des résultats obtenus par l'Afghanistan, notamment dans la préparation des élections. L'insécurité et les menaces pesant sur les acquis en matière de droits de l'homme demeuraient une source de préoccupation, comme les conditions de travail difficiles du personnel humanitaire déployé en Afghanistan.

325. Dans une déclaration à la presse publiée le 17 janvier 2014, les membres du Conseil ont condamné avec la plus grande fermeté l'attentat terroriste perpétré dans un restaurant de Kaboul, et revendiqué par les Taliban, qui a fait plusieurs morts et blessés parmi les civils afghans et les membres du personnel international, y compris le personnel des Nations Unies.

326. Le 17 mars, le Représentant spécial a présenté au Conseil un exposé sur la situation en Afghanistan, s'inspirant du rapport du Secrétaire général (S/2014/163). Il a déclaré que les élections du 5 avril devaient être considérées comme un jalon décisif qui

ouvrirait la voie au tout premier transfert démocratique du pouvoir en Afghanistan. Il a souligné l'utilité de la coopération régionale et la nécessité d'un engagement actif à l'échelle régionale pour soutenir la stabilité en Afghanistan. Il a par ailleurs noté que les pourparlers directs avec les Taliban n'avaient pas abouti jusqu'ici. Le Conseil a adopté la résolution 2145 (2014) prorogeant de 12 mois le mandat de la MANUA. Au cours du débat, les membres du Conseil ont souligné l'importance des prochaines élections et déclaré que les conditions de sécurité auraient un impact considérable sur celles-ci. Ils se sont déclarés préoccupés par l'augmentation du nombre de civils, notamment d'enfants, tués et blessés lors d'incidents liés au conflit.

327. Le 18 mars, le Conseil a fait une déclaration à la presse condamnant dans les termes les plus fermes l'attentat terroriste perpétré le même jour dans la province de Faryab, qui avait fait de nombreux morts et blessés parmi les civils.

328. Le 21 mars, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle ses membres ont condamné dans les termes les plus énergiques l'attentat terroriste perpétré le même jour contre l'hôtel Serena à Kaboul, qui a fait de nombreux morts et blessés parmi la population afghane, notamment des enfants, et parmi les membres du personnel international.

329. Le 5 avril, le Conseil a fait une déclaration à la presse, dans laquelle il s'est félicité de la tenue de l'élection présidentielle et des élections aux conseils provinciaux le même jour en Afghanistan. Les membres du Conseil ont réaffirmé l'importance de ces élections, qui marquaient un tournant historique dans la transition et la démocratisation de l'Afghanistan.

330. Le 15 mai, le Conseil a fait une déclaration à la presse, dans laquelle il s'est félicité de l'annonce faite le même jour par la Commission électorale indépendante afghane des résultats officiels du premier tour de l'élection présidentielle dans ce pays.

331. Le 23 mai, le Conseil a fait une déclaration à la presse, dans laquelle il a condamné l'attaque contre le consulat indien dans la province afghane de Hérat et les actes de violence commis contre des représentants diplomatiques et consulaires.

332. Le 6 juin, le Conseil a adopté le texte d'une déclaration à la presse, dans lequel il a condamné un attentat à la bombe perpétré à Kaboul, qui a fait

plusieurs morts et blessés parmi les civils et le personnel de sécurité.

333. Le 17 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2160 (2014) sur les sanctions contre les Taliban, dans laquelle il a demandé à tous les États de prendre des mesures à l'encontre des personnes et entités affiliées à ce groupe, et notamment de bloquer sans retard les fonds et autres avoirs financiers et ressources économiques des personnes, groupes, entreprises et entités en question. Il a également demandé aux États d'empêcher l'entrée sur leur territoire ou le transit par leur territoire des personnes en question.

334. Le 25 juin, lors du débat consacré à l'Afghanistan, le Représentant spécial a présenté au Conseil un exposé sur la situation consécutive aux élections présidentielle et provinciales dans le pays. Il a lancé un appel au calme entre les partisans des deux principaux candidats, précisant que les candidats devaient s'engager résolument et activement à rechercher des solutions à l'impasse existante. Le Conseil a également entendu le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Yuri Fedotov, qui a déclaré que, selon les estimations, 80 % des stocks mondiaux d'opium et d'héroïne étaient produits en Afghanistan, et qui s'est dit préoccupé par la forte augmentation de la production d'opium enregistrée dans le pays en 2013. Les membres du Conseil ainsi que les États Membres participants ont souligné l'importance de la passation démocratique du pouvoir en Afghanistan, insistant sur les problèmes de sécurité que posaient les groupes terroristes et extrémistes et le trafic de drogues posaient pour la stabilité du pays. Ils ont également demandé qu'une assistance économique continue d'être apportée à l'Afghanistan afin d'aider le pays à résoudre ses problèmes.

335. Le 25 juin également, le Conseil a adopté deux déclarations du Président, l'une sur les élections (S/PRST/2014/11), l'autre sur la production et le trafic de drogues illicites en Afghanistan (S/PRST/2014/12).

336. Le 15 juillet, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il a condamné avec la plus grande vigueur l'attentat-suicide commis le même jour à Paktika (Afghanistan), qui avait fait de nombreux morts et blessés, dont des enfants, parmi la population civile, ainsi que l'attentat perpétré à Kaboul, le même jour également, à l'origine de nombreux morts et

blessés civils et dont les Taliban ont revendiqué la responsabilité.

### **Maldives**

337. Le 2 octobre 2013, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco, a informé les membres du Conseil, lors de consultations privées au titre des « Questions diverses », de l'évolution politique et des tensions croissantes aux Maldives après le premier tour de l'élection présidentielle, le 7 septembre, ainsi que des mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour suivre la situation et apaiser les esprits.

### **Myanmar**

338. Le 17 avril 2014, le Conseil a tenu des consultations plénières au cours desquelles Vijay Nambiar, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, a fait le point de la situation politique et des conditions de sécurité dans le pays. Les membres du Conseil ont eu un échange de vues sur la question et invité les autorités du pays à s'attaquer d'urgence aux violences intercommunautaires touchant l'État d'Arakan et à œuvrer avec diligence à la réconciliation entre les communautés bouddhiste et musulmane.

### **Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale**

339. Le 21 janvier 2014, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, Miroslav Jenča, sur les activités entreprises par le Centre au cours des six mois précédents. Les membres du Conseil ont réaffirmé que la diplomatie préventive et le dispositif d'alerte rapide étaient importants pour que l'ONU puisse aider au règlement pacifique des conflits. Ils ont accueilli avec satisfaction les initiatives que le Centre avait prises pour aider les États d'Asie centrale à trouver une solution globale à la question de la gestion des ressources en eau transfrontières en tenant compte des intérêts de tous les États riverains. Ils se sont également félicités de ce que faisait spécifiquement le Centre pour appuyer la coopération entre les États d'Asie centrale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme religieux. Ils ont aussi constaté que la production, le commerce et le trafic de drogues illicites constituaient une menace pour la paix et la stabilité dans la région. À cet égard, ils ont

souligné combien il importait que l'Afghanistan collabore étroitement avec ses voisins, en particulier les États d'Asie centrale, pour lutter contre le trafic de drogues. Le même jour, les membres du Conseil ont rapporté ces propos dans une déclaration à la presse.

340. Le 26 juin, en consultations privées avec les membres du Conseil, le Représentant spécial a fait le point de la situation en Asie centrale. Il a expliqué que, dans l'ensemble, la situation restait stable malgré la persistance de menaces transfrontières et un certain nombre de problèmes internes. Il a souligné que le trafic de drogues en provenance d'Afghanistan et la dissémination des stupéfiants dans toute la région continuaient de menacer la sécurité en ce qu'ils aggravaient la criminalité, la corruption, les problèmes de santé et le terrorisme, insistant par ailleurs sur les incidences favorables qu'avait la coopération économique dans la région. Le Conseil a adopté le texte d'une déclaration à la presse, dans laquelle il accueillait avec satisfaction les efforts déployés par le Centre et se félicitait de ce que faisait spécifiquement le Centre pour appuyer la coopération entre les États d'Asie centrale dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation. Les membres du Conseil ont souligné que la production et le trafic de drogues illicites constituaient une menace pour la paix et la stabilité dans la région, ont fait observer que la situation en Afghanistan continuait d'avoir des retombées sur les États d'Asie centrale et ont préconisé davantage de coopération et de coordination dans la région.

## **Europe**

### **Bosnie-Herzégovine**

341. Le 12 novembre 2013, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2123 (2013), par laquelle il a prorogé d'une nouvelle année le mandat de la Force multinationale de stabilisation en Bosnie-Herzégovine (EUFOR Althea). Il a ensuite tenu un débat, au cours duquel le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Valentin Inzko, a fait le bilan de la situation dans le pays, indiquant que certains problèmes faisant obstacle à la pleine mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton et à l'état de droit en Bosnie-Herzégovine continuaient de l'inquiéter. Il a estimé que la présence des missions militaires de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de

l'Atlantique-Nord devait se poursuivre et s'est félicité de l'adoption de la résolution 2123 (2013) prorogeant le mandat de l'EUFOR.

342. Le 15 mai 2014, le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine s'est adressé au Conseil à la suite de la publication du quarante-cinquième rapport sur la situation dans ce pays. Il a déclaré que les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine avaient continué d'agir en fonction de leurs propres intérêts politiques et n'avaient pas réussi à s'entendre sur un processus global de réforme. En outre, tout en exprimant l'inquiétude que lui inspiraient les tensions interethniques et les discours séparatistes de plus en plus fréquents des hauts dirigeants de la Republika Srpska, il a invité la communauté internationale à faire bloc pour défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. De même, il a déploré qu'en 2013, les autorités de la Fédération aient adopté des mesures unilatérales qui avaient remis en question l'espace économique unique du pays, mais a ajouté que cette question semblait en voie d'être résolue. Lors du débat, les membres du Conseil ont dit partager l'inquiétude du Haut-Représentant face à l'impasse politique qui perdurait. Exprimant leur préoccupation face aux discours sécessionnistes prononcés en Republika Srpska, plusieurs membres ont réaffirmé leur attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

## Chypre

343. Le 21 janvier 2014, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays fournissant des contingents et des effectifs de police à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Il a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Force, Lisa Buttenheim, sur les activités menées par la Force.

344. Le 22 janvier, le Conseil a entendu un exposé présenté par la Représentante spéciale et par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, Alexander Downer. Présentant le dernier rapport du Secrétaire général sur l'UNFICYP (S/2013/781), la Représentante spéciale a félicité le Comité des personnes disparues à Chypre pour le travail accompli et les mesures de confiance prises. Elle a aussi mis l'accent sur les difficultés que l'UNFICYP rencontrait dans la zone tampon et exhorté toutes les parties à respecter le mandat de la Force. Le Conseiller spécial a fait part au Conseil des consultations tenues entre les

Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs au sujet de la parution d'un communiqué conjoint. Il a ajouté que son équipe attendait avec intérêt de collaborer avec les deux parties et demandé au Conseil d'engager des pourparlers bilatéraux pour aplanir les divergences. Les membres du Conseil ont souligné qu'il importait que les deux parties s'entendent sur un cadre de négociation, conformément aux résolutions du Conseil sur la question.

345. Le 30 janvier, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2135 (2014), par laquelle il a prorogé le mandat de l'UNFICYP jusqu'au 31 juillet 2014.

346. Le 11 février, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse, dans laquelle ils accueillaient favorablement le communiqué conjoint convenu par les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs, qu'ils ont félicités de leur engagement. Les membres du Conseil ont été encouragés par leur volonté de reprendre des négociations structurées dans le but d'obtenir des résultats et de débattre de toutes les questions non résolues en toute indépendance et ont invité les parties à poursuivre leur travail dans un esprit ouvert de manière à trouver une solution dès que possible. Les membres du Conseil ont exprimé l'espoir que les dirigeants saisiraient cette occasion pour parvenir à un règlement global fondé sur une fédération bicommunautaire et bizonale et sur l'égalité politique, comme le prévoyaient les résolutions du Conseil sur la question.

347. Le 23 juillet, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays fournissant des contingents et des effectifs de police à l'UNFICYP. La Représentante spéciale s'est adressée au Conseil par visioconférence depuis Nicosie.

348. Le 24 juillet, le Conseil a tenu des consultations sur la question de Chypre. La Représentante spéciale, s'adressant au Conseil par visioconférence depuis Nicosie, a rappelé que l'année 2014 marquait le cinquantième anniversaire de la Force qui, tout au long de son mandat, avait veillé à ce que les civils à l'intérieur et aux alentours de la zone tampon soient en mesure de mener leurs activités normales. Elle a qualifié la situation de calme et stable dans l'ensemble, tout en déplorant divers incidents et violations dans la zone tampon. Elle s'est en outre félicitée de l'accord sur la déclaration conjointe signée le 11 février 2014 par les dirigeants des communautés chypriote grecque et chypriote turque. Les membres du Conseil ont

demandé à toutes les parties concernées de respecter l'autorité de l'UNFICYP dans la zone tampon et se sont dits favorables à la reprise des négociations pour régler la question de Chypre.

349. Le 30 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2168 (2014), par laquelle il a prorogé le mandat de l'UNFICYP jusqu'au 31 janvier 2015.

**Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998),  
1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité**

350. Le 29 août 2013, le Conseil a tenu une séance sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), au cours de laquelle le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUK, Farid Zarif, présentant le tout dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission (S/2013/444), a exposé les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord conclu entre Belgrade et Pristina le 19 avril 2013 et l'engagement pris par les deux parties de respecter le calendrier convenu, en dépit de quelques complications survenues au cours du processus. Le Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, Ivan Mrkić, ainsi qu'Enver Hoxhaj, du Kosovo, ont également fait des déclarations dans lesquelles ils ont tous deux réaffirmé leur attachement au dialogue politique facilité par l'Union européenne. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis et ont exprimé leur soutien au dialogue en cours. Certains d'entre eux se sont dits préoccupés par la précarité des conditions de sécurité dans l'ensemble du Kosovo. Ils ont également remercié la MINUK du travail qu'elle accomplissait pour faire appliquer la résolution 1244 (1999) et l'ont priée de continuer à exécuter son mandat en accord avec ladite résolution.

351. Lors du débat tenu le 19 novembre, le Conseil a entendu un exposé présenté par le Représentant spécial. Celui-ci a fait observer que le déroulement harmonieux des élections municipales au Kosovo, le 3 novembre, constituait une étape importante dans la mise œuvre du premier accord du 19 avril 2013 sur les principes régissant la normalisation des relations entre Pristina et Belgrade. Il a souligné que la MINUK continuait d'axer ses efforts et ses ressources sur l'appui aux pourparlers entre Belgrade et Pristina et sur l'exécution de son mandat. Le Premier Ministre serbe, Ivica Dačić, et son homologue kosovar, Hashim Thaçi, ont également fait des déclarations. Les membres du Conseil se sont dits favorables au dialogue facilité par

l'Union européenne et ont appelé à la mise en œuvre des accords conclus par les deux parties. Certains ont exprimé des craintes à propos du retour des réfugiés et des déplacés serbes.

352. Le 10 février 2014, le Conseil a entendu un exposé par visioconférence du Représentant spécial. Le Premier Ministre serbe et son homologue kosovar, Hashim Thaçi, ont également pris la parole devant le Conseil. Le Représentant spécial a pris note des progrès notables accomplis au cours de l'année précédente, en particulier grâce à la conclusion, le 19 avril 2013, du premier accord sur les principes régissant la normalisation des relations entre Pristina et Belgrade. Les membres du Conseil ont approuvé la mise en œuvre dudit accord et souhaité sa poursuite.

353. Le 27 mai, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial, qui a salué les progrès importants faits par Belgrade et Pristina pour normaliser leurs relations. Constatant avec satisfaction que les deux parties restaient déterminées à régler leurs différends par le dialogue, il les a encouragées à poursuivre leurs efforts en vue d'appliquer intégralement le premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations. Sur une note moins réjouissante, il a évoqué un certain nombre de revers et a condamné une série d'incidents violents qui se sont produits au Kosovo, notamment une attaque dans le nord du Kosovo, dirigée contre le personnel de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis par Belgrade et Pristina dans la normalisation de leurs relations et la mise en œuvre de l'accord du 19 avril 2013. Ils ont encouragé les deux parties à continuer de se concerter dans le cadre du dialogue instauré sous les auspices de l'Union européenne afin de régler les questions délicates. Plusieurs membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction la prorogation du mandat d'EULEX, notamment la création d'un tribunal spécial.

**Lettre datée du 28 février 2014, adressée  
par le Représentant permanent de l'Ukraine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(S/2014/136), et lettre datée du 13 avril 2014,  
adressée par le Représentant permanent  
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies (S/2014/264)**

354. Le 28 février 2014, le Conseil a tenu une séance privée concernant la lettre, datée du même jour,

adressée à sa présidente par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136). Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco, a récapitulé les événements survenus en Ukraine depuis novembre 2013 et informé le Conseil des efforts faits par le Secrétaire général pour promouvoir un dialogue qui permette de résoudre de manière pacifique la crise qui frappe ce pays. Il a rappelé l'appel du Secrétaire général en faveur d'un processus politique global qui refléterait les aspirations de tous les Ukrainiens et préserverait l'unité et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et exprimé la solidarité des Nations Unies avec les citoyens ukrainiens dans ces circonstances difficiles. Lors des consultations, de nombreux membres du Conseil ont exprimé leur appui en faveur de l'unité, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté ukrainiennes, sont convenus qu'il fallait que tous les acteurs politiques présents en Ukraine fassent preuve de retenue et ont demandé que soit mis en place un dialogue politique ouvert, reconnaissant la diversité de la société ukrainienne.

355. Le 1<sup>er</sup> mars, le Conseil a tenu une séance d'information suivie de consultations plénières sur la situation en Ukraine. Il a entendu un exposé du Vice-Secrétaire général, qui s'est fait l'écho des graves préoccupations du Secrétaire général face à la détérioration de la situation dans le pays. Il a réitéré l'appel lancé par ce dernier pour que l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine soient pleinement respectées et préservées, et demandé le retour immédiat du calme et l'ouverture d'un dialogue direct entre toutes les parties en vue de dénouer la crise. Lors des consultations, les membres du Conseil ont souligné qu'un retour au calme était nécessaire de toute urgence et rappelé qu'il fallait mettre en place un dialogue politique sans exclusive tenant compte de la diversité de la société ukrainienne et des aspirations de tous les Ukrainiens, dont il fallait respecter les droits.

356. Le 3 mars, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, qui a indiqué que les soldats russes stationnés en Crimée étaient de plus en plus nombreux et avaient encerclé certaines bases militaires ukrainiennes. Il a rappelé la position de la Fédération de Russie, qui a affirmé qu'elle agissait pour défendre ses citoyens et veiller au respect des droits de l'homme. Un grand nombre de membres du Conseil ont déclaré qu'il fallait que

l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine soient pleinement respectées et préservées et demandé le retour immédiat du calme et l'ouverture d'un dialogue direct entre toutes les parties en vue de dénouer la crise.

357. Le 6 mars, le Conseil a tenu des consultations plénières et entendu un exposé du Vice-Secrétaire général, qui s'adressait à lui par vidéoconférence depuis Kiev, sur l'évolution de la situation dans le pays, y compris la visite en Crimée du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry. Le Vice-Secrétaire général a insisté sur les conséquences très graves que la situation en Ukraine risquait d'avoir pour la stabilité dans la région et au-delà. De nombreux membres du Conseil se sont déclarés favorables à une mission de bons offices du Secrétaire général et ont condamné les menaces faites à l'encontre du Coordonnateur spécial alors que celui-ci se trouvait en Crimée, qui l'ont forcé à quitter la péninsule.

358. Le 10 mars, le Conseil a tenu une séance privée au cours de laquelle il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur la situation en Crimée, de plus en plus complexe, les autorités locales ayant annoncé la tenue d'un référendum sur le statut juridique de la région. Il a donné des précisions sur l'action entreprise par la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies pour apaiser les tensions et trouver une solution durable et pacifique à la crise.

359. Le 13 mars, le Conseil a tenu une séance d'information présidée par le Ministre luxembourgeois des affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, au cours de laquelle le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a déclaré que l'annonce de l'organisation d'un référendum sur le statut juridique de la Crimée n'avait fait qu'exacerber une situation déjà tendue et volatile. Le Premier Ministre ukrainien, Arseniy Yatsenyuk, a participé à la réunion et engagé la Fédération de Russie à demander à ses soldats déployés en Crimée de réintégrer leurs casernes et à entamer de réelles négociations en vue de résoudre la crise. Les membres du Conseil ont dit appuyer les efforts de médiation du Secrétaire général et demandé que la crise soit résolue pacifiquement, conformément à la Charte des Nations Unies.

360. Le 15 mars, le Conseil a mis aux voix un projet de résolution (S/2014/189) par lequel il aurait

réaffirmé son attachement à la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, exhorté toutes les parties à rechercher immédiatement un règlement pacifique à ce différend et déclaré que le référendum sur le statut de la Crimée ne saurait avoir de validité ni servir de fondement à quelque modification du statut de la région. Un membre permanent du Conseil ayant voté contre, le projet de résolution n'a pas été adopté.

361. Le 19 mars, le Vice-Secrétaire général a présenté un exposé au Conseil et expliqué que le Secrétaire général avait pris contact avec les principaux acteurs du conflit dans l'objectif de désamorcer la situation et n'avait eu de cesse de demander l'instauration d'un dialogue et le respect des principes fondamentaux de la Charte, tels que la souveraineté, l'intégrité territoriale et la garantie de l'exercice des droits de l'homme pour tous, en accordant une attention particulière aux minorités. Le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme a rendu compte aux membres du Conseil de sa récente mission en Ukraine et de la détérioration de la situation des droits de l'homme dans le pays. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui en faveur des efforts déployés par le Secrétaire général en vue de résoudre la crise par des moyens pacifiques.

362. Le 28 mars, le Conseil a tenu des consultations plénières à l'issue des visites du Secrétaire général en Fédération de Russie et en Ukraine. Ce dernier a affirmé que l'Ukraine se trouvait dans une situation critique et qu'il fallait tout faire pour préserver la paix et la sécurité internationales, fait part de ses préoccupations face à la profonde division qu'avait créée la crise dans le pays, la région et la communauté internationale et souligné qu'il était nécessaire de reprendre d'urgence les efforts de diplomatie constructive. Les membres du Conseil ont dit appuyer les bons offices exercés par le Secrétaire général dans la recherche d'une solution pacifique à la crise et se sont joints à son appel en faveur d'un apaisement rapide des tensions.

363. Le 13 avril, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, qui a déclaré que les appels à la sécession lancés par certaines parties en Ukraine se faisaient de plus en plus nombreux et que la situation avait pris une tournure violente en raison de l'activité d'éléments armés non identifiés. Il a réitéré l'appel lancé par le Secrétaire général invitant toutes les parties concernées à faire

preuve de la plus grande retenue, à respecter rigoureusement la Charte des Nations Unies et à s'engager dans des négociations directes. Les membres du Conseil ont demandé à toutes les parties de faire preuve de retenue et dit espérer que la réunion entre les représentants de l'Ukraine, de la Fédération de Russie, des États-Unis et de l'Union européenne, prévue pour le 17 avril à Genève, permettrait de favoriser une solution diplomatique à la crise.

364. Le 16 avril, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, qui a dit qu'il fallait enquêter au plus vite sur les violations des droits de l'homme survenues lors de manifestations et que les forces de sécurité devaient maintenir l'ordre public, dans le respect des normes en matière de droits de l'homme. Les membres du Conseil ont demandé à toutes les parties de faire preuve de retenue et souligné qu'il importait de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États.

365. Le 29 avril, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui a déclaré que l'esprit de conciliation qui avait émergé de la réunion quadripartite entre les représentants de l'Ukraine, de la Fédération de Russie, des États-Unis et de l'Union européenne et avait débouché, le 17 avril, sur la Déclaration commune de Genève sur l'Ukraine, avait été victime d'interprétations divergentes du document et du regain de violences dans l'est et le sud du pays. Ils ont réaffirmé qu'il fallait respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, reconnu l'utilité de la Déclaration commune de Genève pour apaiser les tensions et enjoint les parties à s'acquitter de bonne foi des dispositions de ce document.

366. Le 2 mai, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur la détérioration de la situation dans le sud et l'est de l'Ukraine, notamment dans la ville de Sloviansk, où deux hélicoptères militaires ukrainiens ont été abattus et plusieurs victimes signalées au sol. Il a déclaré qu'un nombre croissant de bâtiments dans l'est du pays étaient pris par des groupes armés et que la poursuite des violences dans ces zones menaçait de déstabiliser davantage l'Ukraine. Le Secrétaire général adjoint s'est joint à la demande lancée par le Secrétaire général invitant les parties à trouver une solution diplomatique au conflit et à faire preuve de la plus grande retenue afin d'empêcher une nouvelle escalade des tensions. Les membres du Conseil se sont déclarés vivement

préoccupés par la dégradation de la situation dans l'est de l'Ukraine et ont rappelé qu'il était urgent de désamorcer la crise.

367. Le 21 mai, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques et du Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme. Ce dernier a indiqué que la situation des droits de l'homme dans l'est de l'Ukraine s'était aggravée et qu'on avait constaté une augmentation préoccupante du nombre de violations, y compris des exécutions ciblées, des enlèvements, des détentions arbitraires et des actes de torture, d'intimidation et de harcèlement. Il a fait observer que la détention illégale de journalistes et la détérioration de la liberté de la presse restaient très inquiétantes. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques s'est dit préoccupé, à l'instar du Secrétaire général, par la dégradation de la situation dans l'est de l'Ukraine. Il a souligné que les élections du 25 mai permettraient d'apaiser la situation et renouvelé l'appel lancé par le Secrétaire général invitant toutes les parties à redoubler d'efforts en vue de créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et régulières. Les membres du Conseil ont exprimé leur vive inquiétude face à la détérioration de la situation des droits de l'homme dans l'est du pays et demandé que toute la lumière soit faite sur les violations. Ils ont dit espérer que les élections du 25 mai permettraient d'apaiser les tensions et de trouver une solution pacifique à la crise.

368. Le 28 mai, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur l'évolution de la situation en Ukraine, en particulier à la suite de l'élection présidentielle du 25 mai. Après avoir appelé l'attention sur le fort taux de participation à l'élection, le Secrétaire général adjoint a salué l'initiative du Président élu de nouer un dialogue avec toutes les parties et de multiplier les contacts avec l'est du pays. Il s'est toutefois dit préoccupé par la poursuite des violences dans l'est, qui ont conduit à une augmentation du nombre de victimes. Insistant sur la nécessité d'apaiser les tensions, il a réitéré l'appel lancé par le Secrétaire général visant à profiter de l'occasion offerte par le résultat de l'élection pour réaliser l'unité en vue d'une Ukraine en paix, unie, prospère et stable. Les membres du Conseil ont salué le bon déroulement de l'élection présidentielle et souligné qu'il importait d'établir un dialogue national entre toutes les parties concernées pour parvenir à un règlement pacifique du conflit.

369. Le 2 juin, lors de consultations plénières organisées à sa demande, la Fédération de Russie a présenté un projet de résolution sur la situation humanitaire dans l'est de l'Ukraine. Les membres du Conseil, tout en se déclarant préoccupés par la situation humanitaire dans le pays, ont exprimé des vues divergentes sur les causes et la gravité de celle-ci, ainsi que sur la teneur et les objectifs du projet de résolution.

370. Le 16 juin, lors de consultations privées, le Conseil a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, s'adressant à lui par vidéoconférence, sur la situation dans l'est de l'Ukraine, qui a noté que les provinces de Donetsk et de Louhansk avaient un accès limité aux services sociaux élémentaires, comme l'éducation et les soins de santé. Elle a ajouté que faute d'un règlement politique permettant de mettre fin aux violences, le pays risquait de faire face à une crise humanitaire. Les membres du Conseil de sécurité se sont déclarés gravement préoccupés par l'augmentation continue des violences et la situation humanitaire dans le pays mais, dans l'ensemble, ont estimé qu'il ne pouvait pas y avoir de solution militaire à la crise et que la seule voie restait la voie politique, en application de la Déclaration de Genève du 17 avril 2014.

371. Le 17 juin, les membres du Conseil ont adopté une déclaration à la presse dans laquelle ils ont présenté leurs sincères condoléances aux familles de tous les journalistes tués alors qu'ils couvraient la crise en Ukraine, dont deux journalistes russes tués le 17 juin et un photographe italien tué le 24 mai, en même temps que son interprète russe. Les membres du Conseil ont affirmé qu'il fallait conduire une enquête approfondie sur tous les actes de violence visant des journalistes et se sont dits préoccupés par les informations selon lesquelles des journalistes couvrant la crise en Ukraine seraient détenus ou harcelés.

372. Le 24 juin, lors d'une réunion publique d'information sur l'évolution de la situation, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun, a souligné que des signes encourageants indiquaient une désescalade du conflit et que les parties commençaient à prendre des mesures politiques et diplomatiques en vue de régler la crise, comme le plan de paix proposé par le Président ukrainien, Petro Poroshenko. Le Conseil a aussi entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, qui a

présenté, par vidéoconférence, le troisième rapport mensuel de la Mission d'observation des droits de l'homme en Ukraine, portant sur la période du 7 mai au 7 juin. Il a mis en avant les quelques progrès qui avaient été accomplis mais souligné que la situation se détériorait rapidement dans l'est du pays, où avaient lieu les violations les plus graves. Les membres du Conseil, qui ont fait part de leurs vues divergentes sur l'évolution de la situation dans l'est de l'Ukraine et ses causes profondes, ont salué le cessez-le-feu qui, espéraient-ils, aurait des effets concrets, notamment permettre un dialogue national ouvert à toutes les parties.

373. Le 18 juillet, le Conseil a convoqué d'urgence une séance d'information après que le vol MH17 de la compagnie Malaysia Airlines s'est écrasé dans l'est de l'Ukraine. Le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Les représentants de la plupart des pays ayant perdu des ressortissants dans l'accident, qu'ils soient membres du Conseil (Australie et Royaume-Uni) ou non (Belgique, Canada, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines et Viet Nam), ont également fait des déclarations. Le Secrétaire général adjoint a indiqué que l'Organisation des Nations Unies n'avait pas vérifié indépendamment les causes de l'accident et que le Secrétaire général avait demandé la conduite d'une enquête internationale et indépendante. Il a renouvelé l'appel lancé par ce dernier aux groupes armés en faveur d'un désarmement immédiat et de l'instauration d'un dialogue direct avec le Gouvernement ukrainien. Les membres du Conseil ont exprimé leurs sincères condoléances et toute leur sympathie aux familles des victimes et aux gouvernements touchés par cette tragédie. Ils ont condamné la destruction de l'appareil de la Malaysia Airlines, demandé que soit menée une enquête internationale exhaustive, rigoureuse et indépendante et que soit mis en place un cessez-le-feu pour permettre un accès libre au site de l'accident, et souligné que les responsables devaient répondre de leurs actes. Le Conseil a fait une déclaration à la presse allant dans ce sens.

374. Le 21 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2166 (2014), dans laquelle il a condamné avec la plus grande fermeté la destruction de l'appareil de la Malaysia Airlines qui effectuait le vol MH17, survenue le 17 juillet dans la province de Donetsk en Ukraine et qui a entraîné la disparition tragique de 298 personnes. Deux membres du Conseil étaient

représentés au niveau ministériel : l'Australie, par sa Ministre des affaires étrangères, Julie Bishop, et le Luxembourg, par son Ministre des affaires étrangères Jean Asselborn. Les Pays-Bas, qui ont perdu 196 de leurs ressortissants dans cette tragédie, étaient aussi représentés par leur Ministre des affaires étrangères, Franciscus Timmermans. Dans la résolution 2166 (2014), le Conseil a appuyé l'action entreprise en vue de la réalisation d'une enquête internationale exhaustive, minutieuse et indépendante, conformément aux directives de l'aviation civile internationale, et exigé des groupes armés qui contrôlaient le site de l'accident et la zone environnante qu'ils s'abstiennent de toute action susceptible de compromettre l'intégrité de ces lieux. Il a également exigé la cessation immédiate de toutes les activités militaires dans le voisinage immédiat du lieu de l'accident.

## **Questions thématiques**

### **Non-prolifération des armes de destruction massive**

375. Le 7 mai 2014, le Conseil a tenu un débat public de haut niveau au titre de la question intitulée « Non-prolifération des armes de destruction massive » consacré au thème « Commémoration du dixième anniversaire de la résolution 1540 (2004) et suite à donner ». Le Ministre des affaires étrangères de la République de Corée, Yun Byung-se, a présidé le débat. Dans l'exposé qu'il a fait au Conseil, le Vice-Secrétaire général a salué l'importante contribution de la résolution 1540 (2004) depuis son adoption le 28 avril 2004 et souligné que la mise en œuvre de ladite résolution devait être un engagement et une entreprise de niveau mondial. Il a appelé tous les États Membres qui ne l'avaient pas encore fait à soumettre leur premier rapport sur l'application des dispositions de la résolution d'ici à la fin de 2014. Le Ministre des affaires étrangères de la République de Corée a énoncé trois tâches essentielles qui devraient sous-tendre les efforts à venir : renforcer le rôle que joue le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) dans le suivi de l'application de la résolution en question; renforcer les capacités et l'aide apportée aux fins de son application; et promouvoir des synergies entre les normes et initiatives liées à la non-prolifération. Les membres du Conseil ont salué le rôle joué par le Comité et insisté sur la nécessité d'accélérer l'application intégrale de la résolution. À l'issue de son débat public, le Conseil a adopté une déclaration de

son président sur la non-prolifération (S/PRST/2014/7).

### **Non-prolifération : République islamique d'Iran**

376. Le 12 décembre 2013, le Conseil a tenu une réunion d'information publique consacrée à l'examen du rapport trimestriel du Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006). Le Représentant permanent de l'Australie, en sa qualité de Président du Comité, a présenté les activités menées par le Comité pendant la période allant du 6 septembre au 12 décembre 2013. Il a salué l'accord intérimaire conclu le 24 novembre 2013 entre le groupe des cinq plus un et la République islamique d'Iran, tout en précisant que les sanctions visées par les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1929 (2010) continueraient d'être appliquées. Les membres du Conseil ont salué l'accord intérimaire (Plan d'action conjoint) du 24 novembre ainsi que les progrès réalisés dans le dialogue avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, tout en notant qu'il reste encore beaucoup à faire avant de parvenir à un règlement complet et définitif.

377. Le 20 mars 2014, le Conseil a entendu un exposé présenté par le Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006) sur les travaux du Comité pour la période du 13 décembre 2013 au 19 mars 2014. Il a déclaré que, bien que le Comité fût conscient des pourparlers en cours entre le groupe des cinq plus un et la République islamique d'Iran à la suite de l'adoption du Plan d'action conjoint, les travaux du Comité et du Groupe d'experts restaient inchangés pour 2014. De nombreux membres du Conseil se sont félicités du Plan d'action conjoint et de la dynamique positive créée par les récentes initiatives diplomatiques. Certains membres ont considéré que la double approche consistant à appliquer un régime de sanctions et à mener parallèlement des négociations portait ses fruits, mais qu'il demeurait essentiel que la République islamique d'Iran apporte une réponse claire à toutes les questions en suspens concernant une éventuelle dimension militaire de son programme nucléaire afin de rétablir la confiance dans le caractère exclusivement pacifique de ce programme. Certains membres du Conseil ont également souligné la nécessité de créer des conditions et une atmosphère propres à faciliter les négociations diplomatiques en cours.

378. Le 9 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2159 (2014), par laquelle il a prorogé jusqu'au 9 juillet 2015 le mandat du Groupe d'experts

créé en application de la résolution 1929 (2010) relative à la République islamique d'Iran.

379. Le 25 juin, le Conseil a entendu un exposé présenté par le Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006) sur les travaux du Comité pour la période du 20 mars au 24 juin ainsi que sur le rapport final du Groupe d'experts. Lors du débat qui a suivi, de nombreux membres du Conseil ont salué les progrès accomplis dans les négociations engagées entre le groupe des cinq plus un et la République islamique d'Iran en vue d'un accord global sur la question nucléaire iranienne. De nombreux membres ont observé que les résolutions assorties de sanctions demeureraient pleinement en vigueur jusqu'à ce que le Conseil en décide autrement. L'attention s'est concentrée en particulier sur les recommandations du Groupe d'experts. L'accent a également été mis sur la recherche d'une solution adaptée, globale et durable à la question nucléaire iranienne par des voies diplomatiques et pacifiques.

### **Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée**

380. Le 7 août 2013, le Conseil a tenu des consultations sur le rapport trimestriel rendant compte des travaux relatifs aux mesures imposées à la République populaire démocratique de Corée, menés par le Comité créé par la résolution 1718 (2006). La Présidente du Comité et Représentante permanente du Luxembourg, Sylvie Lucas, a déclaré que, lors des consultations du 31 mai, le Coordonnateur du Groupe d'experts, Martin Uden, avait présenté le rapport final de 2013 (voir S/2013/337). Plusieurs membres du Comité se sont dits préoccupés par les méthodes sophistiquées que la République populaire démocratique de Corée utilisait pour contourner les sanctions et par le fait qu'elle poursuivait ses programmes nucléaires et de missiles balistiques. Ils ont également souligné qu'il importait de publier le rapport du Groupe d'experts; d'autres membres ont réaffirmé qu'il fallait que le Groupe poursuive ses travaux dans les limites de son mandat et sous l'autorité du Comité.

381. Le 11 novembre, la Présidente du Comité a présenté le rapport trimestriel portant sur les activités menées par le Comité et sur l'échange de vues entre les membres du Comité au sujet du rapport du Groupe d'experts. Les membres du Conseil ont rappelé que toutes les résolutions pertinentes devaient être

intégralement appliquées, et ont encouragé le Comité à continuer de jouer un rôle important. Réaffirmant qu'ils étaient favorables à une solution pacifique, diplomatique et politique, les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de parvenir à une dénucléarisation vérifiable de la péninsule coréenne par des moyens pacifiques et de préserver la paix et la stabilité dans la péninsule et en Asie du Nord-Est et salué les initiatives prises à cet égard peu de temps auparavant par les parties concernées. Certains ont appelé à une reprise rapide des pourparlers à six et à l'application intégrale et dans les meilleurs délais de la déclaration conjointe du 19 septembre 2005. D'autres ont demandé instamment à la République populaire démocratique de Corée de s'acquitter des obligations imposées par les résolutions pertinentes du Conseil, de faire preuve de sa volonté de participer à des pourparlers sur la dénucléarisation et d'abandonner ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques.

382. Le 20 février 2014, le Conseil a entendu un exposé de la Présidente du Comité sur les travaux menés par le Comité pendant la période du 11 novembre 2013 au 19 février 2014. Elle a informé le Conseil que, pendant la période considérée, le Groupe d'experts avait soumis plusieurs rapports d'incidents qui avaient été examinés par le Comité, notamment le rapport concernant la cargaison d'armes saisie par le Panama en juillet 2013 à bord du *Chong Chon Gang*. Elle a également signalé que le Comité continuait de tenir à jour la liste récapitulative des personnes et entités visées par les mesures de gel des avoirs et d'interdiction de voyager ainsi que les listes d'articles interdits. Elle a par ailleurs indiqué que, le 18 novembre 2013, le Président du Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) ainsi que les présidents des comités créés par les résolutions 1988 (2011), 1373 (2001), 1718 (2006), 1737 (2006) et 1540 (2004) avaient tenu une réunion publique d'information sur le rôle du Conseil et du Groupe d'action financière (GAFI) en matière de lutte contre le financement du terrorisme et la prolifération, à laquelle avait participé le Président du GAFI. Après la présentation du rapport final, plusieurs membres ont fait part de leurs premières impressions à son sujet, estimant qu'il s'agissait d'un document solide et détaillé contenant des recommandations qualifiées de raisonnables. Plusieurs membres ont félicité le Groupe d'experts pour le rapport d'incident détaillé, jugé d'excellente facture, qu'il avait établi concernant

l'incident du *Chong Chon Gang* et ont souligné qu'il était nécessaire de prendre des mesures rapides et efficaces en réponse à cette violation. Certains membres du Conseil, estimant qu'il y avait eu en l'espèce une violation flagrante du régime de sanctions, ont présenté plusieurs propositions concrètes concernant les mesures minimales que devait prendre le Comité, notamment la publication d'une note d'information relatant l'incident, l'inscription sur la liste de nouvelles entités, en particulier les transporteurs maritimes impliqués dans l'affaire, et la publication du rapport d'incident afin d'aider les États Membres et dans un souci de transparence. D'autres membres ont indiqué que leurs capitales n'avaient pas fini d'étudier le rapport, soulignant que toute suite donnée par le Comité, y compris les discussions sur la question de la publication dudit rapport, ne pourrait être envisagée qu'une fois achevée l'enquête complémentaire du Groupe d'experts. Un membre a exprimé des réserves sur certaines données figurant dans le rapport et estimé que les experts n'avaient pas respecté les procédures convenues. Plusieurs membres du Conseil ont également exprimé leur vive inquiétude à la lecture des conclusions de la Commission d'enquête sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée mandatée par le Conseil des droits de l'homme, soulignant qu'elles mériteraient d'être examinées de plus près. La nécessité de tenir compte des différences en matière de conception des droits de l'homme, dans le cadre d'un dialogue constructif et d'une coopération fondée sur l'égalité et le respect mutuel, a également été mentionnée.

383. Le 5 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2141 (2014), dans laquelle il a prorogé jusqu'au 5 avril 2015 le mandat du Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée, créé en application de la résolution 1874 (2009). Il a demandé au Groupe de lui présenter un rapport de mi-mandat le 5 septembre 2014 au plus tard et un rapport final le 5 mars 2015 au plus tard.

384. Au cours des consultations tenues le 27 mars, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur le lancement, le 26 mars, par la République populaire démocratique de Corée de deux missiles balistiques Nodong de moyenne portée, en violation des résolutions 1718 (2006), 1874 (2009), 2087 (2013) et 2094 (2013) du Conseil. Le Secrétaire général adjoint a indiqué que le

Secrétaire général avait continué d'exhorter la République populaire démocratique de Corée à mettre fin au lancement de missiles balistiques, qui allaient à l'encontre de l'instauration d'un climat de confiance dans la région, et à faire porter ses efforts sur le dialogue et la diplomatie nécessaires pour maintenir la paix et la stabilité régionales. Les membres du Conseil se sont entendus sur les éléments devant figurer dans la déclaration à la presse dans laquelle ils ont condamné le lancement de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée qui constituait une violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et indiqué qu'ils étaient convenus de poursuivre les consultations sur les mesures à prendre.

385. Le 20 mai, le Conseil a entendu, en consultations à huis clos, un exposé de la Présidente du Comité créé par la résolution 1718 (2006) sur les travaux du Comité pour la période allant du 20 février au 6 mai 2014. Elle a informé le Conseil des débats tenus par le Comité sur le rapport final du Groupe d'experts et d'autres questions, notamment la suite donnée à l'affaire du *Chong Chon Gang* et le tir récent par la République populaire démocratique de Corée de missiles balistiques. Elle a également informé le Conseil des mises à jour des listes d'articles qu'il était interdit d'exporter vers la République populaire démocratique de Corée ou d'importer de ce pays et annoncé que le Comité organiserait dans un avenir proche une réunion publique d'information. Au cours des consultations qui ont suivi, les membres du Conseil ont condamné à nouveau les tirs de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée, demandé à la République populaire démocratique de Corée d'honorer ses obligations internationales et souligné qu'il était nécessaire que le Comité prenne les mesures qui s'imposaient pour répondre à d'éventuelles violations de résolutions du Conseil par ce pays. Les membres du Conseil ont également souligné l'importance du travail accompli par le Comité pour renforcer l'application des sanctions. Certains ont émis l'opinion selon laquelle les débats consacrés à la question et les travaux du Groupe d'experts devraient tenir compte de la situation générale de la péninsule coréenne et favoriser la paix et la stabilité de la région et non compliquer les choses. Plusieurs membres ont souligné qu'il était nécessaire que le Conseil examine officiellement le rapport récent de la Commission d'enquête sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée.

386. Le 17 juillet, le Conseil a été informé de la situation en République populaire démocratique de Corée au titre du point intitulé « Autres questions examinées par le Conseil de sécurité ». Le Représentant permanent de la République de Corée a fait savoir au Conseil que, depuis février 2014, la République populaire démocratique de Corée avait procédé à six lancements de missiles balistiques (10 missiles Scud de courte portée et 2 missiles Nodong de moyenne portée) dans les eaux bordant la péninsule coréenne. Il a ajouté qu'au cours de la même période, la République populaire démocratique de Corée avait également tiré une centaine de missiles de courte portée, de roquettes et d'obus d'artillerie. Il a fait observer que ces tirs exacerbaient les tensions sur la péninsule coréenne et dans toute l'Asie du Nord-Est et représentaient une grave menace pour l'aviation internationale et la navigation maritime, ainsi que pour la sécurité des civils. Les membres du Conseil sont convenus d'éléments destinés à la presse, dans lesquels ils ont condamné le lancement de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée, qui constituait une violation des résolutions 1718 (2006), 1874 (2009), 2087 (2013) et 2094 (2013) du Conseil, et exhorté ce pays à respecter strictement les résolutions pertinentes. Au cours du débat, de nombreux membres du Conseil ont souligné que les provocations de la République populaire démocratique de Corée compromettaient la paix et la sécurité de la région et étaient inadmissibles. Certains ont souligné que toutes les parties concernées devaient faire preuve de retenue, s'agissant notamment des activités militaires, et créer des conditions propices à la reprise des pourparlers à six.

#### **Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**

387. Le 24 février 2014, le Conseil a entendu un exposé sur l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) présenté par le Président de la Confédération suisse et Président en exercice de l'OSCE, Didier Burkhalter, lequel a évoqué la contribution que son organisation apporte, en tant qu'organisation régionale au sens où l'entend le Chapitre VIII de la Charte, aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour assurer ou rétablir la paix, la sécurité et la stabilité au niveau international et en particulier le travail que les deux organisations accomplissent au Kosovo, en Géorgie et en Afghanistan. Le Président en exercice a déclaré que l'ordre du jour de l'OSCE avait été dominé par la crise

politique et la récente escalade de violence en Ukraine et a évoqué les appels qu'il avait lancés à toutes les parties pour qu'elles s'abstiennent de toute violence, résolvent la crise par le dialogue et des moyens politiques et respectent les droits de l'homme. Les membres du Conseil se sont félicités de l'approche globale adoptée par l'OSCE en matière de sécurité, ont appuyé les priorités de la présidence suisse concernant les trois dimensions de l'OSCE, y compris l'encouragement au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et ont lancé un appel en faveur d'une coopération renforcée entre l'ONU et l'OSCE. Les membres du Conseil qui se sont penchés sur la situation en Ukraine se sont prononcés en faveur d'une solution politique qui mettrait fin à la violence.

#### **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

388. Le 6 août 2013, un débat public sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales a eu lieu, sous la présidence de Cristina Fernández de Kirchner, Présidente argentine. Des exposés ont été présentés par le Secrétaire général; le Ministre cubain des affaires étrangères, Bruno Rodríguez Parrilla, en sa qualité de Président par intérim de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes; le Représentant permanent de l'Éthiopie, Tekeda Alemu, s'exprimant au nom du Président de l'Union africaine; la Ministre péruvienne des affaires étrangères, Eda Rivas Franchini, s'exprimant au nom de l'Union des nations de l'Amérique du Sud; et l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes, Ahmed Fathalla. Au cours du débat public, le Conseil a publié une déclaration du Président (S/PRST/2013/12).

389. Au cours de la mission du Conseil de sécurité en Afrique du 3 au 9 octobre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU ont tenu, au siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba, le 8 octobre, leur septième réunion consultative conjointe annuelle, coprésidée par l'Azerbaïdjan et la Guinée équatoriale en leur qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre et de Président par intérim du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, respectivement. Six questions étaient inscrites à l'ordre

du jour de la réunion : la région des Grands Lacs, le Soudan et le Soudan du Sud, la Somalie, la République centrafricaine, la région du Sahel et le renforcement du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU. Un communiqué conjoint a été adopté et publié ultérieurement en tant que document du Conseil de sécurité (S/2013/611).

390. Le 28 octobre, le Conseil a tenu une réunion de haut niveau sur le thème « Renforcer le partenariat synergique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique ». La réunion a été présidée par le Ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères, Elmar Mammadyarov, et y ont assisté les Secrétaires généraux de l'ONU et de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) ainsi que des représentants de haut niveau du Conseil. Dans la déclaration présidentielle (S/PRST/2013/16) adoptée à l'issue de la réunion, le Conseil a notamment salué l'OCI pour sa contribution active aux travaux de l'ONU et l'a encouragée à poursuivre sur cette voie et pris acte du dialogue continu entre les deux organisations dans les domaines de l'instauration, du maintien et de la consolidation de la paix et de la diplomatie préventive.

391. Le 14 février 2014, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, a informé le Conseil de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Ministre lituanien des affaires étrangères, Linas Linkevičius, a présidé la séance. La Haute Représentante a répété que l'Union européenne était extrêmement favorable à un multilatéralisme effectif avec l'ONU en son centre et travaillait en ce sens. Elle a passé en revue la contribution de l'Union européenne aux négociations internationales et aux réactions aux crises. Le Secrétaire général a mis l'accent sur l'intérêt de partenariats étroits avec les organisations régionales ainsi que sur le rôle essentiel de ces dernières dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment en matière de prévention des conflits, médiation, gestion des crises, maintien de la paix, résolution des conflits et renforcement de la paix. Les membres du Conseil ont souligné l'importance de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et noté le rôle complémentaire que joue l'Union européenne dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

392. Le 14 février 2014 également, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2014/4) faisant l'éloge de la contribution de l'Union européenne au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

### **Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité**

393. Le 27 novembre 2013, le Conseil a tenu une séance publique lors de laquelle il a entendu les exposés des présidents du Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées, du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) concernant la prévention de l'accès des acteurs non étatiques aux armes nucléaires, chimiques ou biologiques et à leurs vecteurs. Au nom des trois comités, le Représentant permanent de l'Australie et Président du Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011), Gary Quinlan, a présenté les travaux accomplis par les comités depuis le dernier exposé en mai 2013, et défini des orientations pour les activités futures. Le Représentant permanent de la République de Corée, Oh Joon, et le Représentant permanent du Maroc, Mohammed Loulichki, en leur qualité de présidents des comités créés par les résolutions 1540 (2004) et 1373 (2001), ont également pris la parole et ont présenté les principales activités de leur comité respectif.

394. Le 9 décembre, le Conseil a entendu des exposés des présidents sortants de ses organes subsidiaires, qui sont intervenus dans l'ordre chronologique de création des comités : le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria et Président du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, Masood Khan; le Président du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, Agshin Mehdiyev; le Président du Comité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire et Président du Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux, Gert Rosenthal; et le Président du Comité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau, Mohammed Loulichki.

395. Le 28 mai 2014, le Conseil a tenu sa réunion biennale avec les présidents de ses organes subsidiaires chargés de la lutte contre le terrorisme. Les présidents du Comité faisant suite aux résolutions

1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées, du Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, et du Comité créé par la résolution 1540 (2004) concernant les armes de destruction massive ont rendu compte au Conseil de la coopération qui existait entre les trois comités ainsi que des travaux de leur Comité respectif depuis leur dernier exposé, en novembre 2013, et défini des orientations pour les activités futures. Les membres du Conseil ont salué le travail accompli par les comités et ont assuré ceux-ci de leur soutien. Ils ont aussi souligné qu'il importait que ces comités continuent de s'acquitter de leur mandat et qu'ils renforcent leur coordination et leur coopération avec les États Membres, avec l'aide des groupes d'experts compétents.

### **Opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

396. Le 11 juin 2014, le Conseil a tenu un débat public sur les nouvelles évolutions que connaissent les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le débat a principalement porté sur des sujets comme le renforcement des mandats des opérations, l'utilisation de technologies nouvelles, notamment des drones sans armes, l'aspect multidimensionnel des mandats et la coopération entre les missions. Dans son exposé, le Secrétaire général a fait remarquer que, tandis que les opérations de maintien de la paix s'adaptaient progressivement à ces nouvelles exigences, il fallait créer les conditions propices au rétablissement de l'autorité de l'État, redoubler d'effort pour assurer une protection efficace des forces et utiliser tous les moyens techniques possibles pour faire en sorte que le personnel du maintien de la paix accomplisse sa tâche en toute sécurité et à moindre coût. Les membres et non-membres du Conseil ont souligné la nature radicalement changeante des environnements dans lesquels les Casques bleus étaient amenés à intervenir, notamment l'apparition de nouveaux acteurs non étatiques (les terroristes internationaux et les groupes criminels organisés transnationaux), la complexité croissante des tâches à accomplir, et d'autres menaces et défis. Certaines délégations ont estimé que les résultats de l'application des mandats « renforcés » en République démocratique du Congo et au Mali avaient permis de protéger non seulement les civils, mais également les membres des forces de maintien de la paix, et se sont félicitées de l'utilisation flexible et plus large des technologies modernes. D'autres ont souligné que les nouvelles

tendances en matière de maintien de la paix soulevaient de nombreuses questions d'ordre juridique, technique ou logistique qui devaient être examinées en détail par les États Membres.

397. Le 28 juillet, le Conseil a tenu un débat public sur le thème « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : collaboration avec des partenaires régionaux, et son évolution », qui avait été proposé par le Rwanda. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général a déclaré que les partenariats avec les organisations régionales devraient continuer de se fonder sur les avantages comparatifs de chacune d'entre elles. Il a souligné qu'il importait de tirer les enseignements des expériences récentes en Afrique, alors que l'Organisation des Nations Unies continue d'œuvrer pour rendre plus prévisibles et durables les opérations menées par les Africains pour promouvoir la paix. Des représentants de l'Union européenne et de l'Union africaine ont également fait des déclarations. Les membres et les États non membres du Conseil ont considéré que les organisations régionales et sous-régionales étaient bien placées pour appréhender les causes de conflits armés, car elles connaissaient la région. Ils ont évoqué la nécessité de consolider les partenariats, notamment en renforçant la prévisibilité et la durabilité du financement des opérations de maintien de la paix dirigées par des organisations régionales. Lors du débat public, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2167 (2014), dans laquelle il a souligné l'importance des partenariats et de la coopération avec les organisations et arrangements régionaux et sous-régionaux, insisté sur la nécessité de rendre plus prévisible, durable et souple le financement des organisations régionales qui entreprennent des activités de maintien de la paix au titre d'un mandat du Conseil, tout en réaffirmant qu'il incombe à ces organisations de mobiliser les ressources humaines, financières, logistiques et autres dont elles ont besoin.

#### **Maintien de la paix et de la sécurité internationales : la guerre, ses enseignements et la quête de la paix permanente**

398. Le 29 janvier 2014, le Conseil de sécurité. Présidé par la Jordanie, a tenu un débat public sur le thème « La guerre, ses enseignements et la quête de la paix permanente ». Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a évoqué les principales questions relatives aux éléments essentiels de la réconciliation et à la manière dont l'approche de l'ONU en matière de

gestion des crises devrait tenir compte de l'impératif selon lequel il fallait permettre aux sociétés de panser leurs blessures. Les membres et les États non membres du Conseil ont réfléchi à la façon de mettre à profit les enseignements tirés du fléau des conflits pour prévenir l'apparition de nouveaux conflits. Ils ont constaté qu'une des composantes des conflits était que les parties présentaient les faits sous un jour différent, et les délégations ont cherché des exemples de véritable réconciliation fondée sur une version unique des faits, ce qui aidait à cimenter la paix durable.

#### **Maintien de la paix et de la sécurité internationales : réforme du secteur de la sécurité**

399. Le 28 avril 2014, le Conseil a tenu un débat public sur la question de la réforme du secteur de la sécurité. Il a entendu un exposé du Secrétaire général dans lequel il faisait remarquer que l'ONU avait amélioré sa capacité d'exécution par l'entremise du Groupe de la réforme du secteur de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix, et de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité. Le Secrétaire général a cependant observé que d'autres tâches attendaient encore d'être accomplies et a souligné la nécessité de doter les services nationaux de sécurité des capacités dont ils avaient besoin pour assumer leurs fonctions. Les États Membres ont souligné la nécessité d'assurer l'appropriation par les pays du processus de réforme du secteur de la sécurité et ont, à cet égard, fait valoir que les gouvernements ont le droit souverain et la responsabilité première d'arrêter les modalités et les priorités nationales. Lors de ce débat, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2151 (2014).

#### **Maintien de la paix et de la sécurité internationales : médaille pour acte de courage exceptionnel**

400. Le 8 mai 2014, le Conseil a adopté la résolution 2154 (2014), par laquelle il a décidé d'instituer une médaille afin d'honorer les militaires, les membres de la Police et du personnel civil des Nations Unies et du personnel associé qui avaient fait montre d'un courage exceptionnel et avaient bravé des dangers extrêmes. La médaille a reçu le nom d'un officier sénégalais, Mbaye Diagne, qui avait sauvé la vie de nombreux Rwandais lors du génocide de 1994 perpétré contre les Tutsis, au cours duquel des Hutus et d'autres personnes ont également été tués. Il avait perdu la vie alors qu'il était en poste dans la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda.

### **Consolidation de la paix après un conflit**

401. Le 19 mars 2014, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information sur la consolidation de la paix après les conflits. Le Vice-Secrétaire général a présenté au Conseil un exposé sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2012/746), depuis la déclaration du Président du Conseil, en date du 20 décembre 2012 (S/PRST/2012/29). Il a invité le Conseil à mettre à profit l'examen de l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies en 2015 pour faire de la Commission de consolidation de la paix un mécanisme utile et efficace qui joue un rôle de catalyseur et qui serve les intérêts des pays relevant de son mandat. Le Représentant permanent du Brésil et Président de la Commission de consolidation de la paix, Antonio de Aguiar Patriota, a mis en relief les succès remportés par la Commission dans les pays dont elle s'occupait, soulignant qu'il fallait approfondir l'analyse, avec des exemples de pays à l'appui, de la façon dont les activités communes des Nations Unies dans tous les domaines liés à la sécurité et aux questions socioéconomiques dans une situation d'après conflit pourraient aider à atteindre les objectifs de consolidation de la paix à long terme. L'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement, Helen Clark, a préconisé une approche de la consolidation de la paix plus ouverte, avec l'engagement et l'implication de tous les groupes sociaux et la participation véritable des femmes, des jeunes et des autres groupes marginalisés. Dans leurs interventions, les membres du Conseil ont abordé les domaines prioritaires définis dans le rapport du Secrétaire général et partagé le point de vue du Vice-Secrétaire général.

402. Le 15 juillet, le Conseil a entendu un exposé sur la question de la consolidation de la paix après les conflits, en vue d'examiner le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa septième session (S/2014/67). Le Représentant permanent de la Croatie et ancien Président de la Commission, Vladimir Drobnyak, a présenté le rapport, puis le Représentant permanent du Brésil, Antonio de Aguiar Patriota, a pris la parole en sa qualité de Président en exercice de la Commission. Au cours du dialogue interactif informel qui a suivi le même jour, le Président de la Commission, les présidents des formations par pays, les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, le Président du Groupe de travail

sur les enseignements de l'expérience et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont été invités à échanger leurs vues sur la Commission de consolidation de la paix. Le dialogue informel a porté sur le rôle consultatif de la Commission auprès du Conseil de sécurité, en particulier les mesures prises pour bien cerner les questions et l'évolution des modalités d'interaction, ainsi que sur les moyens de prévenir la reprise récurrente des conflits.

### **Le sort des enfants en temps de conflit armé**

403. Le 7 mars 2014, le Conseil a tenu un débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé, présidé par le Ministre luxembourgeois des affaires étrangères et européennes. Le Secrétaire général, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Leila Zerrougui; le Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Anthony Lake; et un ex-enfant soldat originaire de Sierra Leone, Alhaji Babah Sawaneh, ont fait des exposés. L'objectif de ce débat public était de susciter une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour progresser vers la pleine réalisation du programme concernant les enfants en temps de conflit armé. Dans sa déclaration, le Secrétaire général a appelé les États Membres à redoubler d'efforts pour veiller à ce que les auteurs de violations graves contre les enfants soient traduits en justice. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a décrit la situation des enfants en République arabe syrienne, en République centrafricaine et au Soudan du Sud et s'est réjoui du soutien manifesté à la campagne « Des enfants, pas des soldats » dont le lancement a eu lieu le 6 mars 2014, en association avec l'UNICEF. Le Directeur général de l'UNICEF a souligné combien il importait de prévenir l'enrôlement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés et d'assurer leur réintégration, et qu'investir dans les programmes d'éducation et de formation de ces enfants était un investissement dans l'avenir des pays concernés. Alhaji Babah Sawaneh, qui avait été enlevé et enrôlé de force dans un groupe armé à l'âge de 10 ans, a fait part de son expérience au Conseil. Le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2143 (2014) visant à s'attaquer à la question des répercussions considérables des conflits armés sur les enfants.

### **Protection des civils en période de conflit armé**

404. Le 19 août 2013, le Conseil a tenu un débat public sur la protection des civils en temps de conflit

armé. Le Conseiller juridique du Ministère argentin des affaires étrangères et du culte, Susana Ruiz Cerutti, a présidé le débat. Le Secrétaire général a présenté un exposé au Conseil, de même que la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navanethem Pillay, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, et le Directeur du droit international et de la coopération du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Philip Spoerri.

405. Le 12 février 2014, le Conseil a consacré un débat public à la protection des civils en période de conflit armé et adopté une déclaration du Président (S/PRST/2014/3). Lors de ce débat, des exposés ont été présentés par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et le Directeur général du Comité international de la Croix-Rouge, Yves Daccord.

#### **Promotion et renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales**

406. Le 19 février 2014, le Conseil a consacré un débat public à la promotion et le renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Ministre lituanien des affaires étrangères a présidé le débat. Le Secrétaire général a fait un exposé, en s'appuyant notamment sur son rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la contribution du système des Nations Unies à l'instauration de l'état de droit en période et au lendemain de conflit (S/2013/341). Il a souligné que l'état de droit était étroitement lié à la paix et à la sécurité, et noté que le renforcement de l'état de droit faisait désormais partie intégrante des mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques, qui apportaient aux autorités nationales un appui très varié allant de la rédaction de constitutions au renforcement des institutions dans les secteurs de la police, de la justice et du système pénitentiaire. Les membres du Conseil et la plupart des autres délégations ont réaffirmé l'importance de l'état de droit pour la prévention des conflits, le maintien de la paix, le règlement des conflits et la consolidation de la paix. Nombre de délégations ont insisté sur le fait que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

et les missions politiques spéciales contribuaient à renforcer les institutions garantes de l'état de droit dans les pays hôtes. Certaines délégations ont souhaité que le Conseil s'implique de façon plus systématique dans la fourniture de ce type d'appui, tandis que d'autres ont fait ressortir qu'il n'existait pas de modèle unique de l'état de droit applicable à toutes les situations.

407. Le 21 février, le Conseil a adopté une déclaration du Président, dans laquelle il a réaffirmé que l'état de droit devait être universellement instauré et respecté, et souligné l'importance cruciale qu'il attachait à la promotion de la justice et de l'état de droit, facteurs indispensables à la coexistence pacifique et à la prévention des conflits armés.

#### **Les femmes et la paix et la sécurité**

408. Le 18 octobre 2013, dans le cadre de son examen du rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2013/525), le Conseil a consacré un débat public au thème « Les femmes, l'état de droit et la justice transitionnelle dans les situations de conflit ». Le Secrétaire général a présenté un exposé, de même que la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive chargée d'ONU-Femmes, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, la représentante du Groupe de travail des ONG sur les femmes, la paix et la sécurité, la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'OTAN pour les femmes, la paix et la sécurité et la Conseillère de haut niveau pour la parité des sexes de l'OSCE. Le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2122 (2013), dans laquelle il a reconnu la nécessité d'appliquer systématiquement la résolution 1325 (2000) dans le cadre de ses propres travaux et exprimé son intention d'axer davantage son attention sur la participation et le rôle moteur des femmes dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix.

409. Le 25 avril 2014, le Conseil a tenu un débat public sur les femmes et la paix et la sécurité, consacré plus particulièrement aux « violences sexuelles en période de conflit ». Dans son exposé, le Secrétaire général a souligné que, si les gouvernements faisaient preuve de la volonté politique nécessaire, l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit des Nations Unies pourrait contribuer à la création des capacités nécessaires pour mettre fin à l'impunité dont bénéficient les auteurs de violences sexuelles et aider les gouvernements à réformer les systèmes de justice

militaire et pénale, ainsi qu'à entreprendre des réformes dans d'autres secteurs revêtant une importance cruciale. Le Conseil de sécurité a également entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Zainab Bangura, qui a noté l'importance que la communauté internationale attachait à la lutte contre l'impunité, ainsi que l'attitude de tolérance zéro qu'elle avait adoptée à l'égard des violences sexuelles. Un représentant du Groupe de travail des ONG sur les femmes et la paix et la sécurité a souligné qu'il importait de mettre un terme à l'impunité dont bénéficient les auteurs de violences sexuelles et d'offrir des services adéquats aux victimes. Les États Membres ont reconnu la nécessité d'agir rapidement pour mettre fin aux violences sexuelles en période de conflit armé et de faire en sorte que les auteurs de tels actes soient traduits en justice.

#### **Situation des droits de l'homme en Libye, au Mali, en République arabe syrienne, en République centrafricaine et au Soudan du Sud**

410. Le 9 avril 2014, le Conseil, réuni en consultations privées, a entendu un exposé de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Libye, au Mali, en République arabe syrienne, en République centrafricaine et au Soudan du Sud. Mettant l'accent sur le rôle de la justice dans la réalisation d'une paix durable, elle a souligné l'importance de la fonction qu'assume le Conseil en veillant à ce que les instances permettant l'impunité en soient tenues responsables. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par les violations persistantes des droits de l'homme et du droit humanitaire international dans ces pays et ont averti les auteurs d'actes aussi odieux qu'ils seront reconnus coupables au regard du droit international. La majorité des membres du Conseil ont demandé que les violations des droits de l'homme commises en République arabe syrienne soient portées devant la Cour pénale internationale, tandis que d'autres ont exhorté la communauté internationale à faire preuve de prudence afin d'éviter d'exacerber une situation déjà suffisamment tendue.

#### **Menaces contre la paix et la sécurité internationales : prévention du génocide et lutte contre le génocide**

411. Le 16 avril 2014, les membres du Conseil ont entendu des exposés présentés par le Vice-Secrétaire

général et l'ex-Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies, Colin Keating, sur le thème intitulé « Prévention du génocide et lutte contre le génocide » à l'occasion de la commémoration du vingtième anniversaire du génocide perpétré en 1994 contre les Tutsis au Rwanda, dans le cadre duquel des Hutus et d'autres personnes qui s'opposaient au massacre avaient également été tués. Dans son exposé, le Vice-Secrétaire général a noté la nécessité d'obtenir justice pour les victimes et les survivants, ainsi que le besoin impérieux d'empêcher que des génocides ne soient commis où que ce soit dans le monde. Dans son exposé, M. Keating, qui était Président du Conseil de sécurité en avril 1994, a présenté ses excuses pour l'inaction du Conseil de sécurité et a imputé le massacre de plus de 800 000 Tutsis et Hutus modérés à l'incapacité du Conseil de prendre conscience des signes avant-coureurs indiquant qu'un génocide se préparait et au fait que le Secrétariat n'avait pas fourni des renseignements utiles à cette fin. Les membres du Conseil ont partagé l'opinion des orateurs selon laquelle le génocide perpétré au Rwanda avait été dû au manque de volonté politique d'intervenir affiché par la communauté internationale. Ils ont réclamé un renforcement de la coopération internationale et régionale afin d'éviter une répétition de la tragédie qui s'est déroulée au Rwanda, et une amélioration des capacités nationales en matière d'alerte rapide. Le Conseil a également adopté à l'unanimité la résolution 2150 (2014) dans laquelle il demande aux États de s'engager à nouveau à prévenir et combattre le génocide, réaffirme les dispositions énoncées dans le Document final du Sommet mondial de 2005 relatives à la responsabilité de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité et souligne qu'il importe de tirer les leçons du génocide perpétré en 1994 contre les Tutsis au Rwanda, qui a également coûté la vie à des Hutus et d'autres personnes opposées au génocide.

#### **Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme**

412. Le 17 décembre 2013, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2129 (2013) sur le Comité contre le terrorisme et sa Direction exécutive. Par cette résolution, le Conseil a renouvelé le mandat de la Direction exécutive et l'a porté de trois à quatre ans afin de l'aligner sur les échéances budgétaires et le

calendrier d'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

413. Les 29 et 30 décembre, le Conseil a adopté deux déclarations à la presse condamnant les attentats terroristes survenus à Volgograd, en Fédération de Russie.

414. Le 27 janvier 2014, le Conseil a adopté la résolution 2133 (2014), par laquelle il invite tous les États Membres à empêcher les terroristes de profiter directement ou indirectement de rançons ou de concessions politiques, et de faire en sorte que les otages soient libérés sains et saufs.

415. Le 2 mars, le Conseil a adopté une déclaration à la presse, condamnant avec la plus grande fermeté l'attentat terroriste perpétré le 1<sup>er</sup> mars 2014 à la gare ferroviaire de Kunming (Chine), qui a fait de nombreux morts et blessés parmi les civils innocents.

416. Le 9 mai, le Conseil a publié un communiqué de presse condamnant les attentats du 5 mai perpétrés à Gamboru Ngala (Nigéria) par Boko Haram. Ils ont également condamné avec la plus grande fermeté l'enlèvement de 276 lycéennes, le 14 avril à Chibok (Nigéria), ainsi que l'enlèvement de 8 filles qui aurait été perpétré le 5 mai à Warabe, au Nigéria également.

417. Le 28 mai, le Conseil a publié une déclaration à la presse, condamnant l'attentat terroriste du 24 mai contre le Musée juif de Bruxelles, qui a fait des morts et des blessés et a possiblement été motivé par des raisons antisémites.

418. Le 17 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2161 (2014) sur des mesures à l'encontre des personnes et entités associées à Al-Qaida, et prorogé le mandat du Bureau du Médiateur, créé par la résolution 1904 (2009), pour une période de 30 mois à compter de la date d'expiration du mandat en juin 2015.

419. Le 23 juin, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques est intervenu sur la question du terrorisme au Moyen-Orient, en mettant l'accent sur les trois principaux groupes actifs en Iraq, en République arabe syrienne et au Yémen, c'est-à-dire l'État islamique d'Iraq et du Cham (également connu sous le nom d'État islamique d'Iraq et du Levant, ou EIL), le Front El-Nosra et Al-Qaida dans la péninsule arabique. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur préoccupation face à la menace terroriste croissante dans la région. Certains ont demandé la promotion de l'intégration dans le processus politique. D'autres ont

insisté sur la nécessité d'empêcher l'accès des terroristes aux armes et aux sources de financement.

420. Le 28 juillet, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2014/14), dans laquelle il s'est déclaré vivement préoccupé par les informations selon lesquelles des groupes terroristes figurant sur la liste établie par le Comité conformément aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011), à savoir l'« État islamique d'Iraq et du Levant » et le « Front El-Nosra », se seraient emparés de gisements de pétrole et d'oléoducs en République arabe syrienne et en Iraq, et a condamné toute participation, qu'elle soit directe ou indirecte, au commerce de pétrole provenant de la République arabe syrienne ou de l'Iraq faisant intervenir des groupes terroristes.

### **Armes légères et de petit calibre**

421. Le 26 septembre 2013, le Ministre des affaires étrangères de l'Australie, pays qui assurait la présidence du Conseil pour le mois de septembre, a présidé une réunion de haut niveau du Conseil sur la question des armes légères et de petit calibre. C'était la première fois en cinq ans que le Conseil examinait la question. Des exposés ont été présentés par le Secrétaire général et la Vice-Présidente du CICR, Christine Beerli. Pendant la séance, les membres du Conseil ont adopté la résolution 2117 (2013) par 14 voix pour avec une abstention. La résolution 2117 (2013) est la toute première à détailler les efforts que fait le Conseil pour apporter une solution à la menace que représentent le transfert illicite, l'accumulation déstabilisante et le détournement d'armes légères et de petit calibre. Elle propose pour ce faire des mesures concrètes et, notamment, comporte des dispositions pour renforcer la mise en œuvre des embargos imposés par le Conseil; mieux sécuriser et gérer les stocks d'armes; cibler le rôle des missions de maintien de la paix sur la lutte contre les menaces posées par les armes légères; et améliorer la capacité de l'ONU de faire face à ces menaces. Le membre du Conseil qui s'est abstenu a expliqué qu'il ne pouvait pas approuver le texte car il ne faisait pas mention d'une disposition importante sur le caractère inacceptable de transfert d'armes légères et de petit calibre à des acteurs non étatiques, et s'est déclaré convaincu que la cause profonde du problème des armes légères et de petit calibre était le trafic illicite.

### **Tribunaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie**

422. Le 5 décembre 2013, le Conseil a tenu un débat sur les rapports du Tribunal pénal international pour le Rwanda, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux. Il a entendu des exposés du Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Mécanisme, le juge Theodor Meron, et du Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda, le juge Vagn Joensen. Il a également entendu des exposés du Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Serge Brammertz, et du Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Mécanisme, Hassan Bubacar Jallow. Les exposés ont principalement porté sur l'état des affaires en cours, l'exécution par les tribunaux de leur stratégie d'achèvement, la transition vers le Mécanisme et les besoins de coopération, y compris pour l'arrestation des personnes encore recherchées par le Tribunal pénal international pour le Rwanda.

423. Le 18 décembre, par 14 voix et une abstention, le Conseil a adopté la résolution 2130 (2013) par laquelle il a prorogé jusqu'au 31 décembre 2014, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie est saisi si celui-ci intervient avant, le mandat des juges permanents et *ad litem* siégeant aux Chambres de première instance et à la Chambre d'appel du Tribunal (dont les noms figurent dans la résolution). Le Conseil a également prié le Tribunal de tout faire pour achever rapidement ses travaux afin de faciliter sa fermeture, compte tenu de la résolution 1966 (2010), et exprimé son inquiétude à l'idée que les procès en instance et en appel se poursuivraient au-delà de 2014.

424. Le 5 juin 2014, le Conseil a examiné les rapports des deux tribunaux et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux. Il a entendu des exposés du Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Mécanisme, du Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, du Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda, et du Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Mécanisme, au sujet de l'exécution de la stratégie d'achèvement des travaux des tribunaux et de la transition vers le Mécanisme. Certains membres du Conseil ont rendu hommage aux tribunaux pour leur

contribution à la consécration de la justice pénale internationale. D'autres se sont déclarés préoccupés par les retards permanents dans l'exécution de la stratégie d'achèvement des travaux et la transition vers le Mécanisme. Le Conseil a également invité les États à renforcer leurs efforts pour trouver neuf fugitifs et les remettre à la justice.

### **Exposé du Président de la Cour internationale de Justice**

425. Le 28 octobre 2013, le Conseil, réuni en séance privée, a examiné la question intitulée « Exposé du Président de la Cour internationale de Justice ». Les membres du Conseil ont entendu un exposé du juge Peter Tomka, Président de la Cour internationale de Justice, et eu un échange de vues avec celui-ci.

### **Questions diverses**

#### **Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507**

426. Le 29 octobre 2013, le Conseil a tenu un débat public sur les méthodes de travail au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507 ». La présence d'un grand nombre de participants et les propositions pratiques et constructives des orateurs ont montré tout l'intérêt que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies portaient aux méthodes de travail du Conseil. Les délibérations ont porté principalement sur les questions de transparence; d'interaction avec les non-membres du Conseil; les pays fournissant des contingents et des forces de police; les organes régionaux et sous-régionaux; et les entités pertinentes des Nations Unies et l'efficacité générale du Conseil.

#### **Séminaire-retraite du Secrétaire général**

427. Les 21 et 22 avril 2014, le Secrétaire général a organisé le séminaire-retraite annuel à l'attention des représentants permanents des États Membres du Conseil de sécurité et de leurs conjoints au Greentree Estate dans l'État de New York. Trois grands sujets ont été abordés : la gestion des crises dans les États en faillite ou les États fragiles naissants; la réponse aux importantes manifestations contre des dirigeants

démocratiquement élus; et les transitions et le contrôle des missions.

**Cérémonie annuelle commémorant la disparition des membres du personnel des Nations Unies dans l'attentat à la bombe commis à Bagdad le 19 août 2003, et de tous ceux qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leurs fonctions entre septembre 2012 et juin 2013**

428. Le 19 août 2013 s'est tenue une cérémonie annuelle commémorant la disparition des membres du personnel des Nations Unies dans l'attentat à la bombe commis à Bagdad le 19 août 2003 et de tous ceux qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leurs fonctions entre septembre 2012 et juin 2013. Un hommage tout particulier a été rendu aux membres du personnel ayant perdu la vie dans l'attentat à la bombe perpétré en 2003 contre l'hôtel Canal à Bagdad, et aux survivants de cet attentat, dans lequel 22 personnes ont été tuées et une centaine ont été blessées.

**Hommage à Nelson Mandela**

429. Le 5 décembre 2013, le Conseil a adopté une déclaration à la presse pour saluer la mémoire et l'œuvre de Nelson Mandela. Il a également observé une minute de silence lors des débats qu'il a tenus ce jour-là.

**Exposés du Département des affaires politiques (« tour d'horizon prospectif »)**

430. Le 4 septembre 2013, le Conseil a entendu un exposé de Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint

aux affaires politiques, sur la visite qu'il a effectuée en août au Moyen-Orient. Au cours de son périple, il s'est rendu en Jordanie, en Israël et en Cisjordanie avec le Secrétaire général, puis est retourné en Jordanie avant de se rendre en Iraq, en Égypte, en Arabie saoudite, au Qatar et en République islamique d'Iran.

431. Le 4 décembre, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco, qui a présenté les activités du Département des affaires politiques dans les domaines de la diplomatie préventive et du règlement pacifique des conflits ainsi que ses initiatives en faveur du renforcement des différents mécanismes de bons offices et de médiation de l'Organisation.

**Séances récapitulatives**

432. En application de la note S/2012/922 de son président, datée du 12 décembre 2012, le Conseil a tenu des séances récapitulatives en août 2013 et en février, mars, avril, mai et juillet 2014. Les cinq premières réunions ont été organisées en séances privées, tandis que la réunion de juillet 2014 a été convoquée sous la forme d'une réunion d'information.

**Rapport annuel du Conseil de sécurité**

433. Le 30 octobre 2013, le Conseil a adopté son rapport annuel pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2012 au 31 juillet 2013 (A/68/2). Le 7 novembre 2013, le Représentant permanent de la Chine a présenté, en sa qualité de Président du Conseil pour le mois, le rapport annuel à l'Assemblée générale.

---

## Partie I

### Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales

#### I Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

<i>Numéro de la résolution</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Sujet</i>
2115 (2013)	29 août 2013	La situation au Moyen-Orient
2116 (2013)	18 septembre 2013	La situation au Libéria
2117 (2013)	26 septembre 2013	Armes de petit calibre
2118 (2013)	27 septembre 2013	La situation au Moyen-Orient
2119 (2013)	10 octobre 2013	La question concernant Haïti
2120 (2013)	10 octobre 2013	La situation en Afghanistan
2121 (2013)	10 octobre 2013	La situation en République centrafricaine
2122 (2013)	18 octobre 2013	Les femmes et la paix et la sécurité
2123 (2013)	12 novembre 2013	La situation en Bosnie-Herzégovine
2124 (2013)	12 novembre 2013	La situation en Somalie
2125 (2013)	18 novembre 2013	La situation en Somalie
2126 (2013)	25 novembre 2013	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
2127 (2013)	5 décembre 2013	La situation en République centrafricaine
2128 (2013)	10 décembre 2013	La situation au Libéria
2129 (2013)	17 décembre 2013	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
2130 (2013)	18 décembre 2013	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
2131 (2013)	18 décembre 2013	La situation au Moyen-Orient
2132 (2013)	24 décembre 2013	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
2133 (2014)	27 janvier 2014	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

2134 (2014)	28 janvier 2014	La situation en République centrafricaine
2135 (2014)	30 janvier 2014	La situation à Chypre
2136 (2014)	30 janvier 2014	La situation concernant la République démocratique du Congo
2137 (2014)	13 février 2014	La situation au Burundi
2138 (2014)	13 février 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
2139 (2014)	22 février 2014	La situation au Moyen-Orient
2140 (2014)	26 février 2014	La situation au Moyen-Orient
2141 (2014)	5 mars 2014	Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée
2142 (2014)	5 mars 2014	La situation en Somalie
2143 (2014)	7 mars 2014	Le sort des enfants en temps de conflit armé
2144 (2014)	14 mars 2014	La situation en Libye
2145 (2014)	17 mars 2014	La situation en Afghanistan
2146 (2014)	19 mars 2014	La situation en Libye
2147 (2014)	28 mars 2014	La situation concernant la République démocratique du Congo
2148 (2014)	3 avril 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
2149 (2014)	10 avril 2014	La situation en République centrafricaine
2150 (2014)	16 avril 2014	Menaces contre la paix et la sécurité internationales
2151 (2014)	28 avril 2014	Maintien de la paix et de la sécurité internationales
2152 (2014)	29 avril 2014	La situation concernant le Sahara occidental
2153 (2014)	29 avril 2014	La situation en Côte d'Ivoire
2154 (2014)	8 mai 2014	Maintien de la paix et de la sécurité internationales
2155 (2014)	27 mai 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
2156 (2014)	29 mai 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
2157 (2014)	29 mai 2014	La situation en Guinée-Bissau
2158 (2014)	29 mai 2014	La situation en Somalie
2159 (2014)	9 juin 2014	Non-prolifération

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

---

2160 (2014)	17 juin 2014	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
2161 (2014)	17 juin 2014	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
2162 (2014)	25 juin 2014	La situation en Côte d'Ivoire
2163 (2014)	25 juin 2014	La situation au Moyen-Orient
2164 (2014)	25 juin 2014	La situation au Mali
2165 (2014)	14 juillet 2014	La situation au Moyen-Orient
2166 (2014)	21 juillet 2014	Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)
2167 (2014)	28 juillet 2014	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies
2168 (2014)	30 juillet 2014	La situation à Chypre
2169 (2014)	30 juillet 2014	La situation concernant l'Iraq

## II Déclarations prononcées ou publiées par le Président du Conseil de sécurité entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

<i>Déclaration du Président</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PRST/2013/12	6 août 2013	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales
S/PRST/2013/13	14 août 2013	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest
S/PRST/2013/14	23 août 2013	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
S/PRST/2013/15	2 octobre 2013	La situation au Moyen-Orient
S/PRST/2013/16	28 octobre 2013	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales
S/PRST/2013/17	14 novembre 2013	La situation concernant la République démocratique du Congo
S/PRST/2013/18	25 novembre 2013	Région de l'Afrique centrale
S/PRST/2013/19	9 décembre 2013	La situation en Guinée-Bissau
S/PRST/2013/20	12 décembre 2013	Paix et sécurité en Afrique
S/PRST/2013/21	16 décembre 2013	La situation en Libye
S/PRST/2013/22	18 décembre 2013	Paix et sécurité en Afrique
S/PRST/2014/1	10 janvier 2014	La situation concernant l'Iraq
S/PRST/2014/2	23 janvier 2014	La situation au Mali
S/PRST/2014/3	12 février 2014	Protection des civils en période de conflit armé
S/PRST/2014/4	14 février 2014	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales
S/PRST/2014/5	21 février 2014	Promotion et renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales
S/PRST/2014/6	26 mars 2014	La situation en Sierra Leone
S/PRST/2014/7	7 mai 2014	Non-prolifération des armes de destruction massive
S/PRST/2014/8	12 mai 2014	Région de l'Afrique centrale
S/PRST/2014/9	22 mai 2014	La situation en Somalie

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

---

<i>Déclaration du Président</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PRST/2014/10	29 mai 2014	La situation au Moyen-Orient
S/PRST/2014/11	25 juin 2014	La situation en Afghanistan
S/PRST/2014/12	25 juin 2014	La situation en Afghanistan
S/PRST/2014/13	28 juillet 2014	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
S/PRST/2014/14	28 juillet 2014	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2014/15	28 juillet 2014	La situation au Mali

### III

## Communiqués officiels publiés par le Conseil de sécurité entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PV.7018	14 août 2013	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Force intérimaire des Nations Unies au Liban
S/PV.7021	22 août 2013	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission des Nations Unies au Libéria
S/PV.7023	26 août 2013	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
S/PV.7027	29 août 2013	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507  Séance récapitulative
S/PV.7051	28 octobre 2013	Exposé du Président de la Cour internationale de Justice
S/PV.7079	10 décembre 2013	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
S/PV.7097	21 janvier 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
S/PV.7122	27 février 2014	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507  Séance récapitulative

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

---

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PV.7123	28 février 2014	Lettre datée du 28 février 2014 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)
S/PV.7131	10 mars 2014	Lettre datée du 28 février 2014 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)
S/PV.7133	12 mars 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
S/PV.7135	14 mars 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
S/PV.7151	31 mars 2014	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507  Séance récapitulative
S/PV.7156	16 avril 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
S/PV.7166	30 avril 2014	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507  Séance récapitulative
S/PV.7189	29 mai 2014	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507  Séance récapitulative
S/PV.7195	9 juin 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PV.7200	17 juin 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
S/PV.7201	17 juin 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
S/PV.7223	23 juillet 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

## IV Séances du Conseil de sécurité tenues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7015	6 août 2013	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales  Lettre datée du 1 <sup>er</sup> août 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/446)
7016	14 août 2013	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest
7017	14 août 2013	La situation en République centrafricaine  Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2013/470)
7018	14 août 2013	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Force intérimaire des Nations Unies au Liban
7019	19 août 2013	Protection des civils en période de conflit armé  Lettre datée du 1 <sup>er</sup> août 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/447)
7020	20 août 2013	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7021	22 août 2013	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission des Nations Unies au Libéria
7022	23 août 2013	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
7023	26 août 2013	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7024	28 août 2013	La question concernant Haïti Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2013/493)
7025	29 août 2013	La situation au Moyen-Orient Lettre datée du 31 juillet 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2013/457)
7026	29 août 2013	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2013/444)
7027	29 août 2013	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507 Séance récapitulative
7028	5 septembre 2013	Non-prolifération Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
7029	10 septembre 2013	La situation au Libéria Vingt-sixième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2013/479)
7030	12 septembre 2013	La situation en Somalie Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2013/521)
7031	16 septembre 2013	La situation en Libye Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2013/516)
7032	17 septembre 2013	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7033	18 septembre 2013	La situation au Libéria Vingt-sixième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2013/479)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7034	18 septembre 2013	La situation en Sierra Leone  Onzième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2013/547)
7035	19 septembre 2013	La situation en Afghanistan  Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2013/535)
7036	26 septembre 2013	Armes de petit calibre  Les conséquences du transfert illicite, de l'accumulation déstabilisante et du détournement des armes légères et de petit calibre pour la paix et la sécurité internationales  Rapport du Secrétaire général sur les armes légères (S/2013/503)  Lettre datée du 6 septembre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/536)
7037	27 septembre 2013	La situation au Moyen-Orient
7038	27 septembre 2013	La situation au Moyen-Orient
7039	2 octobre 2013	La situation au Moyen-Orient
7040	10 octobre 2013	La question concernant Haïti  Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2013/493)
7041	10 octobre 2013	La situation en Afghanistan
7042	10 octobre 2013	La situation en République centrafricaine
7043	16 octobre 2013	La situation au Mali  Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2013/582)
7044	18 octobre 2013	Les femmes et la paix et la sécurité  Les femmes, l'état de droit et la justice transitionnelle dans les situations de conflit  Lettre datée du 3 octobre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/587)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7045	21 octobre 2013	Mission du Conseil de sécurité Exposé de la mission du Conseil de sécurité en Afrique (du 3 au 9 octobre 2013)
7046	21 octobre 2013	La situation concernant la République démocratique du Congo Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2013/569) Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2013/581)
7047	22 octobre 2013	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7048	23 octobre 2013	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2013/607)
7049	25 octobre 2013	La situation au Moyen-Orient
7050	28 octobre 2013	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales Renforcer le partenariat synergique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique Lettre datée du 3 octobre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/588)
7051	28 octobre 2013	Exposé du Président de la Cour internationale de Justice
7052	29 octobre 2013	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507 Méthodes de travail du Conseil de sécurité Lettre datée du 16 octobre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/613)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7053	30 octobre 2013	Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
7054	30 octobre 2013	La situation en Somalie  Lettre datée du 14 octobre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2013/606)  Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 2077 (2012) (S/2013/623)
7055	12 novembre 2013	La situation en Bosnie-Herzégovine  Lettre datée du 5 novembre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2013/646)
7056	12 novembre 2013	La situation en Somalie  Lettre datée du 14 octobre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2013/606)
7057	12 novembre 2013	La situation en Bosnie-Herzégovine  Lettre datée du 5 novembre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2013/646)
7058	14 novembre 2013	La situation concernant la République démocratique du Congo
7059	14 novembre 2013	La situation en Libye
7060	15 novembre 2013	Paix et sécurité en Afrique  Lettres identiques datées du 21 octobre 2013, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/624)
7061	18 novembre 2013	La situation en Somalie  Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 2077 (2012) (S/2013/623)
7062	18 novembre 2013	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud  Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2013/651)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7063	19 novembre 2013	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7064	19 novembre 2013	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité  Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2013/631)
7065	20 novembre 2013	Région de l'Afrique centrale  Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et sur les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (S/2013/671)
7066	25 novembre 2013	Région de l'Afrique centrale  Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et sur les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (S/2013/671)
7067	25 novembre 2013	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud  Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2013/577)
7068	25 novembre 2013	La question concernant l'Iraq  Premier rapport du Secrétaire général soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2013/654)  Premier rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2110 (2013) (S/2013/661)
7069	25 novembre 2013	La situation en République centrafricaine  Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine établi en application du paragraphe 22 de la résolution 2121 (2013) du Conseil de sécurité (S/2013/677)
7070	26 novembre 2013	La situation en Guinée-Bissau  Rapport du Secrétaire général sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau (S/2013/680)

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2013/681)
7071	27 novembre 2013	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
7072	5 décembre 2013	La situation en République centrafricaine  Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine établi en application du paragraphe 22 de la résolution 2121 (2013) du Conseil de sécurité (S/2013/677)
7073	5 décembre 2013	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991  Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994  Rapport du Tribunal pénal international pour le Rwanda (S/2013/460)  Rapport du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (S/2013/463)  Lettre datée du 13 novembre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda (S/2013/663)  Lettre datée du 18 novembre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (S/2013/678)  Lettre datée du 18 novembre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (S/2013/679)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7074	9 décembre 2013	La situation en Guinée-Bissau
7075	9 décembre 2013	La situation en Libye
7076	9 décembre 2013	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
7077	10 décembre 2013	La situation au Libéria  Lettre datée du 19 novembre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria (S/2013/683)
7078	10 décembre 2013	La situation en Somalie  Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2013/709)
7079	10 décembre 2013	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
7080	11 décembre 2013	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
7081	12 décembre 2013	Paix et sécurité en Afrique
7082	12 décembre 2013	Non-prolifération  Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
7083	16 décembre 2013	La situation en Libye
7084	16 décembre 2013	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7085	17 décembre 2013	La situation en Afghanistan  Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2013/721)
7086	17 décembre 2013	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
7087	17 décembre 2013	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest  Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2013/732)

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7088	18 décembre 2013	<p>Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991</p> <p>Rapport du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (S/2013/463)</p> <p>Lettre datée du 18 novembre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (S/2013/678)</p> <p>Lettre datée du 18 novembre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (S/2013/679)</p>
7089	18 décembre 2013	<p>La situation au Moyen-Orient</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 12 septembre au 3 décembre 2013 (S/2013/716)</p>
7090	18 décembre 2013	<p>Paix et sécurité en Afrique</p> <p>La lutte contre le trafic de drogue au Sahel en Afrique de l'Ouest</p> <p>Lettre datée du 5 décembre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/728)</p>
7091	24 décembre 2013	<p>Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud</p> <p>Lettre datée du 23 décembre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2013/758)</p>
7092	6 janvier 2014	<p>La situation en République centrafricaine</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2013/787)</p>
7093	10 janvier 2014	<p>La question concernant l'Iraq</p>

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7094	13 janvier 2014	La situation concernant la République démocratique du Congo  Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2013/757)  Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2013/773)
7095	16 janvier 2014	La situation au Mali  Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2014/1)
7096	20 janvier 2014	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7097	21 janvier 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
7098	22 janvier 2014	La situation en République centrafricaine
7099	23 janvier 2014	La situation au Mali
7100	23 janvier 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud  Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2014/26)
7101	27 janvier 2014	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
7102	27 janvier 2014	La situation en Côte d'Ivoire  Trente-troisième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2013/761)
7103	28 janvier 2014	La situation en République centrafricaine  Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2013/787)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7104	28 janvier 2014	La situation au Burundi  Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (S/2014/36)
7105	29 janvier 2014	Maintien de la paix et de la sécurité internationales  La guerre, ses enseignements et la quête de la paix permanente  Lettre datée du 14 janvier 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/30)
7106	30 janvier 2014	La situation à Chypre  Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2013/781)
7107	30 janvier 2014	La situation concernant la République démocratique du Congo  Lettre datée du 22 janvier 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Coordonnateur du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo reconduit par la résolution 2078 (2012) (S/2014/42)
7108	10 février 2014	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité  Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2014/68)
7109	12 février 2014	Protection des civils en période de conflit armé  Rapport du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé (S/2013/689)  Lettre datée du 3 février 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Lituanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/74)
7110	13 février 2014	La situation au Burundi  Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (S/2014/36)
7111	13 février 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud  Lettre datée du 7 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		résolution 1591 (2005) concernant le Soudan (S/2014/87)
7112	14 février 2014	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales  Union européenne
7113	19 février 2014	Promotion et renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales  Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation de l'efficacité de la contribution du système des Nations Unies à l'instauration de l'état de droit en période et au lendemain de conflit (S/2013/341)  Lettre datée du 3 février 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Lituanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/75)
7114	20 février 2014	La situation en République centrafricaine
7115	21 février 2014	Promotion et renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales  Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation de l'efficacité de la contribution du système des Nations Unies à l'instauration de l'état de droit en période et au lendemain de conflit (S/2013/341)  Lettre datée du 3 février 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Lituanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/75)
7116	22 février 2014	La situation au Moyen-Orient
7117	24 février 2014	Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
7118	25 février 2014	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7119	26 février 2014	La situation au Moyen-Orient
7120	26 février 2014	Mission du Conseil de sécurité  Exposé de la mission du Conseil de sécurité au Mali (du 31 janvier au 3 février 2014)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7121	26 février 2014	La situation en Guinée-Bissau  Rapport du Secrétaire général sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau (S/2014/105)
7122	27 février 2014	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507  Séance récapitulative
7123	28 février 2014	Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)
7124	1 <sup>er</sup> mars 2014	Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)
7125	3 mars 2014	Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)
7126	5 mars 2014	Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée
7127	5 mars 2014	La situation en Somalie
7128	6 mars 2014	La situation en République centrafricaine  Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine, établi en application du paragraphe 48 de la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité (S/2014/142)
7129	7 mars 2014	Le sort des enfants en temps de conflit armé  Lettre datée du 1 <sup>er</sup> mars 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/144)
7130	10 mars 2014	La situation en Libye  Note du Président du Conseil de sécurité (S/2014/106)  Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2014/131)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7131	10 mars 2014	Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)
7132	11 mars 2014	La situation en Somalie  Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2014/140)
7133	12 mars 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
7134	13 mars 2014	Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)
7135	14 mars 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
7136	14 mars 2014	La situation en Libye  Note du Président du Conseil de sécurité (S/2014/106)  Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2014/131)
7137	14 mars 2014	La situation concernant la République démocratique du Congo  Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2014/153)  Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2014/157)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7138	15 mars 2014	Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)
7139	17 mars 2014	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2014/163)
7140	18 mars 2014	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7141	18 mars 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2014/158)
7142	19 mars 2014	La situation en Libye
7143	19 mars 2014	Consolidation de la paix après les conflits Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2012/746)
7144	19 mars 2014	Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)
7145	20 mars 2014	La situation au Libéria Vingt-septième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2014/123)
7146	20 mars 2014	Non-prolifération Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
7147	24 mars 2014	La question concernant Haïti Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2014/162)
7148	26 mars 2014	La situation en Sierra Leone Rapport final du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2014/192)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7149	27 mars 2014	La question concernant l'Iraq  Deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2110 (2013) (S/2014/190)  Deuxième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2014/191)
7150	28 mars 2014	La situation concernant la République démocratique du Congo  Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2014/153)  Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2014/157)
7151	31 mars 2014	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507  Séance récapitulative
7152	3 avril 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud  Rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2014/138)
7153	10 avril 2014	La situation en République centrafricaine  Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine établi en application du paragraphe 48 de la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité (S/2014/142)
7154	13 avril 2014	Lettre datée du 13 avril 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)
7155	16 avril 2014	Menaces contre la paix et la sécurité internationales  Prévention et lutte contre le génocide  Lettre datée du 11 avril 2014, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité (S/2014/265)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7156	16 avril 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
7157	16 avril 2014	Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)
7158	23 avril 2014	La situation au Mali  Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2014/229)
7159	24 avril 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud  Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2014/279)
7160	25 avril 2014	Les femmes et la paix et la sécurité  Violences sexuelles en période de conflit  Rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles en période de conflit (S/2014/181)
7161	28 avril 2014	Maintien de la paix et de la sécurité internationales  Réforme du secteur de la sécurité : obstacles et possibilités  Rapport du Secrétaire général intitulé « Sécurité des États et des sociétés : renforcer l'appui global apporté par l'Organisation des Nations Unies à la réforme du secteur de la sécurité » (S/2013/480)  Lettre datée du 1 <sup>er</sup> avril 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/238)
7162	29 avril 2014	La situation concernant le Sahara occidental  Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2014/258)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7163	29 avril 2014	La situation en Côte d'Ivoire  Lettre datée du 14 avril 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire (S/2014/266)
7164	29 avril 2014	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7165	29 avril 2014	Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)
7166	30 avril 2014	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507  Séance récapitulative
7167	2 mai 2014	Lettre datée du 13 avril 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)
7168	2 mai 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
7169	7 mai 2014	Non-prolifération des armes de destruction massive  Commémorer le dixième anniversaire de la résolution 1540 (2004) et regarder vers l'avenir  Lettre datée du 2 mai 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/313)
7170	8 mai 2014	Maintien de la paix et de la sécurité internationales
7171	12 mai 2014	Région de l'Afrique centrale  Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et sur les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (S/2014/319)
7172	12 mai 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
7173	13 mai 2014	La situation en Libye
7174	14 mai 2014	La situation au Burundi
7175	14 mai 2014	La situation au Moyen-Orient

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7176	15 mai 2014	La situation en Bosnie-Herzégovine  Lettre datée du 2 mai 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/314)
7177	19 mai 2014	La situation en Guinée-Bissau  Rapport du Secrétaire général sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau (S/2014/332)  Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2014/333)
7178	20 mai 2014	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7179	20 mai 2014	La situation au Mali
7180	22 mai 2014	La situation au Moyen-Orient
7181	22 mai 2014	La situation en Somalie  Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2014/330)
7182	27 mai 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
7183	27 mai 2014	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité  Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2014/305)
7184	28 mai 2014	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
7185	28 mai 2014	Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)
7186	29 mai 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud  Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2014/336)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7187	29 mai 2014	La situation en Guinée-Bissau  Rapport du Secrétaire général sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau (S/2014/332)  Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2014/333)
7188	29 mai 2014	La situation en Somalie  Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2014/330)
7189	29 mai 2014	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507  Séance récapitulative
7190	29 mai 2014	La situation au Moyen-Orient
7191	4 juin 2014	La situation en Somalie
7192	5 juin 2014	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991  Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994  Lettre datée du 15 mai 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda (S/2014/343)  Lettre datée du 16 mai 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (S/2014/350)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Lettre datée du 16 mai 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (S/2014/351)
7193	9 juin 2014	Non-prolifération
7194	9 juin 2014	La situation en Libye
7195	9 juin 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
7196	11 juin 2014	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies  Faits nouveaux  Lettre datée du 1 <sup>er</sup> juin 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/384)
7197	16 juin 2014	La situation en Côte d'Ivoire  Trente-quatrième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2014/342)
7198	17 juin 2014	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
7199	17 juin 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
7200	17 juin 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
7201	17 juin 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7202	18 juin 2014	La situation au Mali Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2014/403)
7203	19 juin 2014	Paix et sécurité en Afrique Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (S/2014/397)
7204	23 juin 2014	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7205	24 juin 2014	Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)
7206	24 juin 2014	La situation en République centrafricaine
7207	25 juin 2014	La situation en Côte d'Ivoire Trente-quatrième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2014/342)
7208	25 juin 2014	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2014/420)
7209	25 juin 2014	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 11 mars au 28 mai 2014 (S/2014/401)
7210	25 juin 2014	La situation au Mali Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2014/403)
7211	25 juin 2014	Non-prolifération Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
7212	26 juin 2014	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité (S/2014/427)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7213	8 juillet 2014	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2014/442)
7214	10 juillet 2014	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7215	11 juillet 2014	La situation en République centrafricaine Lettre datée du 26 juin 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine créé par la résolution 2127 (2013) (S/2014/452)
7216	14 juillet 2014	La situation au Moyen-Orient
7217	15 juillet 2014	Consolidation de la paix après les conflits Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa septième session (S/2014/67)
7218	17 juillet 2014	La situation en Libye
7219	18 juillet 2014	Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)
7220	18 juillet 2014	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7221	21 juillet 2014	Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)
7222	22 juillet 2014	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7223	23 juillet 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
7224	23 juillet 2014	La question concernant l'Iraq Troisième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2014/480)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2110 (2013) du Conseil de sécurité (S/2014/485)
7225	28 juillet 2014	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7226	28 juillet 2014	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
7227	28 juillet 2014	La situation au Mali
7228	28 juillet 2014	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies  La collaboration de l'Organisation des Nations Unies avec des partenaires régionaux, et son évolution  Lettre datée du 3 juillet 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/478)
7229	30 juillet 2014	La situation à Chypre  Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2014/461)
7230	30 juillet 2014	La question concernant l'Iraq  Troisième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2014/480)  Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2110 (2013) du Conseil de sécurité (S/2014/485)
7231	30 juillet 2014	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507  Lettre datée du 22 juillet 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/526)
7232	31 juillet 2014	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

**V**  
**Rencontres entre le Conseil de sécurité et les pays**  
**fournisseurs de contingents tenues entre le 1<sup>er</sup> août 2013**  
**et le 31 juillet 2014**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7018	14 août 2013	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
7021	22 août 2013	Mission des Nations Unies au Libéria
7023	26 août 2013	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
7079	10 décembre 2013	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
7097	21 janvier 2014	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
7133	12 mars 2014	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
7135	14 mars 2014	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
7156	16 avril 2014	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
7195	9 juin 2014	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
7200	17 juin 2014	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
7201	17 juin 2014	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
7223	23 juillet 2014	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

## **VI**

### **Séances tenues par les organes subsidiaires du Conseil de sécurité entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014**

#### **Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies**

##### **Soixante-seizième session**

19-21 novembre 2013

##### **Soixante-dix-septième session**

29 et 30 avril 2014

#### **Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée**

##### **Consultations/séances informelles**

13 septembre; 13 novembre 2013; 10 janvier; 21 février; 27 mars; 15 mai 2014

#### **Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées**

##### **Consultations/séances informelles**

13 septembre; 1<sup>er</sup>, 15 et 18 novembre; 3 et 13 décembre 2013; 27 janvier; 11 et 25 février; 21 avril; 22 mai; 11 et 24 juin 2014

#### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste**

##### **Séances officielles/plénières**

19 septembre (273<sup>e</sup>); 20 septembre (274<sup>e</sup>); 24 octobre (275<sup>e</sup>); 7 novembre (276<sup>e</sup>); 21 novembre (277<sup>e</sup>); 19 décembre 2013 (278<sup>e</sup>); 23 janvier (279<sup>e</sup>); 27 février (280<sup>e</sup>); 20 mars (281<sup>e</sup>); 17 avril (282<sup>e</sup>); 8 mai (283<sup>e</sup>); 5 juin (284<sup>e</sup>); 10 juillet (285<sup>e</sup>); 31 juillet 2014 (286<sup>e</sup>)

#### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria**

##### **Consultations/séances informelles**

19 novembre 2013; 24 janvier; 14 mars; 16 mai 2014

#### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo**

##### **Consultations/séances informelles**

17 janvier; 4 avril; 19 juin 2014

#### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)**

##### **Séances officielles/plénières**

12 août (56<sup>e</sup>); 8 novembre (57<sup>e</sup>); 18 décembre 2013 (58<sup>e</sup>); 30 janvier (59<sup>e</sup>); 9 juin 2014 (60<sup>e</sup>)

**Consultations/séances informelles**

18 septembre (3 séances); 9, 16 et 18 décembre 2013; 30 janvier; 19 mars; 3 avril; 9 et 10 juin;  
1<sup>er</sup> juillet 2014

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire**

**Consultations/séances informelles**

11 octobre; 9 décembre 2013; 21 mars; 11 avril; 18 juin 2014

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan**

**Consultations/séances informelles**

16 août; 13 novembre 2013; 4 février; 9 mai 2014

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)**

**Consultations/séances informelles**

11 septembre; 25 octobre; 20 décembre 2013; 24 janvier; 24 février; 10 avril; 16 juin 2014

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)**

**Consultations/séances informelles**

26 août; 23 octobre; 21 novembre 2013; 20 janvier; 17 mars; 2 et 23 juin 2014

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye**

**Consultations/séances informelles**

6 novembre 2013; 26 février; 29 mai; 2 juin 2014

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)**

**Consultations/séances informelles**

22 octobre; 17 décembre 2013; 11 février; 22 mai 2014

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau**

**Consultations/séances informelles**

9 avril 2014

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant  
la République centrafricaine**

**Séances officielles/plénières**

16 janvier (1<sup>re</sup>) 6 février 2014 (2<sup>e</sup>)

**Consultations/séances informelles**

5 mars; 1<sup>er</sup> et 5 mai; 25 juin 2014

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014)**

**Séances officielles/plénières**

30 avril 2014 (1<sup>re</sup>)

**Consultations/séances informelles**

5 mai; 20 et 24 juin; 30 juillet 2014

**Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix**

30 août; 16 septembre; 15 novembre; 20 décembre 2013; 15 et 30 mai; 27 juin; 25 juillet 2014

**Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique**

23 mai 2014

**Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé**

**Séances officielles/plénières**

16 août (40<sup>e</sup>); 25 octobre (41<sup>e</sup>); 6 décembre 2013 (42<sup>e</sup>); 14 février (43<sup>e</sup>); 1<sup>er</sup> mai (44<sup>e</sup>); 2 juin (45<sup>e</sup>); 6 juin (46<sup>e</sup>); 20 juin (47<sup>e</sup>); 21 juillet 2014 (48<sup>e</sup>)

**Consultations/séances informelles**

16 et 30 août; 6, 13 et 20 septembre; 21 octobre; 22 novembre; 16 décembre 2013; 10, 15, 24 et 27 janvier; 2, 3, 7, 11, 14, 21 et 22 avril; 9, 16, 21, 22 et 30 mai; 13 juin 2014

**Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure**

13, 15 et 26 août; 3 et 20 septembre; 16 et 23 octobre; 12 novembre; 6 et 17 décembre 2013; 30 janvier; 26 février; 3 avril; 9 et 27 mai; 30 juin; 24 juillet 2014

**Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux**

1<sup>er</sup> et 5 août; 20 novembre; 4, 5 et 18 décembre 2013; 4 juin 2014

## **VII**

### **Rapports annuels des organes subsidiaires du Conseil de sécurité publiés entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014**

#### **A. Rapports annuels des comités**

S/2013/791	Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée
S/2013/792	Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées
S/2013/755	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria
S/2013/747	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo
S/2013/751	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire
S/2013/788	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan
S/2013/756	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)
S/2014/394	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
S/2013/790	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye
S/2013/789	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)
S/2013/779	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau

#### **B. Rapports annuels des groupes de travail**

S/2013/786	Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix
S/2013/710	Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé
S/2013/794	Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux

## VIII

### Rapports des groupes d'étude et instances de surveillance publiés entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
<b>Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions</b>		
S/2013/467	2 août 2013	Résolution 2083 (2012)
S/2013/656	10 novembre 2013	Résolution 2082 (2012)
S/2014/41	22 janvier 2014	Résolution 2083 (2012)
S/2014/402	9 juin 2014	Résolution 2082 (2012)
<b>République centrafricaine : groupe d'experts</b>		
S/2014/452	26 juin 2014	Résolution 2127 (2013)
<b>Côte d'Ivoire : Groupe d'experts</b>		
S/2013/605	11 octobre 2013	Résolution 2101 (2013)
S/2014/266	14 avril 2014	Résolution 2101 (2013)
<b>République démocratique du Congo : groupe d'experts</b>		
S/2014/42	22 janvier 2014	Résolution 2078 (2012)
S/2014/428	19 juin 2014	Résolution 2136 (2014)
<b>République populaire démocratique de Corée : groupe d'experts</b>		
S/2014/147	6 mars 2014	Résolution 2141 (2014)
<b>République islamique d'Iran : groupe d'experts</b>		
S/2014/394	11 juin 2014	Résolution 2105 (2013)
<b>Libéria : groupe d'experts</b>		
S/2013/683	19 novembre 2013	Résolution 2079 (2012)
S/2014/363	16 mai 2014	Résolution 2128 (2013)
<b>Libye: groupe d'experts</b>		
S/2014/106	15 février 2014	Résolution 2095 (2013)
<b>Soudan : groupe d'experts</b>		
S/2014/87	7 février 2014	Résolution 2091 (2013)

## **IX**

### **Rapports sur les missions du Conseil de sécurité publiés entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Rapport</i>
S/2014/173	11 mars 2014	Rapport de la mission du Conseil de sécurité au Mali (1 <sup>er</sup> au 3 février 2014)
S/2014/242	3 avril 2014	Rapport de la mission du Conseil de sécurité au Libéria, en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone (18 au 24 mai 2012)
S/2014/341	13 mai 2014	Rapport du Conseil de sécurité sur la mission en République démocratique du Congo, au Rwanda, en Ouganda et en Éthiopie (notamment auprès de l'Union africaine) (3 au 9 octobre 2013)

## X Opérations de maintien de la paix créées, en activité ou dont le mandat a pris fin pendant la période du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014

<i>Opération de maintien de la paix</i>	<i>Texte portant création</i>	<i>Résolution(s) touchant le mandat de l'opération adoptée(s) pendant la période considérée</i>
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP)	47 (1948)	Néant
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)	50 (1948)	Néant
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)	186 (1964)	2135 (2014) 2168 (2014)
Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD)	350 (1974)	2131 (2013) 2163 (2014)
Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)	425 (1978) 426 (1978)	2115 (2013)
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)	690 (1991)	2152 (2014)
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)	1244 (1999)	Néant
Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)	1509 (2003)	2116 (2013)
Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)	1528 (2004)	2162 (2014)
Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)	1542 (2004)	2119 (2013)
Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)	1769 (2007)	Néant
Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)	1925 (2010)	2147 (2014)
Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA)	1990 (2011)	2126 (2013) 2156 (2014)
Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS)	1996 (2011)	2155 (2014)
Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)	2100 (2013)	2164 (2014)
Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA)	2149 (2014)	

## XI Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités pendant la période du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014

<i>Mission ou bureau</i>	<i>Texte portant création</i>	<i>Décisions touchant le mandat adoptées pendant la période considérée</i>
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO)	S/2001/1129	S/2013/759
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)	1401 (2002)	2145 (2014)
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)	1500 (2003)	2169 (2014)
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	S/2007/280	Néant
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL)*	1829 (2008)	
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA)**	S/PRST/2009/5	2134 (2014) 2149 (2014)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)	1876 (2009)	2157 (2014)
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)	S/2010/457	S/2014/104
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA)	64/288	Néant
Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB)	1959 (2010)	2137 (2014)
Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)	2009 (2011)	2144 (2014)
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)	2102 (2013)	2158 (2014)

\* Mandat ayant pris fin le 31 mars 2014, comme suite à la résolution 2097 (2013).

\*\* Regroupés au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine à compter du 10 avril 2014.

## **XII**

### **Rapports du Secrétaire général publiés pendant la période du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2013/475	1 <sup>er</sup> août 2013	Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
S/2013/470	5 août 2013	La situation en République centrafricaine
S/2013/479	12 août 2013	Vingt-sixième rapport périodique sur la Mission des Nations Unies au Libéria
S/2013/480	13 août 2013	Sécurité des États et des sociétés : renforcer l'appui global apporté par l'Organisation des Nations Unies à la réforme du secteur de la sécurité
S/2013/493	19 août 2013	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
S/2013/499	21 août 2013	Rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau
S/2013/503	22 août 2013	Armes de petit calibre
S/2013/521	3 septembre 2013	Somalie
S/2013/524	4 septembre 2013	Règlement pacifique de la question de Palestine
S/2013/525	4 septembre 2013	Les femmes et la paix et la sécurité
S/2013/516	5 septembre 2013	Mission d'appui des Nations Unies en Libye
S/2013/535	6 septembre 2013	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
S/2013/542	12 septembre 2013	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (1 <sup>er</sup> juillet au 12 septembre 2013)
S/2013/547	12 septembre 2013	Onzième rapport sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone
S/2013/569	24 septembre 2013	Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région
S/2013/577	27 septembre 2013	La situation à Abyei
S/2013/581	30 septembre 2013	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
S/2013/582	1 <sup>er</sup> octobre 2013	La situation au Mali
S/2013/607	14 octobre 2013	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2013/612	16 octobre 2013	Dix-huitième rapport semestriel du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1559 (2004)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

---

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2013/623	21 octobre 2013	La situation concernant la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes
S/2013/631	28 octobre 2013	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2013/651	8 novembre 2013	Soudan du Sud
S/2013/654	11 novembre 2013	Premier rapport présenté en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013)
S/2013/650	13 novembre 2013	Application de la résolution 1701 (2006)
S/2013/661	13 novembre 2013	Premier rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2110 (2013)
S/2013/671	14 novembre 2013	Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur
S/2013/677	15 novembre 2013	Rapport du Secrétaire général sur le Tchad et la République centrafricaine, établi en application du paragraphe 22 de la résolution 2121 (2013)
S/2013/680	19 novembre 2013	Rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau
S/2013/681	19 novembre 2013	Évolution de la situation en Guinée-Bissau et activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
S/2013/689	22 novembre 2013	Protection des civils en période de conflit armé
S/2013/706	27 novembre 2013	La situation à Abyei
S/2013/709	2 décembre 2013	Somalie
S/2013/716	3 décembre 2013	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (12 septembre au 3 décembre 2013)
S/2013/721	6 décembre 2013	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
S/2013/732	11 décembre 2013	Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest
S/2013/757	17 décembre 2013	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
S/2013/749	18 décembre 2013	Cinquième rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1956 (2010)
S/2013/761	24 décembre 2013	Trente-troisième rapport sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/2013/773	23 décembre 2013	Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2013/781	30 décembre 2013	Opération des Nations Unies à Chypre
S/2013/787	31 décembre 2013	La situation en République centrafricaine
S/2014/1	2 janvier 2014	La situation au Mali
S/2014/5	6 janvier 2014	Moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles
S/2014/9	9 janvier 2014	Efforts déployés par le système des Nations Unies pour aider les organismes nationaux, sous-régionaux et régionaux en Afrique à lutter contre le terrorisme
S/2014/26	15 janvier 2014	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2014/36	20 janvier 2014	Bureau des Nations Unies au Burundi
S/2014/31	27 janvier 2014	Les enfants et le conflit armé en République arabe syrienne
S/2014/68	30 janvier 2014	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2014/105	14 février 2014	Rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau
S/2014/123	18 février 2014	Vingt-septième rapport périodique sur la Mission des Nations Unies au Libéria
S/2014/126	25 février 2014	La situation à Abyei
S/2014/138	25 février 2014	Rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2014/130	26 février 2014	Application de la résolution 1701 (2006)
S/2014/131	26 février 2014	Mission d'appui des Nations Unies en Libye
S/2014/140	3 mars 2014	Somalie
S/2014/142	3 mars 2014	Rapport du Secrétaire général sur le Tchad et la République centrafricaine, établi en application du paragraphe 48 de la résolution 2127 (2013)
S/2014/153	5 mars 2014	Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région
S/2014/157	5 mars 2014	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
S/2014/158	6 mars 2014	Soudan du Sud
S/2014/162	7 mars 2014	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
S/2014/163	7 mars 2014	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2014/181	13 mars 2014	Violences sexuelles liées aux conflits
S/2014/190	14 mars 2014	Deuxième rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2110 (2013)
S/2014/191	14 mars 2014	Deuxième rapport présenté en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013)
S/2014/192	17 mars 2014	Rapport final du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone
S/2014/199	18 mars 2014	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (4 décembre 2013 au 10 mars 2014)
S/2014/208	24 mars 2014	Application de la résolution 2139 (2014)
S/2014/221	26 mars 2014	Troisième rapport présenté en application du paragraphe 8 de la résolution 1958 (2010)
S/2014/229	28 mars 2014	La situation au Mali
S/2014/258	10 avril 2014	La situation concernant le Sahara occidental
S/2014/267	14 avril 2014	Les enfants et le conflit armé au Mali
S/2014/279	15 avril 2014	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2014/295	23 avril 2014	Application de la résolution 2139 (2014)
S/2014/296	24 avril 2014	Dix-neuvième rapport semestriel du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1559 (2004)
S/2014/305	29 avril 2014	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2014/319	6 mai 2014	Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur
S/2014/330	12 mai 2014	Somalie
S/2014/332	12 mai 2014	Rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau
S/2014/333	12 mai 2014	Évolution de la situation en Guinée-Bissau et activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
S/2014/336	13 mai 2014	La situation à Abyei
S/2014/339	15 mai 2014	Le sort des enfants en temps de conflit armé
S/2014/342	15 mai 2014	Trente-quatrième rapport sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/2014/365	22 mai 2014	Application de la résolution 2139 (2014)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2014/397	6 juin 2014	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel
S/2014/403	9 juin 2014	La situation au Mali
S/2014/401	10 juin 2014	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (11 mars au 28 mai 2014)
S/2014/420	18 juin 2014	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
S/2014/422	18 juin 2014	Sixième rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1956 (2010)
S/2014/427	20 juin 2014	Application de la résolution 2139 (2014)
S/2014/438	26 juin 2014	Application de la résolution 1701 (2006)
S/2014/442	26 juin 2014	Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest
S/2014/450	30 juin 2014	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
S/2014/453	30 juin 2014	Le sort des enfants en temps de conflit armé en République démocratique du Congo
S/2014/449	11 juillet 2014	Nous acquitter de notre responsabilité collective : assistance internationale et responsabilité de protéger
S/2014/480	8 juillet 2014	Troisième rapport présenté en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013)
S/2014/461	9 juillet 2014	Opération des Nations Unies à Chypre
S/2014/485	11 juillet 2014	Troisième rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2110 (2013)
S/2014/515	22 juillet 2014	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2014/518	23 juillet 2014	La situation à Abyei
S/2014/525	23 juillet 2014	Application de la résolution 2139 (2014)
S/2014/537	25 juillet 2014	Soudan du Sud
S/2014/550	31 juillet 2014	Bureau des Nations Unies au Burundi

**XIII**  
**Exposés succincts du Secrétaire général sur les questions**  
**dont le Conseil de sécurité était saisi entre le 1<sup>er</sup> août 2013**  
**et le 31 juillet 2014**

S/2013/10/Add.31 à 52

S/2014/10 et Add.1 à 31

## **XIV**

### **Notes du Président du Conseil de sécurité publiées pendant la période du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2013/513	28 août 2013	Rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la mise en œuvre de l'accord de garanties TNP et des dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité en République islamique d'Iran
S/2013/515	28 août 2013	Méthodes de travail et procédure
S/2013/2/Rev.1	23 septembre 2013	Bureaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
S/2013/630	28 octobre 2013	Méthodes de travail et procédure
S/2013/635	30 octobre 2013	Adoption du rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
S/2013/657	11 novembre 2013	Point de l'ordre du jour intitulé « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud »
S/2013/668	29 novembre 2013	Rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la mise en œuvre de l'accord de garanties TNP et des dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité en République islamique d'Iran
S/2014/2 et Add.1 et Rev.1 et 2	2 janvier, 25 mars et 24 avril 2014	Bureaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
S/2014/106	19 février 2014	Rapport du Groupe d'experts sur la Libye créé par la résolution 1973 (2011)
S/2014/116	3 mars 2014	Rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la mise en œuvre de l'accord de garanties TNP et des dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité en République islamique d'Iran
S/2014/147	6 mars 2014	Rapport final du Groupe d'experts créé par la résolution 1874 (2009)
S/2014/268	14 avril 2014	Méthodes de travail et procédure
S/2014/391	4 juin 2014	Rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la mise en œuvre de l'accord de garanties TNP et des dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité en République islamique d'Iran

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

---

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2014/393	5 juin 2014	Méthodes de travail et procédure : organes subsidiaires du Conseil de sécurité
S/2014/394	11 juin 2014	Rapport final du Groupe d'experts créé par la résolution 1929 (2010)

**XV**  
**Exposés mensuels sur les travaux du Conseil de sécurité**  
**établis par les anciens Présidents du Conseil**  
**pour la période du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014**

<i>Mois</i>	<i>Pays</i>	<i>Cote</i>
Août 2013	Argentine	S/2014/3
Septembre 2013	Australie	S/2013/701
Octobre 2013	Azerbaïdjan	S/2013/770
Novembre 2013	Chine	S/2013/793
Décembre 2013	France	S/2014/247
Janvier 2014	Jordanie	S/2014/592
Février 2014	Lituanie	S/2014/392
Mars 2014	Luxembourg	S/2014/575
Avril 2014	Nigéria	S/2014/446
Mai 2014	République de Corée	S/2014/593
Juin 2014	Fédération de Russie	S/2014/594
Juillet 2014	Rwanda	S/2014/595

---

## Partie II

# Questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et la sécurité internationales

### Chapitre 1

#### Questions concernant la situation au Moyen-Orient

##### A. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

###### Séances du Conseil

7020 (20 août 2013); 7032 (17 septembre 2013); 7047 (22 octobre 2013); 7063 (19 novembre 2013); 7084 (16 décembre 2013); 7096 (20 janvier 2014); 7118 (25 février 2014); 7140 (18 mars 2014); 7164 (29 avril 2014); 7178 (20 mai 2014); 7204 (23 juin 2014); 7214 (10 juillet 2014); 7220 (18 juillet 2014); 7222 (22 juillet 2014); 7225 (28 juillet 2014); 7232 (31 juillet 2014)

###### Consultations plénières

20 août; 17 septembre; 19 novembre; 16 décembre 2013; 25 février; 18 mars; 10 juillet 2014

###### Déclaration du Président

S/PRST/2014/13

###### Rapport du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/524	4 septembre 2013	Résolution 67/23 de l'Assemblée générale

###### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/484	13 août 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2013/487	13 août 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/505	23 août 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

S/2013/509	26 août 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/514	28 août 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2013/567	20 septembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/600	9 octobre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2013/619	17 octobre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/632	28 octobre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2013/638	30 octobre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2013/641	1 <sup>er</sup> novembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/665	13 novembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2013/666	13 novembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/708	27 novembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine

S/2013/712	29 novembre 2013	Notes verbales identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies
S/2013/729	10 décembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/752	19 décembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/767	24 décembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2013/771	26 décembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2013/782	30 décembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/14	9 janvier 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/16	10 janvier 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/23	14 janvier 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/28	16 janvier 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

S/2014/47	23 janvier 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/49	22 janvier 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Maroc
S/2014/59	28 janvier 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/62	29 janvier 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/82	6 février 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/107	18 février 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/118	20 février 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/128	25 février 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/135	27 février 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/185	3 mars 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Iraq

S/2014/154	5 mars 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/161	6 mars 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Guinée
S/2014/180	12 mars 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/205	20 mars 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/214	24 mars 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/227	26 mars 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Indonésie et du Japon
S/2014/257	9 avril 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/280	16 avril 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/289	21 avril 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/290	21 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jordanie
S/2014/301	25 avril 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

S/2014/317	5 mai 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/325	7 mai 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2014/335	12 mai 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/347	15 mai 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/381	29 mai 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/385	2 juin 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/396	5 juin 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/416	17 juin 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/418	17 juin 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/429	20 juin 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine

S/2014/454	30 juin 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/455	30 juin 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/468	2 juillet 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/471	3 juillet 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/473	7 juillet 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/474	7 juillet 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/479	8 juillet 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/483	9 juillet 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/486	11 juillet 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Arabie saoudite
S/2014/489	11 juillet 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

S/2014/491	14 juillet 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/495	15 juillet 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/499	16 juillet 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/506	17 juillet 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/513	21 juillet 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/514	21 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/519	23 juillet 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/530	24 juillet 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/539	25 juillet 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/551	30 juillet 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine

S/2014/561      30 juillet 2014      Lettre adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par les Représentants de l'État plurinational de Bolivie et de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

## **B. La situation au Moyen-Orient**

### **1. Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement**

#### **Séances du Conseil**

7089 (18 décembre 2013); 7209 (25 juin 2014)

(voir également partie II, chap. 22. B)

#### **Consultations plénières**

19 septembre; 16 décembre 2013

#### **Résolutions adoptées**

2131 (2013); 2163 (2014)

#### **Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin**

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Résolution 50 (1948)      Création

(Un certain nombre d'observateurs militaires sont affectés à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement.)

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Résolution 350 (1974)      Création

Résolution 2131 (2013)      Mandat renouvelé jusqu'au 30 juin 2014

Résolution 2163 (2014)      Mandat renouvelé jusqu'au 31 décembre 2014

#### **Rapports du Secrétaire général**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/542	12 septembre 2013	Résolution 350 (1974) et résolutions ultérieures, notamment résolution 2108 (2013)
S/2013/716	3 décembre 2013	Résolution 350 (1974) et résolutions ultérieures, notamment résolution 2108 (2013)
S/2014/199	18 mars 2014	Résolution 350 (1974) et résolutions ultérieures, notamment résolution 2131 (2013)

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/401	10 juin 2014	Résolution 350 (1974) et résolutions ultérieures, notamment résolution 2131 (2013)
<b>Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014</b>		
S/2013/498	19 août 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2013/549	13 septembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/601	9 octobre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2013/711	2 décembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2013/743	16 décembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/97	12 février 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/156	5 mars 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/201	19 mars 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/219	25 mars 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/388	3 juin 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël

S/2014/415	17 juin 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/434	23 juin 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/435	23 juin 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

## 2. Force intérimaire des Nations Unies au Liban et résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité

### Séances du Conseil

7025 (29 août 2013); 7190 (29 mai 2014)

(voir également partie II, chap. 22. C)

### Consultations plénières

20 et 22 août; 26 novembre; 16 décembre 2013; 25 mars; 9 juillet 2014

### Résolution adoptée

2115 (2013)

### Déclaration du Président

S/PRST/2014/10

### Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Résolution 50 (1948)      Création

(Un certain nombre d'observateurs militaires sont affectés à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban)

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Résolutions 425 (1978)      Création  
et 426 (1978)

Résolution 2115 (2013)      Mandat prorogé jusqu'au 31 août 2014

### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/457	31 juillet 2013	Résolution 1701 (2006)
S/2013/650	13 novembre 2013	Résolution 1701 (2006)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/130	26 février 2014	Résolution 1701 (2006)
S/2014/438	26 juin 2014	Résolution 1701 (2006)
S/2014/554	31 juillet 2014	Résolution 1701 (2006)
<b>Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014</b>		
S/2013/485	13 août 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2013/486	13 août 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2013/489	14 août 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2013/502	14 août 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2013/514	28 août 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2013/522	29 août 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2013/527	4 septembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2013/537	6 septembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2013/545	12 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2013/546	12 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2013/548	12 septembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2013/590	30 septembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2013/596	8 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël

S/2013/604	11 octobre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2013/626	23 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2013/658	4 novembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2013/693	25 novembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/713	25 novembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2013/745	16 décembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2013/780	30 décembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/11	30 décembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2014/18	9 janvier 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2014/25	14 janvier 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2014/70	27 janvier 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2014/86	7 février 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/155	24 février 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

S/2014/134	27 février 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2014/204	19 mars 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2014/216	24 mars 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/254	9 avril 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/284	9 avril 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2014/278	14 avril 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2014/294	16 avril 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2014/325	7 mai 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2014/326	8 mai 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2014/359	19 mai 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2014/366	19 mai 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2014/411	12 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/412	16 juin 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/482	24 juin 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban

S/2014/494	14 juillet 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/507	17 juillet 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2014/548	23 juillet 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban

### 3. Résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

#### Consultations plénières

24 octobre 2013; 6 mai 2014

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/612	16 octobre 2013	Résolution 1559 (2004)
S/2014/296	24 avril 2014	Résolution 1559 (2004)

### 4. Résolution 1595 (2005) du Conseil de sécurité

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/702	20 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/703	27 novembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

### 5. La situation au Moyen-Orient

#### Consultations plénières

15 août; 17 septembre; 25 octobre; 19 novembre; 16 décembre 2013; 25 février; 18 mars; 20 mai; 23 juin 2014

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/514	28 août 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/325	7 mai 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran

## 6. Autres questions concernant la situation au Moyen-Orient

### a) République arabe syrienne

#### Séances du Conseil

7038 (27 septembre 2013); 7039 (2 octobre 2013); 7049 (25 octobre 2013); 7116 (22 février 2014); 7180 (22 mai 2014); 7212 (26 juin 2014); 7216 (14 juillet 2014)

#### Consultations plénières

20 et 21 août; 16, 17 et 26 septembre; 10 et 25 octobre; 4, 5 et 19 novembre; 2, 4, 12 et 16 décembre 2013; 8 janvier; 6, 13 et 25 février; 5, 13, 18 et 28 mars; 17, 23 et 30 avril; 8 et 13 mai; 4 et 26 juin; 7 et 30 juillet 2014

#### Résolutions adoptées

2118 (2013); 2139 (2014); 2165 (2014)

#### Déclarations du Président

S/PRST/2013/15

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/208	24 mars 2014	Résolution 2139 (2014)
S/2014/295	23 avril 2014	Résolution 2139 (2014)
S/2014/365	22 mai 2014	Résolution 2139 (2014)
S/2014/427	20 juin 2014	Résolution 2139 (2014)
S/2014/525	23 juillet 2014	Résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014)

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/465	2 août 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France
S/2013/492	15 août 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Allemagne
S/2013/500	21 août 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Italie
S/2013/514	28 août 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël

S/2013/520	31 août 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/529	5 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/533	6 septembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/541	9 septembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela
S/2013/540	10 septembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba
S/2013/553	16 septembre 2013	Note du Secrétaire général
S/2013/563	19 septembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/564	19 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Danemark
S/2013/565	19 septembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie
S/2013/571	24 septembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Fédération de Russie
S/2013/573	24 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2013/580	27 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/591	7 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/595	7 octobre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jordanie
S/2013/603	11 octobre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

S/2013/608	13 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/609	16 octobre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/618	17 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2013/625	23 octobre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/628	24 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France
S/2013/629	28 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/643	4 novembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/644	4 novembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/645	4 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Hongrie
S/2013/667	14 novembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/686	22 novembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/690	25 novembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/693	25 novembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

S/2013/699	26 novembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/700	27 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/714	3 décembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/715	3 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2013/719	4 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Italie
S/2013/723	6 décembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/727	9 décembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/730	10 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/731	11 décembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/735	13 décembre 2013	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/739	16 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Allemagne
S/2013/742	16 décembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/762	24 décembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

S/2013/763	24 décembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/766	24 décembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/774	27 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/52	27 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/66	29 janvier 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/245	6 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/88	8 février 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/89	10 février 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/92	11 février 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Arabie saoudite
S/2014/102	13 février 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/108	14 février 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2014/133	27 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/182	13 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Pays-Bas

S/2014/195	17 mars 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/207	21 mars 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/209	22 mars 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/212	24 mars 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/217	25 mars 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/218	25 mars 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/220	26 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/223	26 mars 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/224	26 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Arabie saoudite
S/2014/232	28 mars 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/244	2 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France
S/2014/255	9 avril 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

S/2014/260	10 avril 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/269	11 avril 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Qatar
S/2014/274	11 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie
S/2014/271	14 avril 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/285	16 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Émirats arabes unis
S/2014/287	17 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2014/292	22 avril 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/300	25 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/304	28 avril 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/308	30 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Arabie saoudite
S/2014/309	30 avril 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/324	8 mai 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

S/2014/334	12 mai 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/361	19 mai 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Suisse
S/2014/362	21 mai 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Pays-Bas
S/2014/368	23 mai 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/370	23 mai 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France
S/2014/372	24 mai 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/378	27 mai 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/379	28 mai 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2014/386	2 juin 2014	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/389	3 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Qatar
S/2014/407	13 juin 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/426	18 juin 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/432	23 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France
S/2014/433	23 juin 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

S/2014/439	25 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Allemagne
S/2014/444	26 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/462	1 <sup>er</sup> juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Arabie saoudite
S/2014/484	10 juillet 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/505	16 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/533	25 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/547	29 juillet 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/559	31 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie

**b) Yémen**

**Séances du Conseil**

7037 (27 septembre 2013); 7119 (26 février 2014); 7175 (14 mai 2014)

**Consultations plénières**

27 novembre 2013; 28 janvier; 24 avril; 14 mai; 20 juin; 9 juillet 2014

**Résolutions adoptées**

2140 (2014)

**Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014**

S/2014/282	16 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/465	2 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

---

## Chapitre 2

### La situation à Chypre

#### Séances du Conseil

7106 (30 janvier 2014); 7229 (30 juillet 2014)

(voir également deuxième partie, chap. 22.A)

#### Consultations plénières

22 janvier; 11 février; 24 juillet 2014

#### Résolutions adoptées

2135 (2014); 2168 (2014)

#### Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Résolution 186 (1964)	Création
Résolution 2135 (2014)	Mandat prorogé jusqu'au 31 juillet 2014
Résolution 2168 (2014)	Mandat prorogé jusqu'au 31 janvier 2015

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/781	30 décembre 2013	Résolution 186 (1964) et résolutions ultérieures, notamment résolution 2114 (2013)
S/2014/461	9 juillet 2014	Résolution 186 (1964) et résolutions ultérieures, notamment résolution 2135 (2014)

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 juillet 2014

S/2013/468	2 août 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2013/494	16 août 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2013/518	29 août 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2013/539	10 septembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2013/551	10 septembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

S/2013/554	13 septembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2013/594	9 octobre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2013/617	17 octobre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2013/622	17 octobre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2013/634	29 octobre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2013/642	30 octobre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2013/662	12 novembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2013/664	13 novembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2013/672	14 novembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2013/697	25 novembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2013/720	5 décembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2013/724	6 décembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2013/738	13 décembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2013/772	26 décembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2014/19	9 janvier 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2014/39	20 janvier 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2014/56	27 janvier 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2014/71	30 janvier 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2014/77	31 janvier 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2014/114	18 février 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie

---

S/2014/119	20 février 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2014/169	7 mars 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2014/174	11 mars 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2014/215	21 mars 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2014/251	7 avril 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2014/272	14 avril 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2014/327	9 mai 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2014/328	7 mai 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/329	9 mai 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/352	15 mai 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2014/380	27 mai 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2014/406	12 juin 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2014/424	18 juin 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2014/527	23 juillet 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre

---

## Chapitre 3

### La situation concernant le Sahara occidental

#### Séances du Conseil

7162 (29 avril 2014)

(voir également deuxième partie, chap. 22.D)

#### Consultations plénières

30 octobre 2013; 17 avril 2014

#### Résolutions adoptées

2152 (2014)

#### Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Résolution 690 (1991)      Création

Résolution 2152 (2014)      Mandat prorogé jusqu'au 30 avril 2015

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/258	10 avril 2014	Résolution 2099 (2013)

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/507	22 août 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/508	26 août 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/754	19 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/785	30 décembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Maroc
S/2014/235	28 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Maroc
S/2014/322	6 mai 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/323	8 mai 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

---

## Chapitre 4

### Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

#### Séances du Conseil

7196 (11 juin 2014); 7228 (28 juillet 2014)

#### Résolutions adoptées

2167 (2014)

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/630	28 octobre 2013	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2013/786	30 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix
S/2014/384	1 <sup>er</sup> juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Fédération de Russie
S/2014/478	3 juillet 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Rwanda

---

## Chapitre 5

### La situation au Libéria

#### Séances du Conseil

7029 (10 septembre 2013); 7033 (18 septembre 2013); 7077 (10 décembre 2013);  
7145 (20 mars 2014)

(voir également deuxième partie, chap. 22.F et 31)

#### Consultations plénières

10 septembre; 5 décembre 2013; 20 mars; 16 juin 2014

#### Résolutions adoptées

2116 (2013); 2128 (2013)

#### Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission des Nations Unies au Libéria

Résolution 1509 (2003) Création

Résolution 2116 (2013) Mandat prorogé jusqu'au 30 septembre 2014

#### Rapports du Groupe d'experts sur le Libéria

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/683	19 novembre 2013	Résolution 2079 (2012)
S/2014/363	16 mai 2014	Résolution 2128 (2012)

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/479	12 août 2013	Résolution 2066 (2012)
S/2014/123	18 février 2014	Résolution 2116 (2013)

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/755	20 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria
S/2013/777	30 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/504	16 juillet 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

---

## Chapitre 6

### La situation en Somalie

#### Séances du Conseil

7030 (12 septembre 2013); 7054 (30 octobre 2013); 7056 (12 novembre 2013); 7061 (18 novembre 2013); 7078 (10 décembre 2013); 7127 (5 mars 2014); 7132 (11 mars 2014); 7181 (22 mai 2014); 7188 (29 mai 2014); 7191 (4 juin 2014)

#### Consultations plénières

12 septembre; 30 octobre; 11 et 26 novembre; 10 et 11 décembre 2013; 21 février; 11 mars; 22 mai 2014

#### Résolutions adoptées

2124 (2013); 2125 (2013); 2142 (2014); 2158 (2014)

#### Déclarations du Président

S/PRST/2014/9

#### Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

Résolution 2102 (2013) Création pour une période initiale de 12 mois

Résolution 2158 (2014) Mandat prorogé jusqu'au 29 mai 2015

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/521	3 septembre 2013	Résolution 2102 (2013)
S/2013/623	21 octobre 2013	Résolution 2077 (2012)
S/2013/709	2 décembre 2013	Résolution 2102 (2013)
S/2014/140	3 mars 2014	Résolution 2102 (2013)
S/2014/330	12 mai 2014	Résolution 2102 (2013)

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/495	16 août 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/606	14 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/611	14 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2013/620	18 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

S/2013/764	20 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/765	24 décembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/791	31 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée
S/2014/79	5 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/100	13 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/177	10 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009)
S/2014/239	1 <sup>er</sup> avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/243	3 avril 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/400	6 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria

---

## Chapitre 7

### Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie

#### A. La situation en Bosnie-Herzégovine

##### Séances du Conseil

7055 (12 novembre 2013); 7057 (12 novembre 2013); 7176 (15 mai 2014)

(voir également deuxième partie, chap. 8)

##### Résolutions adoptées

2123 (2013)

##### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/646	5 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/692	26 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/187	13 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/314	2 mai 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/531	25 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

#### B. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

##### Séances du Conseil

7026 (26 août 2013); 7064 (19 novembre 2013); 7108 (10 février 2014); 7183 (27 mai 2014)

(voir également deuxième partie, chap. 8)

##### Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Résolution 1244 (1999)      Création

##### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/631	28 octobre 2013	Résolution 1244 (1999)
S/2014/68	30 janvier 2014	Résolution 1244 (1999)

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/305	29 avril 2014	Résolution 1244 (1999)
<b>Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014</b>		
S/2013/572	25 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/737	13 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/113	19 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/165	8 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Serbie
S/2014/371	14 mai 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

### **C. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991**

#### **Séances du Conseil**

7088 (18 décembre 2013)

(voir également deuxième partie, chap. 8)

#### **Consultations plénières**

14 août 2013

#### **Résolutions adoptées**

2130 (2013)

#### **Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014**

S/2013/455	31 juillet 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/463	2 août 2013	Note du Secrétaire général
S/2013/678	18 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

S/2013/685	21 novembre 2013	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/351	16 mai 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

---

## Chapitre 8

### **Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991**

### **Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994**

#### **Séances du Conseil**

7073 (5 décembre 2013); 7192 (5 juin 2014)

(voir également deuxième partie, chap. 7)

#### **Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014**

S/2013/464	2 août 2013	Note du Secrétaire général
S/2013/679	18 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux
S/2013/794	31 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux
S/2014/350	16 mai 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

---

## Chapitre 9

### La question concernant Haïti

#### Séances du Conseil

7024 (28 août 2013); 7040 (10 octobre 2013); 7147 (24 mars 2014)

(voir également deuxième partie, chap. 22.H)

#### Résolutions adoptées

2119 (2013)

#### Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Résolution 1542 (2004)    Création

Résolution 2119 (2013)    Mandat prorogé jusqu'au 15 octobre 2014

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/493	19 août 2013	Résolution 2070 (2012)
S/2014/162	7 mars 2014	Résolution 2119 (2013)

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/776	28 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/175	7 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/176	11 mars 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

---

## Chapitre 10

### La situation au Burundi

#### Séances du Conseil

7104 (28 janvier 2014); 7110 (13 février 2014); 7174 (14 mai 2014)

(voir également deuxième partie, chap. 31)

#### Consultations plénières

28 janvier; 26 mars; 8 et 24 avril; 14 mai; 10 juillet 2014

#### Résolutions adoptées

2137 (2014)

#### Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Bureau des Nations Unies au Burundi

Résolution 1959 (2010)      Création

Résolution 2137 (2014)      Mandat prorogé jusqu'au 31 décembre 2014

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/36	20 janvier 2014	Résolution 2090 (2013)
S/2014/550	31 juillet 2014	Résolution 2137 (2014)

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2014/57	27 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix
S/2014/404	20 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix

---

## Chapitre 11

### La situation en Afghanistan

#### Séances du Conseil

7035 (19 septembre 2013); 7041 (10 octobre 2013); 7085 (17 décembre 2013); 7139 (17 mars 2014); 7208 (25 juin 2014)

#### Résolutions adoptées

2120 (2013); 2145 (2014)

#### Déclarations du Président

S/PRST/2014/11; S/PRST/2014/12

#### Missions politiques créées, en cours ou ayant pris fin

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Résolution 1401 (2002)   Création

Résolution 2145 (2014)   Mandat prorogé jusqu'au 17 mars 2015

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/535	6 septembre 2013	Résolution 67/16 de l'Assemblée générale et 2096 (2013) du Conseil de sécurité
S/2013/721	6 décembre 2013	Résolution 68/11 de l'Assemblée générale et 2096 (2013) du Conseil de sécurité
S/2014/163	7 mars 2014	Résolution 68/11 de l'Assemblée générale et 2096 (2013) du Conseil de sécurité
S/2014/420	18 juin 2014	Résolution 68/11 de l'Assemblée générale et 2145 (2014) du Conseil de sécurité

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/558	17 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/750	18 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/179	11 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

S/2014/256	9 avril 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2014/421	18 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

---

## Chapitre 12

### La situation en Sierra Leone

#### Séances du Conseil

7034 (18 septembre 2013); 7148 (26 mars 2014)

(voir également deuxième partie, chap. 31)

#### Consultations plénières

18 septembre 2013

#### Déclarations du Président

S/PRST/2014/6

#### Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

Résolution 1829 (2008)      Création

Résolution 2097 (2013)      Mandat venu à expiration le 31 mars 2014

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/547	12 septembre 2013	Résolutions 1886 (2009), 1941 (2010), 2005 (2011), 2065 (2012) et 2097 (2013)
S/2014/192	17 mars 2014	Résolutions 1886 (2009), 1941 (2010), 2005 (2011), 2065 (2012) et 2097 (2013)

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2014/211	24 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix
------------	--------------	--

---

## Chapitre 13

### La situation concernant la République démocratique du Congo

#### Séances du Conseil

7046 (21 octobre 2013); 7058 (14 novembre 2013); 7094 (13 janvier 2014); 7107 (30 janvier 2014); 7137 (14 mars 2014); 7150 (28 mars 2014)

(voir également deuxième partie, chap. 22.E et cinquième partie, chap. 8)

#### Consultations plénières

22 et 29 août; 12 septembre; 21, 25 et 28 octobre; 6 novembre; 11 décembre 2013; 13, 22 et 23 janvier; 21 février; 14 mars; 14 mai 2014

#### Résolutions adoptées

2136 (2014); 2147 (2014)

#### Déclarations du Président

S/PRST/2013/17

#### Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Résolution 1925 (2010)    Création

Résolution 2147 (2014)    Mandat prorogé jusqu'au 31 mars 2015

#### Rapports du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/42	22 janvier 2014	Résolution 2078 (2012)
S/2014/428	19 juin 2014	Résolution 2136 (2014)

#### Rapports du Secrétaire général

S/2013/569	24 septembre 2013	Résolution 2098 (2013)
S/2013/581	30 septembre 2013	Résolution 2098 (2013)
S/2013/757	17 décembre 2013	Résolution 2098 (2013)
S/2013/773	23 décembre 2013	Résolution 2098 (2013)
S/2014/153	5 mars 2014	Résolution 2098 (2013)
S/2014/157	5 mars 2014	Résolution 2098 (2013)
S/2014/450	30 juin 2014	Résolution 2147 (2014)

**Rapports sur les missions du Conseil de sécurité**

S/2014/341	13 mai 2014	Mission effectuée en République démocratique du Congo, au Rwanda, en Ouganda et en Éthiopie (notamment auprès de l'Union africaine) (3 au 9 octobre 2013)
------------	-------------	---

**Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014**

S/2013/512	23 août 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2013/517	29 août 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2013/530	4 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2013/534	6 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2013/579	27 septembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/611	14 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2013/633	28 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2013/648	5 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2013/670	14 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2013/740	13 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2013/747	13 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

S/2014/27	15 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2014/42	22 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Coordonnateur du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo
S/2014/61	28 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2014/183	13 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/400	6 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria
S/2014/428	19 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004)
S/2014/447	26 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda

---

## Chapitre 14

### La situation en République centrafricaine

#### Séances du Conseil

7017 (14 août 2013); 7042 (10 octobre 2013); 7069 (25 novembre 2013); 7072 (5 décembre 2013); 7092 (6 janvier 2014); 7098 (22 janvier 2014); 7103 (28 janvier 2014); 7114 (20 février 2014); 7128 (6 mars 2014); 7153 (10 avril 2014); 7206 (24 juin 2014); 7215 (11 juillet 2014)

(voir également deuxième partie, chap. 28 et 31)

#### Consultations plénières

14 août; 25 novembre; 9 décembre 2013; 6 et 22 janvier; 21 février; 6 mars; 11 juillet 2014

#### Résolutions adoptées

2121 (2013); 2127 (2013); 2134 (2014); 2149 (2014)

#### Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Résolution 2149 (2014)      Création pour une période initiale venant à expiration le 30 avril 2015

#### Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

S/PRST/2009/5      Création  
Résolution 2121 (2013)      Mandat renforcé et mis à jour  
Résolution 2134 (2014)      Mandat prorogé jusqu'au 31 janvier 2015  
Résolution 2149 (2014)      Fondu au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine à compter du 10 avril 2014

#### Rapports du Groupe d'experts sur la République centrafricaine

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/452	26 juin 2014	Résolution 2127 (2013)

#### Rapports du Secrétaire général

S/2013/470	5 août 2013	Résolution 2088 (2013)
S/2013/677	15 novembre 2013	Résolution 2121 (2013)

S/2013/787	31 décembre 2013	Résolutions 2088 (2013) et 2121 (2013)
S/2014/142	3 mars 2014	Résolution 2127 (2013)

**Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014**

S/2013/476	9 août 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/557	16 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/566	20 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/611	14 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2013/636	22 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/637	29 octobre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/687	22 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix
S/2013/696	26 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/43	20 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/44	22 janvier 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/34	27 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/83	7 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/98	13 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/99	13 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/111	19 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/117	20 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/45	25 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/151	4 mars 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Guinée
S/2014/172	11 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/228	24 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix
S/2014/250	7 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Tchad
S/2014/275	15 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/400	6 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria
S/2014/410	16 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/373	26 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/452	26 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine créé par la résolution 2127 (2013)
S/2014/497	11 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/498	15 juillet 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/544	24 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/545	28 juillet 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

---

## Chapitre 15

### Le sort des enfants en temps de conflit armé

#### Séances du Conseil

7129 (7 mars 2014)

#### Résolutions adoptées

2143 (2014)

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>	<i>Pays concerné</i>
S/2014/31	27 janvier 2014	Résolution 1612 (2005)	République arabe syrienne
S/2014/267	14 avril 2014	Résolutions 1612 (2005), 1882 (2009), 1960 (2010), 1998 (2011) et 2068 (2012)	Mali
S/2014/339	15 mai 2014	Résolution 2068 (2012)	
S/2014/453	30 juin 2014	Résolution 1612 (2005)	République démocratique du Congo

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/555	16 septembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/710	27 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé
S/2013/775	26 décembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/91	10 février 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liechtenstein
S/2014/144	1 <sup>er</sup> mars 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Luxembourg
S/2014/150	4 mars 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/245	6 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

---

## Chapitre 16

### La situation en Guinée-Bissau

#### Séances du Conseil

7070 (26 novembre 2013); 7074 (9 décembre 2013); 7121 (26 février 2014); 7177 (19 mai 2014); 7187 (29 mai 2014)

(voir également deuxième partie, chap. 31)

#### Consultations plénières

5 septembre; 26 novembre 2013; 26 février; 3 avril 2014

#### Résolutions adoptées

2157 (2014)

#### Déclarations du Président

S/PRST/2013/19

#### Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

Résolution 1876 (2009)      Création

Résolution 2157 (2014)      Mandat prorogé jusqu'au 30 novembre 2014

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/499	21 août 2013	Résolutions 2048 (2012) et 2103 (2013)
S/2013/680	19 novembre 2013	Résolutions 2048 (2012) et 2103 (2013)
S/2013/681	19 novembre 2013	Résolution 2103 (2013)
S/2014/105	14 février 2014	Résolutions 2048 (2012) et 2103 (2013)
S/2014/332	12 mai 2014	Résolutions 2048 (2012) et 2103 (2013)
S/2014/333	12 mai 2014	Résolution 2103 (2013)

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/510	26 août 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Mozambique
S/2013/779	27 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

S/2014/492	10 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/493	14 juillet 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/528	21 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/529	23 juillet 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

---

## Chapitre 17

### Protection des civils en période de conflit armé

#### Séances du Conseil

7019 (19 août 2013); 7109 (12 février 2014)

#### Déclarations du Président

S/PRST/2014/3

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/689	22 novembre 2013	S/PRST/2013/2

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/447	1 <sup>er</sup> août 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Argentine
S/2013/492	15 août 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Allemagne
S/2014/74	3 février 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Lituanie

---

## Chapitre 18

### Armes de petit calibre

#### Séances du Conseil

7036 (26 septembre 2013)

#### Résolutions adoptées

2117 (2013)

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/503	22 août 2013	S/PRST/2007/24

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/536	6 septembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Australie
------------	------------------	--

## Chapitre 19

### Les femmes et la paix et la sécurité

#### Séances du Conseil

7044 (18 octobre 2013); 7160 (25 avril 2014)

#### Résolutions adoptées

2122 (2013)

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/525	4 septembre 2013	S/PRST/2010/22 et S/PRST/2012/23
S/2014/181	13 mars 2013	Résolution 2106 (2013)

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/587	3 octobre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2013/618	17 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

---

## **Chapitre 20**

### **Exposé du Président de la Cour internationale de Justice**

**Séances du Conseil**

7051 (28 octobre 2013)

**Communiqués officiels**

S/PV.7051

## **Chapitre 21**

### **Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**

**Séances du Conseil**

7117 (24 février 2014)

---

## Chapitre 22

### **Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)**

#### **A. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre**

##### **Séances du Conseil**

7097 (21 janvier 2014); 7223 (23 juillet 2014)

(voir également deuxième partie, chap. 2)

##### **Communiqués officiels**

S/PV.7097; S/PV.7223

#### **B. Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement**

##### **Séances du Conseil**

7079 (10 décembre 2013); 7200 (17 juin 2014)

(voir également deuxième partie, chap. 1.B.1)

##### **Communiqués officiels**

S/PV.7079; S/PV.7200

#### **C. Force intérimaire des Nations Unies au Liban**

##### **Séances du Conseil**

7018 (14 août 2013)

(voir également deuxième partie, chap. 1.B.2)

##### **Communiqués officiels**

S/PV.7018

#### **D. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental**

##### **Séances du Conseil**

7156 (16 avril 2014)

(voir également deuxième partie, chap. 3)

**Communiqués officiels**

S/PV.7156

**E. Mission de l'Organisation des Nations Unies  
pour la stabilisation en République démocratique  
du Congo**

**Séances du Conseil**

7133 (12 mars 2014)

(voir également deuxième partie, chap. 13)

**Communiqués officiels**

S/PV.7133

**F. Mission des Nations Unies au Libéria**

**Séances du Conseil**

7021 (22 août 2013)

(voir également deuxième partie, chap. 5)

**Communiqués officiels**

S/PV.7021

**G. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire**

**Séances du Conseil**

7195 (9 juin 2014)

(voir également deuxième partie, chap. 25)

**Communiqués officiels**

S/PV.7195

**H. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti**

**Séances du Conseil**

7023 (26 août 2013); 7135 (14 mars 2014)

(voir également deuxième partie, chap. 9)

**Communiqués officiels**

S/PV.7023; S/PV.7135

## **I. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali**

### **Séances du Conseil**

7201 (17 juin 2014)

(voir également deuxième partie, chap. 41)

### **Communiqués officiels**

S/PV.7201

---

## Chapitre 23

### Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

#### Séances du Conseil

7086 (17 décembre 2013); 7101 (27 janvier 2014); 7198 (17 juin 2014);  
7226 (28 juillet 2014)

(voir également deuxième partie, chap. 24 et 29)

#### Résolutions adoptées

2129 (2013); 2133 (2014); 2160 (2014); 2161 (2014)

#### Déclarations du Président

S/PRST/2014/14

#### Rapports de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/467	2 août 2013	Résolution 2083 (2012)
S/2013/656	10 novembre 2013	Résolution 2082 (2012)
S/2014/41	22 janvier 2014	Résolution 2083 (2012)
S/2014/402	9 juin 2014	Résolution 2082 (2012)

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/467	2 août 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées
S/2013/529	5 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/532	5 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/533	6 septembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2013/656	10 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

S/2013/676	15 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/698	22 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées
S/2013/722	10 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste
S/2013/789	31 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)
S/2013/792	31 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées
S/2014/35	20 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2014/41	22 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées
S/2014/73	31 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Médiateur
S/2014/210	24 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/218	25 mars 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/226	26 mars 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran

S/2014/233	28 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste
S/2014/283	11 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)
S/2014/286	17 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Costa Rica, du Danemark, de la Finlande, du Liechtenstein, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse
S/2014/324	8 mai 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/400	6 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria
S/2014/402	9 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)
S/2014/433	23 juin 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/440	25 juin 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Iraq
S/2014/484	10 juillet 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/553	31 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Médiateur

---

## **Chapitre 24**

### **Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité**

#### **Séances du Conseil**

7071 (27 novembre 2013); 7076 (9 décembre 2013); 7184 (28 mai 2014)

---

## Chapitre 25

### La situation en Côte d'Ivoire

#### Séances du Conseil

7102 (27 janvier 2014); 7163 (29 avril 2014); 7197 (16 juin 2014); 7207 (25 juin 2014)

(voir également deuxième partie, chap. 22.G)

#### Consultations plénières

24 octobre 2013; 27 janvier; 24 avril 2014

#### Résolutions adoptées

2153 (2014); 2162 (2014)

#### Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Résolution 1528 (2004) Création

Résolution 2162 (2014) Mandat prorogé jusqu'au 30 juin 2015

#### Rapports du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/605	11 octobre 2013	Résolution 2101 (2013)
S/2014/266	14 avril 2014	Résolution 2101 (2013)

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/761	24 décembre 2013	Résolution 2112 (2013)
S/2014/342	15 mai 2014	Résolution 2112 (2013)

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/605	11 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire
S/2013/751	16 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

S/2014/266	14 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004)
S/2014/293	22 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire
S/2014/354	14 mai 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/355	16 mai 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/364	21 mai 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

---

## Chapitre 26

### Mission du Conseil de sécurité

#### Séances du Conseil

7045 (21 octobre 2013); 7120 (26 février 2014)

#### Consultations plénières

27 janvier 2014

#### Rapports sur les missions du Conseil de sécurité

S/2014/173	11 mars 2014	Mission au Mali (1 <sup>er</sup> au 3 février 2014)
S/2014/341	13 mai 2014	Mission effectuée en République démocratique du Congo, au Rwanda, en Ouganda et en Éthiopie (notamment auprès de l'Union africaine) (3 au 9 octobre 2013)

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/579	27 septembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/72	30 janvier 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

## Chapitre 27

### Promotion et renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales

#### Séances du Conseil

7113 (19 février 2014); 7115 (21 février 2014)

#### Déclarations du Président

S/PRST/2014/5

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2014/75	3 février 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Lituanie
-----------	----------------	--

---

## Chapitre 28

### Région de l'Afrique centrale

#### Séances du Conseil

7065 (20 novembre 2013); 7066 (25 novembre 2013); 7171 (12 mai 2014)

#### Déclarations du Président

S/PRST/2013/18; S/PRST/2014/8

#### Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

S/2010/457      Création

S/2014/104      Mandat prorogé jusqu'au 31 août 2015

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/671	14 novembre 2013	S/PRST/2013/6
S/2014/319	6 mai 2014	S/PRST/2013/18

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2014/103	10 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/104	13 février 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/306	25 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/307	29 avril 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/345	14 mai 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan

---

## Chapitre 29

### Non-prolifération des armes de destruction massive\*

#### Séances du Conseil

7169 (7 mai 2014)

#### Déclarations du Président

S/PRST/2014/7

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/561	18 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2013/769	24 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)
S/2014/76	3 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Allemagne
S/2014/217	25 mars 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/230	19 mars 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan
S/2014/313	2 mai 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République de Corée
S/2014/320	6 mai 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Canada
S/2014/369	22 mai 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)
S/2014/376	28 mai 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

---

\* La résolution 1540 (2004) a été adoptée au titre de ce point de l'ordre du jour.

---

## Chapitre 30

### Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud\*

#### Séances du Conseil

7022 (23 août 2013); 7048 (23 octobre 2013); 7062 (18 novembre 2013); 7067 (25 novembre 2013); 7080 (11 décembre 2013); 7091 (24 décembre 2013); 7100 (23 janvier 2014); 7111 (13 février 2014); 7141 (18 mars 2014); 7152 (3 avril 2014); 7159 (24 avril 2014); 7168 (2 mai 2014); 7172 (12 mai 2014); 7182 (27 mai 2014); 7186 (29 mai 2014); 7199 (17 juin 2014)

#### Consultations plénières

7 et 22 août; 5 et 18 septembre; 10, 16 et 23-25 octobre; 6, 11, 18 et 20 novembre; 5, 17, 20, 23 et 30 décembre 2013; 9 et 23 janvier; 11 février; 12 et 18 mars 2014

#### Résolutions adoptées

2126 (2013); 2132 (2013); 2138 (2014); 2148 (2014); 2155 (2014); 2156 (2014)

#### Déclarations du Président

S/PRST/2013/14

#### Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Résolution 1769 (2007) Création

Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Résolution 1990 (2011) Création

Résolution 2126 (2013) Mandat prorogé jusqu'au 31 mai 2014

Résolution 2156 (2014) Mandat prorogé jusqu'au 15 octobre 2014

Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Résolution 1996 (2011) Création

Résolution 2155 (2014) Mandat prorogé jusqu'au 30 novembre 2014

#### Rapports du Groupe d'experts sur le Soudan

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/87	7 février 2014	Résolution 2091 (2013)

#### Rapports du Secrétaire général

S/2013/577	27 septembre 2013	Résolution 2104 (2013)
------------	-------------------	------------------------

---

\* Conformément à la note du Président du Conseil de sécurité en date du 11 novembre 2013 (S/2013/657), la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan » s'intitule désormais « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

S/2013/607	14 octobre 2013	Résolution 2113 (2013)
S/2013/651	8 novembre 2013	Résolution 2109 (2013)
S/2013/706	27 novembre 2013	Résolution 2104 (2013)
S/2014/26	15 janvier 2014	Résolution 2113 (2013)
S/2014/87	7 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan
S/2014/126	25 février 2014	Résolution 2126 (2013)
S/2014/138	25 février 2014	Résolution 2113 (2013)
S/2014/158	6 mars 2014	Résolution 2109 (2013)
S/2014/279	15 avril 2014	Résolution 2113 (2013)
S/2014/336	13 mai 2014	Résolution 2126 (2013)
S/2014/515	22 juillet 2014	Résolution 2113 (2013)
S/2014/518	23 juillet 2014	Résolution 2156 (2014)
S/2014/537	25 juillet 2014	Résolution 2155 (2014)

**Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014**

S/2013/466	2 août 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2013/469	5 août 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2013/491	14 août 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2013/528	3 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2013/560	17 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2013/611	14 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2013/616	17 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

S/2013/627	24 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2013/657	11 novembre 2013	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2013/669	14 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2013/758	23 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/776	28 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/784	30 décembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/788	31 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan
S/2014/8	8 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/21	8 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2014/46	23 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan du Sud
S/2014/81	3 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2014/171	11 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2014/178	11 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2014/206	21 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/259	10 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2014/297	24 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/337	9 mai 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/338	14 mai 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/345	14 mai 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2014/356	19 mai 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan du Sud
S/2014/400	6 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria
S/2014/413	12 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/414	16 juin 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/500	16 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2014/516	18 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/517	22 juillet 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

---

## Chapitre 31

### Consolidation de la paix après les conflits

#### Séances du Conseil

7143 (19 mars 2014); 7217 (15 juillet 2014)

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/5	6 janvier 2014	

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/687	22 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix
S/2014/50	24 janvier 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/57	27 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix
S/2014/67	29 janvier 2014	Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa septième session
S/2014/211	24 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix
S/2014/228	24 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix
S/2014/404	20 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix

---

## Chapitre 32

### La situation concernant l'Iraq

#### Séances du Conseil

7068 (25 novembre 2013); 7093 (10 janvier 2014); 7149 (27 mars 2014); 7224 (23 juillet 2014); 7230 (30 juillet 2014)

#### Consultations plénières

25 novembre 2013; 9 janvier; 4 juin 2014

#### Résolutions adoptées

2169 (2014)

(voir également cinquième partie, chap. 3)

#### Déclarations du Président

S/PRST/2014/1

#### Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Résolution 1500 (2003) Création

Résolution 2169 (2014) Mandat prorogé jusqu'au 31 juillet 2015

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/661	13 novembre 2013	Résolution 2110 (2013)
S/2013/749	18 décembre 2013	Résolution 1956 (2010)
S/2014/190	14 mars 2014	Résolution 2110 (2013)
S/2014/221	26 mars 2014	Résolution 1958 (2010)
S/2014/422	18 juin 2014	Résolution 1956 (2010)
S/2014/485	11 juillet 2014	Résolution 2110 (2013)

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/559	13 septembre 2013	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Iraq
S/2014/440	25 juin 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Iraq
S/2014/457	30 juin 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Iraq

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

S/2014/535	30 juin 2014	Note du Secrétaire général
S/2014/481	8 juillet 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Iraq
S/2014/523	22 juillet 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Iraq
S/2014/538	31 juillet 2014	Note du Secrétaire général

---

## Chapitre 33

### Menaces contre la paix et la sécurité internationales

#### Séances du Conseil

7155 (16 avril 2014)

#### Résolutions adoptées

2150 (2014)

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2014/262	10 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Belgique
S/2014/265	11 avril 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/273	11 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Suisse

---

## Chapitre 34

### Non-prolifération

#### Séances du Conseil

7028 (5 septembre 2013); 7082 (12 décembre 2013); 7146 (20 mars 2014); 7193 (9 juin 2014); 7211 (25 juin 2014)

#### Résolutions adoptées

2159 (2014)

#### Rapports du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1929 (2010)

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/394	11 juin 2014	Résolution 2105 (2013)

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/513	28 août 2013	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2013/615	17 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/668	29 novembre 2013	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2013/783	27 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
S/2014/116	3 mars 2014	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2014/391	4 juin 2014	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2014/394	11 juin 2014	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2014/464	2 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

---

## Chapitre 35

### Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

#### Séances du Conseil

7016 (14 août 2013); 7087 (17 décembre 2013); 7213 (8 juillet 2014)

#### Déclarations du Président

S/PRST/2013/13

#### Consultations plénières

17 décembre 2013

#### Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

S/2001/1129 Création

S/2013/759 Mandat prorogé jusqu'au 31 décembre 2016

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/732	11 décembre 2013	S/2010/661
S/2014/442	26 juin 2014	S/2013/759

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/456	31 juillet 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par les représentants du Bénin et du Cameroun
S/2013/753	19 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/759	23 décembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/51	24 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

---

## Chapitre 36

### **Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée**

#### **Séances du Conseil**

7126 (5 mars 2014)

#### **Consultations plénières**

7 août; 11 novembre 2013; 20 février; 20 mai 2014

#### **Résolutions adoptées**

2141 (2014)

#### **Rapports du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009)**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/147	6 mars 2014	Résolution 2094 (2013)

#### **Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014**

S/2013/488	13 août 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique populaire lao
S/2013/756	20 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)
S/2014/37	20 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2014/53	26 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2014/84	7 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2014/147	6 mars 2014	Note du Président du Conseil de sécurité

S/2014/159	7 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2014/194	15 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2014/237	31 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2014/248	4 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/253	8 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)
S/2014/360	20 mai 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2014/512	21 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée

---

## Chapitre 37

### Maintien de la paix et de la sécurité internationales

#### A. Questions d'ordre général

##### Séances du Conseil

7170 (8 mai 2014)

##### Résolutions adoptées

2154 (2014)

#### B. La guerre, ses enseignements et la quête de la paix permanente

##### Séances du Conseil

7105 (29 janvier 2014)

##### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2014/30	14 janvier 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Jordanie
-----------	-----------------	--

#### C. Réforme du secteur de la sécurité : obstacles et possibilités

##### Séances du Conseil

7161 (28 avril 2014)

##### Résolutions adoptées

2151 (2014)

##### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
-------------	-------------	---------------------------

S/2013/480	13 août 2013	S/PRST/2011/19
------------	--------------	----------------

##### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2014/238	1 <sup>er</sup> avril 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Nigéria
------------	----------------------------	--

S/2014/240	1 <sup>er</sup> avril 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Slovaquie
------------	----------------------------	---

S/2014/472	3 juillet 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Slovaquie
------------	----------------	---

---

## Chapitre 38

### Paix et sécurité en Afrique

#### A. Questions d'ordre général

##### Séances du Conseil

7060 (15 novembre 2013); 7081 (12 décembre 2013)

##### Consultations plénières

12 novembre 2013

##### Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Résolution 64/288 de l'Assemblée générale Création

##### Rapports sur les missions du Conseil de sécurité

S/2014/341	13 mai 2014	Mission effectuée en République démocratique du Congo, au Rwanda, en Ouganda et en Éthiopie (notamment auprès de l'Union africaine) (3 au 9 octobre 2013)
------------	-------------	---

##### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/475	1 <sup>er</sup> août 2013	Résolution 65/278 de l'Assemblée générale
S/2014/9	9 janvier 2014	S/PRST/2013/5

##### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/456	31 juillet 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par les représentants du Bénin et du Cameroun
S/2013/611	14 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2013/624	21 octobre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Kenya
S/2013/639	31 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'Union africaine
S/2013/694	19 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2013/695	26 novembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/778	30 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique
S/2014/400	6 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria

## **B. Région du Sahel**

### **Séances du Conseil**

7081 (12 décembre 2013); 7090 (18 décembre 2013); 7203 (19 juin 2014)

### **Déclarations du Président**

S/PRST/2013/20; SPRST/2013/22

### **Rapports du Secrétaire général**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/397	6 juin 2014	Résolution 2056 (2012) et S/PRST/2013/10

### **Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014**

S/2013/611	14 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2013/707	26 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Maroc
S/2013/728	5 décembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la France
S/2013/748	16 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/51	24 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/310	28 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/311	30 avril 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/390	4 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

---

## Chapitre 39

### **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

#### **Séances du Conseil**

7015 (6 août 2013); 7050 (28 octobre 2013); 7112 (14 février 2014)

#### **Déclarations du Président**

S/PRST/2013/12; S/PRST/2013/16; S/PRST/2014/4

#### **Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014**

S/2013/446	1 <sup>er</sup> août 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Argentine
S/2013/588	3 octobre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2013/611	14 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2014/400	6 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria

---

## Chapitre 40

### La situation en Libye

#### Séances du Conseil

7031 (16 septembre 2013); 7059 (14 novembre 2013); 7075 (9 décembre 2013); 7083 (16 décembre 2013); 7130 (10 mars 2014); 7136 (14 mars 2014); 7142 (19 mars 2014); 7173 (13 mai 2014); 7194 (9 juin 2014); 7218 (17 juillet 2014)

#### Consultations plénières

16 septembre; 4 et 26 novembre; 9 décembre 2013; 10 et 13 mars; 9 juin 2014

#### Résolutions adoptées

2144 (2014); 2146 (2014)

#### Déclarations du Président

S/PRST/2013/21

#### Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Résolution 2009 (2011) Création

Résolution 2144 (2014) Mandat prorogé jusqu'au 13 mars 2015

#### Rapports du Groupe d'experts sur la Libye

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/106	19 février 2014	Résolution 2095 (2013)

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/516	5 septembre 2013	Résolution 2095 (2013)
S/2014/131	26 février 2014	Résolution 2095 (2013)

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/602	11 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/649	6 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/655	6 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Libye
S/2013/704	21 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

---

S/2013/707	26 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Maroc
S/2013/705	27 novembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/790	31 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye
S/2014/106	19 février 2014	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2014/197	17 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/203	19 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/288	17 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/417	17 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des États-Unis d'Amérique

---

## Chapitre 41

### La situation au Mali

#### Séances du Conseil

7043 (16 octobre 2013); 7095 (16 janvier 2014); 7099 (23 janvier 2014); 7158 (23 avril 2014); 7179 (20 mai 2014); 7202 (18 juin 2014); 7210 (25 juin 2014); 7227 (28 juillet 2014)

(voir également deuxième partie, chap. 22.I)

#### Consultations plénières

16 octobre; 10 décembre 2013; 16 janvier; 20, 21 et 28 mai 2014

#### Résolutions adoptées

2164 (2014)

#### Déclarations du Président

S/PRST/2014/2; S/PRST/2014/15

#### Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Résolution 2100 (2013) Création

Résolution 2164 (2014) Mandat prorogé jusqu'au 30 juin 2015

#### Rapports sur les missions du Conseil de sécurité

S/2014/173 11 mars 2014 Mission au Mali (1<sup>er</sup> au 3 février 2014)

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/582	1 <sup>er</sup> octobre 2013	Résolution 2100 (2013)
S/2014/1	2 janvier 2014	Résolution 2100 (2013)
S/2014/229	28 mars 2014	Résolution 2100 (2013)
S/2014/403	9 juin 2014	Résolution 2100 (2013)

#### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2013/586	2 octobre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Mali
S/2013/621	18 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

---

S/2013/674	15 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/12	9 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/72	30 janvier 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/241	2 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/399	6 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/400	6 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria
S/2014/419	17 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Algérie
S/2014/469	3 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

---

## Chapitre 42

### Questions relatives à l'Ukraine

#### A. Lettre datée du 28 février 2014 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies\*

##### Séances du Conseil

7123 (28 février 2014); 7124 (1<sup>er</sup> mars 2014); 7125 (3 mars 2014); 7131 (10 mars 2014); 7134 (13 mars 2014); 7138 (15 mars 2014); 7144 (19 mars 2014); 7157 (16 avril 2014); 7165 (29 avril 2014); 7185 (28 mai 2014); 7205 (24 juin 2014); 7219 (18 juillet 2014); 7221 (21 juillet 2014)

##### Consultations plénières

28 février; 1<sup>er</sup>, 6 et 13 mars 2014

##### Résolutions adoptées

2166 (2014)

##### Communiqués officiels

S/PV.7123; S/PV.7131

##### Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014

S/2014/121	23 février 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2014/122	24 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2014/132	26 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2014/136	28 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2014/139	1 <sup>er</sup> mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2014/146	3 mars 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2014/152	4 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2014/164	7 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine

---

\* S/2014/136.

S/2014/166	9 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2014/170	10 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2014/186	13 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2014/193	15 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2014/196	17 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2014/202	19 mars 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2014/264	13 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Fédération de Russie
S/2014/331	12 mai 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2014/340	14 mai 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2014/431	20 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2014/460	1 <sup>er</sup> juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine

**B. Lettre datée du 13 avril 2014 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies\***

**Séances du Conseil**

7154 (13 avril 2014); 7167 (2 mai 2014)

**Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014**

S/2014/264	13 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Fédération de Russie
S/2014/331	12 mai 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie

\* S/2014/264.

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014)**

---

S/2014/340	14 mai 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2014/431	20 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2014/460	1 <sup>er</sup> juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine

---

## **Partie III**

### **Autres questions examinées par le Conseil de sécurité**

#### **Chapitre 1**

##### **Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale**

###### **Séances du Conseil**

7053 (30 octobre 2013)

###### **Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014**

S/2013/635      30 octobre 2013      Note du Président du Conseil de sécurité

#### **Chapitre 2**

##### **Questions concernant la documentation, les méthodes de travail et la procédure du Conseil de sécurité**

###### **A. Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507)**

###### **Séances du Conseil**

7027 (29 août 2013); 7052 (29 octobre 2013); 7122 (27 février 2014); 7151 (31 mars 2014); 7166 (30 avril 2014); 7189 (29 mai 2014); 7231 (30 juillet 2014)

###### **Consultations plénières**

18 mars 2014

###### **Communiqués officiels**

S/PV.7027; S/PV.7122; S/PV.7151; S/PV.7166; S/PV.7189

###### **Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014**

S/2013/515	28 août 2013	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2013/568	19 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Suisse
S/2013/613	16 octobre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2013/630	28 octobre 2013	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2014/109	18 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Luxembourg
S/2014/268	14 avril 2014	Note du Président du Conseil de sécurité

S/2014/312	30 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Suisse
S/2014/393	5 juin 2014	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2014/508	18 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Suisse
S/2014/526	22 juillet 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Rwanda

## **B. Questions générales**

### **Communications reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014**

S/2013/10/ Add.31 à 52	5 août-30 décembre 2013	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen
S/2013/657	11 novembre 2013	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2014/2 et Add.1 et Rev.1 et 2	2 janvier, 25 mars et 24 avril 2014	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2014/4	2 janvier 2014	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant du Pakistan
S/2014/10 et Add.1 à 31	2 janvier-4 août 2014	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen
S/2014/15	7 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Cuba
S/2014/13	8 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2014/29	16 janvier 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/32	17 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Tunisie
S/2014/48	24 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie

S/2014/78	3 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2014/90	10 février 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Émirats arabes unis
S/2014/120	18 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Australie
S/2014/127	25 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Finlande
S/2014/141	28 février 2014	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la République islamique d'Iran
S/2014/213	21 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Finlande



---

## **Partie IV**

### **Comité d'état-major**

#### **Travaux du Comité d'état-major**

Au cours de la période considérée, le Comité d'état-major, créé en application de l'Article 47 de la Charte des Nations Unies, s'est réuni conformément à son projet de règlement intérieur révisé. Le Comité a tenu 26 réunions au total, auxquelles ont participé à chaque fois des représentants du Département des opérations de maintien de la paix et des représentants des forces armées des membres élus du Conseil de sécurité. Certaines réunions ont porté sur plus d'un sujet. Vingt-deux réunions ont été spécialement axées sur les missions de maintien de la paix actuelles des Nations Unies : 1 sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, 2 sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, 1 sur la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, 3 sur la Mission des Nations Unies au Libéria, 2 sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, 3 sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, 1 sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, 4 sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, 2 sur la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, 2 sur la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et 1 sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Trois réunions ont été consacrées à l'évaluation et à la planification des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine et des Nations Unies en République centrafricaine. Une réunion a porté sur la Mission de l'Union africaine en Somalie. Lors d'une réunion, le Comité a examiné l'utilisation et l'évaluation des systèmes de drones dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Une réunion a été consacrée aux projections d'études des capacités militaires pour 2014 au Bureau des affaires militaires du Département des opérations de maintien de la paix. Le Comité a consacré une réunion à étudier un examen effectué en 2013 des activités et priorités du Bureau des affaires militaires prévues pour 2014.

Le Comité est resté prêt à assumer les fonctions qui lui sont attribuées aux termes de l'Article 47 de la Charte.



---

## **Partie V**

### **Questions portées à l'attention du Conseil de sécurité mais que celui-ci n'a pas examinées en séance au cours de la période considérée**

#### **Chapitre 1**

##### **Communications concernant la question Inde-Pakistan**

S/2014/63	28 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/64	29 janvier 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/458	26 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/459	30 juin 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

#### **Chapitre 2**

##### **Communications concernant la question des îles de la Grande-Tumb, de la Petite-Tumb et d'Abou Moussa**

S/2013/538	10 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2014/143	28 février 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2014/291	21 avril 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Émirats arabes unis
S/2014/496	16 juillet 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Émirats arabes unis
S/2014/549	25 juillet 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran

### Chapitre 3

#### **Communications concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït et rapports du Secrétaire général**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2013/654	11 novembre 2013	Premier rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2107 (2013)
S/2013/726	22 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies
S/2014/191	14 mars 2014	Deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2107 (2013)
S/2014/344	15 mai 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies
S/2014/480	8 juillet 2014	Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2107 (2013)

### Chapitre 4

#### **Communications concernant la situation dans le Haut-Karabakh et les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan**

S/2013/478	12 août 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2013/490	14 août 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2013/496	15 août 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2013/497	16 août 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2013/501	16 août 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2013/506	21 août 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2013/519	30 août 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie

**Questions portées à l'attention du Conseil de sécurité  
mais que celui-ci n'a pas examinées en séance  
au cours de la période considérée**

---

S/2013/526	30 août 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2013/543	11 septembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2013/552	13 septembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2013/589	3 octobre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2013/610	15 octobre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2013/640	31 octobre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2013/647	1 <sup>er</sup> novembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2013/684	20 novembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2013/718	3 décembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2013/733	10 décembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2014/20	10 janvier 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2014/22	13 janvier 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2014/24	13 janvier 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2014/94	12 février 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2014/110	18 février 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2014/124	24 février 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2014/168	10 mars 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2014/198	17 mars 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2014/249	3 avril 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan

S/2014/261	9 avril 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2014/277	15 avril 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2014/298	24 avril 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2014/315	2 mai 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2014/383	26 mai 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2014/398	5 juin 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2014/466	30 juin 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2014/467	2 juillet 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2014/470	7 juillet 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan

## **Chapitre 5**

### **Communications concernant la situation en Géorgie**

S/2013/473	7 août 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2013/562	19 septembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2013/574	26 septembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2013/659	12 novembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2013/734	13 décembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie

S/2013/768	25 décembre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2014/40	22 janvier 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2014/101	11 février 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2014/129	25 février 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2014/167	6 mars 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2014/231	28 mars 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2014/441	26 juin 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie

## **Chapitre 6**

### **Communications concernant les relations entre le Cameroun et le Nigéria**

S/2014/6	3 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/7	8 janvier 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

## Chapitre 7

### **Communications concernant le Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994**

S/2013/460	2 août 2013	Note du Secrétaire général transmettant le dix-huitième rapport annuel du Tribunal pénal international pour le Rwanda
S/2013/471	6 août 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/474	9 août 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/550	11 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/663	13 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda
S/2014/343	15 mai 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda

## Chapitre 8

### **Communications concernant la situation dans la région des Grands Lacs**

S/2013/611	14 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2014/225	26 mars 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Angola
S/2014/502	14 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/503	16 juillet 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

## Chapitre 9

### **Communications concernant la non-prolifération des armes de destruction massive**

S/2013/561	18 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2014/95	11 février 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan

## Chapitre 10

### **Rapport du Secrétaire général concernant la responsabilité de protéger**

S/2014/449	11 juillet 2014	Rapport du Secrétaire général intitulé « Nous acquitter de notre responsabilité collective : assistance internationale et responsabilité de protéger »
------------	-----------------	--

## Chapitre 11

### **Communication concernant le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale**

S/2013/675	5 novembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Rwanda
------------	-----------------	---

## Chapitre 12

### **Communications concernant le Conseil des droits de l'homme**

S/2014/276	14 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Australie, de la France et des États-Unis d'Amérique
S/2014/501	17 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Australie, de la France et des États-Unis d'Amérique

### Chapitre 13

#### Communications concernant la Cour pénale internationale

S/2014/297	24 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
------------	---------------	---

### Chapitre 14

#### Communication concernant la Communauté des Caraïbes

S/2013/472	6 août 2013	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
------------	-------------	--

### Chapitre 15

#### Communication concernant l'Organisation du Traité de sécurité collective

S/2013/583	26 septembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
------------	-------------------	--

### Chapitre 16

#### Communications concernant la Ligue des États arabes

S/2013/561	18 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
------------	-------------------	--

S/2014/108	14 février 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
------------	-----------------	---

S/2014/387	23 mai 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par l'observateur de l'État de Palestine
------------	-------------	--

### Chapitre 17

#### Communication concernant l'Organisation de la coopération islamique

S/2014/49	23 janvier 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Maroc
-----------	-----------------	--

## Chapitre 18

### Communications concernant les relations entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée

S/2014/321	7 mai 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2014/451	27 juin 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République populaire démocratique de Corée

## Chapitre 19

### Communications concernant les relations entre El Salvador et le Honduras

S/2013/523	2 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Honduras
S/2013/688	20 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Honduras
S/2014/234	28 mars 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Honduras
S/2014/357	19 mai 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Honduras

## Chapitre 20

### Communication concernant les relations entre la République islamique d'Iran et Israël

S/2014/325	9 mai 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
------------	------------	---

## Chapitre 21

### Communication d'Israël

S/2013/592	7 octobre 2013	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
------------	----------------	---

## Chapitre 22

### Communication concernant le Nigéria

S/2014/425	19 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants du Nigéria et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
------------	--------------	--

## Chapitre 23

### Communication concernant l'accident survenu au cours du vol MH17 de Malaysia Airlines

S/2014/524	22 juillet 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
------------	-----------------	--

---

## Partie VI

# Travaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

### Chapitre 1

#### Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies

La Commission d'indemnisation des Nations Unies est chargée de statuer sur les demandes en indemnité formées à raison des pertes et dommages subis par suite de l'invasion et de l'occupation illicites du Koweït par l'Iraq du 2 août 1990 au 2 mars 1991. Les indemnités versées proviennent du Fonds d'indemnisation des Nations Unies, qui est alimenté par un pourcentage prélevé sur le produit des exportations de pétrole et de produits pétroliers iraqiens. Ce pourcentage est actuellement de 5 % conformément au paragraphe 21 de la résolution 1483 (2003) du Conseil et aux résolutions ultérieures, la plus récente étant la résolution 1956 (2010), qui prévoit aussi que 5 % de la valeur de tout paiement non monétaire au titre du pétrole, des produits pétroliers et du gaz naturel aux prestataires de services seront versés au Fonds d'indemnisation.

Pendant la période considérée, le Conseil d'administration de la Commission a tenu deux sessions ordinaires – la soixante-seizième du 19 au 21 novembre 2013 et la soixante-dix-septième les 29 et 30 avril 2014 – et plusieurs séances informelles, au cours desquelles il a examiné diverses questions liées aux activités de la Commission et la question du paiement des indemnités accordées aux requérants dont la demande est accueillie. La Commission, secondée par un secrétariat restreint, a axé ses travaux sur les dispositions visant à garantir que 5 % des recettes pétrolières iraqiennes continuent d'être versées au Fonds d'indemnisation, sur le paiement des indemnités qu'il reste à verser et sur la réduction progressive des activités du Programme de suivi des indemnités allouées pour des projets relatifs à l'environnement.

L'objectif du Programme était de contrôler l'utilisation des indemnités (4,3 milliards de dollars) que la Commission avait allouées à quatre gouvernements (Arabie saoudite, Jordanie, Koweït et République islamique d'Iran), au titre de réclamations de la catégorie F4, pour financer des projets de dépollution et de remise en état exécutés par ces

gouvernements. Il convient de rappeler qu'à sa soixante-quinzième session, en mai 2013, le Conseil d'administration a adopté la décision 270 (2013), dans laquelle il a déclaré que le mandat du Programme est considéré comme accompli à l'égard de la République islamique d'Iran, dont les projets avaient été achevés, et de l'Arabie saoudite. À sa soixante-seizième session, le Conseil a adopté la décision 271 (2013), dans laquelle il a déclaré que le mandat du Programme est également considéré comme accompli à l'égard de la Jordanie et du Koweït et que, de ce fait, le Programme est achevé. Les Gouvernements jordanien, koweïtien et saoudien, qui ont tous des projets en cours, ont donné par écrit l'assurance au Conseil d'administration qu'ils continuaient d'utiliser les indemnités pour mener à bien leurs projets respectifs. Avec la clôture du Programme, des fonds d'un montant d'environ 1,07 milliard de dollars, y compris les intérêts courus, qui avaient été bloqués sur instruction du Conseil d'administration, ont été débloqués au cours de la période considérée.

Le Conseil d'administration est resté saisi de la question des dispositions garantissant l'abondement du Fonds d'indemnisation. De son côté, le secrétariat de la Commission a continué de se tenir régulièrement avec le Comité iraqien d'experts financiers, organe chargé de surveiller le contrôle, la déclaration et l'utilisation des recettes provenant de l'exportation du pétrole iraqien. Le Conseil d'administration s'est dit satisfait que 5 % des recettes pétrolières iraqiennes et l'équivalent de 5 % de la valeur des paiements non monétaires continuent d'être versées au Fonds d'indemnisation.

Pendant la période considérée, la Commission a effectué quatre versements trimestriels, conformément à la décision 267 (2009), pour un montant total d'environ 4,45 milliards de dollars, qui correspond au montant de l'indemnité qu'il reste à payer au titre d'une demande formée par le Gouvernement koweïtien au nom de la Kuwait Petroleum Corporation. Accordée à raison des pertes de production et de chiffre d'affaires consécutives aux dommages causés aux champs de pétrole koweïtiens, cette indemnité, d'un montant d'environ 14,7 milliards de dollars, est la plus importante jamais allouée par le Conseil d'administration.

Au total, la Commission a alloué un montant d'environ 52,4 milliards de dollars d'indemnité aux particuliers, sociétés et gouvernements requérants. Au 31 juillet 2014, elle avait mis à la disposition des gouvernements et des organisations internationales un montant de 46,7 milliards de dollars pour indemniser les requérants dont la réclamation avait abouti, ce qui laissait un solde de 5,7 milliards de dollars à régler. Compte tenu du niveau des ressources mises à la disposition du Fonds et d'après les dernières projections, ce solde devrait être réglé dans sa totalité en 2015.

## **Chapitre 2**

### **Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée**

Le Comité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée a été chargé par le Conseil de sécurité de surveiller l'application de l'embargo sur les armes imposé à la Somalie par la résolution 733 (1992), modifiée ultérieurement par les résolutions 1356 (2001), 1425 (2002), 1725 (2006), 1744 (2007), 1772 (2007), 1846 (2008), 1851 (2008), 2060 (2012), 2093 (2013), 2111 (2013) et 2142 (2014).

En application du paragraphe 11 de la résolution 1844 (2008), le Comité est également chargé de désigner, conformément aux critères énoncés dans cette résolution et les résolutions ultérieures, les personnes et entités visées par l'interdiction de voyager, le gel des avoirs ou l'embargo sur les armes ciblé, imposés respectivement aux paragraphes 1, 3 et 7 de ladite résolution, et de veiller à l'application de ces mesures. Dans sa résolution 2002 (2011), le Conseil a ajouté le recrutement et l'emploi d'enfants, ainsi que le fait de cibler des civils, y compris des femmes et des enfants, aux critères servant à désigner les personnes et entités visées par les mesures ciblées imposées par la résolution 1844 (2008). Par sa résolution 2036 (2012), il a interdit l'importation directe ou indirecte de charbon de bois de Somalie, que celui-ci provienne ou non de ce pays.

Par sa résolution 2093 (2013), le Conseil a décidé de lever partiellement l'embargo sur les armes pour une période de 12 mois aux fins du renforcement des capacités des forces de sécurité du Gouvernement fédéral somalien. Il a prié ce dernier de lui faire

rapport et élargi le mandat du Groupe de contrôle. Le Conseil a également décidé que l'embargo sur les armes imposé à la Somalie ne s'appliquerait pas aux partenaires stratégiques de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et de l'ONU.

Par sa résolution 2111 (2013), le Conseil a décidé d'aménager des dérogations à l'embargo sur les armes au profit de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et de la Mission de formation de l'Union européenne en Somalie. Il a également décidé de proroger jusqu'au 25 octobre 2014 la dérogation aux mesures de gel des avoirs imposées dans la résolution 1844 (2008) pour permettre la livraison de l'aide humanitaire dont la Somalie avait besoin. Il a par ailleurs prié le Coordonnateur des secours d'urgence de lui faire rapport avant le 20 mars 2014 et de nouveau avant le 20 septembre 2014.

Dans sa résolution 2142 (2014), le Conseil a reconduit jusqu'au 25 octobre 2014 la levée partielle de l'embargo sur les armes destinées au renforcement des forces de sécurité du Gouvernement fédéral somalien. Il a également amélioré les procédures de notification au titre des dérogations à l'embargo sur les armes et imposé au Gouvernement de nouvelles obligations en matière de présentation de rapports. Il a demandé au Secrétaire général de formuler des propositions et des recommandations concernant l'assistance technique que l'Organisation des Nations Unies et d'autres entités pourraient apporter au Gouvernement fédéral somalien pour lui permettre : a) de s'acquitter de ses nouvelles obligations et b) d'être mieux à même de pourvoir en toute sûreté et transparence à l'entreposage, à la distribution et à la gestion des armes et du matériel militaire, y compris d'exercer toutes les activités de contrôle et de vérification. Ces recommandations figurent dans une lettre datée du 3 avril 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/243).

En ce qui concerne l'Érythrée, le Conseil de sécurité a, dans sa résolution 1097 (2009), imposé un embargo sur les exportations et importations d'armes, une interdiction de voyager et un gel des avoirs. Par sa résolution 2023 (2011), il a décidé d'étendre les mesures de sanctions à la taxe de la diaspora, au secteur minier et aux services financiers. Dans sa résolution 2060 (2012), il a autorisé des dérogations à l'embargo sur les armes imposé à l'Érythrée.

Le Comité est épaulé par un groupe de contrôle, dont le mandat a été prorogé au paragraphe 27 de la résolution 2111 (2013) du Conseil.

En 2013, le Bureau du Comité était composé de M. Kim Sook (République de Corée), Président, et des représentants du Pakistan et du Togo, Vice-Présidents. En 2014, la présidence a été assurée par M. Oh Joon (République de Corée) et la vice-présidence, par les représentants de la Jordanie et du Tchad.

Pendant la période considérée, le Comité a reçu des États Membres un rapport sur la mise en œuvre des mesures imposées par la résolution 2036 (2012) et deux rapports sur la mise en œuvre des mesures imposées par la résolution 2111 (2013). Au cours de cette même période, le Comité s'est réuni à six reprises dans le cadre de consultations informelles. Il a reçu sept notifications au titre du paragraphe 11 a) de la résolution 2111 (2013) et a pris une décision négative au sujet de l'une d'entre elles. Le Comité a également reçu 14 notifications au titre du paragraphe 10 g) de la résolution 2111 (2013), 1 au titre du paragraphe 14 et 7 au titre du paragraphe 15 de cette résolution. Il a reçu 11 notifications au titre du paragraphe 3 de la résolution 2142 (2014) et 4 au titre du paragraphe 4 de cette résolution. Il a également reçu et approuvé deux demandes de dérogation à l'interdiction de voyager imposée au paragraphe 1 de la résolution 1844 (2008).

Au cours des consultations tenues le 13 septembre 2013, le Comité a rencontré les nouveaux experts du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée ainsi que son coordonnateur. Il a entendu des exposés au cours desquels le Groupe de contrôle et le Programme des Nations Unies pour l'environnement ont proposé diverses formules pour la mise en œuvre de l'interdiction visant le charbon de bois. Le 13 novembre, le Coordonnateur du Groupe de contrôle a rendu compte au Comité de la visite qu'il avait effectuée dans les Émirats arabes unis pour aborder cette question. Les membres du Comité ont également tenu un débat sur la notice d'aide à l'application de l'interdiction visant le charbon de bois, qui a été adoptée le 7 mai 2014, diffusée dans un communiqué de presse et affichée sur le site Web du Comité. Cette notice a pour objet d'aider les États Membres, le Gouvernement fédéral somalien et l'AMISOM à appliquer l'interdiction visant les exportations et les importations de charbon de bois somalien. Elle contient des informations détaillées sur les obligations énoncées à ce sujet par le Conseil de sécurité et sur les

divers moyens d'appliquer cette interdiction. Elle fournit des directives aux États Membres soupçonnant que des navires en haute mer transportent du charbon de bois provenant de la Somalie et sur des questions ayant trait au contrôle et à la sécurité ainsi que sur les aspects économiques.

Au cours des consultations informelles tenues le 10 janvier 2014, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, le Chef par intérim du Département de la sûreté et de la sécurité et le Coordonnateur du Groupe de contrôle (par visioconférence) ont rendu compte de la situation concernant la réinstallation de l'expert en armements du Groupe de contrôle.

Au cours de consultations informelles tenues le 21 février, le Comité a entendu un exposé du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur le rapport établi en application du paragraphe 23 de la résolution 2111 (2013) (S/2014/177), et un exposé du Groupe de contrôle en application du paragraphe 41 de la résolution 2093 (2013). Le 27 mars, le Comité a entendu l'exposé de mi-mandat présenté par le Coordonnateur du Groupe de contrôle en application du paragraphe 27 de la résolution 2111 (2013) et du paragraphe 13 l) de la résolution 2060 (2012). Au cours de consultations informelles tenues le 15 mai, le Comité s'est entretenu avec le Conseiller national pour les questions de sécurité auprès du Président de la Somalie de la mise en œuvre par le Gouvernement somalien des obligations énoncées dans la résolution 2142 (2014).

Le 27 novembre 2013 et le 25 mars 2014, le Comité a adopté des directives révisées pour la conduite de ses travaux et publié des communiqués de presse à ce sujet. Ces documents sont disponibles sur le site Web du Comité.

Lors de consultations tenues le 26 novembre 2013 et les 11 mars et 10 juillet 2014, le Président du Comité a informé le Conseil de sécurité des activités menées par le Comité pendant les 120 jours précédents, conformément à la résolution 1844 (2008).

Le 11 mars 2014, le Comité a approuvé une demande tendant à rayer Ali Ahmed Nur Jim'ale de la liste des personnes et entités visées par l'interdiction de voyager, le gel des avoirs et l'embargo sur les armes ciblé imposés dans la résolution 1844 (2008), et publié un communiqué de presse à ce sujet. INTERPOL a publié des notices spéciales pour 11 personnes inscrites sur la liste.

Le site Web du Comité peut être consulté à l'adresse suivante : [www.un.org/sc/committees/751/index.shtml](http://www.un.org/sc/committees/751/index.shtml).

### Chapitre 3

#### **Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991**

Au cours de la période considérée, le Tribunal a continué de s'employer activement à clore ses derniers procès en première instance et en appel. Il a rendu deux jugements en appel dans les affaires *Dorđević* et *Šainović et consorts*. À la fin de la période considérée, quatre procès en première instance et cinq en appel étaient en cours, 20 des 161 accusés faisant toujours l'objet d'actions en justice. Seize personnes étaient jugées en appel ou avaient obtenu une prorogation du délai pour déposer leur acte d'appel (ces prorogations ont été accordées car un jugement en première instance n'était pas encore traduit) et quatre personnes étaient jugées en première instance. Le Tribunal a également continué de définir et d'adopter des mesures pour achever rapidement ses travaux judiciaires, notamment les programmes de formation complémentaires à l'intention des rédacteurs juridiques, la gestion active du processus de traduction, l'affectation de nouvelles ressources à la traduction des textes essentiels et le suivi des progrès des procès en première instance et en appel.

Dans l'affaire *Šešelj*, à la suite du dessaisissement d'un juge en octobre 2013, il a été nommé un nouveau juge qui a signalé qu'il aurait besoin de temps, au moins jusqu'à la fin du mois de juin 2015, pour se familiariser avec le dossier. Le Président a déclaré qu'il ferait de son mieux pour rendre le jugement en première instance dès que possible une fois que le juge aurait achevé l'examen du dossier, tout en respectant les règles et garanties de procédure.

Depuis l'ouverture du procès *Hadžić* le 16 octobre 2012, plus aucune affaire ne se trouve au stade de la mise en état. Le Tribunal devrait achever ses travaux avec l'affaire *Prlić et consorts*, pour laquelle un jugement devrait être rendu en appel à la mi-2017. Pendant la période considérée, le Tribunal a accueilli deux nouveaux juges qui ont été affectés à la

Chambre d'appel et dont la présence contribuera à clore sans délai les affaires en cours.

Étant donné que plus aucun accusé n'est en fuite et que le Tribunal entame la dernière phase de ses travaux, le Bureau du Procureur se concentre désormais entièrement sur l'achèvement des derniers procès en première instance et en appel, tout en faisant face au problème de la réduction croissante des effectifs et du départ des fonctionnaires. Le concours quotidien apporté aux procès en première instance et en appel par les États de l'ex-Yougoslavie a pleinement répondu aux attentes.

Au cours de la période considérée, le Tribunal a mené un certain nombre d'initiatives destinées à promouvoir son héritage, notamment en continuant de prêter son concours au renforcement des capacités des juridictions nationales en ex-Yougoslavie. En novembre, il a organisé à Sarajevo une conférence marquant son vingtième anniversaire, qui comportait plusieurs tables rondes et au cours de laquelle les orateurs ont évoqué les réalisations du Tribunal et les difficultés auxquelles il se heurtait toujours. Le Tribunal a continué de collaborer avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à l'exécution du projet « Justice pour les crimes de guerre » visant à organiser de nouvelles activités, notamment des formations spécialisées à l'intention des juges, procureurs et avocats de la défense dans les pays de l'ex-Yougoslavie. Il a en outre participé à des rencontres entre homologues organisées avec des juges et des spécialistes de l'appui aux témoins dans la région. Enfin, il a collaboré avec les autorités locales et les partenaires internationaux dans le but d'ouvrir des centres d'information régionaux. Les autorités bosniaques et croates ont manifesté leur soutien à ces initiatives qui auront toutefois besoin d'un financement et d'un soutien externes pour pouvoir être menées à bien.

Le Bureau du Procureur demeure résolu à renforcer les capacités de l'appareil judiciaire des pays concernés pour leur donner les moyens de faire face au nombre considérable de procès pour crimes de guerre qu'il leur reste à juger. Toutefois, de graves préoccupations subsistent quant à la mise en œuvre des stratégies nationales concernant les crimes de guerre, en particulier en Bosnie-Herzégovine, où la date limite pour la clôture des procès sur des crimes de guerre complexes a dû être reportée de trois ans (jusqu'à la fin de 2018) et où l'instruction des affaires à partir des éléments d'enquête transmis par le Tribunal il y a cinq

ans n'a guère progressé. En outre, il fallait améliorer la coopération entre les États de la région pour que puissent être jugés les auteurs des atrocités commises pendant la guerre. Des progrès ont été réalisés dans cette voie, un plus grand nombre d'États de la région ayant signé des protocoles sur l'échange d'éléments de preuve et d'information dans les affaires de crimes de guerre. Ces protocoles ont déjà permis le transfert de dossiers d'enquête, mais il faut redoubler d'efforts pour veiller à ce qu'ils deviennent véritablement opérationnels.

Par sa résolution 1966 (2010) du 22 décembre 2010, le Conseil de sécurité a créé le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux. Pendant toute la période considérée, le Tribunal a continué de coopérer avec le Bureau des affaires juridiques pour préparer le transfert sans heurt des fonctions du Tribunal au Mécanisme, dont la division de La Haye a ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Depuis l'ouverture de cette division, certaines fonctions du Tribunal (exécution des peines, protection des témoins ayant déposé dans les affaires closes, assistance aux juridictions nationales) ont été transférées au Mécanisme. Par ailleurs, toutes les demandes de réexamen et tous les actes d'appel susceptibles d'être déposés à la suite des procès dont est actuellement saisi le Tribunal seront portés devant le Mécanisme.

## Chapitre 4

### **Tribunal pénal international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier 1994 et le 31 décembre 1994**

Au 31 juillet 2014, le Tribunal pénal international pour le Rwanda est composé des Chambres, à savoir la Chambre d'appel, où siègent 12 juges, et la Chambre de première instance, où siège un juge (le Président), du Bureau du Procureur et du Greffe. Pendant la période considérée, le Président Vagn Joensen

(Danemark), le Procureur Hassan Bubacar Jallow (Gambie) et le Greffier Bongani Majola (Afrique du Sud) sont tous restés en poste. Les mandats du Président et du Procureur arrivent à expiration le 31 décembre 2014. Le Président et le Procureur du Tribunal sont aussi, respectivement, juge de permanence de la division d'Arusha et Procureur du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux. Le renouvellement de leurs mandats sera sollicité plus tard en 2014 au regard des prévisions qui, comme il ressort du présent rapport, indiquent que le Tribunal devrait achever ses travaux en 2015.

Outre un grand nombre d'ordonnances et de décisions de mise en état, la Chambre d'appel a rendu 3 arrêts concernant 5 personnes, ce qui porte à 51 le nombre total des accusés ayant été jugés en appel. Elle est actuellement saisie de 4 affaires concernant 10 personnes.

Tous les procès en première instance étant achevés et les 10 affaires renvoyées ayant été jugées, le Bureau du Procureur s'est engagé dans la dernière ligne droite de sa mission, s'attendant à mener à terme les appels en instance, à répondre aux exigences du suivi des affaires renvoyées devant des juridictions nationales, à assurer le transfert fluide et efficace de ses fonctions au Bureau du Procureur de la division d'Arusha du Mécanisme, à préparer les documents aux fins d'archivage, à entreprendre diverses activités concourant à l'établissement du rapport de clôture du Procureur au Secrétaire général et d'autres projets concernant l'héritage du Tribunal, mis en chantier au fil des années.

Avec un volume de travail fortement accru, la Division des appels et des avis juridiques est intervenue dans 26 appels suscités par 7 affaires. Dans son arrêt du 16 décembre 2013, la Chambre d'appel a prononcé une déclaration de culpabilité supplémentaire à l'encontre de Grégoire Ndahimana et lui a imposé une peine d'emprisonnement plus lourde. Le 11 février 2014, elle a infirmé l'ensemble des verdicts de culpabilité rendus contre Augustin Ndindiliyimana et François-Xavier Nzuwonemeye. Elle a aussi annulé en partie ceux prononcés contre Innocent Sagahutu et a ramené sa peine à 15 ans d'emprisonnement. Le 7 février, opérant disjonction de l'appel d'Augustin Bizimungu de ceux formés par ses trois coaccusés, la Chambre d'appel a ordonné aux parties de déposer des écritures supplémentaires. Elle a rendu son arrêt

définitif concernant les trois autres personnes, à savoir Augustin Ndingiriyimana, François-Xavier Nzuwonemeye et Innocent Sagahutu, le 11 février. Les parties ayant déposé des écritures supplémentaires le 4 avril, la Chambre d'appel a rendu son jugement contre Bizimungu le 30 juin, confirmant l'essentiel des verdicts de culpabilité prononcés contre lui et la peine d'emprisonnement de 30 ans qui lui avait été imposée.

Dans les affaires *Karemera et Ngirumpatse*, *Nizeyimana* et *Nzabonimana*, les parties ayant été entendues en février et avril 2014, les arrêts devraient intervenir au deuxième semestre de 2014. Au cours de la période considérée, les appels concernant les six accusés dans l'affaire *Nyiramasuhuko et consorts* (« Butare ») ont suscité une trentaine d'écritures de la défense et du Procureur confondues consacrées à diverses questions de fond et de procédure. Outre les requêtes qui ont continué d'être déposées dans toutes les affaires alors que la Chambre d'appel n'a pas encore statué sur les appels en instance, le Bureau du Procureur a eu à répondre à diverses écritures déposées par Bernard Munyagishari et Jean Uwinkindi tendant à voir réexaminer ou annuler les ordonnances portant renvoi de leurs affaires respectives au Rwanda pour jugement.

Tous les procès en appel sauf un devraient avoir été jugés avant la fin de 2014. Le dernier procès, *Nyiramasuhuko et consorts* (« Butare »), qui met en cause six accusés, devrait se terminer en 2015.

Conformément à la résolution 1966 (2010) du Conseil de sécurité, le Bureau du Procureur du Tribunal s'est attaché à mener à bien les activités visant à assurer un transfert fluide de responsabilités à son homologue de la division d'Arusha du Mécanisme. Dans ce contexte, le personnel du Bureau du Procureur du Tribunal accomplit aussi des tâches au profit du Mécanisme et apporte son appui aux opérations de recherche, aux activités de coopération internationale et au traitement des demandes d'assistance et des recours en appel dont est saisi le Bureau du Procureur du Mécanisme. Ils ont également participé à la préparation des dossiers du Bureau du Procureur pour transfert au Mécanisme.

En septembre 2013, à l'occasion de la réunion de l'Association internationale des procureurs et poursuivants tenue à Moscou, le Bureau du Procureur a lancé son manuel sur la recherche et l'arrestation des fugitifs de la justice pénale internationale. En janvier

2014, il a organisé une conférence internationale à Kampala et publié le recueil de meilleures pratiques en matière d'enquêtes et de poursuites des violences sexuelles et à caractère sexiste. Il œuvre également à l'exécution d'autres projets d'héritage, dont le recueil des faits survenus pendant le génocide rwandais de 1994 tels qu'établis judiciairement et les problèmes liés au renvoi d'affaires aux juridictions nationales en vertu de l'article 11 *bis* du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal. Au cours de la période considérée, le personnel du Tribunal a aidé le Mécanisme à suivre les quatre affaires concernant des accusés détenus qui ont été renvoyées au Rwanda et à la France.

Le maintien du personnel indispensable à l'achèvement des travaux demeure un problème, nombreux étant les fonctionnaires qui décident de prendre les devants et partir avant la fermeture du Tribunal. Celui-ci risque de ce fait de ne pas avoir les capacités suffisantes pour réaliser les objectifs de la Stratégie d'achèvement des travaux. Dans sa résolution 2080 (2012), le Conseil de sécurité a réaffirmé que le Tribunal devait être doté de personnel en nombre suffisant pour achever ses travaux en temps voulu. Le Secrétaire général a continué d'appuyer le Tribunal, notamment en apportant des aménagements, dans toute la mesure possible, en vue de réduire les conséquences de la réduction naturelle des effectifs.

Le Greffe a essentiellement entrepris d'aider à mener à terme les appels pendants, à apporter un concours à la division d'Arusha du Mécanisme, à apprêter les dossiers du Tribunal aux fins de leur archivage et de leur transfert au Mécanisme et à entretenir le dialogue avec les États Membres au sujet de questions diverses intéressant le bon accomplissement de la mission du Tribunal.

Au cours de la période considérée, le Greffe a assuré des services d'administration judiciaire et d'enregistrement des écritures aux autres organes du Tribunal ainsi qu'à la Chambre d'appel. Il a aidé au traitement des documents judiciaires relatifs aux affaires en appel et à la conclusion des procès *Ndingiriyimana*, *Nzuwonemeye*, *Sagahutu* et *Bizimungu*. Il a aussi continué à apporter son concours aux conseils de la défense, s'agissant notamment de s'assurer de la coopération des États Membres. Le Cabinet du Greffier a continué d'assurer la liaison entre le Tribunal et la communauté diplomatique. Il a entretenu des contacts diplomatiques de haut niveau

avec les États Membres, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales. Il a promu les activités de sensibilisation du Tribunal en diffusant de l'information et en améliorant la communication et l'accès à la jurisprudence et autres documents juridiques du Tribunal. Il a également poursuivi son partenariat avec le Département de l'information du Secrétariat dans le cadre de la promotion des activités de sensibilisation au Rwanda par le biais du Centre Umusanzu. Durant le mois d'avril 2014, le Tribunal a participé aux manifestations spéciales organisées à Kigali, à Dar es-Salaam et à Arusha en commémoration du vingtième anniversaire du génocide rwandais.

Le Tribunal continue de préparer ses dossiers sur papier, documents au format numérique et enregistrements audiovisuels en vue de leur transfert au Mécanisme et de leur gestion par celui-ci. Il travaille en étroite collaboration avec le Mécanisme à cet égard, pour s'assurer en particulier que les documents sont apprêtés de manière à faciliter leur gestion efficace une fois transférés. Les dossiers ayant une valeur durable ou permanente seront transférés progressivement jusqu'à la fin du mandat du Tribunal. Au 31 juillet 2014, le Tribunal a déjà transféré au Mécanisme 749 mètres de dossiers ayant une valeur à long terme ou permanente. Entre autres mesures préalables à la destruction des dossiers numériques, on procède à l'inventaire et à l'évaluation des dossiers qui existent dans les systèmes du Tribunal (y compris les lecteurs partagés et les espaces de travail personnels), ainsi qu'à la planification et à l'exécution du transfert. Le Tribunal s'emploie également à exécuter le projet de saisie des adresses électroniques des anciens et actuels fonctionnaires qui ont joué un rôle important dans l'histoire du Tribunal. Le caviardage des enregistrements audiovisuels des débats suit son cours. Le processus de caviardage audiovisuel a été simplifié et une liste de priorités établie afin de se focaliser sur les enregistrements les plus susceptibles d'intéresser les usagers externes.

Le Président et le Greffier continuent de tout mettre en œuvre pour trouver des pays d'accueil pour les neuf personnes acquittées et les trois condamnés libérés après avoir purgé leur peine et se trouvant toujours à Arusha. Le Greffier s'est rendu dans un nombre d'États Membres en Afrique et en Europe et s'est entretenu avec le Gouvernement rwandais et l'Union africaine afin de trouver une solution à ce

problème. Au cours de la période considérée, le Tribunal n'a pas réussi à pourvoir à la réinstallation de ces personnes. Depuis l'adoption des résolutions 2029 (2011), 2054 (2012) et 2080 (2012), dans lesquelles le Conseil félicitait les États Membres ayant accepté d'accueillir sur leur territoire des personnes libérées après acquittement ou exécution de leur peine et renouvelait l'invitation adressée à d'autres États Membres à coopérer avec le Tribunal à cette fin, le dossier piétine. Le Président et le Greffier ont à nouveau souligné auprès de plusieurs États Membres la nécessité urgente d'une coopération accrue de leur part. Cette question a été évoquée au cours des débats du Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux et du groupe des ambassadeurs des États d'Afrique auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Président a également continué de souligner l'urgence du problème dans ces déclarations au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Vu sa fermeture imminente, le Tribunal a besoin d'urgence de l'assistance des États Membres pour trouver une solution durable à ce problème.

## Chapitre 5

### **Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées\***

Le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) est chargé de suivre l'application des sanctions, à savoir le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et l'embargo sur les armes imposés aux personnes et entités appartenant ou associées à Al-Qaida, énoncées dans les résolutions 1267 (1999), 1333 (2000), 1390 (2002), 1452 (2002), 1455 (2003), 1526 (2004), 1617 (2005), 1735 (2006), 1822 (2008), 1904 (2009), 1989 (2011), 2083 (2012) et 2161 (2014).

Au cours de la période considérée, la présidence du Comité a été assurée par Peter Witting (Allemagne) et la vice-présidence par la Fédération de Russie, avec

\* Anciennement « Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Talibans et les personnes et entités qui leur sont associées » (voir également part VI, chap. 17 et 23).

le Guatemala en 2013 et le Chili en 2014. Pendant la période considérée, le Comité a tenu 13 consultations.

Le Comité continue de veiller à renforcer la mise en œuvre des sanctions. En conséquence, et comme le Conseil l'avait prescrit dans sa résolution 2083 (2012), le Comité a tenu, au cours de la période considérée, quatre réunions afin d'améliorer l'efficacité du régime de sanctions contre Al-Qaida. Le 18 novembre 2013, en collaboration avec les comités créés par les résolutions 1373 (2001), 1540 (2004), 1718 (2006) (2001) (2006), 1737 (2006) et 1988 (2011), il a tenu une réunion publique d'information avec le Président du Groupe d'action financière. Les participants ont informé les États Membres de leur rôle dans la lutte contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales, l'objectif étant de leur faire mieux connaître les mesures imposées par le Conseil de sécurité, les recommandations et directives correspondantes du Groupe d'action financière et l'aide que peuvent leur apporter les comités des sanctions et les groupes d'experts du Conseil, ainsi que le Groupe d'action financière et ses homologues régionaux affiliés.

Les 3 décembre 2013 et 24 juin 2014, le Comité a tenu des réunions portant respectivement sur la région du Maghreb et du Sahel et le Yémen. À ces réunions, les membres des comités des sanctions concernés, les États Membres et les autres participants ont examiné, compte tenu des derniers événements survenus dans ces régions, les activités qu'il faudrait mener, y compris les activités d'appui technique et de communication, afin d'y renforcer l'application effective des sanctions.

Le Comité a tenu une réunion publique d'information au cours de l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies effectué par l'Assemblée générale le 11 juin 2014, conformément à sa résolution 66/282. Cette réunion avait pour objet de démontrer que le régime de sanctions contre Al-Qaida pouvait contribuer à l'action menée aux niveaux national et régional pour faire face à la menace posée par Al-Qaida et les entités affiliées, et d'inciter les États Membres à participer activement à la tenue et à la mise à jour de la Liste relative aux sanctions contre Al-Qaida.

Le Comité réaffirme régulièrement la nécessité de veiller à appliquer des procédures équitables et transparentes, en particulier en ce qui concerne

l'inscription de personnes et d'entités sur la Liste et leur radiation de la Liste. Il collabore étroitement avec le Bureau du Médiateur; dans sa résolution 2161 (2014), le Conseil de sécurité a fixé un délai au Comité pour communiquer les raisons de ses décisions au requérant par l'intermédiaire du Médiateur.

Le Comité a continué d'améliorer la qualité de la Liste relative aux sanctions contre Al-Qaida et des résumés des motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste des personnes et entités visées pour en assurer la bonne application. Au cours de la période considérée, il a procédé à trois révisions spécifiques concernant les personnes qui seraient décédées, les entités qui auraient cessé d'exister et les entrées au sujet desquelles on ne dispose pas d'éléments d'identification, et a revu toutes les entrées qui n'avaient pas été examinées depuis trois ans ou plus.

La Liste relative aux sanctions contre Al-Qaida a été mise à jour 30 fois durant la période considérée : les noms de 5 personnes et de 6 entités ont été ajoutés; les noms de 18 personnes et de 4 entités ont été supprimés; et les renseignements relatifs à 8 personnes et 1 entité ont été modifiés. Au 2 juillet 2014, le Comité avait affiché sur son site 279 résumés des motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste de personnes et d'entités associées à Al-Qaida. Ces résumés peuvent être consultés à l'adresse suivante : [www.un.org/french/sc/committees/1267/narrative.shtml](http://www.un.org/french/sc/committees/1267/narrative.shtml).

Dans sa résolution 2161 (2014), le Conseil de sécurité a demandé que la Liste relative aux sanctions contre Al-Qaida soit diffusée dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

Au cours de la période considérée, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) a continué d'aider le Comité à s'acquitter des fonctions décrites à l'annexe I de la résolution 1904 (2009), à l'annexe I de la résolution 2083 (2012) et à l'annexe I de la résolution 2161 (2014). L'Équipe, qui comprend huit experts, aide également le Comité créé par la résolution 1988 (2011). Au moment de l'établissement du rapport, elle compte comme membres : Alexander Evans (Coordonnateur, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); Yotsna Lalji-Venkatasawmy (Maurice); Frédérique Gautier (France); Abdelaziz Haouaria (Maroc); Hans-Jakob Schindler (Allemagne); Justyna Gudzowska (États-

Unis d'Amérique); Yu Xu (Chine); et Georgy Machitidze (Fédération de Russie).

L'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions a présenté ses quatorzième et quinzième rapports sur l'application des sanctions par les États Membres (voir S/2013/467 et S/2014/41). À la fin de la période considérée, le Comité examinait le quinzième rapport afin d'arrêter sa position. Le 26 novembre 2013, le Comité a exprimé sa position sur le quatorzième rapport au Président du Conseil de sécurité (voir S/2013/698). En application des résolutions 1904 (2009), 2083 (2012) et 2161 (2014), le Comité a poursuivi les activités de communication visant à faire connaître ses travaux. Le Président du Comité a présenté, avec les Présidents du Comité créé par la résolution 1373 (2001) et du Comité créé par la résolution 1540 (2004), des comptes rendus au Conseil de sécurité le 27 novembre 2013 et le 28 mai 2014. Le Conseil a ainsi été informé des travaux du Comité et de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, ainsi que des mesures prises par les États pour appliquer les sanctions.

Le Comité a également poursuivi sa coopération avec INTERPOL. Il a mis en œuvre l'accord spécial conclu avec cette organisation, qui vise à faciliter l'échange d'informations entre le Comité et INTERPOL et qui simplifie la mise à jour des notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. La qualité des informations recensées sur la Liste s'en est trouvée améliorée et l'exécution des sanctions renforcée. Ainsi, les États qui proposent l'inscription de noms sur la Liste ont commencé à soumettre les photographies des personnes en question, lesquelles peuvent être téléchargées sur la notice spéciale correspondante. Par ailleurs, comme l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions l'avait recommandé, le Comité a demandé à 34 États Membres de transmettre des données biométriques sur des personnes inscrites sur la Liste pour qu'elles soient incorporées dans les notices spéciales. Des notices spéciales ont été établies pour toutes les personnes (204) et entités (61) au sujet desquelles le Comité dispose de tous les éléments d'identification nécessaires.

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : [www.un.org/french/sc/committees/1267/](http://www.un.org/french/sc/committees/1267/).

## **Bureau du Médiateur**

Les résolutions 1904 (2009), 1989 (2011) et 2083 (2012) prévoient que le Médiateur reçoit les demandes des personnes et entités souhaitant être radiées de la Liste relative aux sanctions contre Al-Qaida et adresse sa recommandation au Comité des sanctions contre Al-Qaida. Kimberly Prost (Canada) assume les fonctions de Médiatrice depuis le début du mandat, en juillet 2010. Pendant la période considérée, la Médiatrice a reçu 6 demandes de radiation, concernant 5 personnes et 1 entité, ce qui porte à 55 le nombre de demandes de radiation ayant été présentées par l'intermédiaire du Bureau du Médiateur depuis sa création en 2009. Pendant la même période, elle a présenté au Comité, pour examen, des rapports d'ensemble concernant 15 des 55 demandes. Sur les 15 demandes de radiation, 10 ont été approuvés, 1 a été rejetée et 4 sont encore à l'examen. En ce qui concerne une autre demande, le Comité a pris la décision de radier la personne de la Liste alors que le Bureau du Médiateur était encore saisi de son cas. Au total, depuis que des demandes ont été présentées par l'intermédiaire du Bureau du Médiateur, 34 personnes et 27 entités ont été radiées de la Liste, le nom de 1 entité a été supprimé parce qu'il s'agissait de l'alias d'une autre entité inscrite sur la Liste, 1 demande a été retirée et quatre demandes ont été rejetées. Dans trois cas, la décision de radiation a été prise par le Comité sans la recommandation de la Médiatrice. La Médiatrice a également expliqué aux requérants les raisons motivant ses décisions, qu'elles aient été favorables à la radiation ou non.

## **Chapitre 6**

### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste**

Le Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, ou Comité contre le terrorisme, est chargé de surveiller l'application de ladite résolution. Il a été aidé en cela par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, créée par la résolution 1535 (2004) pour une période initiale ayant pris fin le 31 décembre 2007. Dans sa résolution 2129 (2013), le Conseil a décidé que la Direction exécutive conserverait jusqu'au 31 décembre 2017 son statut de mission politique spéciale agissant sous la direction générale du Comité contre le terrorisme.

En 2013, le Comité était présidé par Mohammed Loulichki (Maroc), les représentants de la Fédération de Russie, de la France et du Rwanda assurant la vice-présidence, chacun présidant aussi l'un des trois sous-comités. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Comité est présidé par Raimonda Murmokaitė (Lituanie), les représentants de la Fédération de Russie, de la France et du Rwanda continuant d'assurer la vice-présidence, chacun présidant aussi l'un des trois sous-comités.

Pendant la période à l'examen, le Comité a tenu 14 séances, dont une séance extraordinaire le 20 septembre 2013. Pendant la période considérée, le Comité a présenté au Conseil de sécurité son programme de travail pour la période allant de janvier à décembre 2014 (S/2014/233).

Le Président du Comité a participé, avec les présidents du Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) et du Comité créé par la résolution 1540 (2004), aux exposés conjoints présentés au Conseil de sécurité le 27 novembre 2013 et le 28 mai 2014.

La résolution 1373 (2001) établit un programme complet d'activités antiterroristes, qui comprend notamment des mesures visant à traduire en justice les terroristes, ainsi que ceux qui les abritent, les aident ou les soutiennent. Elle fait aussi obligation à tous les États de coopérer dans des domaines très divers touchant à la lutte antiterroriste.

S'appuyant sur la version actualisée de ses outils d'évaluation, le Comité, a continué à faire le point sur la mise en œuvre, par les États Membres, de la résolution 1373 (2001), son objectif étant de maintenir et d'améliorer le dialogue avec chaque État et de donner à chacun davantage de moyens pour lutter contre le terrorisme. Ce faisant, il a adopté le bilan général de l'application de la résolution de 28 États et les a transmis aux gouvernements concernés.

Le Comité s'est rendu dans neuf États Membres, avec leur consentement, afin d'examiner et de déterminer leurs forces, leurs faiblesses, les capacités qui devaient être renforcées et les pratiques optimales eu égard à l'application des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005). Il s'est rendu dans les pays suivants : Bélarus, Gabon, Guyana, Irlande, Mauritanie, Mongolie, Suriname, Ukraine et Uruguay. Il a continué de formuler des demandes prioritaires d'assistance technique pour répondre aux besoins repérés au cours de ses visites ou par d'autres mécanismes. La Direction

exécutive a continué de se concerter avec les États donateurs et les organisations intéressées pour faciliter l'acheminement de l'aide, en privilégiant des stratégies régionales et thématiques. Non seulement le Comité a mené périodiquement des réunions d'information à l'intention de l'ensemble des États Membres, mais il a tenu une réunion spéciale sur la région du Sahel avec les organisations internationales et régionales et les États Membres et trois réunions publiques d'information avec ces derniers.

Une réunion d'information sur l'identification des voyageurs et la sécurité des documents de voyage et sur le rôle de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans la prévention du terrorisme s'est tenue avec la participation de l'Organisation de l'Aviation civile internationale, INTERPOL et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Une réunion d'information sur la protection des infrastructures touristiques les plus vitales s'est tenue avec la participation de l'Organisation mondiale du tourisme.

Ces réunions ont servi à informer les États Membres et permis à ces derniers de partager leurs expériences et d'échanger des bonnes pratiques.

Le Comité a continué de resserrer ses liens et de renforcer sa coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales; il les a incitées et aidées à se doter de moyens propres à améliorer leur capacité de favoriser l'application, par leurs membres, de la résolution 1373 (2001).

Au cours de la période considérée, le Comité a continué de s'acquitter du mandat qui lui était assigné par la résolution 1624 (2005), consistant à inclure, dans son dialogue avec les États Membres, leurs efforts pour mettre en œuvre la résolution et à collaborer avec eux afin d'aider à mettre en place des capacités dans ce domaine, notamment en diffusant les meilleures pratiques juridiques et en favorisant l'échange d'informations. Durant la période concernée, il n'a reçu aucun nouveau rapport d'État Membre établi en application de la résolution 1624 (2005).

Le site Web du Comité est tenu à jour par la Direction exécutive et se trouve à l'adresse suivante : [www.un.org/fr/sc/ctc/](http://www.un.org/fr/sc/ctc/).

## Chapitre 7

### Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)

Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003) est chargé de continuer à recenser, en application des paragraphes 19 et 23 de la résolution 1483 (2003), les personnes et les entités dont les fonds ou autres avoirs financiers ou ressources économiques devraient être gelés et transférés au Fonds de développement pour l'Iraq. Comme indiqué au paragraphe 23 de la résolution 1483 (2003), les personnes et entités visées sont notamment le Gouvernement iraquien précédent ou des organes, entreprises ou institutions publiques qui ont quitté l'Iraq, ainsi que d'autres hauts responsables de l'ancien régime iraquien ou des membres de leur famille proche, y compris les entités appartenant à ces personnes ou à d'autres personnes agissant en leur nom ou selon leurs instructions, ou se trouvant sous leur contrôle direct ou indirect.

En 2013, la présidence du Comité était assurée par Kodjo Menan (Togo), le représentant de la République de Corée assurant la vice-présidence. En 2014, le Comité était présidé par Mahamat Zene Cherif (Tchad), le représentant de la délégation de la République de Corée continuant d'assurer la vice-présidence.

Au cours de la période considérée, le Comité n'a tenu ni consultation ni séance et n'a pas établi de rapport annuel.

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/1518/>.

## Chapitre 8

### Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria

Le Comité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria a pour mission de superviser les sanctions imposées par le Conseil de sécurité. Les sanctions en vigueur sont les suivantes : embargo sur les armes appliqué à toutes les entités non gouvernementales et à tout individu opérant sur le territoire du Libéria, imposé à l'origine par la résolution 1521 (2003), puis remplacé par les mesures énoncées au paragraphe 4 de la résolution 1903 (2009);

interdiction de voyager imposée par la résolution 1521 (2003); gel des avoirs imposé par la résolution 1532 (2004) concernant les personnes et entités désignées par le Comité.

Dans sa résolution 2128 (2013), le Conseil de sécurité a réaffirmé que le gel des avoirs restait en vigueur et a reconduit l'embargo sur les armes et l'interdiction de voyager. Il a également modifié les obligations de notification relatives à l'embargo sur les armes, en décidant qu'il n'était plus nécessaire d'adresser notification concernant le matériel non létal et les activités de formation qui y sont associées et qu'il incombait au premier chef aux autorités libériennes de notifier au Comité au moins cinq jours à l'avance l'envoi de toute cargaison ou la fourniture au Gouvernement libérien d'assistance ou de services de conseil ou de formation ayant quelque rapport avec la conduite d'activités militaires ou d'autres activités du secteur de la sécurité.

Dans sa résolution 2128 (2013), le Conseil a également prorogé le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 10 décembre 2014 tout en réduisant la portée de son mandat et en ramenant le nombre de ses membres de trois à deux.

Dans la même résolution, le Conseil a aussi chargé le Comité d'examiner dans les 90 jours toute personne ou entité visée par l'interdiction de voyager et le gel des avoirs et de retirer, au cas par cas, celles qui ne répondent plus aux critères d'inscription sur la liste, en tenant dûment compte des vues du Gouvernement libérien.

En 2013, le Bureau du Comité était composé de Masood Khan (Pakistan), qui assurait la présidence, et des représentants du Luxembourg et du Rwanda, qui assuraient la vice-présidence. En 2014, la présidence a été assurée par Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (Jordanie), et la vice-présidence par les représentants du Luxembourg et du Rwanda. Au cours de la période considérée, le Comité a tenu quatre consultations au cours desquelles il a examiné diverses questions liées au régime de sanctions.

Le 19 novembre 2013, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son rapport final (voir S/2013/683) établi en application de la résolution 2079 (2012), et examiné les recommandations y formulées. Le Comité a décidé d'envoyer 16 lettres afin d'appeler l'attention des destinataires sur les recommandations du Groupe. Le 5 décembre, en

consultations, le Président a fait un exposé au Conseil de sécurité sur les principales conclusions formulées dans le rapport final du Groupe d'experts.

Au cours de consultations tenues le 24 janvier 2014, le Groupe d'experts a présenté au Comité son programme de travail pour la durée de son mandat. Les membres du Comité se sont également penchés sur l'examen de toutes les personnes et entités visées par l'interdiction de voyager et le gel des avoirs qu'il avaient désignées conformément aux dispositions de la résolution 2128 (2013).

À des consultations qu'il a tenues le 14 mars, le Comité a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix relatif aux paragraphes 169 à 171 du rapport final du Groupe d'experts (voir S/2013/683).

À des consultations qu'il a tenues le 16 mai, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts concernant son rapport à mi-parcours (voir S/2013/363) et examiné les recommandations y figurant. Le Comité a décidé d'envoyer cinq lettres afin d'appeler l'attention des destinataires sur les recommandations du Groupe. À l'occasion des consultations tenues le 16 juin 2013 par le Conseil de sécurité, le Président a exposé les travaux du Comité et fait part des principales conclusions formulées dans le rapport à mi-parcours du Groupe d'experts.

Pour donner suite à son examen des mesures prises en application du régime de sanctions imposé au Libéria au paragraphe 4 de la résolution 2128 (2013), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de mener une mission d'évaluation et de rendre compte au Conseil, d'ici au 1<sup>er</sup> octobre 2014, des progrès accomplis par le Libéria dans l'action qu'il mène pour satisfaire aux conditions énoncées dans la résolution 1521 (2013) du Conseil en vue d'obtenir la levée des sanctions, et de lui présenter des recommandations concernant l'aide de l'Organisation des Nations Unies et les autres formes d'assistance technique qu'il faudrait apporter à ce pays pour qu'il gère efficacement les stocks d'armes et de munitions, notamment par l'adoption du cadre législatif nécessaire, ainsi que de faciliter le contrôle et la gestion effectives des régions frontalières entre le Libéria et la Côte d'Ivoire (voir S/2014/504).

Le Comité a actualisé la liste des individus visés par l'interdiction de voyager les 6 septembre,

30 octobre et 29 novembre 2013, puis a publié des communiqués de presse. Le 29 novembre et le 23 décembre 2013 et le 3 avril 2014, le Comité a radié des listes des personnes visées par l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, à la demande du point focal pour les demandes de radiation//<http://www.un.org/french/sc/committees/dfp.shtml>// mis en place par la résolution 1730 (2006).

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu une notification présentée conformément à l'alinéa du paragraphe 2 a) de la résolution 1532 (2004), à l'égard de laquelle il n'avait aucune objection, et une notification présentée conformément à l'alinéa du paragraphe 2 b) de la résolution 1532 (2004), à l'égard de laquelle il n'avait aucune objection. Le Comité a également reçu une notification concernant le paragraphe 5 a) de la résolution 1903 (2009) et quatre notifications présentées en application du paragraphe 6 de la même résolution.

En application de l'accord conclu entre le Comité et INTERPOL pour la publication de notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies sur les personnes et entités inscrites sur des listes, de telles notices ont été publiées pour 10 personnes inscrites sur la liste des individus visés par l'interdiction de voyager.

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/1521/>.

## **Chapitre 9**

### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo**

Le Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo a été créé le 12 mars 2004 pour superviser et évaluer l'application de l'embargo sur les armes initialement imposé par le paragraphe 20 de la résolution 1493 (2003) et pour accomplir les tâches énoncées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1807 (2008) et 1857 (2008).

Le régime des sanctions a par la suite été prorogé et modifié par les résolutions 1533 (2004), 1596 (2005), 1649 (2005), 1698 (2006), 1771 (2007), 1807 (2008), 1857 (2008), 1896 (2009), 1952 (2010),

2021 (2011), 2078 (2012) et 2136 (2014), dans lesquelles le Conseil a entre autres imposé à des personnes et entités désignées par le Comité des sanctions ciblées relatives aux déplacements ou d'ordre financier.

Le Comité est épaulé par un groupe d'experts chargé de contrôler l'application du régime des sanctions, dont l'activité se concentre sur les régions qui, telles le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et la province Orientale, sont en butte à des groupes armés illégaux, ainsi que sur les réseaux régionaux et internationaux qui prêtent assistance à de tels groupes, aux réseaux criminels et aux auteurs de violations des droits de l'homme et de graves atteintes au droit international humanitaire, notamment au sein des forces armées nationales, qui opèrent en République démocratique du Congo. Le Groupe d'experts a été créé par la résolution 1533 (2004), puis son mandat a été prorogé et modifié par les résolutions 1552 (2004), 1596 (2005), 1616 (2005), 1654 (2006), 1698 (2006), 1771 (2007), 1807 (2008), 1857 (2008), 1896 (2009), 1952 (2010), 2021 (2011), 2078 (2012) et 2136 (2014).

Dans sa lettre datée du 13 mars 2014 (S/2014/183), le Secrétaire général a désigné les six membres du Groupe. Il s'agit de : Victry Anya (Nigéria) – questions régionales; Frans Barnard (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) – armes; Zobel Behalal (Cameroun) – ressources naturelles; Daniel Fahey (États-Unis d'Amérique) – financement; Gora Mbaye (Sénégal) – douanes/aviation; Émilie Serralta (France) – groupes armés. Le Secrétaire général a nommé M. Fahey coordonnateur du Groupe d'experts.

Dans sa résolution 2136 (2014), le Conseil de sécurité a reconduit jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2015 les mesures concernant les armes et les transports ainsi que les mesures financières et les mesures concernant les déplacements imposées par la résolution 1807 (2008) et réaffirmé d'autres dispositions de ladite résolution. Le Conseil a également prorogé jusqu'à la même date le mandat du Groupe d'experts, tel que défini au paragraphe 18 de la résolution 1807 (2008) et élargi aux paragraphes 9 et 10 de la résolution 1857 (2008).

Dans la même résolution, le Conseil a également décidé que les mesures financières et celles concernant les déplacements, énumérées dans la résolution 1857 (2008) s'appliqueraient aussi aux personnes ou

entités fournissant à toute personne ou entité visée un appui financier, matériel ou technologique ou des biens ou services.

En 2013, le Comité était présidé par Agshin Mehdiyev (Azerbaïdjan), les représentants du Maroc et du Pakistan assurant la vice-présidence. En 2014, la présidence a été assurée par Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (Jordanie), les représentants du Chili et de la Lituanie assurant la vice-présidence.

Durant la période considérée, le Comité a tenu des consultations les 17 janvier, 4 avril et 19 juin 2014.

Le 24 octobre 2013, le Comité a consenti aux Pays-Bas, à leur demande, le versement de fonds destinés à couvrir certaines dépenses de Bosco Ntaganda, qui a été transféré à la Cour pénale internationale, à La Haye, en mars 2013.

Le 16 janvier 2014, le Président a fait distribuer une lettre adressée par le Gouvernement rwandais au coordonnateur du Groupe d'experts en réponse au rapport du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo dont le mandat a été prorogé par la résolution 2078 (2012), dont une partie figure en annexe du rapport final (S/2014/42, annexe 109).

Le 17 janvier, le Groupe d'experts a informé le Comité des principales conclusions figurant dans son rapport final (voir S/2014/42) et le Comité a examiné les recommandations y formulées. Il a alors décidé de diffuser un communiqué de presse à l'intention de toutes les entreprises achetant des minéraux dans la région des Grands Lacs et d'envoyer des lettres au Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, aux représentants de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda et à 10 donateurs internationaux parmi lesquels le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

Le 23 janvier, à des consultations concernant le rapport final du Groupe d'experts dont le mandat a été prorogé par la résolution 2078 (2012) (voir S/2014/42), le Président du Comité a donné au Conseil de sécurité une vue d'ensemble dudit rapport et des débats tenus par le Comité le 17 janvier.

Le 4 avril, le Comité a eu avec le Groupe d'experts dont le mandat a été prorogé par la résolution 2136 (2014) un échange de vues sur son plan de travail.

Le 19 juin, le Groupe d'experts a informé le Comité des principales conclusions de son rapport à mi-parcours (voir S/2014/428) et le Comité a examiné les recommandations y formulées. Le Comité a alors décidé d'envoyer des lettres au Représentant permanent de l'Ouganda et au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Dans la lettre qu'il a adressée au Secrétaire général adjoint, le Comité a invité le Représentant spécial du Secrétaire général, Martin Kobler, à faire au Comité un exposé sur le rôle de surveillance de la mise en œuvre des sanctions assigné à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, en mettant l'accent sur le marquage et le traçage.

Le 30 juin, le Comité a ajouté une entité, les Forces démocratiques alliées, à la liste des personnes et entités visées par une interdiction de voyager et par le gel des avoirs.

Le 7 juillet, le Comité a décidé de communiquer des données personnelles concernant les individus inscrits sur des listes en vue de la publication de notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. De telles notices ont été publiées pour 29 individus. Des lettres ont été envoyées aux représentants de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la République démocratique du Congo et du Rwanda, et à la Cour pénale internationale.

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu 21 notifications présentées par des États Membres en application du paragraphe 5 de la résolution 1807 (2008). Il a reçu le rapport d'un État Membre, le Portugal, en application du paragraphe 28 de la résolution 2136 (2014).

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/1533/>.

## **Chapitre 10**

### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)**

Le Comité créé par la résolution 1540 (2004) est chargé par le Conseil de sécurité de lui faire rapport, pour examen, sur la mise en œuvre de ladite résolution concernant la non-prolifération des armes de destruction massive. Le Conseil a reconduit le mandat du Comité par ses résolutions 1673 (2006) et

1810 (2008) et par la résolution 1977 (2011), dans laquelle il a décidé de le proroger pour une durée de 10 ans, jusqu'au 25 avril 2021. Le Comité est épaulé par un groupe d'experts.

Dans la résolution 1540 (2004), qu'il a adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil a décidé que les États Membres devaient s'abstenir d'apporter un appui, quelle qu'en soit la forme, à des acteurs non étatiques qui tenteraient de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques ou leurs vecteurs. Il a également décidé que tous les États devaient adopter et appliquer, conformément à leurs procédures internes, une législation appropriée et efficace interdisant à tout acteur non étatique d'avoir accès à ces armes ainsi qu'à leurs vecteurs, et qu'ils devaient prévoir des dispositifs internes de contrôle destinés à prévenir la prolifération de ces armes ou de leurs vecteurs, y compris en mettant en place des dispositifs de contrôle appropriés pour les éléments connexes.

Dans sa résolution 1977 (2011), le Conseil de sécurité a décidé que le Comité procéderait, d'abord après cinq ans d'existence et ensuite avant le renouvellement de son mandat, à un examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), et qu'il présenterait, s'il y avait lieu, des recommandations quant aux ajustements à apporter audit mandat. Le 27 décembre 2012, le Comité a présenté au Conseil son examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) pour 2012 (S/2012/963).

En 2013, le Comité a été présidé par Kim Sook et Oh Joon (République de Corée), la vice-présidence étant assurée par les représentants de l'Azerbaïdjan, du Luxembourg et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, Oh Joon continue d'exercer les fonctions de Président et les représentants du Luxembourg, du Nigéria et du Royaume-Uni assurent la vice-présidence. Le Comité a continué de se réunir en groupes de travail, chargés respectivement du contrôle et de la mise en œuvre au niveau national, de l'assistance, de la coopération avec les organisations internationales, notamment le Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) et le Comité créé par la résolution 1373 (2001), et de la transparence et des relations avec

les médias. Au cours de la période considérée, le Comité a tenu 5 réunions et 12 réunion informelles.

Le Comité a continué de bénéficier de l'appui d'experts pour mener ses travaux. Dans sa résolution 1977 (2011), le Conseil a prié le Secrétaire général de créer, en consultation avec le Comité, un groupe réunissant jusqu'à huit experts, agissant sous la supervision du Comité, chargé de l'aider à s'acquitter de son mandat, tel qu'il résulte des résolutions 1540 (2004), 1673 (2006), 1810 (2008) et 1977 (2011), y compris pour ce qui est de faciliter l'aide fournie pour améliorer la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Dans sa résolution 2055 (2012), le Conseil a porté à neuf le nombre de membres du Groupe d'experts.

Le 23 mai 2014, le Président du Comité a transmis au Président du Conseil de sécurité le treizième programme de travail du Comité, pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015 (S/2014/369).

Le Président du Comité a participé, avec ceux du Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) et du Comité créé par la résolution 1373 (2001), aux exposés conjoints présentés au Conseil de sécurité le 27 novembre 2013 et le 28 mai 2014.

Dans le cadre des activités d'information du Comité, ses membres et ses experts ont continué de participer à des séminaires, ateliers et conférences au cours desquels ils ont expliqué en quoi consistaient le travail du Comité et les dispositions de la résolution 1540 (2004), l'objectif étant de recueillir davantage de soutien en faveur de la mise en œuvre de ce texte.

Le site Web du Comité est tenu à jour par le Bureau des affaires de désarmement et peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/sc/1540/>.

## **Chapitre 11**

### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire**

Le Comité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire est chargé de surveiller l'application du régime de sanctions prévu par cette résolution, à savoir l'embargo sur les armes,

l'interdiction de voyager et le gel des avoirs. Au paragraphe 13 de la résolution 2153 (2014), le Conseil de sécurité a décidé de mettre fin aux mesures relatives aux diamants à compter du 29 avril 2014.

En 2013, le Bureau du Comité était composé de Gert Rosenthal (Guatemala), qui assurait la présidence, et de deux vice-présidents, les représentants de l'Australie et du Rwanda. En 2014, la présidence est assurée par Cristian Barros (Chili), et la vice-présidence par les représentants de l'Australie et du Rwanda.

Pendant la période considérée, le Comité a tenu cinq réunions de consultation.

Lors des consultations qu'il a tenues le 11 octobre 2013, le Comité a examiné le rapport de mi-mandat du Groupe d'experts (voir S/2013/605), établi en application du paragraphe 19 de la résolution 2101 (2013), et les mesures qu'il était susceptible de prendre.

Comme suite au rapport de mi-mandat du Groupe d'experts, le Comité a décidé de prendre 15 mesures et le Président a adressé des lettres aux Représentants permanents du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Libéria et du Mali, ainsi qu'au Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à la Secrétaire générale de l'Union du fleuve Mano et à la Présidente de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, appelant leur attention sur les recommandations qui figuraient dans le rapport.

Le 9 décembre, le Comité a entendu un exposé du Président du Processus de Kimberley sur les progrès accomplis par la Côte d'Ivoire dans ses efforts pour satisfaire les normes minimales du système de certification du Processus de Kimberley.

Le 21 mars 2014, le Comité a étudié les mesures susceptibles d'être prises concernant les incitations à la haine et à la violence en Côte d'Ivoire dont faisaient état certains médias.

Le 11 avril, le Comité a examiné le rapport final du Groupe d'experts (voir S/2014/266), établi en application du paragraphe 19 de la résolution 2101 (2013), et les mesures qu'il était susceptible de prendre.

Le 1<sup>er</sup> juillet, le Comité a révisé les directives relatives à la conduite de ses travaux.

Comme suite au rapport final du Groupe d'experts, le Comité a décidé de prendre 19 mesures et le Président a adressé des lettres au Représentant permanent de la Côte d'Ivoire ainsi qu'au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à la Présidente de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives et au Président de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, appelant leur attention sur les recommandations qui figuraient dans le rapport.

Par sa résolution 2153 (2014), le Conseil a reconduit jusqu'au 30 avril 2015 le régime de sanctions prévu par les résolutions 1572 (2004), 1643 (2006), 1975 (2011), 2045 (2012) et 2101 (2013), et jusqu'au 30 mai 2015 le mandat du Groupe d'experts tel qu'il est défini au paragraphe 7 de la résolution 1727 (2006). Le 21 mai 2014, le Secrétaire général a adressé une lettre au Président du Conseil de sécurité (S/2014/364) concernant la nomination, en consultation avec le Comité, de cinq membres du Groupe d'experts (armes, douanes, diamants et ressources naturelles, questions financières et questions régionales) dont le mandat avait été reconduit par la résolution 2153 (2014).

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : [www.un.org/french/sc/committees/1572/](http://www.un.org/french/sc/committees/1572/).

## **Chapitre 12**

### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan**

Le Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan est chargé par le Conseil de sécurité de contrôler l'application de l'embargo sur les armes imposé à toutes les personnes et entités non gouvernementales, y compris les Janjaouid, opérant au Darfour, qui a été étendu par la suite à toutes les parties à l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena et à tous les autres belligérants de la région du Darfour au Soudan. L'application de l'embargo sur les armes a ensuite été renforcée dans la résolution 1945 (2010). Le Comité est également chargé de surveiller l'application de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs prévus par la résolution 1591 (2005) et, entre autres choses, de désigner les personnes auxquelles s'appliquent ces mesures, conformément aux critères énoncés dans

ladite résolution. Par sa résolution 1672 (2006), le Conseil de sécurité a décidé que tous les États appliqueraient ces mesures aux quatre personnes nommées dans la résolution. Le Comité est épaulé par un groupe d'experts, dont le mandat a été prorogé une nouvelle fois par le Conseil dans sa résolution 2138 (2014). Celui-ci est composé de cinq experts, à savoir Lipika Choudhury (Coordonnatrice/finances, Inde), Dakshinie Ruwanthika Gunaratne (droit humanitaire international, Sri Lanka), Issa Maraut (questions régionales, France), Guido Potters (aviation, Pays-Bas) et Adrian Wilkinson (armes, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Les quatre personnes inscrites par le Comité sur la liste des personnes visées par l'interdiction de voyager et le gel des avoirs font désormais l'objet de notices d'INTERPOL. En juillet 2014, la Présidente du Comité, avec l'approbation de ses membres, a adressé au Gouvernement soudanais une lettre dans laquelle elle lui demandait de transmettre au Secrétariat général d'INTERPOL toutes les données biométriques qu'il était susceptible de détenir sur les personnes figurant sur la liste.

Depuis 2013, la présidence du Comité est assurée par María Cristina Perceval (Argentine). En 2013, la vice-présidence était assurée par les représentants de l'Australie et de l'Azerbaïdjan; en 2014, elle est assurée par les représentants de l'Australie et du Nigéria. Pendant la période considérée, le Comité a tenu quatre réunions de consultation afin d'examiner diverses questions ayant trait au régime de sanctions.

Lors des consultations tenues le 16 août 2013, deux membres du Groupe d'experts ont présenté au Comité le rapport à mi-parcours du Groupe. Deux autres membres du Groupe se sont joints aux consultations par vidéoconférence pour répondre aux questions. Le Comité a décidé de donner suite aux deux recommandations qui figuraient dans le rapport.

Lors des consultations tenues le 13 novembre, le Groupe d'experts a présenté au Comité son bilan à mi-parcours. Le rapport écrit du Groupe, qui accompagnait l'exposé, a été mis à la disposition du Comité le 1<sup>er</sup> novembre.

Du 20 au 24 janvier 2014, la Présidente s'est rendue à Khartoum et dans la région du Darfour, au Soudan. Au cours de cette visite, elle s'est entretenue avec divers interlocuteurs au sein du Gouvernement soudanais, y compris des représentants des Ministères

de la défense et des affaires étrangères, du Bureau de suivi de l'accord de paix au Darfour, du Service national de renseignement et de sécurité, ainsi qu'avec le wali du Darfour septentrional et le Président de l'Autorité régionale pour le Darfour. Elle s'est également entretenue avec d'autres interlocuteurs, notamment le Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour, des représentants de la communauté des donateurs et de la communauté diplomatique internationales, des représentants de l'Union africaine et l'équipe de pays des Nations Unies. La Présidente a par la suite distribué aux membres du Comité un rapport et des observations sur sa visite.

Lors des consultations tenues le 4 février, le Groupe d'experts a présenté au Comité son rapport final (voir S/2014/87), établi en application de la résolution 2091 (2013). Trois des neuf recommandations qui y figuraient ont été renvoyées devant le Conseil de sécurité. À ce jour, les membres du Comité ont examiné les six autres recommandations et décidé de prendre des mesures de suivi spécifiques concernant deux d'entre elles. Par conséquent, la Liste des personnes visées par les mesures imposées au paragraphe 3 de la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité a été mise à jour afin d'inclure des éléments d'identification supplémentaires.

Lors des consultations tenues le 9 mai, le Comité s'est entretenu avec les deux nouveaux membres du Groupe d'experts nommés en application de la résolution 2138 (2014), y compris sa coordonnatrice, qui lui a présenté le programme de travail immédiat du Groupe.

Pendant la période considérée, le Comité a reçu du Groupe d'experts sept rapports actualisés mensuels et un rapport actualisé trimestriel établis en application du paragraphe 4 de la résolution 2091 (2013) et du paragraphe 3 de la résolution 2138 (2014).

Les 22 août et 20 novembre 2013 et les 11 février et 20 mai 2014, la Présidente du Comité a présenté au Conseil des rapports périodiques sur les travaux du Comité et, le cas échéant, les contacts bilatéraux qu'elle avait eus au cours du trimestre précédent, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 3 de la résolution 1591 (2005).

Le 23 décembre 2013, le Comité a mis à jour les directives relatives à la conduite de ses travaux.

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : [www.un.org/french/sc/committees/1591/](http://www.un.org/french/sc/committees/1591/).

### **Chapitre 13** **Comité du Conseil de sécurité créé** **par la résolution 1636 (2005)**

Le Comité créé par la résolution 1636 (2005) est chargé de remplir les tâches décrites au paragraphe 3 de ladite résolution et dans son annexe, afin de coopérer à l'enquête menée sur l'attentat à l'explosif perpétré le 14 février 2005 à Beyrouth, qui a coûté la vie à l'ancien Premier Ministre libanais Rafiq Hariri et à 22 autres personnes.

En 2013, le Bureau du Comité était composé de Kodjo Menan (Togo), qui assurait la présidence, et de deux vice-présidents, les représentants de l'Australie et de l'Azerbaïdjan. En 2014, la présidence est assurée par Mahamat Zene Cherif (Tchad), et la vice-présidence par les représentants de l'Australie et de la Lituanie.

Au cours de la période considérée, le Comité n'a tenu ni séance, ni réunion de consultation et n'a pas établi de rapport annuel.

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : [www.un.org/french/sc/committees/1636/](http://www.un.org/french/sc/committees/1636/).

### **Chapitre 14** **Comité du Conseil de sécurité créé** **par la résolution 1718 (2006)**

Le Comité créé par la résolution 1718 (2006) est chargé de surveiller l'application des mesures imposées à la République populaire démocratique de Corée par ladite résolution. Par sa résolution 1874 (2009), le Conseil de sécurité a imposé de nouvelles sanctions, notamment un embargo sur les armes plus étendu, assorti de nouvelles sanctions financières, ainsi que l'interdiction de fournir des services financiers, de transférer des actifs ou des ressources économiques ou d'accorder une aide financière publique au commerce avec la République populaire démocratique de Corée si ceux-ci sont susceptibles de contribuer aux programmes de ce pays en rapport avec les armes nucléaires, les missiles balistiques et autres armes de destruction massive. Le Conseil a prié le Comité de désigner les entités, les marchandises et les individus

visés afin d'ajuster les mesures prévues par les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009). Il a également demandé que les cargaisons à destination et en provenance de la République populaire démocratique de Corée soient inspectées sous les conditions et dans les circonstances énoncées dans la résolution, autorisé sous certaines conditions la saisie et la destruction d'articles interdits, et interdit la fourniture de services de soutage et la prestation de tous autres services aux navires de la République populaire démocratique de Corée.

En réaction au tir recourant à la technologie des missiles balistiques effectué en décembre 2012 et à l'essai nucléaire effectué en février 2013, le Conseil de sécurité a décidé, par ses résolutions 2087 (2013) et 2094 (2013), de renforcer le régime de sanctions en vigueur dans plusieurs domaines importants, notamment : a) en étendant la liste des articles interdits et en introduisant une nouvelle disposition très générale [résolution 2094 (2013), par. 22] par laquelle il est demandé aux États Membres d'empêcher le transfert de tout article susceptible de contribuer aux programmes ou activités interdits au pays; b) en désignant d'autres entités et personnes devant être soumises au gel des avoirs et à l'interdiction de voyager; c) en élargissant les critères de désignation et en demandant aux États de soumettre à l'interdiction de voyager toute personne violant les dispositions des résolutions ou aidant à les contourner; d) en étendant les sanctions financières; e) en renforçant les mesures relatives à l'inspection, à la saisie et à la destruction des cargaisons en provenance ou à destination de la République populaire démocratique de Corée ou pour lesquelles celle-ci a joué un rôle d'intermédiaire; f) en demandant aux États de refuser les demandes de décollage, d'atterrissage ou de survol de leur territoire concernant tout aéronef dont ils sont fondés à croire qu'il transporte des articles interdits; et g) en arrêtant une définition générale des articles de luxe.

Le Comité est épaulé par les huit experts du Groupe d'experts créé par la résolution 1874 (2009), dont le mandat a été prorogé jusqu'au 5 avril 2015 par le Conseil dans sa résolution 2141 (2014). Les experts sont dotés de compétences très diverses dans les domaines du nucléaire, de la technologie des missiles, des armes de destruction massive, des armes classiques, de la maîtrise des armements et des politiques de non-prolifération, des contrôles à l'exportation et des douanes, et de la finance. Le

Groupe d'experts ayant constaté au cours de ses enquêtes que la grande majorité des violations des dispositions des résolutions susmentionnées avaient trait au transport par avion ou navire, ses travaux portent également sur les transports maritimes et aériens. Dans son programme de travail pour 2014-2015, le Groupe d'experts a mis davantage l'accent sur les enquêtes portant sur les violations avérées ou présumées des résolutions.

En 2013, la présidence du Comité était assurée par Sylvie Lucas (Luxembourg), et la vice-présidence par les représentants de l'Azerbaïdjan et du Togo. En 2014, Sylvie Lucas (Luxembourg) assure toujours la présidence du Comité, dont la vice-présidence est assurée par les représentants de la Jordanie et du Tchad.

Pendant la période considérée, le Comité a tenu sept réunions informelles. Le 1<sup>er</sup> juillet 2014, il a également tenu une réunion d'information ouverte à tous les États Membres.

À la réunion du 11 septembre 2013, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur sa visite au Panama et l'inspection du navire *Chong Chon Gang* faisant suite au signalement effectué par le Gouvernement panaméen au Comité. Le Comité a également examiné certaines des recommandations figurant dans le rapport final du Groupe pour 2013 (S/2013/337) et procédé à un échange de vues sur l'état d'avancement des enquêtes en cours du Groupe ainsi qu'à des mises à jour des notices d'aide à l'application des résolutions.

À la réunion du 25 octobre, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur les éléments nouveaux relatifs au *Chong Chon Gang* et sur la visite du Groupe à Cuba. Les membres du Comité ont également eu un échange de vues sur le rapport de mandat du Groupe et examiné les modifications apportées à la liste des questions dont le Comité était saisi par le Groupe. La Présidente du Comité a également informé ses membres de la tenue, en novembre 2013, d'une réunion publique d'information sur les rôles respectifs du Conseil de sécurité et du Groupe d'action financière dans la lutte contre le financement du terrorisme et la prolifération, organisée conjointement par le Président du Groupe d'action et les Présidents des divers comités du Conseil de sécurité.

À la réunion du 20 décembre, les membres du Comité ont procédé à un échange de vues sur les activités d'enquête du Groupe d'experts, y compris des rapports que celui-ci avait établis sur certaines affaires. La Présidente a également informé le Comité de l'état d'avancement du rapport des experts sur le *Chong Chon Gang*.

À la réunion du 24 janvier 2014, les membres du Comité ont continué de débattre sur l'affaire du *Chong Chon Gang* et procédé à un échange de vues approfondi sur le rapport présenté à ce sujet par le Groupe d'experts. Le Comité a également examiné les priorités de son programme de travail et été informé par sa présidente de projets relatifs à la tenue, en 2014, de plusieurs autres réunions publiques d'information, y compris une réunion concernant une proposition de révision de ses directives. Ses membres ont en outre été priés de proposer des modifications à apporter à la liste des articles interdits et à celle des entités et des personnes visées par les sanctions, l'objectif d'ensemble étant d'examiner les informations figurant sur ces listes, de les actualiser et d'en améliorer la qualité.

À la réunion du 24 février, le Comité a examiné le rapport final du Groupe d'experts (S/2014/147) et les recommandations y figurant. Il a continué de débattre de la suite à donner à l'affaire du *Chong Chon Gang*, notamment en examinant plusieurs propositions qui avaient été présentées à des réunions antérieures. Ses membres ont également procédé à un échange de vues sur les questions dont le Comité était saisi, notamment l'examen et la mise à jour de la liste récapitulative d'entités et de personnes et des listes d'articles interdits. Le Comité a adopté une nouvelle notice d'aide à l'application des résolutions (n° 4) portant sur l'application du paragraphe 22 de la résolution 2094 (2013).

À la réunion du 10 avril, le Comité s'est félicité de la prorogation du mandat du Groupe d'experts et de la nomination de ses huit experts. Il a continué de débattre de la suite à donner à l'affaire du *Chong Chon Gang* et entendu un exposé du Groupe sur les éléments nouveaux qui étaient intervenus depuis l'établissement de son rapport final. Les membres du Comité ont eu un échange de vues sur les tirs auxquels la République populaire démocratique de Corée avait procédé en février et mars 2014 à l'aide de la technologie des missiles balistiques ainsi que sur l'élaboration du nouveau programme de travail du Comité.

À la réunion du 16 juin, le Comité a débattu de la suite à donner à l'affaire du *Chong Chon Gang* et fait la synthèse des propositions, y compris la possibilité d'élaborer une notice d'aide à l'application des résolutions (n° 5) consacrée aux enseignements tirés de cette expérience. Ses membres ont également examiné la liste mise à jour des questions dont le Comité était saisi et eu un échange de vues sur les rapports établis par le Groupe d'experts sur les différentes affaires. Ils ont également été informés des projets du Comité quant à la tenue imminente d'une réunion publique d'information ouverte à tous les États Membres au titre des activités d'information, de dialogue, d'aide et de coopération prévues dans son programme de travail.

Les 7 août et 7 novembre 2013 et les 20 février et 20 mai 2014, la Présidente du Comité a présenté au Conseil des rapports périodiques sur les travaux du Comité, conformément à l'alinéa g) du paragraphe 12 de la résolution 1718 (2006). Pendant la période considérée, le Comité a reçu 10 rapports présentés par des États Membres sur les mesures qu'ils avaient prises pour mettre en œuvre les résolutions 1718 (2006), 1874 (2009) et 2094 (2013).

Le site Web du Comité se trouve à l'adresse suivante : [www.un.org/french/sc/committees/1718/](http://www.un.org/french/sc/committees/1718/).

## **Chapitre 15**

### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)**

Le Comité créé par la résolution 1737 (2006) est chargé de surveiller l'application des mesures prévues par les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1929 (2010) concernant la République islamique d'Iran, à savoir l'interdiction des activités nucléaires posant un risque de prolifération et des vecteurs d'armes nucléaires, de l'exportation par ce pays et de l'acquisition auprès de ce pays d'armes ou de matériel connexe et de la fourniture à ce pays de sept catégories d'armes classiques et de matériel connexe, le gel des avoirs et l'interdiction de voyager imposés aux personnes et entités désignées, et des mesures d'ordre financier.

Par sa résolution 1929 (2010), le Conseil a notamment demandé aux États, sous certaines conditions et dans des circonstances particulières, de faire inspecter les chargements à destination et en provenance de la République islamique d'Iran, et

autorisé la saisie et la destruction des marchandises trouvées lors des inspections dont la fourniture à la République islamique d'Iran était interdite. Le Conseil a également interdit la fourniture de services de soutage et la prestation de tous autres services aux navires iraniens, et décidé que tous les États devaient faire preuve de vigilance lorsqu'ils faisaient affaire avec des entités iraniennes, notamment celles appartenant au Corps des gardiens de la révolution islamique et à la compagnie Islamic Republic of Iran Shipping Lines.

Le Comité est épaulé par les huit experts du Groupe d'experts créé par la résolution 1929 (2010), dont le mandat a été prorogé jusqu'au 9 juillet 2015 par le Conseil dans sa résolution 2159 (2014).

En 2013, la présidence du Comité était assurée par Gary Quinlan (Australie), et la vice-présidence par le représentant du Togo. En 2014, le Bureau du Comité est composé de Gary Quinlan (Australie), qui assure la présidence, et d'un vice-président, le représentant du Tchad.

Pendant la période considérée, le Comité a tenu sept réunions de consultation et mené d'autres travaux selon la procédure d'approbation tacite, conformément aux directives qui régissent la conduite de ses travaux.

À la réunion du 23 octobre 2013, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur les enquêtes en cours et les activités d'information, et poursuivi l'examen des recommandations figurant dans le rapport final du Groupe d'experts pour 2013 (voir S/2013/331).

À la réunion du 21 novembre, la Coordinatrice du Groupe d'experts a présenté au Comité le rapport de mi-mandat établi par le Groupe pour 2013. Les membres du Comité ont procédé à un échange de vues sur le rapport et cherché comment aider davantage les États à appliquer les mesures imposées par le Conseil de sécurité.

Aux réunions des 20 janvier et 17 mars 2014, le Comité a continué d'étudier les moyens de mettre en œuvre six recommandations et, le 7 mai, il a approuvé la marche à suivre pour chacune d'entre elles. Il a ensuite commencé à se pencher sur des solutions concrètes pour mettre en pratique ces six recommandations, notamment l'inscription sur la liste d'une entité ayant enfreint les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À la réunion du 2 juin, la Coordinatrice du Groupe

d'experts a présenté au Comité les principales conclusions figurant dans le rapport final du Groupe (voir S/2014/394). Les membres du Comité ont accueilli avec intérêt ce rapport, qu'ils ont jugé objectif, modéré et fort bien documenté. Plusieurs d'entre eux ont souligné que le Comité devait donner suite aux recommandations formulées par le Groupe, compte tenu du caractère pragmatique des conseils qui y étaient donnés aux fins de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité. Le Comité a l'intention de poursuivre ses délibérations et d'étudier les moyens de mettre en œuvre les recommandations du Groupe.

Les 5 septembre et 12 décembre 2013 et les 20 mars et 25 juin 2014, le Président du Comité a présenté au Conseil des rapports périodiques sur les travaux du Comité, conformément à l'alinéa h) du paragraphe 18 de la résolution 1737 (2006).

Pendant la période considérée, le Comité a pris contact avec la République islamique d'Iran concernant une interdiction portant sur des fibres de carbone qui avait été signalée par un État Membre et avait fait l'objet d'une enquête du Groupe d'experts. Il avait été conclu que la tentative d'achat par la République islamique d'Iran de fibres de carbone dépassant les seuils indiqués sur les listes visées dans la résolution 1929 (2010) constituait une violation des obligations qui lui incombait en vertu de cette résolution et des résolutions antérieures sur la question. Le 27 mars, le Comité a adressé au Gouvernement iranien une lettre dans laquelle il sollicitait ses observations, mais celui-ci ne lui a malheureusement pas encore répondu.

Pendant la période considérée, le Comité a répondu à plusieurs demandes d'information d'États Membres concernant l'application des sanctions prévues par les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1929 (2010).

Le site Web du Comité se trouve à l'adresse suivante : [www.un.org/french/sc/committees/1737/](http://www.un.org/french/sc/committees/1737/).

## **Chapitre 16**

### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye**

Le Comité créé par la résolution 1970 (2011) est chargé de veiller à l'application des mesures prévues par

les résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011), telles qu'elles ont été actualisées par les résolutions 2009 (2011), 2040 (2012), 2095 (2013), 2144 (2014) et 2146 (2014) concernant la Libye, à savoir un embargo sur les armes, qui comprend les mercenaires armés et pour lequel le Conseil de sécurité a requis des inspections de marchandises sous certaines conditions et dans des circonstances particulières, une interdiction de voyager, un gel des avoirs et l'obligation de faire preuve de vigilance dans les échanges avec des entités libyennes, au cas où de tels échanges pourraient contribuer à la violence ou à l'emploi de la force contre les civils. Par sa résolution 2146 (2014), le Conseil a autorisé les États Membres à inspecter en haute mer les navires qui auraient été désignés par le Comité comme tentant d'exporter illicitement du pétrole brut depuis la Libye, et imposé un certain nombre de mesures à leur encontre.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité est épaulé par un groupe d'experts, dont le nombre de membres a été porté de cinq à six par la résolution 2146 (2014). Le Groupe d'experts est composé de deux experts des armes, de deux experts des questions financières, d'un expert des questions régionales et d'un expert des transports maritimes (voir S/2014/288).

Depuis 2013, la présidence du Comité est assurée par Eugène-Richard Gasana (Rwanda), et la vice-présidence par le représentant de la République de Corée.

Pendant la période considérée, le Comité a tenu quatre réunions de consultation. Le 6 novembre 2013, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur les éléments nouveaux intervenus dans ses enquêtes et a examiné des questions liées à l'achat d'armements et à la prolifération des armes. Le 26 février 2014, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son rapport final (voir S/2014/106), établi en application de la résolution 2095 (2013), et examiné les conclusions et recommandations y figurant, ainsi que des questions relatives à l'achat d'armements. Le 29 mai, le Groupe d'experts, au titre de son mandat élargi et sous sa nouvelle composition, a présenté au Comité son programme de travail. Le 2 juin, le Comité s'est entretenu avec le Représentant Permanent de la Libye sur la procédure d'achat d'armes de ce pays. Au cours des consultations susmentionnées, le Président a également régulièrement informé les membres du Comité du nombre et du type de demandes de dérogation et de notification concernant l'embargo sur

les armes ou le gel des avoirs, ainsi que des demandes de conseil et d'autres communications traitées par le Comité.

Le 27 août 2013 et le 23 juillet 2014, le Comité a mis à jour sa note d'information pratique destinée à aider tous les États Membres à appliquer l'embargo sur les armes, l'accent étant tout particulièrement mis sur certains aspects des dérogations à l'embargo. Ce document est disponible sur le site Web du Comité.

Le 4 septembre 2013 et le 27 juin 2014, le Comité a mis à jour les informations relatives à plusieurs personnes ou entités inscrites sur la liste des personnes et entités visées par une interdiction de voyager, un gel des avoirs ou les deux à la fois.

Le 10 février 2014, conformément aux directives provisoires du Comité, le Président a tenu une réunion publique d'information sur les travaux du Comité, à laquelle le Groupe d'experts a participé par vidéoconférence.

Le Comité a décidé de donner suite à 11 des 15 recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts (S/2014/106).

Pendant la période considérée, le Comité a poursuivi ses échanges avec le Gouvernement libyen concernant la mise en place d'une structure de liaison à laquelle devaient être confiées toutes les activités d'achat dans le domaine de l'appui à la sécurité, ainsi que les autres procédures relatives au stockage, à l'enregistrement et à la distribution des armes et du matériel connexe. Le 7 août 2013, le Comité a écrit une lettre au Représentant permanent de la Libye pour lui demander d'apporter des précisions et le relancer à propos des questions qui restaient à régler. Il a reçu des réponses le 4 septembre 2013 et le 20 mars 2014. Dans une lettre datée du 20 mai 2014, le Représentant Permanent de la Libye a informé le Comité de la création de deux nouveaux centres de liaison pour les achats d'armes.

À la suite de la conclusion entre le Comité et INTERPOL d'un accord relatif à la publication de notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies concernant les personnes et entités inscrites sur la liste, des notices spéciales ont été publiées concernant 17 personnes et les deux entités figurant sur la liste des personnes et entités visées par une interdiction de voyager, un gel des avoirs ou les deux à la fois qui a été établie par le

Comité. Les informations relatives à trois personnes figurant sur la liste ne contenaient pas les éléments d'identification nécessaires à la publication d'une notice spéciale.

Pendant la période considérée, le Comité a traité plusieurs demandes de dérogation à l'embargo sur les armes. Il a approuvé six demandes présentées en vertu de l'alinéa c) du paragraphe 9 de la résolution 1970 (2011) et n'a pas pris de décision négative concernant 15 notifications présentées en vertu du paragraphe 13 de la résolution 2009 (2011). Plusieurs des notifications ne contenaient pas d'emblée toutes les informations nécessaires, ce qui a causé un retard dans leur traitement. Trois notifications incomplètes n'ont pas encore été traitées. Le Comité a également répondu à une demande de dérogation présentée en vertu de l'alinéa c) du paragraphe 9 de la résolution 1970 (2011) et à une notification présentée en vertu du paragraphe 13 de la résolution 2009 (2011) qui lui avaient été indûment adressées. Il a en outre reçu deux rapports relatifs à des inspections de chargements effectuées pour faire respecter l'embargo sur les armes. Il a reçu une demande de dérogation au gel des avoirs présentée en vertu de l'alinéa b) du paragraphe 19 de la résolution 1970 (2011), à laquelle il n'a pas encore donné suite. Il a également répondu à quatre demandes d'éclaircissements reçues d'États Membres au sujet du gel des avoirs et de l'embargo sur les armes.

À six reprises, à la suite d'une demande d'assistance émanant du Groupe d'experts qui cherchait à obtenir la réponse d'un État Membre sur le territoire duquel il avait proposé de se rendre, le Comité a écrit à la Mission permanente de l'État concerné auprès de l'Organisation des Nations Unies pour solliciter son concours afin de faciliter une éventuelle visite du Groupe dans ce pays.

À la suite de la proposition formulée par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1889 (2011) et du Comité créé par la résolution 1988 (2011) de prier les États Membres concernés, dans la mesure où leur législation nationale le permet, de transmettre toutes les données biométriques des personnes inscrites sur les listes aux fins de leur utilisation dans les notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, le Comité a adressé une lettre aux Missions permanentes de six États Membres pour leur demander de transmettre au Secrétariat général d'INTERPOL toutes les données

biométriques qu'ils étaient susceptibles de détenir sur les personnes figurant sur sa liste.

Pendant la période considérée, le Comité a reçu un rapport d'un État Membre sur l'application des dispositions des résolutions ainsi que deux additifs à un rapport présenté par un État Membre en application du paragraphe 25 de la résolution 1970 (2011). Ces rapports sont disponibles sur le site Web du Comité.

Les 16 septembre et 9 décembre 2013 et les 10 mars et 9 juin 2014, le Président a présenté au Conseil de sécurité des rapports périodiques sur les travaux réalisés par le Comité au cours des mois écoulés, conformément à l'alinéa e) du paragraphe 24 de la résolution 1970 (2011).

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/1970/>.

## **Chapitre 17**

### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)**

Le Comité créé par la résolution 1988 (2011) est chargé par le Conseil de sécurité de surveiller l'application du régime de sanctions, à savoir le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et l'embargo sur les armes qui frappent les personnes ou entités appartenant ou associées aux Taliban, prévu par la résolution 1988 (2011) et prorogé de 18 mois supplémentaires par la résolution 2160 (2014). Au paragraphe 43 de la même résolution, le Conseil a reconduit le mandat de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions pour une nouvelle période de 30 mois.

En 2013, la présidence du Comité était assurée par Gary Quinlan (Australie), et la vice-présidence par les représentants de la Fédération de Russie et du Guatemala. En 2014, Gary Quinlan (Australie) assure toujours la présidence du Comité, dont la vice-présidence est assurée par les représentants du Chili et de la Fédération de Russie. Pendant la période considérée, le Comité a tenu quatre réunions de consultation. Des représentants du Gouvernement afghan ont participé à une occasion aux consultations du Comité. Le Comité s'est également entretenu à une occasion avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, Ján Kubiš.

Afin que la liste établie en application de la résolution 1988 (2011) soit aussi à jour et précise que

possible, le Comité a procédé à un nouvel examen des renseignements y figurant. Il a étudié la situation des personnes que le Gouvernement afghan considérait ralliées, des personnes et entités pour lesquelles on ne disposait pas des éléments d'identification nécessaires pour appliquer comme il convient les mesures prises, et des personnes supposées décédées.

Le Comité a continué d'améliorer la qualité de la liste et celle des résumés des motifs ayant présidé à l'inscription de personnes ou d'entités. Pendant la période considérée, la liste a été mise à jour six fois : le nom d'une personne a été ajouté, le nom d'une autre a été supprimé et les informations relatives à 58 personnes ont été modifiées. Au 30 juin 2014, le Comité avait publié sur son site Web 135 résumés des motifs ayant présidé à l'inscription sur la liste de personnes ou d'entités associées aux Taliban. Ces résumés peuvent être consultés à l'adresse suivante : [www.un.org/french/sc/committees/1988/narrative.shtml](http://www.un.org/french/sc/committees/1988/narrative.shtml).

Dans sa résolution 2160 (2014), le Conseil de sécurité a demandé que la liste soit diffusée dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

L'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) a continué, pendant la période considérée, d'aider le Comité à s'acquitter des fonctions décrites dans l'annexe à la résolution 2082 (2012). L'Équipe de surveillance a présenté son troisième rapport le 10 novembre 2013 (voir S/2013/656), et son quatrième rapport le 9 juin 2014 (voir S/2014/402).

L'Équipe de surveillance est composée de huit experts\* et appuie également les travaux du Comité des sanctions contre Al-Qaïda.

Le Comité a également poursuivi sa coopération avec INTERPOL. Il a mis en œuvre l'accord spécial qu'il a conclu avec cette organisation, qui vise à faciliter l'échange d'informations entre eux et simplifie la mise à jour des notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. La qualité des informations recensées sur la liste établie en application de la résolution 1988 (2011) s'en est trouvée améliorée et l'application des sanctions renforcée. Par exemple, lorsqu'ils proposent l'inscription de noms sur la liste, les États joignent à présent des photographies des intéressés, lesquelles

peuvent être téléchargées sur la notice spéciale correspondante. Par ailleurs, comme l'Équipe de surveillance l'avait recommandé, le Comité a demandé à quatre États Membres de transmettre les données biométriques de personnes inscrites sur la liste pour qu'elles soient incorporées dans les notices spéciales. Des notices spéciales ont été établies pour toutes les personnes (130) et entités (3) au sujet desquelles le Comité dispose de tous les éléments d'identification nécessaires.

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/1988/>.

## **Chapitre 18**

### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau**

Le Comité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau a été établi le 18 mai 2012 pour suivre l'application des mesures relatives à l'interdiction de voyager imposées par ladite résolution, désigner les personnes passibles de l'interdiction de voyager et examiner les demandes de dérogation, entretenir un dialogue avec les États Membres et les organisations internationales, régionales et sous-régionales intéressés; et examiner les informations faisant état de violations ou du non-respect des mesures imposées par la résolution et y donner la suite qui convient.

À ce jour, 11 personnes figurent sur sa Liste récapitulative des personnes visées par l'interdiction de voyager établie par le Comité. Cette liste est présentée suivant le même format que celui utilisé par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaïda et les personnes et entités qui lui sont associées et par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine.

Le 7 février 2014, INTERPOL a accepté de publier et de diffuser des notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies concernant les personnes visées par les mesures imposées dans la résolution 2048 (2012).

En 2013, le Bureau du Comité était composé de Mohammed Loulichki (Maroc), qui assurait la présidence, et de la délégation luxembourgeoise, qui

\* Voir partie VI, chap. 5.

assurait la vice-présidence. En 2014, le Comité est présidé par U. Joy Ogwu (Nigéria), la vice-présidence étant assurée par la délégation luxembourgeoise.

Pendant la période considérée, le Comité a tenu une séance de consultation à l'occasion de laquelle il a examiné la situation en Guinée-Bissau.

Le site Web du Comité peut être consulté à l'adresse suivante : [www.un.org/french/sc/committees/2048/](http://www.un.org/french/sc/committees/2048/).

## **Chapitre 19**

### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine**

Le Comité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine est chargé de contrôler l'application du régime des sanctions qui comprend un embargo sur les armes contre la République centrafricaine ainsi que l'interdiction de voyager et le gel des avoirs des personnes et entités désignées par le Comité conformément aux critères définis aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 2134 (2014). Le Comité est également chargé d'examiner les demandes de dérogation à ces mesures.

Le Comité est épaulé par un groupe d'experts chargé de s'acquitter des tâches décrites au paragraphe 59 de la résolution 2127 (2013) et au paragraphe 41 de la résolution 2134 (2014). Par la lettre qu'il a adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2014/98) le 13 février 2014, le Secrétaire général a nommé les cinq membres du Groupe d'experts, à savoir Ruben de Koning (questions financières et ressources naturelles, Pays-Bas), Paul-Simon Handy (questions régionales, Cameroun), Ahmed Himmiche (armements, Maroc), Aurélien Llorca (groupes armés, France), et Carolina Reyes Aragon (questions humanitaires, Colombie). Le Secrétaire général a désigné M. Llorca comme coordonnateur du groupe.

En 2014, le Bureau du Comité se compose de Raimonda Murmokaitė (Lituanie), qui assure la présidence, et de la délégation jordanienne, qui assure la vice-présidence.

Au cours de la période considérée, le Comité a tenu deux réunions et quatre séances de consultation.

À sa première réunion, le 16 janvier 2014, le Comité a adopté des lignes directrices régissant la conduite de ses travaux ainsi qu'une note verbale qu'il a adressée à tous les États Membres au sujet des rapports devant être présentés en application du paragraphe 58 de la résolution 2127 (2013). Le Comité a par la suite publié un communiqué de presse sur la réunion.

À sa deuxième réunion, le 6 février, le Comité a eu un échange de vues sur la mise en œuvre de l'embargo sur les armes imposé au paragraphe 54 de la résolution 2127 (2013) avec des représentants des Missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies de la République centrafricaine et des États voisins, à savoir le Cameroun, la République démocratique du Congo, la République du Congo, le Soudan, le Soudan du Sud et le Tchad. Un communiqué de presse sur la séance a été publié le 10 février.

Le Coordonnateur du Groupe d'experts a présenté le programme de travail du Groupe au Comité lors des consultations que celui-ci a tenues le 5 mars. Au cours de ses consultations du 1<sup>er</sup> mai, le Comité a entendu un exposé du Conseiller juridique et Représentant spécial par intérim d'INTERPOL. L'accord de coopération conclu entre INTERPOL et le Comité, qui prévoit la publication de notices spéciales visant les personnes et entités inscrites sur la liste des sanctions, est entré en vigueur le 18 juin. Des notices spéciales ont été publiées pour chacune des trois personnes figurant actuellement sur la liste établie par le Comité.

Pendant les consultations qu'il a tenues le 5 mai, le Comité a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et de la Représentante spéciale du Secrétaire générale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Les deux représentantes spéciales ont fourni aux membres du Comité des informations très utiles concernant des personnes se livrant à des activités les exposant aux sanctions prévues dans la résolution 2134 (2014) du Conseil de sécurité, notamment des actes de violence sexuelle et le recrutement et l'utilisation d'enfants dans le conflit armé dont la République centrafricaine est le théâtre. Le 9 mai, le Comité a publié un communiqué de presse sur ses échanges avec les représentantes spéciales.

Le 9 mai également, le Comité a inscrit trois personnes sur la liste des personnes et entités visées

par les mesures imposées aux paragraphes 30 (interdiction de voyager) et 32 (gel des avoirs) de la résolution 2134 (2014) du Conseil de sécurité, à la suite de quoi il a publié un communiqué de presse. Le 11 juillet, la Présidente du Comité a adressé aux Représentants permanents du Cameroun, de la France, de la République centrafricaine et de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre par laquelle elle a prié les gouvernements de ces pays de communiquer à INTERPOL toutes données biométriques disponibles concernant les personnes inscrites sur la Liste aux fins de leur inclusion dans les notices spéciales.

Durant les consultations qu'il a tenues le 25 juin, le Comité a entendu un exposé du Coordonnateur du Groupe d'experts sur les faits nouveaux survenus depuis la présentation du rapport d'étape du Groupe aux membres du Comité le 29 mai et ceux-ci ont examiné les recommandations contenues dans ledit rapport (voir S/2014/452). Le 22 juillet, la Présidente du Comité a adressé des lettres aux Représentants permanents du Cameroun, de la République démocratique du Congo, de la République du Congo, du Soudan, du Soudan du Sud et du Tchad ainsi qu'à INTERPOL, à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et à l'Union africaine au sujet des recommandations contenues dans le rapport d'étape établi par le Groupe. Le même jour, le Comité a publié un communiqué de presse dans lequel il a appelé l'attention sur l'une de ces recommandations.

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu 25 rapports sur la suite donnée aux résolutions 2127 (2013) et 2134 (2014), présentés par les États Membres en application des paragraphes 58 et 42 desdites résolutions. Il a approuvé plusieurs demandes de dérogation à l'embargo sur les armes présentées en vertu du paragraphe 54 de la résolution 2127 (2013), dont une au titre de l'alinéa b), une au titre de l'alinéa e), six au titre de l'alinéa f) et une au titre des alinéas e) et f).

Le 21 février, à l'occasion de consultations, la Présidente du Comité a présenté un exposé au Conseil, conformément aux dispositions du paragraphe 57 d) de la résolution 2127 (2013). Le 11 juillet, elle a informé le Conseil sur les travaux du Comité, à la suite de quoi les membres du Conseil ont tenu des consultations.

Le site Web du Comité peut être consulté à l'adresse suivante : [www.un.org/french/sc/committees/2127/index.shtml](http://www.un.org/french/sc/committees/2127/index.shtml).

## Chapitre 20

### Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014)

Le Comité créé par la résolution 2140 (2014) est chargé de contrôler l'application des sanctions concernant le Yémen, à savoir un gel des avoirs et une interdiction de voyager. Ces sanctions s'appliquent aux personnes et entités que le Comité a désignées comme se livrant ou apportant un appui à des actes qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité du Yémen, et comprennent en particulier, mais sans s'y limiter, le fait d'entraver ou de compromettre la réussite de la transition politique prévue dans l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et l'Accord sur le mécanisme de mise en œuvre, le fait d'empêcher la mise en œuvre des décisions énoncées dans le rapport final issu de la Conférence de dialogue national sans exclusive en se livrant à la violence ou en s'attaquant aux infrastructures essentielles, et le fait de préparer, de donner l'ordre de commettre ou de commettre des actes qui violent le droit international des droits de l'homme ou le droit international humanitaire ou qui constituent des atteintes aux droits de l'homme au Yémen.

Le Comité est épaulé par un groupe d'experts dont les fonctions sont décrites au paragraphe 21 de la résolution 2140 (2014) et qui se compose de 4 membres : 1 expert des groupes armés, 1 expert des questions financières, 1 expert en droit international humanitaire et 1 spécialiste de la région.

En 2014, le Bureau du Comité est présidé par Raimonda Murmokaitė (Lituanie), la vice-présidence étant assurée par la délégation jordanienne.

Au cours de la période considérée, le Comité a tenu une réunion officielle et quatre séances de consultation.

À sa première séance, le 30 avril 2014, le Comité a engagé un dialogue avec les délégations du Yémen et des pays membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar), conformément au paragraphe 19 f) de la résolution 2140 (2014). Un représentant du Conseil de coopération du Golfe a également participé à la réunion organisée. Le Comité a rencontré le Groupe d'experts à l'occasion des consultations qu'il a tenues le 5 mai.

Le 14 mai, conformément au paragraphe 19 e) de la résolution 2140 (2014), la Présidente a adressé au

Conseil de sécurité son premier rapport périodique sur les activités menées par le Comité au cours des mois précédents.

Lors des consultations que le Comité a tenues le 20 juin, le Groupe d'experts a présenté un exposé sur ses activités, conformément au paragraphe 21 c) de la résolution 2140 (2014). Le 24 juin, le Comité a organisé des consultations avec le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste en vue d'examiner des questions d'intérêt mutuel concernant le Yémen. Le représentant du Yémen, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, le Groupe d'experts sur le Yémen, l'Équipe de surveillance créée en application de la résolution 1526 (2004) et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ont également participé au débat.

Le 21 juillet, le Comité a reçu le rapport établi par le Groupe d'experts sur sa première visite à Sanaa, effectuée du 9 au 13 juin.

Lors des consultations qu'il a tenues le 30 juillet, le Comité a entendu un exposé du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen sur l'évolution de la situation dans le pays. Le Comité a également procédé à un échange de vues avec le Coordonnateur du Groupe d'experts.

Le site Web du Comité peut être consulté à l'adresse suivante : [www.un.org/french/sc/committees/2140/](http://www.un.org/french/sc/committees/2140/).

## **Chapitre 21 Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix**

Entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014, le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix s'est réuni à huit reprises : quatre fois sous la présidence de Masood Khan (Pakistan), entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 décembre 2013, et quatre fois sous la présidence d'Eugène-Richard Gasana (Rwanda), entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 juillet 2014.

Le 30 août 2013, le Groupe de travail a tenu une réunion sur la question de la transition et du retrait des missions de maintien de la paix des Nations Unies, à laquelle ont participé des représentants des pays

fournissant des contingents et du personnel de police, le Président de la Commission de consolidation de la paix et des représentants du Département des opérations de maintien de la paix. Le Président du Groupe de travail avait auparavant fait distribuer un document de réflexion.

Le représentant du Département des opérations de maintien de la paix a présenté aux participants la politique de l'Organisation en matière de transition lors du retrait des missions, qui offrait un cadre commun de gestion du processus et commençait à être appliquée dans les missions. Il était notamment ressorti de l'expérience qu'il importait de déterminer le moment opportun pour effectuer la transition. Le Département venait de finir d'évaluer les enseignements tirés au Timor-Leste, qui portaient principalement sur l'intégration, la planification et la présentation de rapports, la communication et le renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national. Le Président de la Commission de consolidation de la paix a fait observer qu'en sept ans d'existence, la Commission s'était avérée très utile en tant qu'instance consultative, mais qu'elle pouvait jouer un rôle encore plus large, notamment en donnant des avis au Conseil de sécurité sur les questions liées à la transition.

Les membres du Groupe de travail et les représentants des pays fournissant des contingents et du personnel de police ont souligné qu'il fallait fixer des délais pour la transition et le retrait des missions de maintien de la paix en fonction des résultats obtenus sur le terrain. Les participants sont convenus que les parties prenantes devaient mieux coordonner leur action et qu'il fallait faire participer divers acteurs au processus de transition et de retrait, y compris les pays voisins et les acteurs régionaux, ainsi que des entités comme la Commission de consolidation de la paix. Certains ont préconisé que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix joue un plus grand rôle.

Pour résumer, le Président a fait observer que les participants avaient en particulier mis l'accent sur la nécessité de déterminer le bon moment pour procéder aux transitions, compte tenu du risque que la situation ne se détériore de nouveau en cas de retrait prématuré. Si certaines transitions s'étaient faites sans heurts, comme au Timor-Leste, les difficultés rencontrées à Haïti avaient été riches d'enseignements. La question de savoir comment procéder à une transition dans les pays faisant face à des problèmes chroniques s'était

également posée. Les participants étaient convenus que la transition n'était pas un processus linéaire et qu'elle devait toujours être adaptée à la situation sur le terrain. Insistant sur l'importance des partenariats, ils avaient par ailleurs souligné que les enseignements tirés d'une situation ne pouvaient pas être automatiquement généralisés et appliqués à d'autres situations. Ils avaient estimé que le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix, les pays fournissant des contingents et du personnel de police, l'ONU et les pays hôtes devaient mieux coordonner leur action. Enfin, les participants avaient insisté sur le fait que le retrait n'était pas synonyme d'abandon.

Le 16 septembre, le Groupe de travail a examiné la responsabilité qui revenait collectivement au Conseil de sécurité, aux pays fournissant des contingents et du personnel de police et au Secrétariat de veiller à ce que les missions de maintien de la paix disposent des capacités nécessaires pour s'acquitter efficacement de la variété des mandats qui leur étaient confiés. La question avait été initialement abordée dans le cadre de l'initiative Horizons nouveaux et la stratégie globale d'appui aux missions avait permis de mettre en pratique le concept d'intervention en fonction des moyens. Tous les pays fournissant des contingents et du personnel de police ont été invités à participer à la réunion.

Le Président du Groupe de travail, qui avait fait distribuer un document de réflexion préalablement à la réunion, a souligné, dans ses observations liminaires que, compte tenu de l'évolution de la nature des missions de maintien de la paix, des défis multidimensionnels qu'elles rencontraient et de la complexité de leurs mandats, le concept d'intervention en fonction des moyens était de plus en plus pertinent.

Le général de corps d'armée, conseiller militaire par intérim, Abhijit Guha, a décrit les mesures prises dans le cadre du concept d'intervention en fonction des moyens, notamment l'établissement de normes et d'orientations, la détermination des principales lacunes, l'utilisation accrue des technologies modernes. Il a également abordé des questions touchant l'état de préparation opérationnelle et l'instruction. Le représentant du Département de l'appui aux missions a informé les participants des problèmes qui empêchaient le déploiement des éléments habilitants nécessaires et des efforts déployés pour y remédier dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions. Il s'est particulièrement

intéressé aux éléments habilitants essentiels, comme les moyens de transport aérien et terrestre, le matériel de génie, les transmissions et le soutien sanitaire.

Les membres du Groupe de travail et les représentants des pays fournissant des contingents et du personnel de police sont convenus que si l'on voulait renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il fallait impérativement faire en sorte que les missions disposent en permanence des capacités nécessaires. Plusieurs participants ont insisté sur certains moyens en particulier, notamment le génie et les transports aériens. D'autres ont fait observer qu'il fallait définir précisément les fonctions des missions au stade de la planification et déterminer rapidement les capacités requises. L'importance de définir des mandats clairs et réalistes et de doter les missions des ressources suffisantes pour les mener à bien a été mise en avant. Par ailleurs les participants ont insisté sur la nécessité de mettre au point des programmes de formation standard inspirés de l'expérience des pays fournissant des contingents ayant déjà déployé des éléments sur le terrain. Plusieurs ont souligné qu'il fallait établir des normes en toute transparence et en consultation avec les États Membres, et ont préconisé que le Conseil, le Secrétariat et les pays fournissant des contingents et du personnel de police coopèrent plus étroitement et se concertent davantage.

Le rôle important et de plus en plus varié joué par la Police des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix ainsi que les difficultés que celle-ci rencontre et les possibilités qui s'offrent à elle ont été examinés le 15 novembre avec des représentants des pays fournissant des contingents et du Département des opérations de maintien de la paix. Le Président a distribué un document de réflexion dans lequel il a fait observer que le rôle joué par la Police des Nations Unies dans les activités de maintien de la paix avait évolué au fil des ans et que le nombre de policiers avait rapidement augmenté, atteignant actuellement 12 000, ce qui représentait 13 % de l'ensemble du personnel en uniforme présent sur le terrain. Les problèmes de sécurité, notamment la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, posaient de nouvelles difficultés pour la Police des Nations Unies et de nouveaux moyens d'action ont dû être mis en place pour y faire face.

Le Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, Dmitry Titov, a fait

savoir au Groupe de travail que le rôle de la police dans les opérations de maintien de la paix avait été revu en profondeur dans le but de régler les problèmes de conception et de moyens. Des orientations avaient été arrêtées dans le contexte du Cadre d'orientation stratégique, qui était axé sur la valeur ajoutée apportée par la Police des Nations Unies aux opérations de paix et les tâches confiées à celle-ci ainsi que sur la hiérarchisation des activités et l'ordre dans lequel elles devaient être menées lorsque le temps et les ressources étaient limités. Le Conseiller pour les questions de police, Stefan Feller, a indiqué que la version définitive du projet de directives générales concernant le rôle de la Police des Nations Unies dans les opérations de paix, qui définit une démarche plus cohérente et uniforme en ce qui concerne le sécurité publique, la réforme de la police et l'appui aux services de police de l'État hôte, était sur le point d'être arrêtée. Le déploiement à Brindisi (Italie) de la Force de police permanente, qui dépend de la Division de la police, a permis d'améliorer sensiblement les capacités de déploiement rapide dans les nouvelles missions, de mieux répondre aux besoins en matière d'appui et de pallier les insuffisances.

Les membres du Groupe de travail et les représentants des pays fournissant des contingents et du personnel de police ont estimé qu'il était opportun d'examiner cette question d'intérêt majeur et ont proposé de poursuivre le débat plus avant compte tenu du rôle essentiel des fonctions de police dans les opérations de maintien de la paix. Plusieurs représentants ont insisté sur l'importance de questions telles que l'aide à apporter à la Police des Nations Unies dans la lutte contre la criminalité organisée et dans le cadre de la formation et des procédures de recrutement. D'autres ont insisté en particulier sur la nécessité d'augmenter le nombre de femmes dans les rangs de la Police des Nations Unies et d'améliorer les compétences des policières ainsi que sur l'importance de recruter des agents connaissant les langues parlées sur le terrain.

Pour conclure, le Président a fait observer qu'il était ressorti des débats : a) que la nature des conflits était en évolution constante, et qu'il en allait de même des rôles et mandats des forces de maintien de la paix, notamment des policiers déployés dans les missions de maintien de la paix; b) qu'il était indispensable que les policiers déployés dans les opérations de maintien de la paix soient des professionnels dûment formés disposant

des compétences spécialisées voulues; c) qu'il fallait fournir les ressources nécessaires pour renforcer la Police des Nations Unies et améliorer son efficacité; et d) que les membres du Conseil de sécurité et les États Membres dans leur ensemble appuyaient davantage le renforcement des opérations de maintien de la paix et faisaient preuve d'une volonté politique accrue à cet égard.

À sa réunion du 20 décembre, le Groupe de travail a examiné les moyens de rendre la constitution des forces et le démarrage des missions plus efficaces. Dans sa déclaration liminaire, le Président, qui avait fait distribuer un document de réflexion pour la réunion, a fait valoir que la constitution des forces était une activité essentielle au maintien de la paix car il fallait que les agents sur le terrain soient suffisamment nombreux, possèdent les compétences voulues et soient déployés au bon moment. Il était nécessaire de réfléchir aux moyens d'améliorer et d'accélérer les procédures traditionnelles d'annonce de contributions aux forces et de constitution des forces, et d'envisager des solutions pour améliorer le démarrage des missions, notamment en renforçant l'efficacité du Système de forces et moyens en attente des Nations Unies et en prévoyant des mesures d'incitation pour les pays fournisseurs de contingents.

Le Chef du Service de la constitution des forces du Département des opérations de maintien de la paix, le colonel Prit Pal Singh, a expliqué aux participants la procédure de constitution des forces en vigueur, qui s'étalait généralement sur six mois, commençant par une évaluation et la création d'un groupe consultatif et se terminant par une visite d'inspection avant déploiement. Selon lui, divers enseignements avaient pu être tirés de l'expérience au Mali, notamment le fait que le transfert des contingents d'une mission à une autre pouvait poser des problèmes, qu'il fallait déployer les éléments habilitants avant les contingents et que les différents acteurs concernés au Secrétariat devaient mieux coordonner leur action. Le Sous-Secrétaire général à l'appui aux missions, Anthony Banbury, a indiqué que la constitution des forces et le démarrage d'une mission étaient fonction de la nature de la mission et de ses besoins particuliers. Il a fait valoir que l'absence de consensus sur des questions comme le maintien de la paix musclé et les capacités offensives avait une incidence sur la fourniture des moyens nécessaires. Il était nécessaire d'adopter une stratégie de constitution des forces qui prévoie de nouveaux

principes concernant le calendrier du déploiement des moyens de la mission, la mise à disposition de matériel et de programmes de formation de meilleure qualité et l'utilisation des nouvelles technologies.

Les participants ont pris acte des nombreuses évolutions qui avaient eu lieu dans les opérations de maintien de la paix en 2013, en particulier au Mali, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et au Soudan du Sud. Ils ont demandé que les parties prenantes coordonnent mieux leur action et échangent davantage d'informations afin d'améliorer l'efficacité de la constitution des forces. Ils ont également souligné qu'il importait de mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques. En ce qui concerne la coopération entre missions, qui s'était intensifiée, ils ont fait observer que cette pratique avait ses limites.

Pour résumer les débats, le Président a déclaré que la réunion avait permis de dégager des idées importantes concernant la constitution des forces et le démarrage des missions. Il fallait, pour améliorer l'efficacité, faire en sorte que le processus de constitution des forces soit plus inclusif et tienne compte de la nature de la mission et des conditions qui lui étaient propres pour la formation, la mise à disposition du matériel et l'interopérabilité. Les nouvelles technologies pouvaient permettre de renforcer la productivité, la sûreté et la sécurité, ainsi que l'efficacité de la mise en œuvre des mandats. Il fallait mettre au point des solutions qui profitent aux pays fournisseurs de contingents, au Secrétariat et aux contingents sur le terrain, en resserrant la coopération entre eux. Si les activités étaient mieux synchronisées entre les missions et le Siège, notamment si les commandants des forces communiquaient régulièrement des informations, les politiques, stratégies et tactiques pourraient être perfectionnées. Les besoins s'étant diversifiés, le processus de constitution des forces devrait s'accompagner d'une vision stratégique. En outre, la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales pouvait favoriser la mobilisation des ressources. Il importait également de tenir compte des vues des pays hôtes.

À sa réunion du 15 mai 2014, le Groupe de travail a examiné la question du démarrage des missions et des problèmes liés au transfert des contingents et a entendu les représentants du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, qui l'ont

informé des visites effectuées peu auparavant en République centrafricaine et au Mali et ont recensé les enseignements tirés du déploiement des missions dans ces pays. Ils ont souligné qu'il était important de mettre rapidement les contingents et le matériel voulu à la disposition des missions des Nations Unies. La capacité d'absorption sur le terrain était un des principaux obstacles à cet égard. Le déploiement des contingents pouvait être ralenti par le manque d'infrastructures suffisamment sécurisées. En outre, pour pouvoir s'acquitter efficacement de leur mandat, les missions devaient disposer d'un nombre suffisant d'éléments habilitants essentiels. De nombreuses missions accusaient un manque de matériel, notamment de moyens de transport. Concernant le transfert des contingents, les représentants ont fait observer qu'il importait de veiller à ce que tous les effectifs respectent les normes des Nations Unies au moment du déploiement. Il était également essentiel que les pays fournisseurs de contingents, le Secrétariat et le Conseil de sécurité coordonnent en temps voulu leurs activités de préparation et de planification d'une opération.

Pour conclure, le Président du Groupe de travail a résumé plusieurs idées formulées par les participants en vue d'assurer l'efficacité du démarrage des missions et du transfert des contingents.

À sa réunion du 30 mai, le Groupe de travail a examiné la question de la coopération entre les missions et il a entendu les représentants du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, qui ont mis l'accent sur les enseignements tirés du recours accru à la coopération entre missions dans les opérations de maintien de la paix en cours. Cette coopération était un outil précieux dans la mesure où elle permettait de déployer rapidement des contingents pour aider une mission en situation de crise, mais elle n'était pas adaptée au renfort à grande échelle pendant des périodes prolongées. De plus, la coopération entre missions était plus efficace quand elle s'appuyait sur des plans d'intervention préexistants. Des dispositifs régionaux destinés à mieux faciliter ce mode de coopération étaient en cours d'élaboration.

Les États Membres participants ont reconnu à la fois les avantages et les limites de la coopération entre missions. Ils ont admis qu'il était nécessaire de « faire plus avec moins » pour que le maintien de la paix puisse s'inscrire dans la durée. La capacité d'absorption de la mission destinataire et du pays hôte a également été

considérée comme un élément déterminant du succès de la coopération entre missions.

Dans ses observations finales résumant les débats, le Président du Groupe de travail a retenu plusieurs propositions soumises par les participants en vue de renforcer l'efficacité de la coopération entre missions, notamment la possibilité de doter les centres régionaux de service de capacités de transport aérien. Malgré les divers obstacles, le Conseil et les pays fournisseurs de contingents pouvaient et devaient œuvrer ensemble à faire évoluer ce concept et à améliorer sa mise en œuvre.

Le 27 juin, le Groupe de travail a tenu une réunion consacrée à la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix. Le Groupe de travail a entendu des exposés de la Représentante permanente adjointe de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadrice Philippa Jane King, du Conseiller militaire adjoint, le général de division Adrian Foster, et de la Commissaire adjointe de la Police nationale rwandaise, M<sup>me</sup> Lynder Nkuranga.

Le Président a fait observer que le nombre de femmes dans les opérations sur le terrain et au Siège n'avait guère progressé. Les femmes représentaient moins de 4 % du personnel militaire de maintien de la paix des Nations Unies. La Représentante de l'Australie a rappelé que dans la résolution 1325 (2000), le Conseil de sécurité avait reconnu le rôle central que les femmes jouaient dans le maintien et la promotion de la paix et la sécurité et avait demandé instamment au Secrétaire général d'accroître le nombre de femmes dans les opérations sur le terrain. Elle a présenté les principaux éléments qui avaient permis d'améliorer, sur les plans aussi bien quantitatif que qualitatif, le recrutement de femmes dans les Forces de défense australiennes. Le plan d'action national de l'Australie avait joué un rôle essentiel dans la définition et la coordination des efforts déployés au niveau du pays dans ce domaine. La Commissaire adjointe de la Police nationale rwandaise, M<sup>me</sup> Nkuranga, a décrit le plan d'action national du Rwanda ainsi que les mesures prises par le pays pour accroître le nombre de femmes dans la police et l'armée. Le Conseiller militaire adjoint a examiné la représentation des femmes à la fois dans les missions et au Siège et présenté les mesures qui avaient été prises pour l'améliorer. Au Siège, plusieurs autres mesures avaient été adoptées. Le nombre de femmes dans les contingents fournis par les États Membres

demeurait déterminant, étant donné que l'ONU n'avait aucun contrôle sur la composition des effectifs fournis.

Les États Membres participants se sont déclarés favorables à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et au renforcement de la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix. Certains ont avancé que l'examen global de haut niveau qui serait réalisé en 2015 pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution serait l'occasion pour les États de comparer leurs plans d'action nationaux. Les participants ont aussi souligné qu'il importait de mettre au point des programmes de formation et de préparation au déploiement différenciés par sexe. Plusieurs pays ont fait remarquer l'importance des aspects culturels. Les participants ont également demandé que davantage de femmes accèdent à des postes de direction et ont souligné qu'elles devraient participer aux processus de prise de décisions et de recrutement.

Dans son résumé des débats, le Président du Groupe de travail a insisté sur le fait que les plans d'action nationaux pouvaient permettre de renforcer la participation des femmes. Il a également pris note des diverses expériences et propositions des participants, qui témoignaient d'initiatives prises à de multiples niveaux pour améliorer la représentation des femmes dans les opérations de maintien de la paix.

Le 25 juillet, le Groupe de travail a tenu une réunion sur l'état de préparation des contingents et du personnel de police en vue de l'exécution des principales tâches relevant du mandat de la mission. Le Groupe de travail a entendu des exposés du Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, du Conseiller militaire adjoint et du Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Ambassadeur Mark Lyall Grant.

Pour présenter le sujet, le Président a fait observer que les conflits en cours évoluaient rapidement et présentaient toute une série de difficultés complexes. Les militaires et le personnel de police devaient absolument être suffisamment préparés pour pouvoir intervenir avec efficacité et rapidité. Il était donc indispensable d'améliorer leur formation, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ayant un rôle central à jouer à cet égard. D'autres difficultés étaient liées à l'état de préparation opérationnelle et aux normes d'évaluation, à la

formation préalable au déploiement, à l'uniformisation des compétences, à la définition claire des rôles et responsabilités, et aux incidences financières.

Le Sous-Secrétaire général a fait valoir que, compte tenu de la diversité des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, l'ONU devait impérativement élaborer des directives types relatives à l'état de préparation. Le Département des opérations de maintien de la paix mettait au point 11 manuels dans le cadre du projet de production de manuels à l'usage des forces militaires des Nations Unies. De même, le cadre d'orientation stratégique de la Division de la police concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix était en cours d'élaboration. Ces orientations devaient être accompagnées d'une formation visant à garantir une application cohérente des directives et normes des Nations Unies et d'autres mesures destinées à s'assurer que les contingents et le personnel de police satisfaisaient aux exigences, comme des visites d'inspection avant déploiement. Le Conseiller militaire adjoint a défini la notion d'état de préparation dans le contexte particulier de la protection des civils, et mis en évidence quatre aspects majeurs, à savoir la préparation, la constitution des forces, le déploiement et la disponibilité opérationnelle des forces. Le Représentant du Royaume-Uni a souligné l'évolution des mandats de maintien de la paix et les changements qui en découlent en termes de ressources nécessaires. Il a fait valoir qu'il incombait au Conseil de veiller à ce que les mandats soient clairs et réalistes et a formulé des observations sur la manière dont les programmes bilatéraux pouvaient améliorer l'aptitude des contingents et du personnel de police à s'acquitter efficacement de leurs mandats.

Les États Membres participant à la réunion ont souligné l'importance de la formation préalable au déploiement pour améliorer l'état de préparation. Ils ont également insisté sur la nécessité de disposer d'orientations pratiques relatives à la mise en œuvre des mandats des missions.

## **Chapitre 22**

### **Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique**

Le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique continue d'agir en

tant qu'organe subsidiaire du Conseil, conformément à la déclaration du Président en date du 31 janvier 2002 (S/PRST/2002/2), dans laquelle le Conseil faisait notamment valoir qu'il fallait prendre des mesures adéquates pour prévenir et régler les conflits en Afrique, et envisageait la création d'un groupe de travail spécial chargé de suivre l'application des recommandations formulées dans ladite déclaration. Le mandat du Groupe de travail, ainsi que sa composition et ses méthodes de travail ont été définis dans une note du Président du Conseil de sécurité datée du 1<sup>er</sup> mars 2002 (S/2002/207).

Du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2013, le Groupe de travail était présidé par Eugène-Richard Gasana (Rwanda). Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2014, il était présidé par U. Joy Ogwu (Nigéria). Au cours de la période considérée, le Groupe de travail a tenu une séance et plusieurs réunions de consultations pour examiner des questions relevant de sa compétence.

En septembre 2013, le Groupe de travail a lancé une nouvelle page Web entièrement remodelée, qui se trouve sur le site Internet de l'ONU ([www.un.org/french/sc/committees/ahwga/](http://www.un.org/french/sc/committees/ahwga/)) et qui rassemble de très nombreuses ressources ayant trait au Groupe de travail (décisions du Conseil de sécurité, rapports du Secrétaire général, rapports annuels du Groupe et communiqués conjoints du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, etc.).

Début octobre 2013, les membres du Groupe de travail ont tenu des consultations pour examiner le projet de communiqué conjoint adopté à la septième réunion consultative entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité, tenue à Addis-Abeba, le 8 octobre 2013, et se mettre d'accord sur le texte avec leurs homologues de l'Union africaine.

Le 23 mai 2014, le Groupe de travail a tenu une réunion consacrée aux préparatifs de la huitième réunion consultative entre les deux Conseils, et portant notamment sur la répartition des questions à examiner, le projet de communiqué conjoint qui sera adopté à cette occasion, et les modalités relatives à la conduite de cette réunion, qui doit se tenir à New York en juin 2014.

Le 30 mai, les membres du Groupe de travail ont tenu des consultations pour examiner de manière plus détaillée le projet de communiqué conjoint, qui a par la suite été négocié et convenu avec les membres du

Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Le communiqué conjoint a été adopté le 6 juin 2014, à l'issue de la huitième réunion consultative, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le même jour.

## **Chapitre 23**

### **Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004)**

Conformément aux paragraphes 9 et 10 de la résolution 1566 (2004) du Conseil de sécurité, le Groupe de travail est chargé d'examiner, d'une part, les mesures concrètes à prendre contre les particuliers, groupes et entités participant ou associés à des activités terroristes autres que ceux visés par la liste arrêtée par le Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida et les Talibans\* et, d'autre part, la possibilité de créer un fonds international d'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme et des membres de leur famille.

En 2013, le Groupe de travail a été présidé par Mohammed Loulichki (Maroc). En 2014, Raimonda Murmokaitė (Lituanie) assure la présidence et les représentants de la Fédération de Russie, de la France et du Rwanda assurent la vice-présidence.

Au cours de la période considérée, le Comité n'a tenu ni séance ni réunion de consultation et n'a pas établi de rapport annuel.

## **Chapitre 24**

### **Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé**

Le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé est chargé par le Conseil de sécurité d'examiner les rapports du mécanisme de surveillance et de communication de l'information visé au paragraphe 3 de la résolution 1612 (2005), les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des

---

\* Conformément aux résolutions 1988 (2011) et 1989 (2011), les fonctions auparavant attribuées au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) ont été réparties entre le Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) et le Comité créé par la résolution 1988 (2011) (voir aussi partie VI, chap. 5 et 17).

plans d'action visés au paragraphe 7 de cette résolution et toute autre information qui lui serait communiquée.

Le mécanisme de surveillance et de communication de l'information s'attache à suivre la situation en ce qui concerne le recrutement et l'emploi d'enfants soldats en violation du droit international applicable ainsi que les autres violations et sévices commis sur la personne d'enfants touchés par les conflits armés.

Le Groupe de travail est chargé notamment de recommander au Conseil des mesures susceptibles de favoriser la protection des enfants touchés par des conflits armés, y compris des recommandations touchant le mandat d'une opération de maintien de la paix ou intéressant les parties à un conflit et de demander, le cas échéant, à d'autres organismes des Nations Unies de prendre, chacun selon son mandat, des mesures propres à faciliter l'application des résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009).

Au cours de la période considérée, le Groupe de travail a examiné les rapports du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés aux Philippines (S/2013/419), en République arabe syrienne (S/2014/31) et au Mali (S/2014/267).

Il a également adopté des conclusions sur la situation des enfants dans les conflits armés au Myanmar (S/AC.51/2013/2), au Yémen (S/AC.51/2013/3), aux Philippines (S/AC.51/2014/1) et au Mali (S/AC.51/2014/2).

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : [www.un.org/french/sc/committees/WGCAAC/](http://www.un.org/french/sc/committees/WGCAAC/).

## **Chapitre 25**

### **Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure**

Pendant la période considérée, le Groupe de travail s'est réuni 17 fois afin d'examiner diverses questions liées à la documentation et aux procédures du Conseil de sécurité.

En 2013 et 2014, le Groupe de travail a été présidé par María Cristina Perceval (Argentine).

Entre août 2013 et juillet 2014, le Groupe de travail a examiné essentiellement : a) les échanges entre le Conseil de sécurité, l'ensemble des États

Membres et d'autres organes; b) les consultations du Conseil avec les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police; la liste des orateurs pour les réunions du Conseil; c) le dialogue au sein du Conseil; d) les fonctions de rédaction des textes; e) la nomination des présidents des organes subsidiaires et le transfert de présidence; et f) les réunions organisées selon la formule Arria.

À l'issue des débats et des accords conclus entre les membres du Groupe de travail, le Conseil a publié quatre notes de son président mettant l'accent, le 28 août 2013, sur le dialogue avec les États non membres du Conseil et autres entités (S/2013/515); le 28 octobre 2013, sur les consultations avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police (S/2013/630); le 14 avril 2014, sur l'élargissement de la participation des membres du Conseil à l'élaboration de ses textes (S/2014/268); et le 5 juin 2014, sur la nomination des présidents et le transfert de la présidence des organes subsidiaires (S/2014/393).

Le 29 octobre 2013, le Président du Groupe de travail a présenté au Conseil un exposé sur les idées échangées et les progrès réalisés par le Groupe de travail lors du débat public sur les méthodes de travail du Conseil.

On trouvera des informations pertinentes sur les travaux du Groupe de travail, dans toutes les langues officielles, sur sa page Web, à l'adresse suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/wgdocs/>.

## Chapitre 26

### Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux

Le Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux a été établi en 2000 pour étudier les questions concernant les tribunaux créés ou appuyés par l'Organisation des Nations Unies, en particulier les stratégies de fin de mandat et les questions résiduelles des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda. Par ailleurs, le Groupe de travail examine les questions portant sur les travaux des deux branches du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux. Il est composé des conseillers juridiques des missions des membres du Conseil de sécurité et épaulé par le Bureau des affaires juridiques et la Division des

affaires du Conseil de sécurité du Département des affaires politiques.

La présidence du Groupe de travail a été assurée par le Guatemala en 2013 et par le Chili en 2014. Au cours de la période considérée, le Groupe de travail a continué de se réunir régulièrement : il a tenu six séances en 2013 et une en 2014, auxquelles ont notamment participé les présidents, procureurs et greffiers des tribunaux lorsqu'ils se trouvaient à New York pour s'exprimer devant le Conseil de sécurité. Les membres du Groupe de travail ont également tenu plusieurs échanges de vues informels et mené des négociations concernant la résolution 2130 (2013) du Conseil de sécurité.

Les 1<sup>er</sup> et 5 août 2013, le Groupe de travail s'est réuni par suite d'une lettre adressée par le Président du Conseil de sécurité (S/2013/349) concernant les candidatures au poste de juge permanent du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, qui doit être élu par l'Assemblée générale. Le 8 octobre, le Conseil, sur la recommandation du Groupe de travail, a décidé de soumettre une liste de six candidats à l'élection d'un juge permanent du Tribunal. Les 14 et 15 novembre 2013, l'Autriche, la Jordanie et la République islamique d'Iran ont retiré les candidatures qu'ils avaient présentées, et l'élection s'est tenue le 18 novembre 2013 à l'Assemblée générale entre les candidatures présentées par l'Estonie, le Togo et Saint-Vincent-et les Grenadines.

Le Groupe de travail a également examiné une lettre du Secrétaire général (S/2013/471) concernant la démission, en mai 2013, de Andrésia Vaz de ses fonctions de juge du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Sur la recommandation du Groupe de travail, le Conseil de sécurité a appuyé (voir S/2013/474) l'intention du Secrétaire général de nommer Mandiaye Niang, originaire du Sénégal, juge permanent du Tribunal international jusqu'à la date du terme initial du mandat de M<sup>me</sup> Vaz, conformément au paragraphe 2 de l'article 12 bis du Statut du Tribunal. En septembre 2013 le Secrétaire général a confirmé cette décision dans une lettre qu'il a adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2013/550).

En novembre 2013, le Groupe de travail a entendu un exposé du Greffier du Tribunal pénal international pour le Rwanda, Bongani Majola, sur la réinstallation des personnes acquittées et des condamnés ayant purgé leur peine dans leurs pays

respectifs. Les membres du Groupe de travail ont eu un échange de vues constructif.

Le 4 décembre 2013, le Groupe de travail a eu, avec les présidents et procureurs des deux tribunaux, en prévision de l'exposé périodique que ces derniers devaient présenter au Conseil de sécurité le 5 décembre, un échange de vues à propos de leurs travaux (S/2013/678 et S/2013/663). Cet échange a porté également sur les travaux et activités de la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à

exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, ainsi que sur la division de La Haye qui était entrée en fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2013 (voir S/2013/679). Les membres du Groupe de travail ont ensuite examiné la demande du Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie relative à la prorogation du mandat des juges dudit tribunal (S/2013/685).

Le 18 décembre, sur la recommandation du Groupe de travail, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat des juges du Tribunal par sa résolution 2130 (2013).

---

## Appendices

### I Liste des membres du Conseil de sécurité en 2013 et 2014

2013		2014	
	Argentine		Argentine
	Australie		Australie
	Azerbaïdjan		Chine
	Chine		Chili
	États-Unis d'Amérique		États-Unis d'Amérique
	Fédération de Russie		Fédération de Russie
	France		France
	Guatemala		Jordanie
	Luxembourg		Lituanie
	Maroc		Luxembourg
	Pakistan		Nigéria
	République de Corée		République de Corée
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
	Rwanda		Rwanda
	Togo		Tchad

---

## **II Nom des représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires accrédités auprès du Conseil de sécurité**

Les représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires dont les noms suivent ont représenté leur pays au Conseil de sécurité au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014 :

### **Argentine**

M<sup>me</sup> Cristina Fernández de Kirchner<sup>a</sup>  
(Présidente)

M. Héctor Marcos Timerman<sup>b</sup>  
(Ministre des relations extérieures et du culte)

M. Augustin Rossi<sup>c</sup>  
(Ministre de la défense)

M. Eduardo Zuain<sup>d</sup>  
(Secrétaire d'État aux relations extérieures)

M<sup>me</sup> Maria del Carmen Squeff<sup>e</sup>  
(Sous-Secrétaire d'État aux relations extérieures)

M<sup>me</sup> María Cristina Perceval

M. Mateo Estreme

M. Marío Oyarzábal

M<sup>me</sup> Gabriela Martinic

M. Eduardo Porretti

M<sup>me</sup> Fernanda Millicay

M. José Luis Fernández Valoni

M. Rafael Héctor Daló

M. Gerardo Díaz Bartolomé

M. Francisco Javier de Antueno

M<sup>me</sup> Pía Poroli

M<sup>me</sup> Josefina Bunge

M. Gustavo A. Rutilo

M. Marcos Stancanelli

M. Sebastián Di Luca

### **Australie**

M<sup>me</sup> Julie Bishop<sup>f</sup>  
(Ministre des affaires étrangères)

M. Gary Francis Quinlan  
M<sup>me</sup> Philippa Jane King  
M. Michael Bliss  
M. Peter Lloyd Versegi  
M. Will Nankervis  
M. Damian White  
M<sup>me</sup> Chelsey Ute Martin  
M<sup>me</sup> Lara Nassau  
M. Peter Scott  
Colonel Brian James Walsh  
M<sup>me</sup> Alison Helena Chartres  
M<sup>me</sup> Amy Haddad  
M. Susan King  
M. Jared Potter  
M<sup>me</sup> Claire Paulien Elias  
M<sup>me</sup> Tanisha Hewanpola  
M. Scott-Marshall Harper  
Capitaine de frégate Simon Andrews  
M<sup>me</sup> Julia O'Brien  
M. Marcus Lumb  
M<sup>me</sup> Lauren Amy Patmore  
M. Ryan Neelam  
M<sup>me</sup> Lauren Henschke  
M<sup>me</sup> Emily Street  
M. Gareth Williams  
M<sup>me</sup> Peta McDougall

**Azerbaïdjan\***

M. Elmar Maharram oglu Mammadyarov<sup>g</sup>  
(Ministre des affaires étrangères)  
M. Agshin Mehdiyev  
M. Tofiq Musayev  
M. Samir Sharifov  
M. Elchin Huseynli

---

\* Mandat ayant pris fin le 31 décembre 2013.

M<sup>me</sup> Esmira Jafarova

M. Farid Jabrayilov

M. Farid Jafarov

M. Javid Nasirli

M. Habib Mikayilli

**Chili\*\***

M. Alfredo Moreno Charme<sup>h</sup>  
(Ministre des relations extérieures)

M. Alfredo Labbé<sup>i</sup>  
(Directeur général chargé de la politique étrangère)

M. Cristián Barros

M. Octavio Errázuriz

M. Eduardo Gálvez

M. Carlos Olguín

M. Ignacio Llanos

M. Fidel Coloma

M<sup>me</sup> Belén Sapag

M. Patricio Aguirre

M. Juan Pablo Espinoza

M. Diego Araya

M. Fernando Cabezas

M. José Antonio González

M. Alvaro Arévalo

M. Máximo Venegas

Colonel Gustav Meyerholz

M<sup>me</sup> Montserrat Macuer

M. Sang Yeob Kim

M. Ernesto González

**Chine**

M. Wang Yi<sup>j</sup>  
(Ministre des affaires étrangères)

M. Liu Jieyi

M. Wang Min

---

\*\* Mandat ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

M<sup>me</sup> Li Jijuan  
M. Wu Wei  
M. Zhang Junan  
M. Shen Bo  
M. Li Yongsheng  
M. Sun Lei  
M. Zhao Yong  
M. Cai Weiming  
M<sup>me</sup> Jiang Hua

**États-Unis d'Amérique**

M. John F. Kerry<sup>j</sup>  
(Secrétaire d'État)  
M<sup>me</sup> Samantha Power<sup>x</sup>  
M<sup>me</sup> Rosemary A. DiCarlo  
M. Jeffrey DeLaurentis  
M. Joseph M. Torsella  
M<sup>me</sup> Elizabeth M. Cousens  
M. David Dunn  
M. Mark A. Simonoff  
M. Christopher Klein  
M<sup>me</sup> Tressa Rae Finerty  
M. Peter Lord  
M. Curtis Ried

**Fédération de Russie**

M. Sergey V. Lavrov<sup>j</sup>  
(Ministre des affaires étrangères)  
M. Vitaly I. Churkin  
M. Alexander A. Pankin  
M. Petr V. Ilichev  
M. Evgeny T. Zagaynov  
M. Igor A. Panin  
M. Mikael V. Agasandyan  
M. Albert V. Sitnikov  
M. Alexander V. Letoshnev

M. Andrey A. Listov  
M. Andrey V. Demin  
M. Dmitry A. Repkov  
M. Alexander A. Volgarev  
M<sup>me</sup> Anna M. Evstigneeva  
M. Andrei A. Artasov  
M. Evgeny A. Ustinov  
M. Vadim Y. Sergeev  
M. Roman O. Katarsky  
M. Sergey A. Zhdanov  
M. Oleg O. Filimonov  
M. Konstantin P. Degtyarev  
M. Timur V. Salomatin  
M. Vladimir A. Ponomarev

**France**

M. Laurent Fabius<sup>k</sup>  
(Ministre des affaires étrangères)  
M. Gérard Araud  
M. Alexis Lamek  
M. Martin Briens  
M. Philippe Bertoux  
M<sup>me</sup> Béatrice Le Fraper

**Guatemala\***

M. Otto Fernando Pérez Molina<sup>l</sup>  
(Président du Guatemala)  
M. Luis Fernando Carrera Castro<sup>m</sup>  
(Ministre des relations extérieures)  
M. Gert Rosenthal  
M. José Alberto Briz Gutiérrez  
M<sup>me</sup> Mónica Bolaños-Pérez  
M<sup>me</sup> Connie Taracena Secaira  
M. Omar Castañeda Solares  
M<sup>me</sup> Ana Cristina Rodriguez Pineda  
M<sup>me</sup> María Soledad Urruela Arenales  
M. Gabriel Orellana Zabalza

M. Joel Humberto Delgado Samayoa

M<sup>me</sup> María José del Águila Castillo

M<sup>me</sup> Viviana Raquel Arenas Aguilar

M<sup>me</sup> Jimena Leiva Roesch

**Jordanie\*\***

M. Nasser Judeh<sup>n</sup>

(Ministre des affaires étrangères et des affaires des expatriés)

Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein

M<sup>me</sup> Dina Kawar

M. Mahmoud D. Hmoud

M. Eihab Omaish

M. Samer Naber

M. Mohammad Tal

M. Amjad Moumani

M. Mohammad Tarawneh

M<sup>me</sup> Diana Al-Hadid

M. Adi Khair

M. Mohammad Al-Batayneh

M. Laith Obaidat

M. Omar Ababneh

M. Faris Al-Adwan

Général de brigade Mohammad Al-Mhairat

Général de brigade Ibrahim Marji

**Lituanie\*\***

M. Linas Linkevičius<sup>o</sup>

(Ministre des affaires étrangères)

M. Neris Germanas<sup>p</sup>

(Vice-Ministre des affaires étrangères)

M<sup>me</sup> Raimonda Murmokaitė

M<sup>me</sup> Nida Jakubonė

M<sup>me</sup> Rita Kazragienė

M. Dainius Baublys

Colonel Darius Petryla

M. Andrius Kalindra

M<sup>me</sup> Rosita Sorytė

M. Gediminas Levickas  
M. Aleksas Dambrauskas  
M<sup>me</sup> Agnė Gleveckaitė  
M<sup>me</sup> Vaida Hampe  
M<sup>me</sup> Rasma Ramoškaitė  
M<sup>me</sup> Viktorija Budreckaitė  
M. Mindaugas Grabrėnas  
M<sup>me</sup> Neringa Juodkaitė-Putrimienė  
M. Aidas Sunelaitis  
M. Dovydas Špokauskas  
M<sup>me</sup> Rūta Jazukevičiūtė  
M<sup>me</sup> Solveiga Vailionytė  
M<sup>me</sup> Dovilė Petkūnaitė  
M<sup>me</sup> Erika Prokofjeva

**Luxembourg**

M. Jean Asselborn<sup>g</sup>  
(Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères)  
M<sup>me</sup> Sylvie Lucas  
M. Olivier Maes  
M. Jacques Flies  
Général Gaston Reinig (ER)  
Lieutenant-colonel Guy Hoffmann  
M. Patrick Hemmer  
M. Gianmarco Rizzo  
M. Luc Dockendorf  
M. Thomas Reisen  
M. Alain Germeaux  
M. Sina Khabirpour  
M<sup>me</sup> Anne Dostert  
M<sup>me</sup> Anne Schintgen  
M. Pierre Mousset

**Maroc\***

M. Saâd-Eddine El Othmani<sup>f</sup>  
(Ministre des affaires étrangères et de la coopération)

M. Youssef Amrania<sup>s</sup>  
(Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères et de la coopération)

M<sup>me</sup> Mbarka Bouaidae<sup>e</sup>  
(Ministre déléguée auprès du Ministre des Affaires étrangères et de la coopération)

M. Mohammed Loulichki

M. Lofti Bouchaara

M. Abderrazzak Laasel

M. Omar Kadiri

M. Bouchaib El Oumni

M. Abdellatif Erroja

M. Ismail Chekkori

M. Hassan El Mkhantar

M. Tarik Iziraren

M. Mohammed Al Atlassi

M. Mohamed Achgalou

M<sup>me</sup> Lalla Soumia Bouhamidi

M. Aziz El Haouari

M. Omar El Khadir

M. Isam Taib

M. Yasser Halfaoui

M. Brahim Benmoussa

M. Faiçal Souissi

M<sup>me</sup> Jamila Alaoui

**Nigéria\*\***

M. Aminu Wali<sup>t</sup>  
(Ministre des affaires étrangères)

M<sup>me</sup> U. Joy Ogwu

M. Usman Sarki

M. Kayode Laro

M. Lawal Hamidu

M. Richards Adejola

M. Martin S. Adamu

M<sup>me</sup> Amina Smaila

M. Mohammed I. Haidara

M. Yakubu Dadu

M. Elias Fatile

M<sup>me</sup> Mercy Clement

**Pakistan\***

M. Sayed Tariq Fatemi<sup>d</sup>  
(Ministre d'État, Assistant spécial du Premier Ministre pour les affaires étrangères)

M. Sartaj Aziz<sup>k</sup>  
(Conseiller du Premier Ministre pour la sécurité nationale)

M. Mohammad Masood Khan

M. Sahebzada Ahmed Khan

M. Ahmad Naseem Warraich

M. Asim Iftikhar Ahmad

M. Nabeel Munir

M. Khalil-ur-Rahman Hashmi

M. Marghoob Saleem Butt

M. Farrukh Iqbal Khan

M. Diyar Khan

M. Abdul Hameed

M. Tahir Hussain Andrabi

M. Ahmad Farooq

M. Ahmad Irfan Soomro

M. Umer Siddique

**République de Corée**

M. Yun Byung-se<sup>u</sup>  
(Ministre des affaires étrangères)

M. Cho Tae-yul<sup>v</sup>  
(Vice-Ministre des affaires étrangères)

M. Shin Dong-ik<sup>d</sup>  
(Ministre adjoint chargé des affaires multilatérales et mondiales)

M. Kim Sook

M. Oh Joon

M. Sul Kyung-hoon

M<sup>me</sup> Paik Ji-ah

M. Hahn Choong-Hee

M. Lee Kyung-chul

M. Park Yong-min

M. You Ki-jun  
M. Lim Sang-beom  
M. Choi Yong Hoon  
M. Kim Saeng  
M. Kim Jungha  
M<sup>me</sup> Sohn Sung-Youn  
M. Kim Ileung  
M. Na Sang-deok  
M. Jang Won  
M. Jung Jin Ho  
M. Kim Il-hoon  
M<sup>me</sup> Han Woo Jung  
M<sup>me</sup> Yu Jeong A

**Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

M. Nick Clegg<sup>1</sup>  
(Vice-Premier Ministre)  
M. William Hague<sup>j</sup>  
(Secrétaire d'État aux affaires étrangères et au Commonwealth)  
M. Alistair Burt<sup>d</sup>  
(Sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères et au Commonwealth)  
Sir Mark Lyall Grant, KCMG  
M. Philip John Parham  
M. Peter Wilson  
M. Michael Tatham  
M. Martin Shearman  
M. Paul McKell  
M. Michael Redmond  
M. Mark Maddick  
M. Eric Penton-Voak  
M. Steven Hill  
M. Thomas Meek  
M. James Squire  
M. Simon Day  
M<sup>me</sup> Senay Bulbul  
M. Jesse Clarke

M. Yasser Baki  
M<sup>me</sup> Alexandra Davison  
M. Guy Denison-Smith  
M. Andrew Norris  
M. Iain Griffiths  
M. Mohammed Tahir Khan  
M. Mungo Woodfield  
M. Simon Billett  
M. Simon Cleobury  
M. Dominic Rhodes  
M. Peter Munford  
M. Neil McKillop  
M. Douglas Benedict  
M<sup>me</sup> Helen Walker  
M<sup>me</sup> Lisa Maguire  
M. Nicholas Conway  
M<sup>me</sup> Iona Thomas  
M. Alexander Horne  
M. Christopher Hunter  
M<sup>me</sup> Fiona Allan-Smith  
M<sup>me</sup> Tasmin Rohman  
M<sup>me</sup> Harriet Cross  
M. Andrew Norris  
M. Simon Horner  
M<sup>me</sup> Joanne Neenan  
M<sup>me</sup> Sally Jobbins  
M<sup>me</sup> Grace Pringle

**Rwanda**

M<sup>me</sup> Louise Mushikiwabo<sup>1</sup>  
(Ministre des affaires étrangères et de la coopération)  
M. Eugène-Richard Gasana<sup>w</sup>  
(Ministre d'État chargé de la coopération et Représentant permanent  
auprès de l'Organisation des Nations Unies)  
M. Olivier Nduhungirehe  
M<sup>me</sup> Jeanne d'Arc Byaje

M. Robert Kayinamura  
M. Emmanuel Nibishaka  
M. Lawrence Manzi  
M. Sana Maboneza  
Colonel Vincent Nyakarundi  
M. Jimmy Hodari  
M. Albert Rugaba  
M. Emmanuel Biraro  
M. Mustapha Sibomana  
M. Isaïe Bagabo  
M. Etienne Nkerabigwi  
M<sup>me</sup> Aline Mukashyaka  
M<sup>me</sup> Chantal Uwizera

**Tchad\*\***

M. Mahamat Zène Chérif  
M. Bante Mangaral  
M. Papouri Tchingonbé Patchanné  
M. Eric Miangar  
M<sup>me</sup> Madeleine Alingué  
M. Letinan Makadjibé  
M. Ahmat Ali Adoum  
M. Adoum Koulbou Mahamat  
M. Abdallah Bachar Bong  
M. Amir Idriss Abdraman  
M. Nourène Abdraman Mahamat  
M. Ali Mahamat Zène  
M. Mohamed Mohamed Khchallah  
M. Boukar Doungous  
M. Ahmad Absakine Yérima  
M. Hissein Oumar Seidou  
M. Tchouli Gombo

**Togo\***

M. Kodjo Menan  
M. Limbiyè Kandangha-Bariki

M. Kokou Nayo Mbeou  
M. Yakoley Kokou Johnson  
M. Koffi Kumélio Afande  
M. Fademba Madakome Waguena  
M<sup>me</sup> Kouméalo Balli  
M. Mama Raouf Tchagnao  
M. Waké Yagninim  
M. Ousmane Afo Salifou  
M. Amévi Akpoto Komlagan  
M. Kokouda Bocco  
M. Tmanawoe Tazo

---

<sup>a</sup> A présidé la 7015<sup>e</sup> séance, le 6 août 2013.

<sup>b</sup> A présidé la 7015<sup>e</sup> séance, le 6 août 2013, et participé aux 7038<sup>e</sup> et 7129<sup>e</sup> séances, les 27 septembre 2013 et 7 mars 2014.

<sup>c</sup> A présidé la 7024<sup>e</sup> séance, le 28 août 2013.

<sup>d</sup> A participé à la 7037<sup>e</sup> séance, le 27 septembre 2013.

<sup>e</sup> A participé à la 7050<sup>e</sup> séance, le 28 octobre 2013.

<sup>f</sup> A présidé les 7036<sup>e</sup> et 7037<sup>e</sup> séances, les 26 et 27 septembre 2013.

<sup>g</sup> A participé aux 7036<sup>e</sup>, 7037<sup>e</sup> et 7038<sup>e</sup> séances, les 26 et 27 septembre, et présidé la 7050<sup>e</sup> séance, le 28 octobre 2013.

<sup>h</sup> A participé à la 7113<sup>e</sup> séance, le 19 février 2014.

<sup>i</sup> A participé à la 7169<sup>e</sup> séance, le 7 mai 2014.

<sup>j</sup> A participé à la 7038<sup>e</sup> séance, le 27 septembre 2013.

<sup>k</sup> A participé aux 7036<sup>e</sup> et 7038<sup>e</sup> séances, les 26 et 27 septembre 2013.

<sup>l</sup> A participé à la 7036<sup>e</sup> séance, le 26 septembre 2013.

<sup>m</sup> A participé aux 7015<sup>e</sup>, 7037<sup>e</sup>, 7038<sup>e</sup>, 7089<sup>e</sup> et 7090<sup>e</sup> séances, les 6 août, 27 septembre et 18 décembre 2013.

<sup>n</sup> A présidé la 7096<sup>e</sup> séance, le 20 janvier 2014.

<sup>o</sup> A présidé les 7112<sup>e</sup> et 7113<sup>e</sup> séances, les 14 et 19 février 2014.

<sup>p</sup> A participé à la 7129<sup>e</sup> séance, le 7 mars 2014.

<sup>q</sup> A participé aux 7036<sup>e</sup>, 7037<sup>e</sup>, 7038<sup>e</sup>, 7096<sup>e</sup>, 7221<sup>e</sup> et 7222<sup>e</sup> séances, les 26 et 27 septembre 2013 et les 20 janvier et 21 et 22 juillet 2014, et présidé les 7128<sup>e</sup>, 7129<sup>e</sup> et 7134<sup>e</sup> séances, les 6, 7 et 13 mars 2014.

<sup>r</sup> A participé aux 7036<sup>e</sup>, 7037<sup>e</sup> et 7038<sup>e</sup> séances, les 26 et 27 septembre 2013.

<sup>s</sup> A participé à la 7015<sup>e</sup> séance, le 6 août 2013.

<sup>t</sup> A présidé la 7161<sup>e</sup> séance, le 28 avril 2014.

<sup>u</sup> A participé aux 7036<sup>e</sup> et 7038<sup>e</sup> séances, les 26 et 27 septembre 2013, et présidé la 7169<sup>e</sup> séance, le 7 mai 2014.

<sup>v</sup> A participé à la 7096<sup>e</sup> séance, le 20 janvier 2014.

<sup>w</sup> A participé aux 7015<sup>e</sup>, 7038<sup>e</sup>, 7050<sup>e</sup>, 7129<sup>e</sup> et 7169<sup>e</sup> séances, les 6 août, 27 septembre et 28 octobre 2013 et les 7 mars et 7 mai 2014 et présidé la 7228<sup>e</sup> séance le 28 juillet 2014 en qualité de membre du cabinet du Président Kagame.

<sup>x</sup> A participé aux 7015<sup>e</sup>, 7036<sup>e</sup>, 7037<sup>e</sup>, 7129<sup>e</sup> et 7228<sup>e</sup> séances, les 6 août et 26 et 27 septembre 2013 et les 7 mars et 28 juillet 2014, en qualité de membre du cabinet du Président Obama.

---

### **III**

## **Présidents du Conseil de sécurité**

Les représentants ci-après ont rempli les fonctions de président du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014 :

#### **Argentine**

M<sup>me</sup> María Cristina Perceval . . . . . 1<sup>er</sup>-31 août 2013

#### **Australie**

M. Gary Francis Quinlan . . . . . 1<sup>er</sup>-30 septembre 2013

#### **Azerbaïdjan**

M. Agshin Mehdiyev . . . . . 1<sup>er</sup>-31 octobre 2013

#### **Chine**

M. Liu Jieyi . . . . . 1<sup>er</sup>-30 novembre 2013

#### **France**

M. Gérard Araud . . . . . 1<sup>er</sup>-31 décembre 2013

#### **Jordanie**

Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseïn . . . . . 1<sup>er</sup>-31 janvier 2014

#### **Lituanie**

M<sup>me</sup> Raimonda Murmokaitė . . . . . 1<sup>er</sup>-28 février 2014

#### **Luxembourg**

M<sup>me</sup> Sylvie Lucas . . . . . 1<sup>er</sup>-31 mars 2014

#### **Nigéria**

M<sup>me</sup> U. Joy Ogwu . . . . . 1<sup>er</sup>-30 avril 2014

#### **République de Corée**

M. Oh Joon . . . . . 1<sup>er</sup>-31 mai 2014

#### **Fédération de Russie**

M. Vitaly I. Churkin . . . . . 1<sup>er</sup>-30 juin 2014

#### **Rwanda**

M. Eugène-Richard Gasana . . . . . 1<sup>er</sup>-31 juillet 2014

---

## **IV Communications du Président du Conseil de sécurité ou du Secrétaire général reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014**

### **Questions concernant la situation au Moyen-Orient**

#### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

S/2014/514      21 juillet 2014      Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

#### **Force intérimaire des Nations Unies au Liban et résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité**

S/2013/457      31 juillet 2013      Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/411      12 juin 2014      Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/412      12 juin 2014      Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2014/554      31 juillet 2014      Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

#### **Résolution 1595 (2005) du Conseil de sécurité**

S/2013/702      20 novembre 2013      Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2013/703      27 novembre 2013      Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

### **Autres questions concernant la situation au Moyen-Orient**

#### **République arabe syrienne**

S/2013/580      27 septembre 2013      Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2013/591      7 octobre 2013      Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2013/603      11 octobre 2013      Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2013/608      13 octobre 2013      Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2013/609      16 octobre 2013      Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2013/629	28 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/700	27 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/730	10 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/731	11 décembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/735	13 décembre 2013	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/774	27 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/52	27 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/133	27 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/220	26 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/300	25 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/368	23 mai 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/444	26 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/505	16 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/533	25 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**Yémen**

S/2014/282	16 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/465	2 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**La situation à Chypre**

S/2014/328	7 mai 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
------------	------------	---

S/2014/329 9 mai 2014 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**La situation concernant le Sahara occidental**

S/2013/507 22 août 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2013/508 26 août 2013 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2013/754 19 décembre 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/322 6 mai 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/323 8 mai 2014 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**La situation au Libéria**

S/2013/777 30 décembre 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/504 16 juillet 2014 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**La situation en Somalie**

S/2013/495 16 août 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2013/606 14 octobre 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2013/620 18 octobre 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2013/764 20 décembre 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2013/765 24 décembre 2013 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2014/79 5 février 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/100 13 février 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/239 1<sup>er</sup> avril 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/243 3 avril 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

## Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie

### La situation en Bosnie-Herzégovine

S/2013/646	5 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/692	26 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/187	13 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/314	2 mai 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/531	25 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

### Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

S/2013/572	25 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/737	13 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/113	19 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/371	14 mai 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

### Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

S/2013/455	31 juillet 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/685	21 novembre 2013	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

### La question concernant Haïti

S/2013/776	28 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/175	7 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/176	11 mars 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**La situation en Afghanistan**

S/2013/558	17 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/750	18 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/179	11 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/421	18 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**La situation concernant la République démocratique du Congo**

S/2013/579	27 septembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/183	13 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**La situation en République centrafricaine**

S/2013/476	9 août 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/557	16 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/566	20 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/636	22 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/637	29 octobre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/696	26 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/43	20 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/44	22 janvier 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/34	27 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/83	7 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/98	13 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/99	13 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/111	19 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/117	20 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/45	25 février 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/172	11 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/275	15 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/410	16 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/373	26 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/497	11 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/498	15 juillet 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/544	24 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/545	28 juillet 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**Le sort des enfants en temps de conflit armé**

S/2013/555	16 septembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/775	26 décembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/150	4 mars 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**La situation en Guinée-Bissau**

S/2014/492	10 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/493	14 juillet 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2014/528 21 juillet 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/529 23 juillet 2014 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme**

S/2013/532 5 septembre 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2013/676 15 novembre 2013 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/210 24 mars 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**La situation en Côte d'Ivoire**

S/2014/354 14 mai 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/355 16 mai 2014 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2014/364 21 mai 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**Mission du Conseil de sécurité**

S/2013/579 27 septembre 2013 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2014/72 30 janvier 2014 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**Région de l'Afrique centrale**

S/2014/103 10 février 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/104 13 février 2014 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2014/306 25 avril 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/307 29 avril 2014 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**Non-prolifération des armes de destruction massive**

S/2014/376 28 mai 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud**

S/2013/758	23 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/776	28 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/784	30 décembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/8	8 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/206	21 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/297	24 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/337	9 mai 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/338	14 mai 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/413	12 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/414	16 juin 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/516	18 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/517	22 juillet 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**Consolidation de la paix après les conflits**

S/2014/50	24 janvier 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
-----------	-----------------	---

**Menaces contre la paix et la sécurité internationales**

S/2014/265	11 avril 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
------------	---------------	---

**Non-prolifération**

S/2013/513	28 août 2013	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2013/615	17 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/668	29 novembre 2013	Note du Président du Conseil de sécurité

S/2014/116	3 mars 2014	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2014/391	4 juin 2014	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2014/464	2 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest**

S/2013/753	19 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/759	23 décembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/51	24 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée**

S/2014/248	4 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
------------	--------------	---

**Paix et sécurité en Afrique**

S/2013/694	19 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/695	26 novembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/748	16 décembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/51	24 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/310	28 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/311	30 avril 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/390	4 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**La situation en Libye**

S/2013/602	11 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/649	6 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/704	21 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2013/705	27 novembre 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/197	17 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/203	19 mars 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/288	17 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**La situation au Mali**

S/2013/621	18 octobre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/674	15 novembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/12	9 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/72	30 janvier 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/241	2 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/399	6 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/469	3 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**La question Inde-Pakistan**

S/2014/63	28 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/64	29 janvier 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/458	26 juin 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/459	30 juin 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**Relations entre le Cameroun et le Nigéria**

S/2014/6	3 janvier 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/7	8 janvier 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994**

S/2013/471	6 août 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2013/474	9 août 2013	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2013/550	11 septembre 2013	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**La situation dans la région des Grands Lacs**

S/2014/502	14 juillet 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/503	16 juillet 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**Cour pénale internationale**

S/2014/297	24 avril 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
------------	---------------	---

**Communauté des Caraïbes**

S/2013/472

---

